



HAL
open science

16 rue de l'Aspic à Nîmes (30) : évolution d'une maison de ville (XVe-XVIIIe siècle)

Odile MaufRAS, Frédéric Guibal, Michel Piskorz

► To cite this version:

Odile MaufRAS, Frédéric Guibal, Michel Piskorz. 16 rue de l'Aspic à Nîmes (30) : évolution d'une maison de ville (XVe-XVIIIe siècle) : Rapport de diagnostic archéologique sur le bâti.. INRAP, IMBE. 2020. hal-03894678

HAL Id: hal-03894678

<https://hal.science/hal-03894678>

Submitted on 12 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chronologie
Époque moderne

Sujets et thèmes
Architecture
Habitat urbain

Mobilier
-

Le diagnostic archéologique mené au 16 rue de l'Aspic a porté sur les constructions les plus anciennes de la parcelle, en l'espèce celles du nord qui évoluent rapidement, au cours de 6 états principaux, du XV^e au XVIII^e siècle.

Dans le courant du XV^e siècle, une grande maison est construite qui occupe toute la largeur de la parcelle. Elle est adossée au sud à une maison plus ancienne (celle du 18 rue de l'Aspic) et elle comprend trois corps de bâtiment disposés en U autour d'une petite cour centrale. La maison compte alors 3 niveaux, dont le premier étage de logis et le second de combles.

Au milieu du XVI^e siècle ou dans le troisième quart, un quatrième corps de bâtiment est ajouté, avec deux loggias superposées sur sa façade et un escalier en vis dans l'angle de la cour. C'est probablement à cette occasion que la façade est refaite, au moins dans les étages, en retrait par rapport à l'état précédent qui devait être en encorbellement. À l'extrême fin du siècle ou au début du XVII^e, les planchers des trois ailes initiales de la maison sont rehaussés, les révolutions et les portes de l'escalier sont refaites et l'on construit deux nouvelles loggias en façade sur cour du corps de bâtiment occidental. À cette occasion, plusieurs fenêtres sont refaites pour être agrandies. Assez tôt dans le courant du XVII^e siècle, un corps de bâtiment supplémentaire est ajouté à l'ouest, à angle droit avec la maison initiale dont il bouche une partie des ouvertures. Il occupe un jardin sans doute assez grand. Enfin, au début du XVIII^e siècle, les combles sont rehaussés et transformés en logis. Dans le courant du XVIII^e ou peut-être au XIX^e siècle, des nouvelles fenêtres sont ouvertes sur cour pour éclairer de nouveaux espaces internes créés par le cloisonnement de grandes pièces.

L'ensemble immobilier a été très peu remanié au XX^e siècle et conserve ses murs modernes jusqu'aux poutres des toitures. Les charpentes sont également très bien conservées. Les analyses dendrochronologiques conduites sur toutes celles accessibles couplées à l'ébauche d'analyse stratigraphique du bâti montrent l'usage, à deux reprises, de pièces de bois en remploi (deux épicéas abattus à l'extrême fin du XIII^e ou dans les premières années du XIV^e siècle), dont on ne peut préciser si elles viennent des états antérieurs de l'immeuble lui-même ou d'un marché spécifique.

Code Inrap	D129403
Numéro de l'opération	SRA n° 111789
Numéro de l'arrêté de prescription	SRA n° 76-2019-0589
Numéro de l'arrêté de désignation du responsable	SRA n° 76-2020-0288
Code INSEE	30189

Occitanie, Gard, Nîmes

16 rue de l'Aspic Évolution d'une maison de ville (XV^e-XVIII^e siècle)



par
Odile Maufras
Frédéric Guibal
Michel Piskorz



Occitanie, Gard, Nîmes

16 rue de l'Aspic

Évolution d'une maison de ville (XV^e-XVIII^e siècle)

Code INSEE
30189

Arrêté de prescription
SRA 76-2019-0589

Code opération
n°111789

Code Inrap
DI29403

par

Odile Maufas
Frédéric Guibal
Michel Piskorz

Inrap Midi-Méditerranée

561 rue Étienne-Lenoir, 30900 Nîmes
Tél. 04 66 36 04 07, midimed@inrap.fr

Juillet 2020

La consultation et l'utilisation de ce rapport s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs, ce qui emporte diverses contraintes auxquelles sont soumis tous les consultants et utilisateurs. Ainsi plus particulièrement, en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle :

- les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ;
- toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport) ;
- la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

- Fig. 1. et 2 : décor d'arc de support d'une loggia de la fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle. Cl. O. MaufRAS/Inrap

- Fig. 3 : deux fenêtres successives de la cage d'escalier en vis : l'une du milieu du XVI^e siècle environ, l'autre de la fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle. Cl. O. MaufRAS/Inrap

Sommaire

5	I.	Données administratives, techniques et scientifiques
6		Fiche signalétique
7		Mots-clefs
8		Liste des intervenants
9		Notice scientifique
9		État du site
10		Localisation de l'opération
12		Arrêté de prescription
19		Arrêté de désignation
21	II.	Résultats
23	1.	Introduction
23	1.1.	Circonstances de l'opération
23	1.2.	État des connaissances avant l'intervention
23	1.3.	Stratégie et méthode mises en œuvre
26	1.4.	Résultats
28	2.	Contexte urbain
31	3.	Aux XIV^e ou XV^e siècle
31	3.1.	La maison voisine au nord
32	3.2.	La maison voisine du sud
34	4.	État 1, courant du XV^e siècle
34	4.1.	Disposition et circulation
34	4.1.1.	Corps méridional
34	4.1.2.	Corps occidental
35	4.1.3.	À l'est, un corps en encorbellement ?
37	4.1.4.	Circulations et puits
38	4.2.	Élévations
38	4.2.1.	Maçonneries
38	4.2.2.	Couverts
39	4.2.3.	Fenêtres
41	4.3.	Indices de datation
42	5.	État 2, réfection de l'entrée du logis ?
42	5.1.	Un chaînage énigmatique
45	6.	État 3, densification du bâti vers 1550
45	6.1.	Ajout d'une aile septentrionale
45	6.1.1.	Disposition
47	6.1.2.	Maçonneries
47	6.1.3.	Plafond
48	6.1.4.	Circulation de la lumière et des personnes
48	6.1.5.	Puits
49	6.2.	L'escalier en vis
51	6.3.	Les loggias
53	6.4.	Réfection de la façade
53	6.5.	Datation de l'état 3

55	7.	États 4, campagne complémentaire entre 1565 et 1585
55	7.1.	Réfection du premier étage
55	7.1.1.	Ouverture des nouvelles fenêtres
58	7.1.2.	Cheminées
58	7.1.3.	Exhaussement du premier étage
60	7.2.	L'étage de combles
60	7.3.	Réfection des portes et de l'escalier
64	7.4.	Les loggias de l'ouest
66	7.5.	Datation
67	8.	États 5 à 8, les transformations récentes
67	8.1.	Extension au XVII^e siècle (état 5)
69	8.2.	Rehaussement général vers 1700 (état 6)
72	8.3.	Division des espaces au XVIII^e ou au XIX^e siècle (état 7)
74	9.	Bilan
75		Sources manuscrites et bibliographie
76		Liste des figures

79 **III. Inventaires techniques**

80	1 - Inventaire des vestiges archéologiques immobiliers
119	2 - Inventaire des relevés de terrain / minutes de chantier
129	3 - Inventaire des photographies
173	4 - Analyse dendrochronologique
181	5 - Inventaire de la documentation remise au SRA



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Occitanie

Département
Gard

Commune
Nîmes

Adresse ou lieu-dit
16 rue de l'Aspic

Codes

Code INSEE
30 189

Numéro d'opération
111789

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence Lambert 93

Abscisses : 0809332

Ordonnées : 6 305 298

Altitude : 44 m NGF (au niveau du sol du rez-de-chaussée)

Références cadastrales

Commune
Nîmes

Année
2019

Section(s)
EY

Parcelle(s)
269

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Bâtiment civil inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

Propriétaire du terrain

France Pierre Patrimoine
137, rue Achard
CS80013
33 070 Bordeaux cedex

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
SRA n° 76-2019-0589 du 17 juin
2019

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
SRA n° 76-2020- 0288 du 13 mai
2020

Numéro de référence Inrap
D129403

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

France Pierre Patrimoine
137, rue Achard
CS80013
33 070 Bordeaux cedex

Nature de l'aménagement

Restauration et réhabilitation d'immeuble civil

Opérateur d'archéologie

Inrap

Responsable scientifique de l'opération

Odile Mauftras, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Midi-Méditerranée
561 rue Etienne-Lenoir
Km Delta
30900 Nîmes

Dates d'intervention

Fouille
du 25 au 29 mai 2020 (à 2 personnes, soit 10 jours/homme)

Post-fouille
du 02 juin au 08 juillet 2020 (à 1 personne par intermittence, soit 21 jours/homme)

Données quantitative de l'opération

Surface prescrite
743 m² (surface de la parcelle)

Surface diagnostiquée
345 m² (surface au sol du bâti au nord)

Lieu de dépôt temporaire du mobilier

Centre de recherches archéologiques Inrap
561 rue Etienne Lenoir
Km Delta
30900 Nîmes

Lieu de dépôt définitif du mobilier

Sans objet (pas de mobilier)

Mots-clefs

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Épipaléolithique et Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Final
 - Chalcolithique
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Final
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire
 - Bas-Empire
- Époque médiévale**
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
 - Ère industrielle
 - Première Guerre mondiale
 - Seconde Guerre mondiale

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat
- Habitat fossoyé
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Architecture
- Habitat urbain
- Foyer
- Four
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Argile : atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Habitat
- Puits
- Extraction
- Paléosol
- Économie agraire
- Sédimentation naturelle

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Objet en pierre
- Outil
- Parure
- Restes humains
- Monnaie
- Verre
- Macro-outillage
- Peinture
- Sculpture
- Charbons de bois

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de la céramique
- Analyse de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- autre

Liste des intervenants

Intervenants scientifiques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Christophe Pellecuier, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Breuil, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique (RAA)	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Christophe Pellecuier, SRA	Conservateur en chef du Patrimoine	Conseil scientifique
Jean-Louis Vayssettes SRA	Conservateur	Prescription et contrôle scientifique
Pierre Jouvencel, Inrap	Directeur interrégional Méditerranée	Mise en place et suivi de l'opération
Jean-Yves Breuil, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants techniques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Olivier Boudry, Inrap	Assistant technique	Logistique du chantier
Christelle Gaudalet, Inrap	Gestionnaire du mobilier	Gestion du mobilier
Laure Métais, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Logistique du chantier
Hervé Rodéano, Inrap	Assistant gestionnaire des moyens du centre	Logistique du chantier
Brigitte Thuillier, Inrap	Assistante technique	DICT

Équipe de fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique de l'opération
Michel Piskorz, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Spécialiste du bâti médiéval
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherches hors classe	Spécialiste en dendrochronologie
Manon Inisan, Inrap	Topographe	Photogrammétrie

Équipe de post-fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique (RAA)	Responsable scientifique de l'opération
Véronique Lelièvre, Inrap	Dessinatrice infographe	Relecture du manuscrit
Frédérique Robin, Inrap	Dessinatrice infographe	Infographie et mise en page

Notice scientifique

Le diagnostic archéologique mené au 16 rue de l'Aspic a porté sur les constructions les plus anciennes de la parcelle, en l'espèce celles du nord qui évoluent rapidement, au cours de 6 états principaux, du XV^e au XVIII^e siècle. Dans le courant du XV^e siècle, une grande maison est construite qui occupe toute la largeur de la parcelle. Elle est adossée au sud à une maison plus ancienne (celle du 18 rue de l'Aspic) et elle comprend trois corps de bâtiment disposés en U autour d'une petite cour centrale. La maison compte alors 3 niveaux, dont le premier étage de logis et le second de combles.

Au milieu du XVI^e siècle ou dans le troisième quart, un quatrième corps de bâtiment est ajouté, avec deux loggias superposées sur sa façade et un escalier en vis dans l'angle de la cour. C'est probablement à cette occasion que la façade est refaite, au moins dans les étages, en retrait par rapport à l'état précédent qui devait être en encorbellement. À l'extrême fin du siècle ou au début du XVII^e, les planchers des trois ailes initiales de la maison sont rehaussés, les révolutions et les portes de l'escalier sont refaites et l'on construit deux nouvelles loggias en façade sur cour du corps de bâtiment occidental. À cette occasion, plusieurs fenêtres sont refaites pour être agrandies. Assez tôt dans le courant du XVII^e siècle, un corps de bâtiment supplémentaire est ajouté à l'ouest, à angle droit avec la maison initiale dont il bouche une partie des ouvertures. Il occupe un jardin sans doute assez grand. Enfin, au début du XVIII^e siècle, les combles sont rehaussés et transformés en logis. Dans le courant du XVIII^e ou peut-être au XIX^e siècle, des nouvelles fenêtres sont ouvertes sur cour pour éclairer de nouveaux espaces internes créés par le cloisonnement de grandes pièces.

L'ensemble immobilier a été très peu remanié au XX^e siècle et conserve ses murs modernes jusqu'aux poutres des toitures. Les charpentes sont également très bien conservées. Les analyses dendrochronologiques conduites sur toutes celles accessibles couplées à l'ébauche d'analyse stratigraphique du bâti montrent l'usage, à deux reprises, de pièces de bois en emploi (deux épicéas abattus à l'extrême fin du XIII^e ou dans les premières années du XIV^e siècle), dont on ne peut préciser si elles viennent des états antérieurs de l'immeuble lui-même ou d'un marché spécifique.

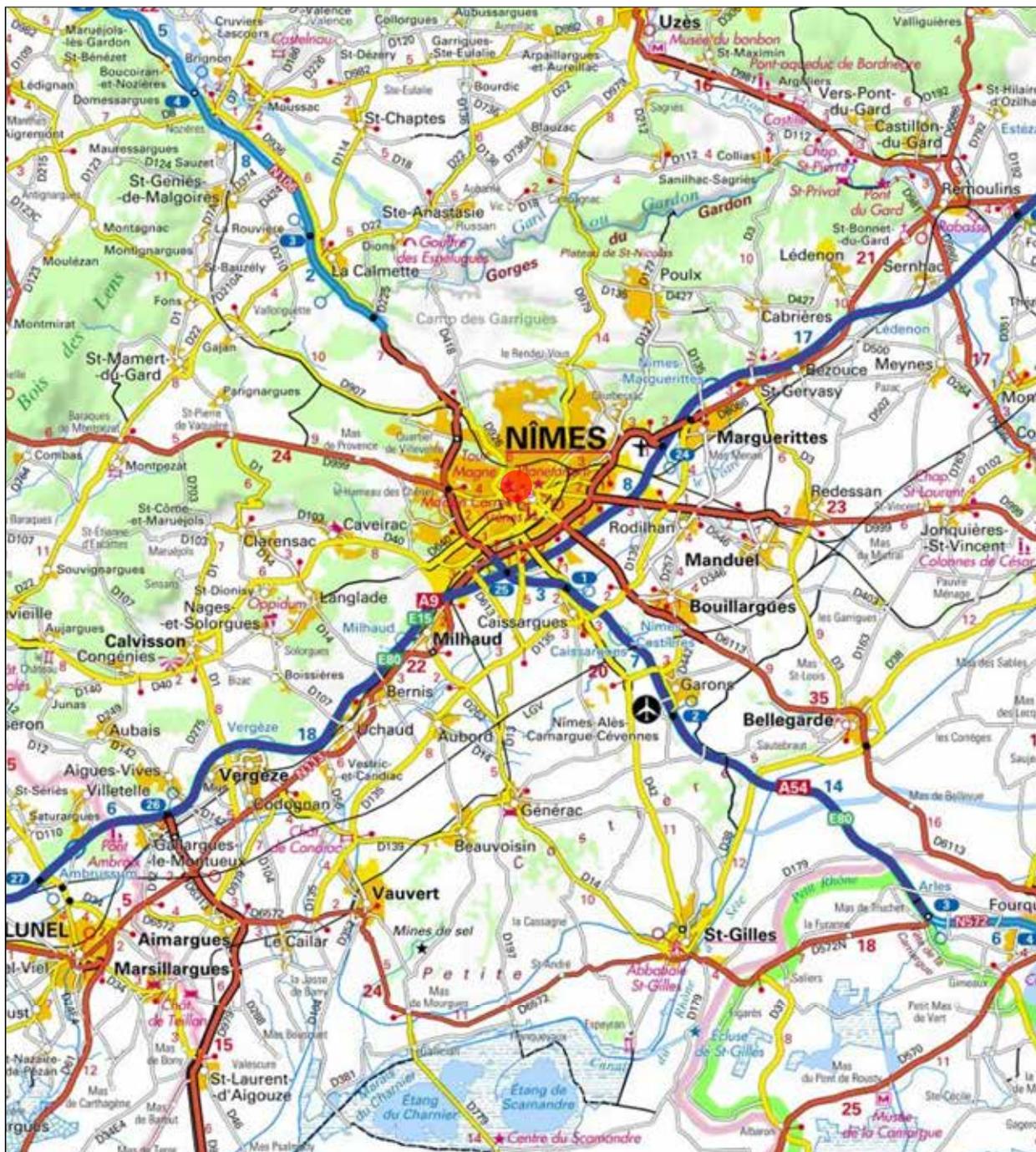
État du site

À l'issue du diagnostic, les travaux de restauration se poursuivent, sans démolition.

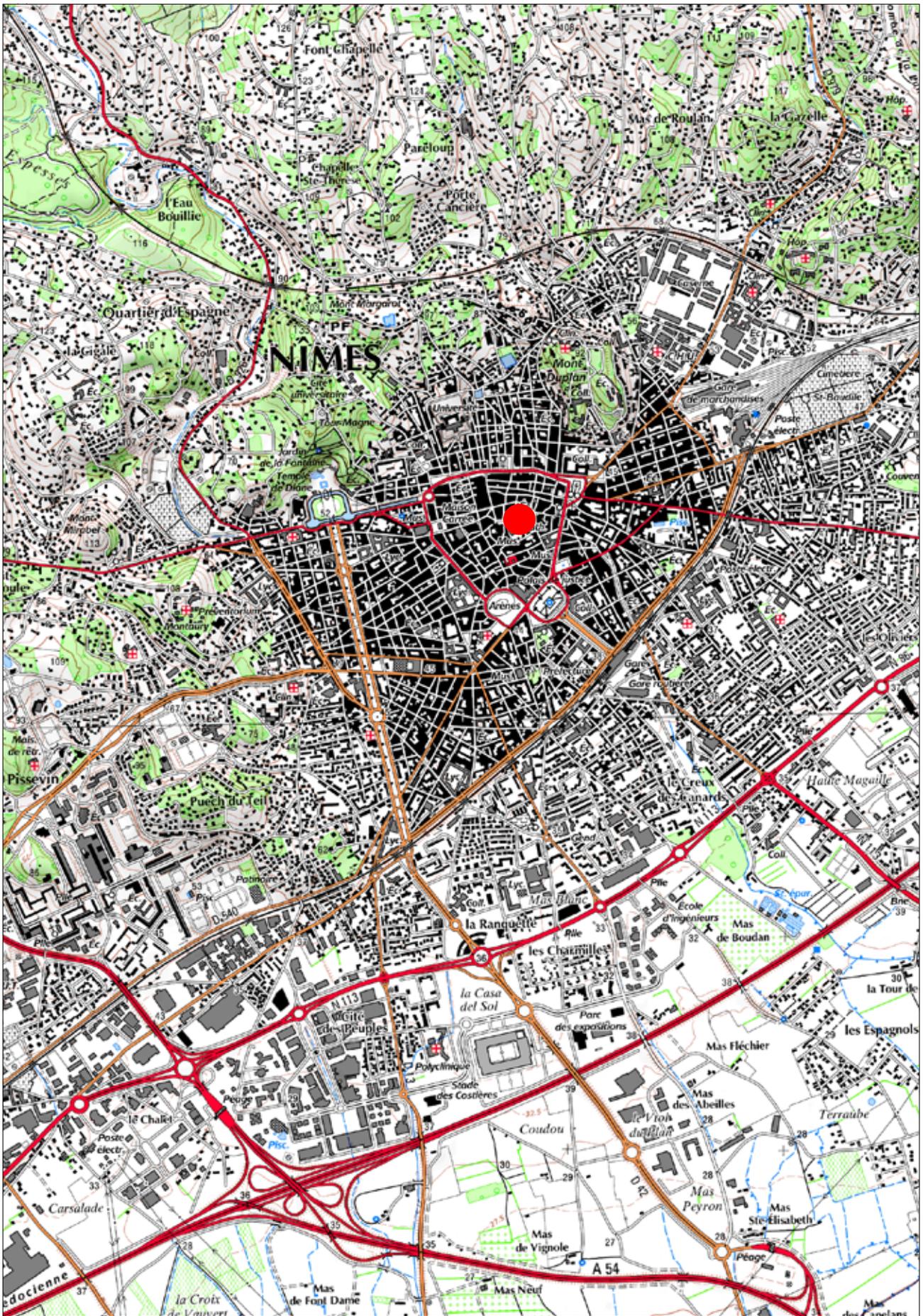
Localisation de l'opération

Occitanie, Gard, Nîmes, 16 rue de l'Aspic en coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence (Lambert 93)

Abscisses : 809319
Ordonnées : 6 305 151
Altitude : 46 m NGF (au sol)



Localisation de l'opération sur fond I.G.N. au 1/250000, SCAN Régional© ©IGN 2011, Inrap Fr. Robin



Localisation de l'opération sur fond I.G.N. au 1/250 000, SCAN Régional© ©IGN 2011, Inrap Fr. Robin

Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

D129403

Courrier arrivé

19 JUIN 2019

Inrap Midi-Méditerranée

Arrêté n° 76-2019-0589

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Occitanie à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, régulièrement publié au recueil des actes de la préfecture ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC03018919P0101, permis de construire, déposé par – FRANCE PIERRE PATRIMOINE – pour le projet « 16 rue de l'Aspic » localisé à NÎMES (Gard), transmis par la Ville de Nîmes, Service urbanisme réglementaire, reçu en Préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 29 mai 2019 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : *Immeuble du secteur sauvegardé, quartier de la ville médiévale à proximité de la place de l'amphithéâtre ;*

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 16 rue de l'Aspic », sis en :

RÉGION : OCCITANIE
 DEPARTEMENT : GARD
 COMMUNE : NÎMES
 Cadastre : Année : 2019 - Section : EY - Parcelle : 269

Réalisé par : Sasu FRANCE PIERRE PATRIMOINE

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 743 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 4 - Objectifs scientifiques

Données initiales

Le présent projet est localisé au nord-est de l'amphithéâtre et forme un ensemble foncier qui relie la rue de l'Aspic et la rue des Patins.

Cet ensemble foncier est le résultat de la réunion d'au moins deux unités, de deux maisons, qui serait intervenue à la fin du XVI^e siècle.

La façade côté rue de l'Aspic présente des témoins architecturaux du XVII^e siècle (porte d'entrée) et l'on peut s'interroger sur les fenêtres du deuxième étage, qui pourraient appartenir à l'ordonnancement de la façade d'origine. A l'intérieur pour cette partie, l'escalier principal témoigne d'importants remaniements au XIX^e siècle.

Côté rue des Patins, la façade ne conserve pas de traits architecturaux anciens, mais plusieurs éléments déterminants subsistent à l'intérieur, comme la cour, la tour-escalier hors œuvre, les coursives et peut-être une salle d'apparat en R+2.

Principale source documentaire :

Crégut N., Duport L. 2019 - *Restauration complète d'un ensemble immobilier avec aménagement de 12 logements, 16 rue de l'Aspic, 4 rue des Patins à Nîmes*. Notice et Projet de la demande de Permis de construire, Nîmes 2019.

Objectifs :

- L'objectif de cette intervention est de mettre en évidence les principales phases de cet ensemble foncier ainsi que les témoins architecturaux révélateurs de cette histoire.
- On cherchera à identifier les états les plus anciens de cet immeuble, pour l'époque médiévale ou du début de l'époque moderne et de retrouver les dispositions des maisons qui ont précédé cet ensemble foncier.
- L'étude contribuera à une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

Article 5 - Principes méthodologiques

- Une visite préalable sera organisée avec le maître d'œuvre du projet et avec la participation du Service régional de l'archéologie pour préciser le contenu du projet d'intervention.
- Le diagnostic archéologique permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction et d'en établir la chronologie.
- On utilisera au mieux les documents graphiques du dossier de demande de permis de construire. Cependant, des compléments de plans pourront être réalisés avec l'intervention d'un topographe.
- On procédera à des sondages dans les enduits récents pour observer les maçonneries et en déterminer le mode de construction. On vérifiera l'existence ou non de décors peints muraux.
- Des dégroutages pourront être anticipés par le maître d'ouvrage afin de favoriser le bon déroulement de l'étude archéologique.
- Des sondages seront également effectués dans les plafonds si cela est rendu nécessaire par les travaux projetés (destruction de l'existant).
- En cas de découverte d'éléments de bois (charpente ou plafonds) présentant un intérêt archéologique majeur, une datation par dendrochronologie pourra être réalisée. (à confier pour étude à Frédéric Guibal, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (UMR 7283 AMU-CNRS-IRD-UAPV)).
- Le responsable de l'opération se mettra en rapport avec des historiens spécialistes de la ville, comme Corinne Potay (service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique) et Gérard Caillat (urbanisme de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne).

Article 6 - Responsable scientifique

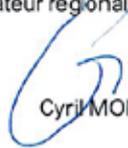
Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes :

Expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.

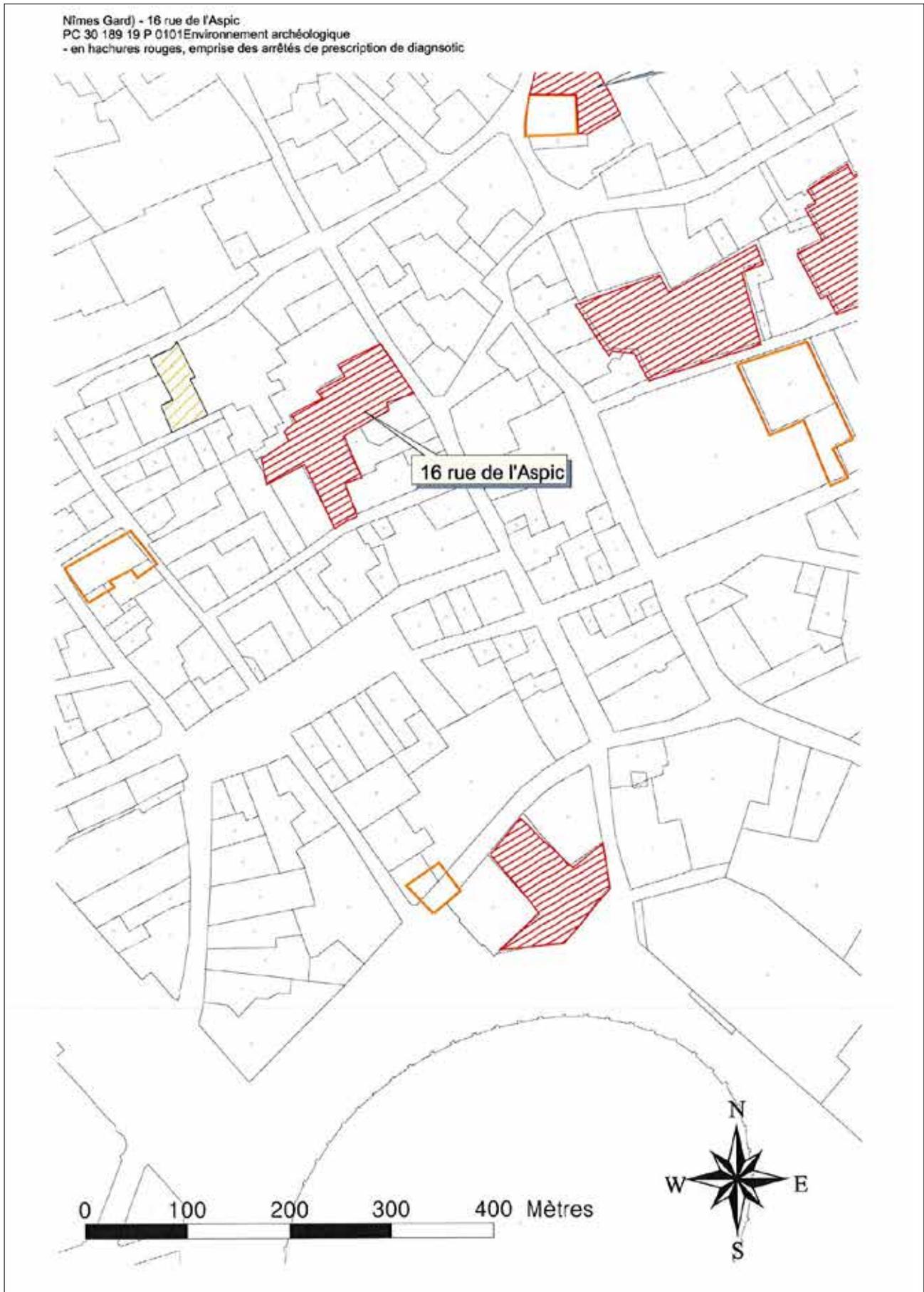
Article 7 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Mairie de Nîmes – Service urbanisme réglementaire, à la Sasu FRANCE PIERRE PATRIMOINE - Monsieur François Larrère et à l'INRAP - Direction interrégionale Midi-Méditerranée.

Fait à Montpellier, le 17 juin 2019

Pour le Préfet de région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie



Cyril MONTOYA



Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Occitanie	Département	Gard
Commune	Nîmes		
Lieu-dit	16 RUE DE L'ASPIC		
Cadastre	EY 269		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	76-2019/0589	19-06-2019	743 m²	19/06/2019	15-05-2020

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	Bâti
Nature archéologique			

2.- Problématique scientifique

Données initiales :

Le présent projet est localisé au nord-est de l'amphithéâtre et forme un ensemble foncier qui relie la rue de l'Aspic et la rue des Patins.

Cet ensemble foncier est le résultat de la réunion d'au moins deux unités, de deux maisons, qui serait intervenue à la fin du XVI^e siècle.

La façade côté rue de l'Aspic présente des témoins architecturaux du XVII^e siècle (porte d'entrée) et l'on peut s'interroger sur les fenêtres du deuxième étage, qui pourraient appartenir à l'ordonnement de la façade d'origine. A l'intérieur pour cette partie, l'escalier principal témoigne d'importants remaniements au XIX^e siècle.

Côté rue des Patins, la façade ne conserve pas de traits architecturaux anciens, mais plusieurs éléments déterminants subsistent à l'intérieur, comme la cour, la tour-escalier hors œuvre, les coursives et peut-être une salle d'apparat en R+2.

Principales sources documentaires :

Crégut N., Duport L. 2019 - *Restauration complète d'un ensemble immobilier avec aménagement de 12 logements, 16 rue de l'Aspic, 4 rue des Patins à Nîmes*. Notice et Projet de la demande de Permis de construire, Nîmes 2019.

Objectifs :

- L'objectif de cette intervention est de mettre en évidence les principales phases de cet ensemble foncier ainsi que les témoins architecturaux révélateurs de cette histoire ;
- On cherchera à identifier les états les plus anciens de cet immeuble, pour l'époque médiévale ou du début de l'époque moderne, et de retrouver les dispositions des maisons qui ont précédé cet ensemble foncier ;

- L'étude contribuera à une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

- **Profil du responsable d'opération :**

Le responsable scientifique du diagnostic qui sera proposé doit justifier des qualités suivantes : expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.

3.- Contraintes techniques

- Mise à disposition par l'aménageur d'un jeu de clefs des immeubles durant toute la durée de l'opération et réglementation des accès avec notamment la fermeture du site à toute personne étrangère à l'opération durant sa durée.
- Mise à disposition par l'aménageur des plans et coupes du projet (support papier et informatique).
- Arrêt des travaux et mise à disposition des lieux après la phase de décroûtage des façades de la cour 1 et 2 en cœur d'îlot.
- Accessibilité totale des zones à étudier à l'intérieur des immeubles et de l'échafaudage montée dans la cour 1 et 2.
- Accessibilité à la rue de l'Aspic suivant les horaires de livraison dans l'écusson nîmois et stationnement du véhicule de service dans un parking payant voisin.
- Evacuation et/ou déplacement de tout obstacle (déblais, gravats, encombrants et déchets divers...) qui pourrait représenter une gêne pour la réalisation du diagnostic.
- Local avec eau, électricité et sanitaires mis à disposition par l'aménageur.
- Accès à un branchement électrique.
- Prise en compte des contraintes sanitaires liées au Covid 19.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Une réunion préparatoire s'est tenue sur le site le 10 février 2020 en présence de l'aménageur et du Service régional de l'archéologie. Elle a permis la visite complète des immeubles afin de préciser le mode opératoire de l'intervention.

Une autre réunion s'est tenue sur site le 13 mai 2020 afin d'analyser les mesures sanitaires à prendre en contexte Covid 19.

Il s'agit de réaliser un diagnostic qui permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction, et d'en établir la chronologie.

Toutefois, cet objectif sera difficile à atteindre à l'intérieur des immeubles puisqu'ils ne feront pas l'objet de décroûtage intérieur, mais seulement de curages et démolition. Il est donc convenu que le principal intérêt de l'opération réside dans l'étude après décroûtage de la cour 1 principale en cœur d'îlot et de la mise en œuvre de quelques sondages ciblés au 1^{er} étage de l'immeuble.

Les méthodes envisagées se concentrent autour des points suivants :

- la réalisation d'une étude documentaire succincte des abords du projet : études historique et topographique en lien avec les historiens de la ville (C. Potay, service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique).
- l'intérêt d'une intervention sur les façades extérieures de la cour 1 principale après leur décroûtage pour observer les maçonneries et en déterminer l'ordre de construction.
- la couverture photographique, relevés et enregistrement archéologique selon les normes habituelles, rendus par unité de construction.

L'équipe sera constituée de 2 personnes durant toute l'intervention de terrain.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

Terrain :	Encadrement : 5 j Techniciens : 5 j
Rapport final :	Encadrement : 18 j Techniciens : 2 j
Les moyens techniques (intervention des topographes, DAO, PAO) ne sont pas détaillés ici car relevant des moyens habituels et des méthodes de l'Inrap.	

- **Moyens particuliers**

Terrain	Etude
	datation par dendrochronologie

6.- Délais de réalisation

Préparation	2 jours	Terrain	5 jours	Etude	18 jours
Remise rapport	6 semaines à l'issue de la phase terrain				

Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

BREUIL, Jean-Yves

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté n° 76-2020-0288 du 13 mai 2020
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L. 522-1 et R. 522-1 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Occitanie à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, régulièrement publié au recueil des actes de la préfecture ;

Vu l'arrêté n° 76-2019-0589 du 17 juin 2019 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate à NIMES, GARD, 16 rue de l'Aspic ;

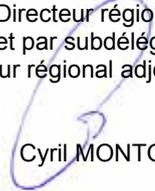
ARRÊTE

Article 1 - Madame Odile Maufras est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 17 juin 2019 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : **1111789**.

Article 2 - La Direction régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Sasu FRANCE PIERRE PATRIMOINE, à Madame Odile Maufras et à l'INRAP – Direction interrégionale Midi-Méditerranée.

Fait à Montpellier, le 13 mai 2020.

Pour le Préfet de région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Cyril MONTROYA

II. Résultats

1. Introduction

1.1. Circonstances de l'opération

La parcelle bâtie du 16 rue de l'Aspic, à Nîmes, propriété de France Pierre Patrimoine (Bordeaux), fait l'objet d'un projet de restauration et de réhabilitation dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architectes Crégut-Duport (Nîmes). C'est un ensemble de plusieurs bâtiments disposés sur un terrain en forme de L, donnant en partie sur la rue de l'Aspic et en partie sur la rue en retour des Patins. La présence d'éléments architecturaux attribuables aux XV^e-XVI^e et XVII^e siècles en façade sur une des rues, autour d'une petite cour intérieure et dans un escalier, laissait présager la conservation de charpentes anciennes masquées par les faux plafonds et de pans entiers de bâti de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne, ce qui a conduit le Service régional de l'Archéologie à prescrire un diagnostic. Celui-ci avait pour objectif de restituer les grandes étapes de l'évolution de l'ensemble immobilier et d'en identifier les témoins architecturaux.

1.2. État des connaissances avant l'intervention

En 2018, Corinne Potay (ville de Nîmes) a réalisé une étude historique de l'ensemble bâti, largement fondée sur les documents d'archives et en particulier les principaux compoix et plans cadastraux de la ville de Nîmes du XVI^e siècle à nos jours. L'étude a été doublée d'une visite avec reportage photographique et proposition de datation des éléments architecturaux alors apparents (Potay 2018). L'autrice met en évidence une propriété composée de deux parties qui n'ont été réunies que dans la seconde moitié du XX^e siècle et dont les éléments architecturaux les plus anciens pourraient remonter à la fin du Moyen Âge.

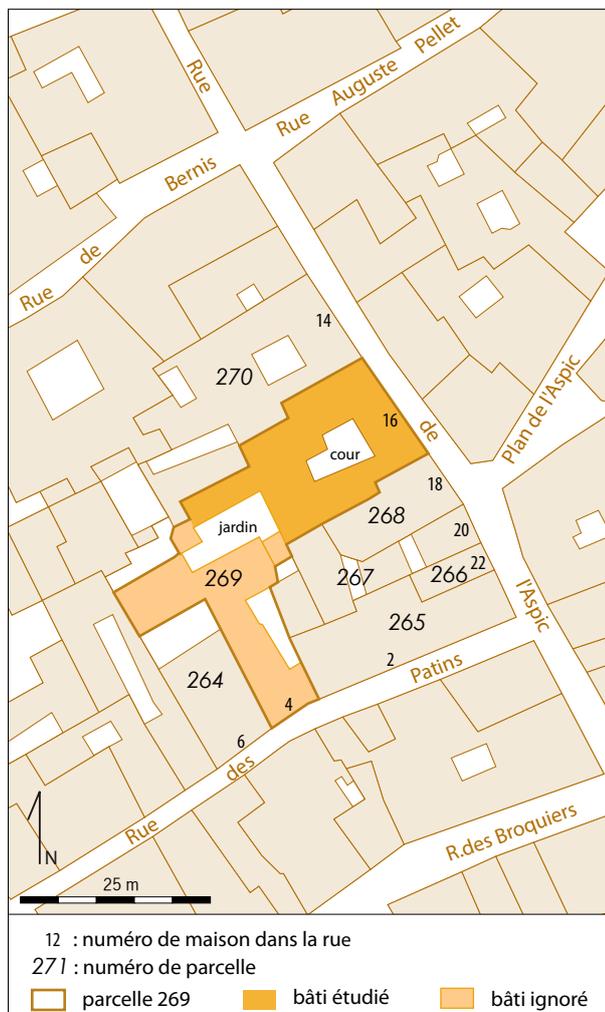
1.3. Stratégie et méthode mises en œuvre

Lors de la visite préalable à l'intervention archéologique, il a été décidé, de concert avec le service régional de l'Archéologie représenté par Christophe Pellecier, prescripteur, de mener l'expertise sur la partie septentrionale de la parcelle, celle orientée est-ouest et ouvrant sur la rue de l'Aspic. C'est là que se concentrent les éléments architecturaux anciens (**fig. 1**). La partie de l'immeuble ouvrant au 4 rue des patins n'a pas été prise en compte, étant composée d'un corps de logis en façade daté du XIX^e ou du XX^e siècle (Potay 2018, 11) et de deux adjonctions construites sur le jardin en cœur d'îlot dans le courant de la seconde moitié du XX^e siècle.

Le projet de restauration ne touche pas l'intégralité de l'immeuble : en sont retranchées toutes les pièces du rez-de-chaussée de la partie septentrionale de la parcelle qui sont inaccessibles parce qu'utilisées par des commerces actifs. L'étude a donc porté sur les espaces extérieurs et, à l'intérieur, sur les étages. Le premier étage, supposé plus ancien, a été privilégié, pour répondre à la prescription demandant de s'attacher prioritairement aux parties des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Nous y avons principalement recherché les indices de développement horizontal du bâti sur cette partie de la parcelle. L'enquête a cependant été brièvement poursuivie au deuxième étage pour établir l'évolution du développement vertical de la bâtisse.

Fig.1 Localisation de la parcelle EY269, objet du diagnostic, de sa partie étudiée et de sa partie non expertisée

© Inrap infographie O. Maufas sur fond de plan : cadastre actuel



L'étude a été menée, sur le terrain, après la dépose des faux-plafonds (à l'exception d'un devant être conservé), après décroustage des façades donnant sur la cour intérieure du nord-ouest et décroustage de la façade occidentale donnant sur le jardin. En complément, des sondages dans les enduits ont été réalisés sur des surfaces restreintes à l'angle des murs du premier étage, aux endroits que nous avons préalablement indiqués à l'aménageur, pour faciliter la lecture chronologique.

Le cabinet Crégut-Duport nous a aimablement communiqué ses relevés, c'est-à-dire un plan par niveau et les élévations des façades (avant dépose des enduits)¹. Ils ont constitué notre base d'enregistrement puisque nous y avons reporté la localisation des points d'observation, la numérotation des vestiges et les éléments de chronologie relative mis en évidence.

L'équipe archéologique, composée de deux personnes, est intervenue pendant 5 jours pour analyser et enregistrer les éléments bâtis observables. Les grandes phases de l'évolution des bâtiments en élévation ont été perçues à partir de l'enregistrement des façades en limite orientale et méridionale de la cour, de celle de la cage d'escalier et de celle, plus sommaire, des deux autres murs de la cour. L'évolution en plan a été recherchée au contact des murs du premier étage pour vérifier leur ordre de construction. Tous les contacts n'ont pas été observés, seulement les plus pertinents. Des sondages complémentaires ou l'extension de ceux existants, ont été réalisés lorsque nécessaire pour comprendre soit la chronologie, soit la disposition du bâti à un moment donné.

(1) Nous remercions particulièrement madame Manuela Corga, représentant le cabinet d'architecte, pour son accueil et sa réactivité en réponse à nos besoins.

Cette enquête n'a pas été exhaustive : seule une partie des principaux murs a été observée et les points d'observation n'ont, le plus souvent, pas été assez étendus pour vérifier la valeur de la lecture faite : représentative de la seule partie mise au jour ou bien de l'ensemble du mur ? Aucune saignée en bandes verticale et horizontale n'a été réalisée dans les enduits de chaque mur et il n'y a donc pas eu de repérage des baies condamnées (anciennes portes ou fenêtres), ni des premières lignes de toiture en dehors de celles visibles sur cour. Il n'y a pas non plus eu de décrochage des enduits autour des poutres des plafonds-planchers ni des pannes des charpentes de toiture pour vérifier si elles étaient contemporaines des murs dans lesquels elles s'insèrent ou bien postérieures. Pour établir la chronologie entre les pans de murs et les planchers, nous avons eu recours à l'enregistrement des réfections des portes, notamment des seuils et des linteaux.

Les prélèvements pour analyse dendrochronologique ont été réalisés sur l'ensemble des charpentes, avec un à quatre prélèvements par ouvrage. Seul le plafond de la pièce méridionale du premier étage n'a pas fait l'objet d'analyse, son faux-plafond n'ayant pas été dégagé. Celui-ci est une réalisation du XVIII^e ou du XIX^e siècle en gypse qui méritait en effet d'être conservée.

Le bâti analysé a été enregistré en unités de construction dont les numéros sont reportés sur les plans et les élévations. Chaque unité a fait l'objet d'une fiche où ont été compilées les informations de chronologie relative, les descriptions des maçonneries et, chaque fois que nécessaire, un croquis. Cet enregistrement reprend la méthode de Harris, avec une numérotation continue des éléments de construction considérés en unité stratigraphique (US), ici uniquement de construction (1001 à 1127). Les murs, l'escalier, les plafonds, la voûte et les toitures ont été enregistrés en « faits » regroupant chacun une à plusieurs US (celles qui les composent). Tous les vestiges n'ont pas été numérotés : les baies, très nombreuses, n'ont reçu de numéro propre que dans la mesure où elles ont été étudiées. Tout ce qui a été observé est décrit dans un catalogue, (chapitre 1 de la section 3 de ce rapport).

Les plans par étage et les élévations des façades étudiées ont été tirés au format A3 ou A4 et au 1/100^e (les plans) et au 1/50^e (les élévations). Ils ont servi de support sur le terrain pour localiser manuellement toutes les US et les faits enregistrés. Ils ont été enregistrés (Minute1 à Minute8). Y ont également été reportées la localisation des sondages, les relations d'appui ou de chaînage entre les murs, et une mise en couleur en fonction de notre perception de la chronologie relative. Les couleurs représentent une proposition de phasage, c'est-à-dire de chronologie absolue. Les minutes n'ont pas été corrigées ; c'est leur reproduction en format Adobe Illustrator qui l'a été. Celles-ci sont reproduites en fin d'ouvrage, à la suite de l'inventaire des relevés (chapitre 2 de la section 3). Elles compilent, de manière visuelle, tous les indices de chronologie captés sur le site. Néanmoins, pour faciliter la lecture globale, nous avons choisi de porter la couleur d'une phase sur tout un mur, même quand une seule partie en avait été observée. Le lecteur aura à cœur de confronter ces aplats de couleur à la localisation des sondages et aux indices de chronologie effectifs pour vérifier leur pertinence. De nouvelles recherches pourraient remettre en question ce phasage, par exemple s'il était découvert que tous les murs ne sont pas uniformes mais constitués de différentes reprises. D'autres relevés ont été dressés : ils concernent la modénature de quelques portes et fenêtres (Minute9 à Minute11).

Une couverture photographique documente l'immeuble. Le manque de recul, en particulier dans la cour dont les murs étaient couverts d'échafaudages, n'a pas favorisé les vues d'ensemble et les clichés s'attachent principalement aux détails. Dans chaque pièce, il a été saisi le détail des maçonneries, leur contact entre elles, les baies anciennes et les plafonds (les vestiges enregistrés). Les cheminées modernes, bien que non étudiées, ont été photographiées.

Elles ont, pour la plupart, un coffre enduit de gypse avec un ornement sommital en relief qui reprenait la moulure soulignant le faux-plafond. Les photographies ont été numérotées de 001 à 249. Ces numéros renvoient, chacun, à un sujet et une orientation. Pour chaque photographie il peut exister plusieurs clichés ; ils sont distingués par des lettres (ex. : 140, 140a, 140b). Les légendes des photographies figurent sur la base de données Syslat et, dans ce volume, chapitre 3 de la section 3. Tous les clichés sont au format numérique, cependant un tirage en est fourni, à la suite de leur inventaire, sous la forme de planches-contact.

Après la phase terrain, l'étude a été réalisée par une personne en 21 jours. Le temps a été consacré au basculement des données de terrain sur support informatique, à la numérisation des documents graphiques, à la rédaction des inventaires, à la rédaction et à l'illustration du rapport².

Toute la documentation de terrain a été informatisée. Les vestiges, les minutes et les photographies ont été inventoriés sur la base de données Syslat et ont été sauvegardés à la fois sur support informatique et par un tirage papier. Les inventaires ont été imprimés pour être remis au SRA avec les documents originaux en papier. Les minutes de terrain ont été scannées et reproduites avec le logiciel Adobe Illustrator.

Les résultats des analyses dendrochronologiques réalisées par Frédéric Guibal de l'IMBE font l'objet d'un rapport propre qui est reproduit au chapitre 4 de la section 3.

Par commodité, nous avons numéroté les espaces pour faciliter leur localisation. Les numéros sont à deux nombres : le premier désigne le niveau (0 pour le rez-de-chaussée, 1 pour le premier étage, 2 pour le second) et les suivants signalent le numéro de la pièce ou de l'espace externe (1 à 13). Les pièces sont nommées de sorte à ce que celles qui se superposent portent le même (2^e) numéro.

1.4. Résultats

L'observation des maçonneries et les liens chronologiques des différents pans de mur entre eux ont permis le repérage de huit interventions différentes entre le XV^e et le XX^e siècle, formant l'immeuble tel qu'il se présente aujourd'hui. Parmi elles, on compte six chantiers d'assez grande envergure. Tous sont ordonnables dans le temps, même si deux d'entre eux, intervenant en deux points distants du bâti, pourraient avoir eu lieu en même temps (les phases 5 et 6).

L'évolution des volumes de la demeure ont été compris, en plan et en élévation, dans leurs grandes lignes. La restitution que nous proposons dans les pages qui suivent se fonde sur des observations dont nous rappelons qu'elles sont ponctuelles et dont on ne peut mesurer la représentativité à l'échelle d'un pan de mur complet, voire d'un bâtiment. Elles sont assurées à l'endroit où elles ont été faites, mais des décrotages supplémentaires auraient certainement conduit à la perception d'un nombre de chantiers un peu plus important, en particulier aux extrémités septentrionale et méridionale de la parcelle où les murs mitoyens avec les immeubles voisins présentent en plan des irrégularités qui résultent certainement de reprises successives que nous n'avons pas mises au jour partout³.

(2) Ainsi, l'opération a été réalisée en 31 jours/homme, non compris le temps de maquettage ni celui des analyses dendrochronologiques.

(3) Sur les plans généraux reproduits au chapitre 2 de la section 3 le phasage est représenté par des couleurs qui ont été portées sur les points d'observation (ceux-ci surlignés d'une trait rouge) et étendus au-delà à l'ensemble des pans de mur pour faciliter la lecture. On aura à l'esprit, en les lisant, que les couleurs du phasage ne sont en réalité assurées qu'aux endroits où les maçonneries ont été mises à nu.

Les datations absolues sont proposées à partir des résultats des analyses dendrochronologiques, nombreux sur les charpentes de cet immeuble qui ont fourni un matériau de qualité au regard des possibilités de calage chronologique. La multitude des dates sur un même ouvrage, parfois sur une même poutre, autorise une réelle discussion sur la datation des chantiers successifs et apporte des données sur le commerce du bois et l'usage de remplois. Les datations obtenues, confrontées à la chronologie relative permet la datation des phases 3 et 5 de l'évolution. La modénature des baies apporte des indices pour la datation des autres phases que conforte, très ponctuellement, les indices issus des archives⁴.

Le détail des observations de chronologie relative, des descriptions de maçonnerie et des baies, ainsi que les appréciations stylistiques, figurent sous forme de texte et de documents graphiques en section 3 de ce rapport. Le corps du texte, qui suit, expose la synthèse des états anciens perçus de l'évolution de l'immeuble avec les principales observations qui fondent la chronologie relative et les éléments qui permettent de discuter de la datation. Les états les plus récents sont présentés brièvement.

(4) L'étude archivistique de Corinne Potay n'est pas reproduite ici. (Potay 2018).

2. Contexte urbain

La maison du 16 rue de l'Horloge est en plein cœur de l'« écusson » de Nîmes, centre urbain du bas Moyen Âge clos d'une enceinte bâtie au milieu du XIV^e siècle (fig. 2). La parcelle est en bordure d'un îlot encadré par les rues de Bernis au nord, de l'Aspic à l'est, des Arènes à l'ouest et des Patins au sud. Toutes les quatre délimitent un espace rectangulaire de 84 m sur 70 (soit environ 2,4 sur 2 *actus*), inscrit dans un réseau orthonormé d'axes viaires hérités de l'Antiquité (Chouquer dans Monteil 1999, 415). Au Haut Empire, la rue de l'Aspic desservait un théâtre au nord de la parcelle qui nous concerne (non attesté archéologiquement mais dont la forme est conservée dans le parcellaire) et l'amphithéâtre au sud. Cet axe de circulation, sans doute important dès cette période, est, avec la rue des Marchands, l'une des principales voies commerçantes de la ville médiévale et moderne. Dans sa partie centrale (au numéro 16 notamment), elle constitue une partie de l'itinéraire reliant la place aux Herbes et la place du Marché, deux noyaux actifs de l'économie et de la vie sociale depuis le XII^e et le XIII^e siècle.

Le centre ancien de Nîmes conserve quelques dizaines de maisons de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, signalées au promeneur par les éléments de ces périodes apparents en façade (fig. 3). L'îlot qui nous concerne en conserve au moins deux : outre la maison que nous avons étudiée, l'hôtel de Bernis, vaste demeure bourgeoise reconstruite aux XV^e et XVII^e siècles, en occupe la frange septentrionale.

La parcelle EY269 qui nous intéresse ici, présente une forme en L, avec une partie approximativement axée est-ouest, au nord-est, et une partie perpendiculaire formant un retour au sud-ouest (avec une sorte de talon à l'angle, fig. 1). Ces deux parties sont actuellement partagées entre des espaces ouverts et d'autres couverts. Les bâtiments les plus anciens sont uniquement au nord-est et sont disposés autour d'une petite cour. Au moment de leur construction, le jardin était probablement plus étendu qu'aujourd'hui et occupait la partie occidentale, à l'angle des deux branches du terrain. Au sud, une maison a probablement occupé le front de rue, mais elle aura été démolie avant la reconstruction d'époque contemporaine. En 1547, deux maisons occupent cet espace en L. Elles sont la propriété de deux membres de la famille Genesi (Lois et Antoine. Potay 2018, 5). En 1598, il n'y a plus qu'une maison et un propriétaire, Jean Genezy (Potay 2018, 6). Tout montre que celle qui perdure est la demeure du nord-ouest sur laquelle nous avons concentré notre étude. La seconde ne semble pas avoir été reconstruite avant une époque tardive : l'espace est resté longtemps de pâtis ou jardin et de cour (*ibidem*). Ainsi, les lignes qui suivent ne rendent compte que de l'évolution du bâti de la bâtisse ouvrant sur la rue de l'Aspic.

Fig.2 La façade sur la rue de l'Aspic et l'emplacement de la parcelle EY269 (en orange) dans le centre urbain médiéval et moderne, sur fond de cadastre actuel

© Inrap cliché et infographie O. Maufrais



Fig.3 . La maison du 16 rue de l'Aspic dans son contexte architectural, sur fond de cadastre napoléonien (1829). Les parcelles colorées sont celles qui présentent au moins un élément en place de style roman, gothique ou Renaissance (généralement en façade, l'inventaire ayant été principalement établi à partir des visites de rues de Pierre Garrigou Grandchamp en 2002 et Odile Mauftras en 2016)

A : cathédrale, **B** : enclos cathédral, **C** : limite du bourg épiscopal jusqu'à la fin du XIIe siècle, **D** : parcelle de l'église médiévale Saint-Etienne du Chemin, **E** : parcelle de l'église médiévale et moderne Sainte-Eugénie

© Inrap infographie O. Mauftras



3. Aux XIV^e ou XV^e siècle

Il n'y a pas d'état antérieur à la fin du Moyen Âge conservé en élévation sur la parcelle à proprement parler, mais on a pu noter en deux points et au niveau du premier étage, la préexistence de deux bâtiments du voisinage. L'un est au nord-ouest, l'autre au sud. Le premier état de la maison du 16 étant datable du courant du XV^e siècle, les bâtiments voisins sont antérieurs. Ils ne présentent aucune particularité qui permette de les dater : ils se dressent là au XV^e siècle, peut-être depuis un siècle ou deux.

3.1. La maison voisine au nord

Au nord, la maison du 16 rue de l'Aspic ne s'étend pas jusqu'à une limite rectiligne marquée par un long mur mitoyen. C'est une succession de murs axés approximativement est-ouest, tous décalés les uns par rapport aux autres qui forme la mitoyenneté. Ces pans de murs sont reliés entre eux par des murs perpendiculaires. Il a été observé qu'un de ces angles n'était pas formé par un chaînage entre deux murs (les murs MR1009 de l'état 1 et MR1016), ni même par l'appui de l'un sur l'autre, mais par l'appui de l'extrémité de chacun de ces murs sur une besace d'angle d'un bâtiment indépendant (MR1031, **fig. 4 et 5**).

Ce bâtiment n'a été observé que dans le cadre d'un sondage étroit, en dégarnissant les joints des murs de la maison du 16 qui le masquait. Il a été vu sur trois assises. La besace est en moyen appareil de taille, en calcaire coquillier à grain fin et les pierres sont assemblées à joints presque vifs. C'est une construction soignée.

L'angle est chanfreiné, traitement que l'on a rencontré au 11 rue des Marchands où il est associé à une façade du XV^e siècle (Maufras *et al.* 2020a, 32-33). Mais nous connaissons trop peu de maisons nîmoises pour déceler quand apparaît cette pratique et combien de temps elle dure⁵.

La besace en moyen appareil appartient à deux murs qui se développent au nord et à l'ouest du point de découverte, au sud-ouest de la parcelle 270 (14 rue de l'Aspic). Sur le plan nous leur avons donné l'orientation du parcellaire, mais aucune mesure n'a pu être relevée et l'épaisseur de la construction n'est pas connue.

On note qu'au nord-ouest de ce point d'observation se trouve une cour et non un bâtiment (**fig. 4**). C'est donc un angle interne que le chanfrein adoucit⁶, sans doute de liaison entre deux corps de bâtiment encadrant une cour.

(5) Au 11 rue des Marchands, le chaînage en pierre de taille est en calcaire froid qui nous semble être d'usage plutôt plus ancien (base de l'église Sainte-Eugénie, cathédrale Sainte-Marie, maison romane de la rue de la Madeleine) que le calcaire coquillier qui se généralise au XVI^e siècle dans les maisons que nous avons étudiées (1 rue de la Madeleine, 13 rue des Marchands, 10-12 rue de l'Horloge et 16 rue de l'Aspic).

(6) En cela, la besace d'angle diffère de celle du 11 rue des Marchands. En revanche elle s'apparente au chanfrein partiel dans un angle interne de la pièce 2-13 du deuxième étage de la maison du 16 rue de l'Aspic.

L'angle est placé de telle manière qu'il ne pouvait être en limite de propriété au moment de sa construction et il faut donc envisager que la maison occupant la partie arrière de la parcelle 270 se développait partiellement sur l'emprise de l'actuelle parcelle 269. Aujourd'hui, faisant face à cet angle, il existe un mur percé d'une porte obstruée, MR1022, dont le parement oriental a été bâti au cours de l'état 3. Ce parement vient sans doute en doublage de la façade orientale du bâtiment voisin auquel appartient l'angle de construction MR1031.

3.2. La maison voisine du sud

Au sud-est également, la maison du 16 est limitée par une succession de plusieurs murs (fig. 4). Ils ont été partiellement dégagés en plusieurs endroits et il a pu être déterminé que le pan le plus ancien, MR1006 (US 1006) est celui de l'est, qui prend naissance du côté de la rue de l'Aspic et qui se développe sur 7,10 m de long dans l'œuvre. Il se termine à l'ouest par un chaînage qui signale sans doute un retour vers le sud, c'est-à-dire, probablement, une première façade sur cour ou jardin de la maison du 18 rue de l'Aspic (parcelle 268). Contre ce chaînage est appuyé le pan 1036 qui prolonge le mur d'environ 2,50 m vers l'ouest, sans décalage (fig. 6). Cette reprise est peut-être assez rapide, puisqu'une pierre en harpe constitue une attente d'une reprise prévue dès l'origine. Le mur forme un retour vers le sud qui pourrait être une extension de la maison du 18 vers l'ouest, une nouvelle façade donc. Le troisième pan, MR1007, est adossé à l'angle de la construction précédente, avec un plan en baïonnette (fig. 4). Aujourd'hui, il sépare la maison du 16 de la maison du 18 dans sa partie orientale et de la maison du 20 plus à l'ouest, suggérant une construction en deux temps.

Quoiqu'il en soit, tous ces murs sont antérieurs à la maison de la parcelle 269 : le bâti sur les parcelles 268 et 267 s'est développé quasiment jusqu'en fond de terrain avant que le premier ensemble bâti de la maison du 16 rue de l'Aspic ne soit élevé : tous les murs du premier état de cette dernière, au premier étage, s'appuient en effet aux murs MR1006 et MR1007.

Le mur MR1006 est le fait d'une maçonnerie régulière de petits moellons équarris de calcaire froid disposés en lits horizontaux et liés par un mortier de terre argileuse orangée incluant des billes de chaux. Les joints sont minces, l'ensemble est homogène. La chaîne à l'extrémité du premier pan est construite avec des moellons un peu plus gros liés à un mortier de chaux⁷. Les prolongations 1036 et MR1007 du mur présente un appareil similaire, avec toutefois des assises moins régulières et un mortier de couleur beige ou brune.

(7) Cette partie du mur conserve l'ancrage d'une poutre de plancher de la maison du 18.

Fig.4 Le bâti le plus ancien conservé sur la parcelle : les vestiges de deux maisons voisines observés au premier étage

© Inrap cliché et infographie O. Maufrais

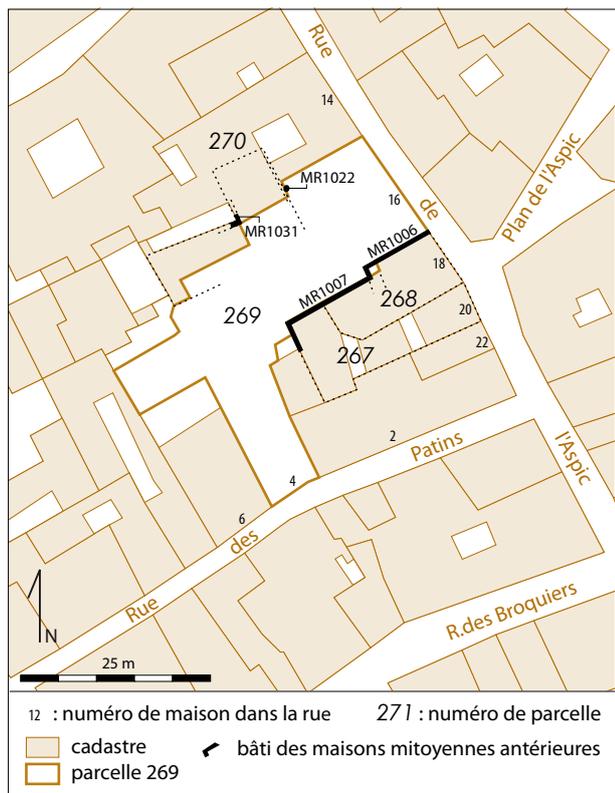


Fig.6 La partie occidentale du mur MR1006 en limite méridionale de la parcelle. À gauche (à l'est) le premier pan du mur et son chaînage avec une pierre en harpe d'attente. À droite (à l'ouest), la prolongation 1036. Le mur en retour de ce côté, MR1012, est postérieur, il appartient à l'état 1 de la maison du 16 rue de l'Aspic

© Inrap cliché M. Piskorz



Fig.5 La besace d'angle MR1031 dont on voit ici le chanfrein, contrebuté par les murs postérieurs MR1009 (à gauche/au sud) et MR1016 (à droite/à l'est).

© Inrap cliché M. Piskorz



4. État 1, courant du XV^e siècle

Dans son premier état, la maison du 16 rue de l'Aspic est un immeuble à trois corps de bâtiment répartis en U autour d'une petite cour quadrangulaire (cour 0-2, fig. 7). L'ensemble est construit en bordure de rue à l'extrémité nord-orientale de la parcelle, entre la voie publique à l'est et un espace libre à l'ouest que l'on suppose être un jardin (il l'est encore partiellement aujourd'hui. Espace 0-4). L'ensemble se développe sur trois niveaux : un rez-de-chaussée (largement hors emprise), un premier étage (où ont été concentrées les observations) et un étage de combles

4.1. Disposition et circulation

La maison occupe toute la largeur de la parcelle, soit environ 15 m de long côté rue. D'est en ouest, elle se développe sur au moins 19,70 m (au nord) à 22,60 m (au sud) hors œuvre. Elle présente un plan trapézoïdal irrégulier, le corps de bâtiment sur rue étant plus long que celui sur jardin. Ces deux corps qui se font face ne sont pas perpendiculaires. Ils sont liés par un troisième corps disposé au sud de la parcelle.

4.1.1. Corps méridional

Au sud, la maison s'adosse aux maisons du 18 et de 20 rue de l'Aspic, antérieures, sans avoir son mur propre. Ce sont les murs MR1006 et MR1007 des voisins qui sont utilisés, sans doublage, et contre lesquels viennent s'appuyer les murs de cloison ou de façade. Cela est observé au premier étage, à l'angle des cloisons MR1008 et MR1012 avec le mur antérieur de limite de propriété (fig. 6, 7). Ce grand mur antérieur, dont nous avons vu qu'il était construit en plusieurs pans et plusieurs chantiers, donne une limite linéaire relativement régulière. Les constructeurs de la maison du 16 profitent du point fort que constitue l'extrémité en angle du mur MR1006, angle contrebuté par le mur MR1007, pour adosser leur cloison MR1012 qui sert de contrefort à la façade MR1005 de l'aile méridionale. Cette aile est de forme trapézoïdale, sa façade ayant été disposée en biais pour des raisons que l'on ignore (maintenir une grande cour pour faciliter l'éclairage ?).

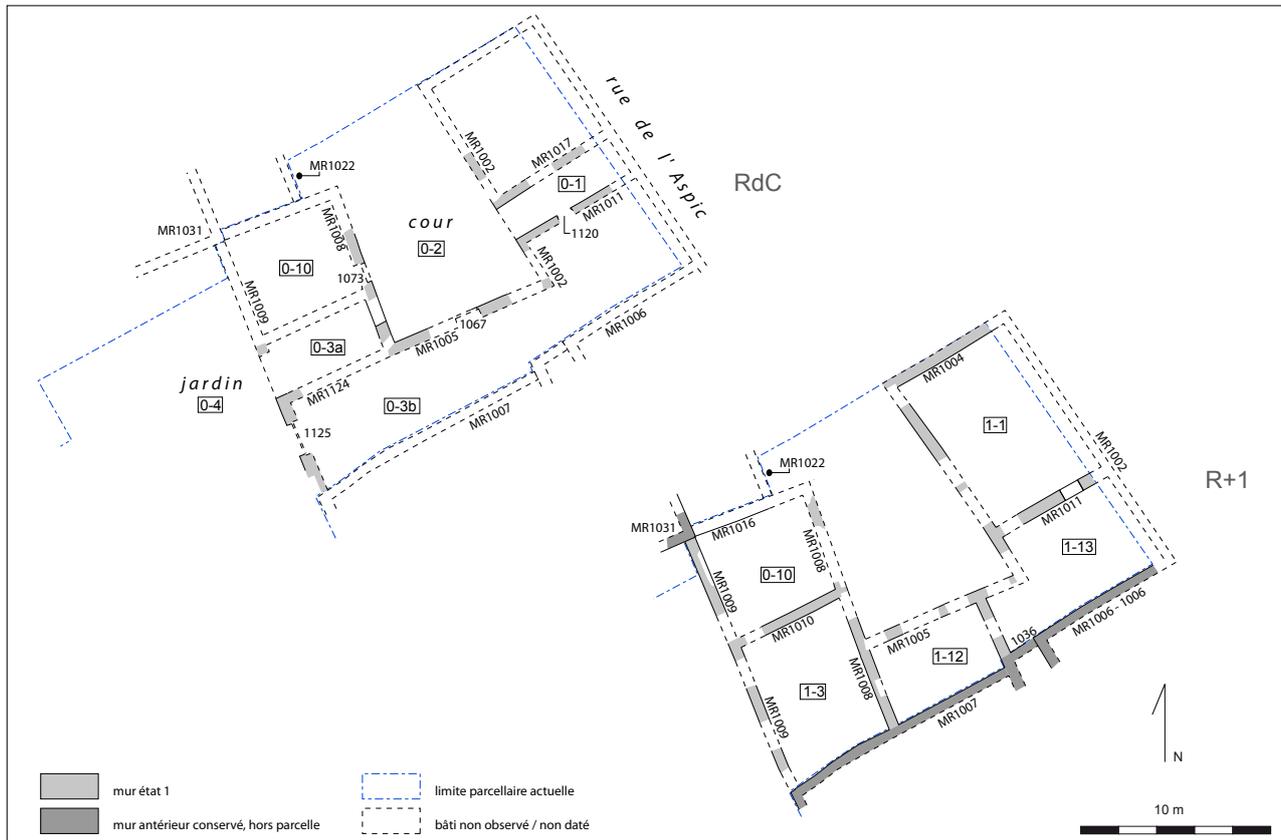
4.1.2. Corps occidental

À l'ouest, le corps occidental est très régulier, avec deux façades presque parallèles (MR1008 sur cour et MR1009 sur jardin), une épaisse cloison qui constitue un raidisseur (MR1010⁸). Il a une largeur hors-œuvre d'environ 7 m et une longueur qui n'est pas assurée. En effet, le mur MR1016 qui le ferme aujourd'hui et lui donne une longueur de 14,50 m environ, n'est peut-être pas d'origine. Il n'y a pas de lien entre les murs MR1009 et MR1016 au nord-ouest de l'immeuble puisque l'un et l'autre s'appuient de ce côté à l'angle MR1031 du bâtiment préexistant sur la parcelle voisine. L'aile sur jardin a pu se prolonger initialement un peu au nord et s'aligner sur le corps de bâtiment sur rue, un peu plus long.

(8) Les quelques assises dégagées de la cloison MR1010 sont appuyées à l'est au mur MR1008, mais la maçonnerie des deux murs est similaire et ils nous ont paru être contemporains l'un de l'autre.

Fig.7 État 1 de la maison, courant du XV^e siècle

© Inrap infographie O. Maufas sur fond de plan Cabinet Crégut-Dupont, Nîmes



Ce qui est plus assuré, c'est que le bâtiment en angle qui occupait la propriété voisine est largement abattu dans sa partie méridionale pour laisser place à la maison du 16. Nous avons considéré précédemment (§ 3.1) que cette maison voisine pouvait se développer à l'est jusqu'au mur MR1022 de l'état 3 (fig. 4). Le maintien de ce mur oriental en limite de propriété suggère que le mur MR1016 fermant actuellement l'aile occidentale remonte à l'état 1 de la maison du 16.

4.1.3. À l'est, un corps en encorbellement ?

Le corps de bâtiment sur rue conserve sa façade sur cour, MR1002, parallèle à l'axe de la rue, un mur de cloison qui forme refend (MR1011) et un mur au nord (MR1004), perpendiculaire à la façade conservée. À l'origine, ce mur se développait vers l'est au-delà de la façade actuelle et de la limite parcellaire orientale. En témoigne l'enduit qui a été retrouvé sur son parement interne jusque dans le joint avec l'actuelle façade. Cette dernière a été bâtie postérieurement (état 3) en appui sur une partie entièrement enduite du mur septentrional MR1004 qui s'avancé sur la rue plus loin qu'aujourd'hui (fig. 8). Cela suggère que le corps oriental de bâtiment était plus large qu'aujourd'hui, soit sur toute sa hauteur, soit plus probablement dans les étages uniquement. La rue n'est en effet pas très large : son activité commerciale et sa circulation nécessitent les 3,30 m de largeur qu'elle a aujourd'hui. L'avancée de la façade observée au premier étage correspond probablement à un encorbellement. Nous l'avons cartographiée en pointillés avec un décalage de 0,50 m de largeur environ, mais l'étage a pu déborder de 0,80 ou 1 m (fig. 7).

Cette aile est la plus grande. Elle mesure 15 m de long sur 6,20 à 6,50 m de large dans l'œuvre, selon la largeur que l'on restitue à l'encorbellement. Elle est divisée en deux pièces de taille inégale : celle du nord est la plus grande.

Fig.8 Sondage à l'angle la façade MR1001 de l'état 3 (à droite) et du mur MR1004 de séparation des 14 et 16 rue de l'Aspic (état 1, à gauche). La façade est appuyée à l'enduit du mur MR1004 qui s'avancit manifestement plus à l'est sur la rue

© Inrap cliché M. Piskorz



Fig.9 L'angle des murs MR1002 (à droite avec sa fenêtre 1024) et MR1005 (à gauche, avec sa fenêtre 1059). Vue d'ensemble et détail du chanfrein partiel

© Inrap cliché M. Piskorz



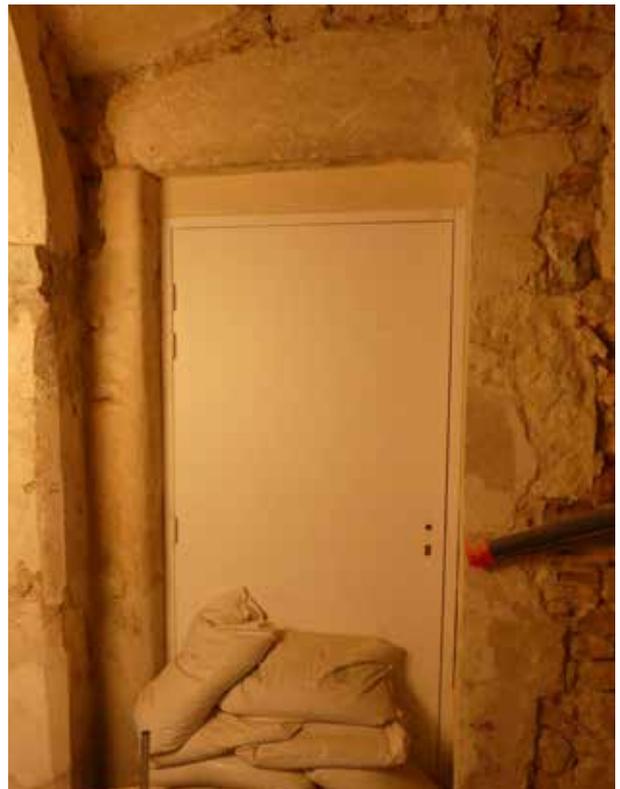
Fig.10 La cloison MR1011 au rez-de-chaussée et sa porte 1120 entre le passage d'entrée 0-1, au premier plan, et une pièce hors emprise à l'arrière. On note la parfaite intégration de l'encadrement de la porte dans la maçonnerie du mur et la reprise, approximativement au niveau du linteau, du sommet du mur pour la mise en place de la voûte VT1046

© Inrap cliché O. Mauftras



Fig.11 La porte 1073 entre la cour 0-2 et la pièce septentrionale de l'aile occidentale. On remarque que le montant de droite (nord) a été refait pour élargir la baie et le linteau, conservé, a été décalé vers le nord à ce moment-là pour reposer sur les deux piédroits

© Inrap cliché O. Mauftras



Celle du sud, plus petite, est élargie au sud-ouest par une extension sur l'aile méridionale. En effet, le mur de façade sur cour MR1002 ne se prolonge pas dans l'œuvre pour former une cloison. Il fait un retour en L avec le mur MR1005⁹. Au premier étage, cet angle est ponctuellement adouci par un chanfrein qui n'est pas sans rappeler l'angle interne de la maison du voisin du nord dans l'état antérieur (fig. 9)¹⁰.

4.1.4. Circulations et puits

Très peu d'éléments sont conservés qui permettent de restituer comment l'on accédait à l'immeuble et comment on y circulait.

L'entrée est restituable approximativement au centre de la façade (non conservée) donnant sur la rue de l'Aspic. Elle prenait place, comme aujourd'hui, entre les cloisons MR1017 et MR1011 qui limitent, au rez-de-chaussée et dès le premier état, un passage (0-1) entre la rue et la cour 0-2. Ce passage ouvre aujourd'hui, côté cour, par une arcade, mais celle-ci a été refaite lors de l'état 5.

Depuis le passage d'entrée 0-1, une porte percée au sud dans le mur MR1011 permettait d'accéder à la pièce méridionale du corps de bâtiment sur rue. Cette porte (1120) a un linteau droit chanfreiné et arrondi aux extrémités pour adoucir la retombée sur les piédroits dont l'angle est adouci par un quart-de-rond sur presque toute leur hauteur (fig. 7, 10). Seule la plinthe présente un profil à angle droit.

Une autre porte de l'état 1 est conservée au rez-de-chaussée de la façade sur cour MR1008 du corps de bâtiment occidental (1073). Elle n'est pas exactement traitée comme la porte 1120 : si les montants ont une moulure identique en quart-de-rond (seul celui du sud est d'origine), le chanfrein du linteau est en cavet (fig. 7, 11).

Un autre passage, 0-3a, existait entre la cour 0-2 et le jardin 0-4. Il est toujours en place, mais ses murs ont été refaits. Du mur initial méridional, MR1124, il n'a été vu que l'angle avec la façade sur jardin MR1009. Le mur est en effet masqué aujourd'hui par un autre, en briques, qui le double et réduit la largeur du porche. Au nord du passage, le mur de cloison en place est appuyé aux façades et semble postérieur à l'état 1. Lui-aussi a pu doubler un mur plus ancien que l'on a restitué immédiatement derrière (fig. 7).

Ce passage entre cour et jardin est plus large que celui entre rue et cour (respectivement, environ 2,80 et environ 2 m). Une autre entrée sur la parcelle existait peut-être au sud, depuis la rue des Patins et c'est peut-être par cette entrée qu'accédaient les véhicules (charrettes ou voitures à bras).

La cour dessert également le rez-de-chaussée de l'aile méridionale : la porte 1067 est conservée partiellement au milieu du mur MR1005. C'est une ouverture à linteau plat chanfreiné (voir *infra* § 6.1, fig. 20).

Elle donne peut-être accès à une cuisine ou une pièce de service puisqu'un puits bâti dans la cour la jouxte.

Le puits PT1023 est construit dans l'espace ouvert 0-2, en appui sur le mur MR1005, à une date incertaine à partir de l'état 1. La mention de deux puits sur la parcelle en 1547 laisse supposer que chaque maison qui occupe le terrain en possède un (Potay 2018). Celui de la cour 0-2 est donc construit avant l'état 3, plus ou moins contemporain du dénombrement de 1547 ou légèrement postérieur. C'est alors un puits tout simple, avec une margelle

(9) L'angle ayant été repris lors du percement de fenêtres tardives, la disposition en L et non en T des murs MR1002 et MR1005 a été vérifiée en allant chercher, en parement du mur MR1006, la trace d'un appui. Il n'en a pas été trouvé (fig. 6). Au demeurant, si le mur MR1002 s'était prolongé au sud au-delà de la façade MR1005, la cloison MR1012 aurait été inutile.

(10) Cet angle n'est pas d'origine, il remonte à l'état 5, au moment de la pose de la fenêtre 1024, mais la partie chanfreinée est peut-être en place. La limite des sondages et l'absence de fouille des joints n'ont pas permis d'assurer la chronologie.

quadrangulaire en pierre de taille. S'il a été couvert à ce moment-là, il ne reste rien de sa superstructure : celle en place est plus tardive.

L'escalier d'accès dans les étages n'est pas conservé. Il en existait un, en vis, si l'on en croit le document fiscal de 1547 qui mentionne une « vissette » (Potay 2018). Il devait se trouver à l'angle de deux ailes, donc au sud-ouest ou au sud-est de la cour. Ces angles n'en présentent aujourd'hui aucune trace. Quoiqu'il en soit, un escalier en vis pouvait donner accès au premier étage et aux combles.

La disposition des pièces avec absence de couloir, caractéristique de la maison médiévale et du début de la Renaissance, indique que les salles se commandent les unes les autres ; que la circulation s'y faisait en enfilade. L'unique porte interne conservée assurément de l'état 1 est percée dans le tiers oriental de la cloison MR1011 au premier étage, entre les pièces 1-1 et 1-13.

4.2. Élévations

Les corps de bâtiment sont élevés, chacun, sur trois niveaux : un rez-de-chaussée, un premier étage et un second qui n'a semble-il eu que peu d'élévation et une fonction de combles ou de grenier.

4.2.1. Maçonneries

Les élévations sont assez bien conservées, à l'exception des baies qui ont presque toutes été remplacées. Deux seulement sont conservées partiellement : une grande croisée et un fenestron.

Tous les murs sont en petit appareil de moellons équarris disposés en assises régulières mais non réglées et liées à la terre. Le liant est généralement brun rouge, parfois brun gris, plus rarement légèrement orangé. Il contient assez souvent des billes ou des nodules de chaux, mais avec une répartition très hétérogène. L'unique besace d'angle conservée et observable, entre les murs MR1002 et MR1005 à la base du deuxième étage, est en moyen appareil de taille, également lié à la terre, mais à joints très fins. La pierre est partout un calcaire froid local, de Roquemauillère probablement (carrière sur l'ancienne route d'Alès, au nord de Nîmes). Les encadrements des baies sont traités différemment : ils sont en pierre de taille, en calcaire coquillier à grain généralement fin. C'est un calcaire blanc qui jaunît en se patinant.

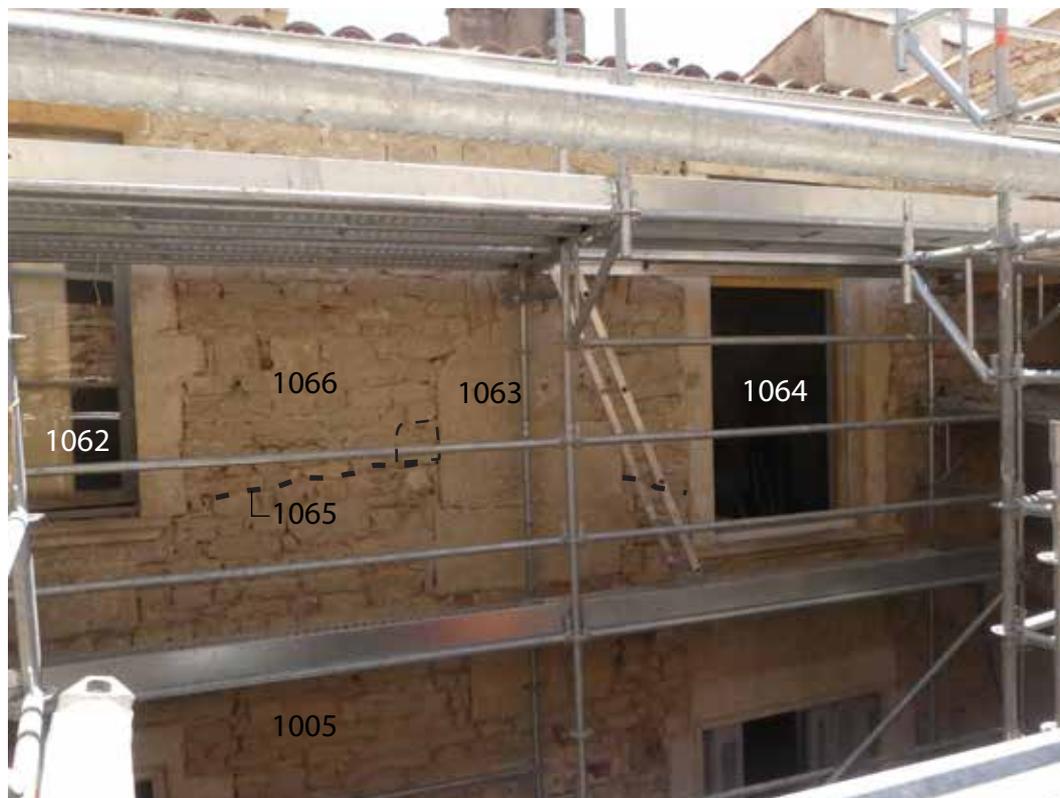
4.2.2. Couverts

Les plafonds-planchers de cet état ne sont pas conservés. On ne peut donc indiquer la hauteur respective des bâtiments. Les premières toitures ne sont plus en place non plus, mais la ligne de l'une d'entre elles est partiellement conservée et suggère la forme des autres.

C'est le mur MR1005 au sud de la cour (façade septentrionale du corps de bâtiment du sud donc) qui présente, en partie haute, la trace d'une ligne de faîtage en bâtière ; 1065 (fig. 12 et *infra* § 9.2, fig. 41). La ligne a son point culminant à l'emplacement de la cheminée postérieure 1063 et forme de part et d'autre deux pentes qui descendent, l'une vers l'ouest et l'autre vers l'est avec une pente d'environ 11 %. Le mur MR1005 est donc un pignon et il culminait autour de 9 m.

Cela indique que les eaux de pluie que la toiture du corps méridional recevait étaient évacuées vers l'est, rue de l'Aspic, et vers l'ouest, sur le jardin. Cela suppose que les corps de bâtiments oriental et occidental étaient plus bas et vraisemblablement à pente unique. Le pan initial de la façade sur cour de celui de l'est, MR1002, s'élève jusqu'à 8,25 m d'élévation. L'arase qu'il présente au sommet peut correspondre au premier faîtage, ou résulter de la dépose d'une ou deux dernières assises du mur lors du chantier de la

Fig.12 Le sommet de la façade sur cour MR1005 avec son ancienne ligne de toiture 1065 recoupée par la cheminée 1063 de l'état 4
 © Inrap cliché et infographie O. Maufra



surélévation 1056 (voir *infra* chap. 5, fig. 15). Cela indique une façade sur rue de l'ordre de 7,40 à 7,65 m de haut en restituant une toiture à 12 % de pente. L'élévation côté jardin devait être également de cet ordre-là.

4.2.3. Fenêtres

Il subsiste, au rez-de-chaussée, les restes d'une grande fenêtre à croisée, en façade sur jardin (baie 1125, mur MR1009). Elle éclaire la pièce (inaccessible) à l'angle des corps de bâtiments de l'ouest et du sud. Elle a été remplacée par une fenêtre plus récente, néanmoins ses montants et le départ de la traverse sont encore partiellement en place et montrent la modénature (fig. 13). Les piédroits sont délardés par des gorges verticales qui se terminent en colonnettes à la base. L'angle des montants et du linteau est souligné par des baguettes croisées et l'appui légèrement saillant est marqué par un boudin. La forme de la fenêtre indique qu'elle est en façade d'une pièce d'habitation. Ainsi le rez-de-chaussée, potentiellement occupé par des boutiques côté rue et des pièces de service en confront de la cour, recevait également des appartements, au moins cette pièce qui ouvre sur le jardin.

L'autre baie conservée est sur la façade sur cour du corps de bâtiment oriental. Elle est aujourd'hui au niveau du premier étage, mais ouvrait certainement à l'origine en partie basse des combles (1051, mur MR1002). Son appui est à 6,75 m du sol actuel de la cour, ce qui autorise la restitution de deux premiers niveaux d'un peu plus de 3 m de haut en moyenne chacun. De la fenêtre, il ne subsiste qu'une pierre d'appui et une autre de montant, sans aucune moulure (fig. 14).

Fig.13 La fenêtre 1125 : une grande croisée dont il reste les montants et l'appui de part et d'autre de la fenêtre de remplacement (mur MR1009, rez-de-chaussée). **A** : vue d'ensemble (ou presque...). **B** : modénature dans l'angle haut, gauche. **C** : modénature à la base du piédroit de droite. **D** : appui

© Inrap clichés et infographie O. Maufrais



Fig.14 Vestiges du fenestron 1051 (mur MR1002, deuxième étage)

© Inrap cliché O. Maufrais



4.3. Indices de datation

Les indices de datation sont uniquement apportés par la modénature des deux portes et de la fenêtre qui en possèdent. La grande croisée avec des baguettes croisées dans les angles est caractéristique du XV^e siècle, bien qu'au XVI^e il a pu s'en faire encore. On retrouve ce détail de moulure notamment en façade de la maison gothique du 11 rue des Marchands à Nîmes, que l'étude de la maison du 13 rue des Marchands permet de dater vers 1475 ou entre 1450 et 1075 environ (Maufras *et al.* 2020a).

Au 16 rue de l'Aspic, cette date n'est pas démentie par la modénature des portes conservées de l'état 1, mais pas précisée non plus. Les montants à profil en quart-de-rond sont fréquents sur les maisons du XV^e et su XVI^e siècle (13 rue des Marchands et 10-12 rue de l'Horloge à Nîmes par exemples, Maufras *et al.* 2020a, 2020b). Les linteaux de cette période offrent une grande diversité, selon que la porte qu'ils couvrent ouvre sur un logis ou sur une pièce de passage ou de service. Ici, la simplicité des linteaux, liée à la fonction non noble des pièces desservies, est une forme qui perdure et dont nous ne savons dire ni le moment d'apparition dans l'architecture régionale, ni quand elle est abandonnée.

On retiendra donc que la maison du 16 rue de l'Aspic, dans son premier état, est du courant du XV^e siècle.

5. État 2, réfection de l'entrée du logis ?

Un deuxième chantier de construction a été relevé sur la maison ; il semble ne concerner que l'angle nord-oriental de la cour 0-2. Son vestige est isolé, largement recoupé par des baies postérieures, et de ce fait il a pu être décrit pas assurément interprété.

5.1. Un chaînage énigmatique

Il s'agit de l'insertion, dans le mur de façade sur cour MR1002, d'un pan de maçonnerie qui forme une chaîne conservée sur 5,60 m de haut (1050, fig. 15).

La chaîne est conservée sur 13 assises. Elle est faite de moellons équarris ou taillés, de calcaire froid et liés à joints fins, presque secs (fig. 16). Elle forme un coup de sabre très légèrement incliné, mais le fruit semble résulter de l'insertion de la fenêtre 1025 qui a largement cassé le chaînage. Ce dernier est également détruit au sommet et à la base. De ce fait, il est difficilement interprétable. Il ne s'agit pas de l'extrémité du mur MR1002 puisque celui-ci se prolonge au rez-de-chaussée au-delà de la chaîne 1050. Peut-être est-ce le piédroit d'une très grande baie. C'est ce que suggère la forme de la reprise de maçonnerie de l'état 3 (fig. 15) qui semble avoir bouché, non seulement l'ouverture si 1050 est un piédroit de porte, mais aussi l'arrachement d'un épais bloc, de seuil ?

Ainsi, il y aurait eu une porte de grande hauteur au premier étage de la maison. Étant donné sa position (seuil à environ 3,25 m du sol actuel de la cour), la porte ne pouvait être accessible que depuis un escalier externe, dans l'angle nord-est de la cour 0-2. La dimension de l'ouverture suggère qu'il s'agisse de la porte d'accès à l'étage noble, au logis. La porte ouvre sur la plus grande des pièces du corps de bâtiment, 1-1. Cette entrée est sans doute en place dès l'état 1, mais la chaîne 1050 paraît insérée *a posteriori* dans la maçonnerie du mur MR1002. Sans doute la chaîne 1050 restaure-t-elle un montant ou participe de l'élargissement de la porte initiale.

L'interprétation n'est toutefois pas convaincante. Une grande porte n'est mise en valeur que par un escalier droit et un palier ou perron. Le dénombrement de 1547 cite l'escalier en vis évoqué au chapitre précédent, or ce type d'ouvrage, dans l'habitat civil, s'accommode mal de grandes ouvertures. Une chaîne de 5,60 m de haut est plus probablement une besace d'angle. Elle ne date peut-être pas de l'état 2 comme cela est présenté ici, mais de l'état 4 (puis 6) au cours duquel toute l'extrémité septentrionale du mur MR1002 est démontée du premier étage à la toiture pour l'insertion de coursives et de portes. La chaîne 1050 est probablement construite à ce moment-là, pour consolider le pan de mur laissé en attente de la réfection.

Ajout d'une circulation

Sous cette chaîne de maintien provisoire, une petite porte est percée dans le mur MR1002, pour donner accès à un espace qui ouvre par ailleurs côté rue, et peut-être aussi sur le passage d'entrée 0-1. La porte 1047 n'est pas conservée dans son état d'origine, ses montants et son linteau ont été retailés pour élargir le passage. Sa forme ne peut donc pas apporter d'élément de datation (fig. 15). Seule la chronologie relative établit la postériorité par rapport à l'état 1. Nous présentons cet ouvrage dans l'état 2, mais il pourrait être contemporain de l'état 3 ou 4 ou d'un état intermédiaire non déterminé.

Fig.15 La façade sur cour MR1002. Croquis des unités de construction sur fond d'élévation relevé au 1-50e

© Inrap infographie O. Maufas sur fond d'élévation Cabinet Crégut-Duport, Nîmes

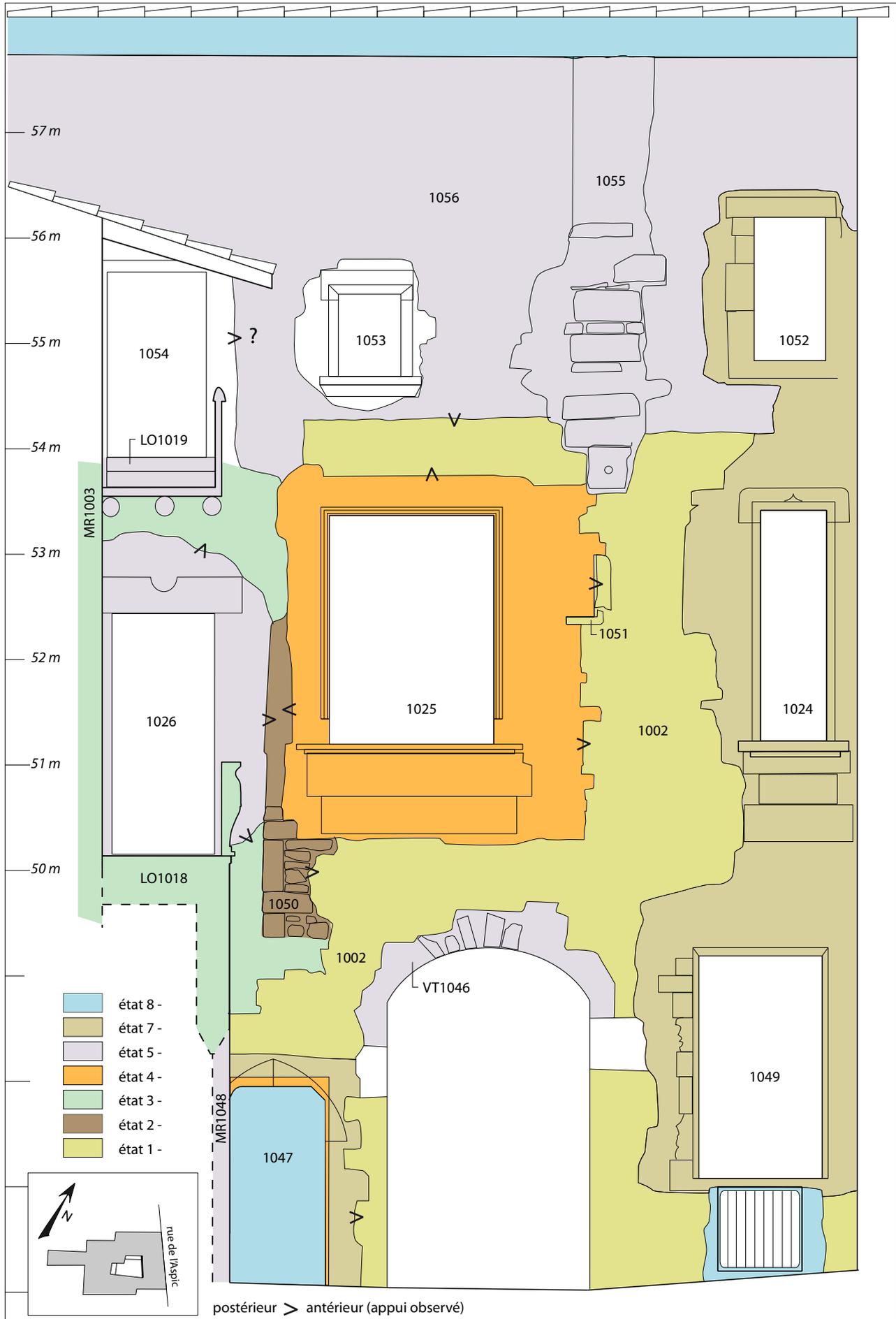


Fig.16 La besace 1050 dans la façade MR1002 : partie basse et partie haute (avec un léger recouvrement)

© Inrap clichés O. Maufrais



6. État 3, densification du bâti vers 1550

Au cours d'un troisième chantier identifié, la maison est agrandie par l'ajout d'une aile supplémentaire : un corps de bâtiment septentrional qui prend place au nord de la cour et réduit son emprise. La nouvelle construction est jointive avec celles existantes et l'ensemble forme dorénavant un plan en carré avec cour centrale, l'ensemble toujours loti entre la rue de l'Aspic à l'est et un jardin à l'ouest (fig. 16).

Cet agrandissement est accompagné de l'édification d'un nouvel escalier, en vis, dans l'angle nord-ouest de la cour, adossé aux ailes de l'ouest et du nord. Il est complété par deux loggias superposées aménagées contre le nouveau corps de bâtiment pour le desservir et pour accéder à l'aile sur rue au premier et au deuxième étage. C'est possiblement parce que le nouveau corps bâti est installé là où se trouvait l'organe de circulation verticale qu'un nouvel escalier est nécessaire. La porte d'entrée hypothétique 1050 au premier étage de l'état antérieur est donc condamnée.

Enfin, le puits de la cour remonte peut-être à cet état d'évolution du site.

6.1. Ajout d'une aile septentrionale

6.1.1. Disposition

L'aile septentrionale de la maison est bâtie sur toute la largeur disponible de la cour. Sa façade méridionale, MR1003, se développe sur 7 m de long entre les murs perpendiculaires de l'état 1 MR1008 et MR1002 auxquels elle s'adosse¹¹. Le mur nord, de limite de propriété, a été construit dans le prolongement de celui de l'aile sur rue, MR1004¹², mais il n'est pas dans celui du mur nord de l'aile occidentale, plus courte, MR1016 (fig. 17). Il vient manifestement s'appuyer à un mur plus ancien, hors emprise et non observé, mais déjà évoqué au chapitre 4 comme l'une des façades d'un bâtiment en L de la propriété voisine, sur lequel la maison du 16 rue de l'Aspic est venu empiéter lors de sa construction initiale. Ce qui reste de ce bâtiment mitoyen sert toujours de limite de propriété. L'extension du mur MR1004 s'y adosse manifestement et forme un retour, MR1002 qui double le mur du voisin et le masque. Ce mur est plus à l'ouest que la façade orientale MR1008 du corps de logis occidental, aussi le nouveau corps de bâtiment ne présente-t-il pas de plan quadrangulaire régulier, mais un plan rectangulaire avec une petite excroissance au nord-ouest, formant un petit cabinet. Au premier étage, celui-ci est isolé par la cloison MR1034, alignée sur la façade MR1008 de l'état précédent, devenue partiellement cloison, et accessible par une porte ménagée entre les murs MR1008 et MR1034.

Le mur MR1022 à l'ouest du cabinet est percé d'un placard dont les dimensions suggèrent qu'il puisse être une ancienne fenêtre ou une ancienne porte. Trois pièces sont ainsi créées : 0-11 au rez-de-chaussée, 1-11 au premier étage et 2-11 au deuxième. Elles ont chacune 29 m² de surface.

(11) L'appui de la façade MR1003 sur le mur MR1008 est observable sur quelques assises au rez-de-chaussée, dans la cage d'escalier. L'appui sur le mur MR1002 a été observé au second étage, dans la pièce 2-11.

(12) Ce pan de mur n'a pas reçu de numéro d'US particulier, bien qu'il ne soit pas contemporain du pan initial 1004.

Fig.17 État 3 de la maison, vers 1550

© Inrap infographie O. Maufrais sur fond de plan Cabinet Crégut-Duport, Nîmes

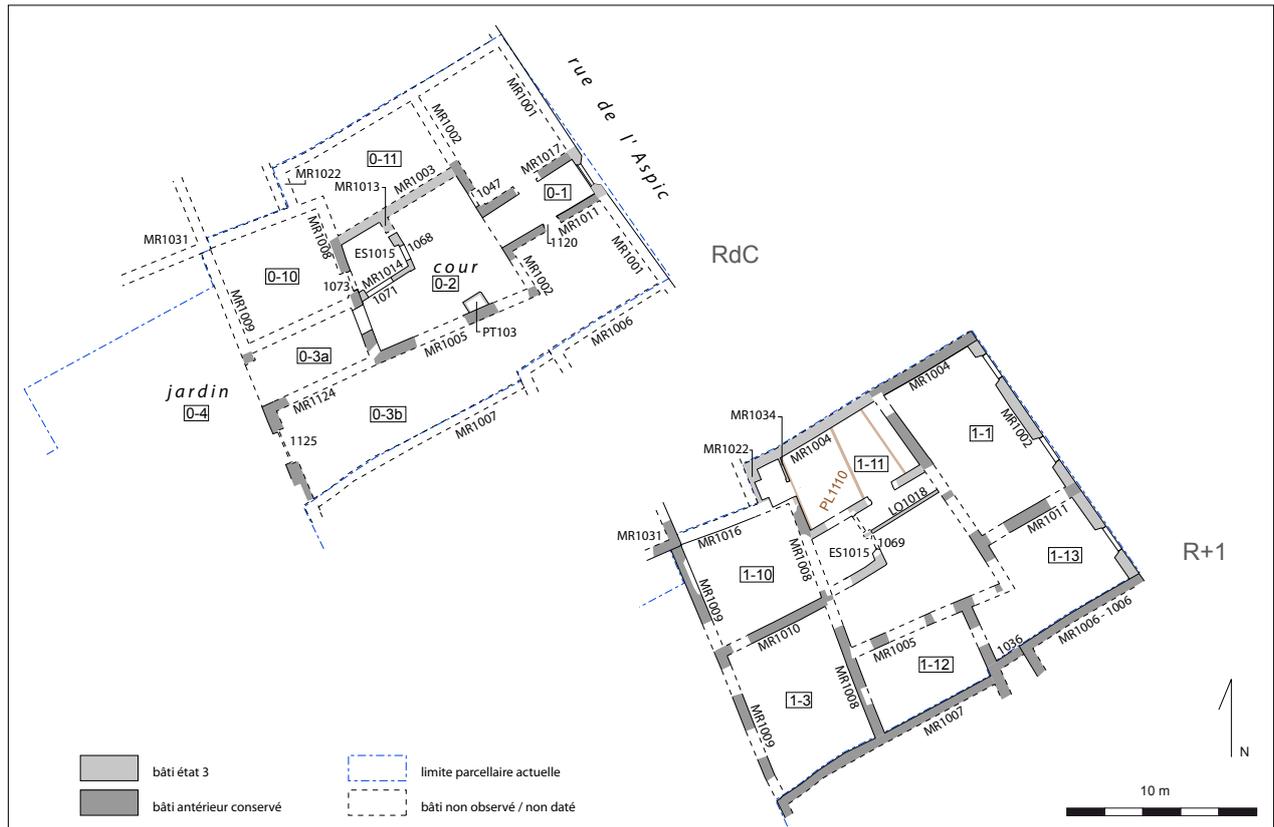


Fig.18 L'angle nord-ouest de l'aile nord de la maison. Au premier plan, la cloison MR1034 dont il ne reste ici, après démolition, que le montant de la porte. À l'arrière-plan, le pan de mur MR1004 à droite et le mur MR1022 à gauche, dégarnis de leurs enduits jusqu'au niveau de l'assise singulière en pierre de taille. Vue du sud-est

© Inrap cliché M. Piskorz



6.1.2. Maçonneries

Les nouveaux murs MR1004 et MR1022 sont construits en assises irrégulières de moellons de calcaire froid équarris de taille irrégulière et liés par un mortier de terre gris beige contenant des éclats de taille. À 1,90 m du sol, une assise de pierres taillées dans des blocs en remploi (l'un conserve une moulure) a été insérée dans le mur dans un but qui nous échappe (fig. 18). La cloison MR1034 est en bugets de calcaire coquillier, c'est-à-dire en grandes dalles taillées, ici de 12 cm de large. L'ensemble a été construit dans un même chantier.

La façade sur cour MR1003 est aussi en assises de petits moellons de calcaire équarris, mais l'appareil est ici beaucoup plus régulier du fait d'un calibrage plus homogène du matériau, et le mortier de terre est orangé.

6.1.3. Plafond

Parmi les deux ouvrages de charpente observables de ce corps de bâtiment (toiture et séparation du premier et du second étage), seul le plafond de la pièce 1-11 est conservé.

C'est l'ouvrage PL1110, un plancher à poutres et solivage superposés. Les trois poutres sont disposées dans la largeur de la pièce et espacées de 0,70 m à 3 m des murs ou entre elles (irrégularité que leur calibre respectif, similaire, n'explique pas¹³). Les solives sont distantes d'environ 0,45 m les unes des autres et de ce fait les ais d'entrevous ont été placés perpendiculairement aux solives. Une partie des closoirs et des couvre-joints est en place (fig. 19). La seule poutre qui a fait l'objet d'une analyse, 1110, au milieu de la pièce, est en épicéa.

Fig.19 Le plafond PL1110 de la pièce 1-11, au premier étage de l'aile septentrionale. Construction de l'état 3
© Inrap cliché M. Piskorz



(13) Nous n'avons pas eu le temps de vérifier si la poutre de l'est avait été rajoutée *a posteriori*, ce qui semble être le cas puisque sans elle la disposition des bois est régulière).

6.1.4. Circulation de la lumière et des personnes

Aucune porte ni fenêtre de cet état n'est conservée dans l'aile septentrionale qui permette d'établir comment on accédait à chaque étage et quel était l'éclairage.

L'accès au rez-de-chaussée se faisait certainement tout naturellement depuis la cour. Mais le mur MR1003 est masqué à ce niveau par un volume bâti tardivement sous la loggia adossée au premier étage. La présence des loggias laisse supposer celle de portes d'accès direct entre les coursives et les pièces 1-11 et 2-11. Il n'en reste rien. au premier étage et les portes existantes au second sont plus récentes. Les pièces du nord pouvaient tout aussi bien être directement desservies par la cage d'escalier.

La lumière pouvait avoir deux sources : des ouvertures dans la façade sur cour MR1003, au sud et dans le mur septentrional MR1004 si la parcelle voisine, du 14 rue de l'Aspic n'était pas bâtie à cet endroit ou bien occupée par une construction basse. Il n'est pas certain que le deuxième étage, s'il a servi de combles, ait été éclairé par une fenêtre.

6.1.5. Puits

Le puits PT1023 construit au sud de la cour, probablement au cours de l'état 1 ou 2, est couvert à une date indéterminée à partir de l'état 3. Initialement composé d'une simple margelle, il reçoit au cours de l'état 3 ou d'un état postérieur, un abri, une pile aménagée contre son flanc occidentale et un petit bac que la superstructure englobe. Ces éléments condamnent la porte 1067 du premier état (fig. 20).

Fig.20 Le puits PT1023, avec sa pargelle d'un premier état (état 3 ?), sa superstructure, sa pile et son bac peut-être postérieurs (état 3 à 7). On note que la pile passe devant la porte 1067 de l'état 1 (obstruée au plus tard au cours de l'état 7)

© Inrap cliché O. Maufra



6.2. L'escalier en vis

L'escalier en vis, ES1015, prend place dans la cour, à l'angle des ailes occidentale et septentrionale de la maison. Il est construit en appui sur la première et il est chaîné à la façade de la seconde. Il n'a donc en propre que deux murs : celui de l'est, MR1013, et celui du sud, MR1014.

Il ne reste de l'escalier que sa cage jusqu'au deuxième étage, deux portes et le montant d'une fenêtre. Le noyau et les marches ont été entièrement remplacés, de même que la totalité des portes dans les étages.

Les murs de la cage sont construits en petit appareil de moellons équarris liés par un mortier de terre. Les pierres sont de calibre homogène et les assises régulières. En parement externe, l'angle des deux murs méridional et oriental ainsi que leur chaînage sont en moyen appareil de taille de calcaire tendre.

Il y a, au rez-de-chaussée, trois portes d'accès à l'escalier, toutes situées au même niveau.

La plus grande, 1071 est au sud de la cage, dans le mur MR1014. C'est une grande ouverture à piliers sobrement couronnés de chapiteaux à peine moulurés et couverts d'un arc plein cintre, l'ensemble en pierre de taille est en calcaire tendre (fig. 21). La seconde, 1068, est plus petite et sur le mur en retour MR1013. Elle est dans un style similaire, mais un peu plus orné avec un arc et des chapiteaux à moulure plus développée créant un léger effet d'ombre et de lumière (fig. 22).

Au-dessus de cette porte, la fenêtre 1069, très ébrasée, a été percée pour éclairer la cage d'escalier. Son encadrement en pierre de taille a été maçonné en même temps que le mur MR1013. Il ne reste de la baie que son piédroit méridional et le départ d'un arc en anse de panier ou surbaissé (fig. 22 et photographie de couverture). Le chambranle est souligné de deux moulures en gorge peu profonde qui s'interrompent au-dessus de l'appui pour s'évaser en une base oblique soulignée d'un fin boudin horizontal. Ces deux gorges rappellent le traitement de la fenêtre 1125 de la façade sur jardin, mise en place au cours de l'état 1.

La troisième porte est en place depuis l'état 1, c'est celle, 1073, qui desservait la pièce 0-10 depuis la cour. Elle donne dorénavant accès à la pièce 0-10 depuis la cage d'escalier.



Fig.21 La plus grande des deux portes d'accès à l'escalier 1070.
Vue du sud-ouest

© Inrap cliché M. Piskorz



Fig.22 Une des deux portes d'accès à l'escalier : 1068 (la plus petite mais la plus ornée) et les deux fenêtres successives, 1069 et 1070, qui la surmontent. Vue de l'est.

© Inrap cliché O. Maufrais

6.3. Les loggias

Les deux loggias construites lors de l'état 3 l'ont été en même temps que l'aile septentrionale de la maison. Elles sont disposées l'une au-dessus de l'autre, à hauteur des planchers des pièces du premier étage et des combles probablement. Les portes d'accès aux deux extrémités de chacune ne sont pas conservées et l'on n'a donc pas idée de l'existence de seuils, voire de marches entre les espaces habités et les coursives.

Au premier étage, la loggia est supportée par un grand arc segmentaire mouluré dont la modénature est largement masquée par le mur MR1048 bâti en sous-œuvre (fig. 23). Elle présente néanmoins au moins deux gorges peu profondes qui, toutes proportions gardées, rappellent la moulure de la fenêtre 1069 de l'escalier et de la grande croisée 1125 de l'état 1.

L'arc supporte un mur d'échiffre couronné par une moulure horizontale qui supportait le garde-corps en dalles de calcaire, déposé avant notre étude mais observé en 2018 par Corinne Potay. Le relevé des architectes indique que ce garde-corps était mouluré (cf. *supra* fig. 15).

À l'est, la maçonnerie de la coursive est bâtie en même temps que l'on élève le pan de maçonnerie en appui sur la chaîne 1050 du mur MR1002. Si celle-ci a bien correspondu au piédroit d'une porte d'entrée, ce nouveau pan de mur est donc aussi un bouchage de baie, ou plus probablement une réduction (cf. *supra* fig. 15).

Au deuxième étage, la loggia de l'état 3 a été remplacée, mais l'on remarque l'ancrage d'un arrachement dans le mur MR1013 de l'escalier, à la base du deuxième étage qui en constitue le vestige, en négatif. C'est l'anomalie 1085 dans la maçonnerie dont la forme rectangulaire et trapue à la base, mince au sommet, suggère qu'elle correspond au scellement d'une poutre horizontale et d'un garde-corps (fig. 24). La coursive du deuxième étage était donc en bois. Cela s'accorde bien avec le maintien des fonctions des espaces, héritées de l'état initial de la maison : logis au premier étage et combles au second.

Fig.23 L'arc et le mur d'échiffre de la coursive L01018, au premier étage de l'aile nord de la maison
Vue du sud-est.

© Inrap cliché O. Maufrais

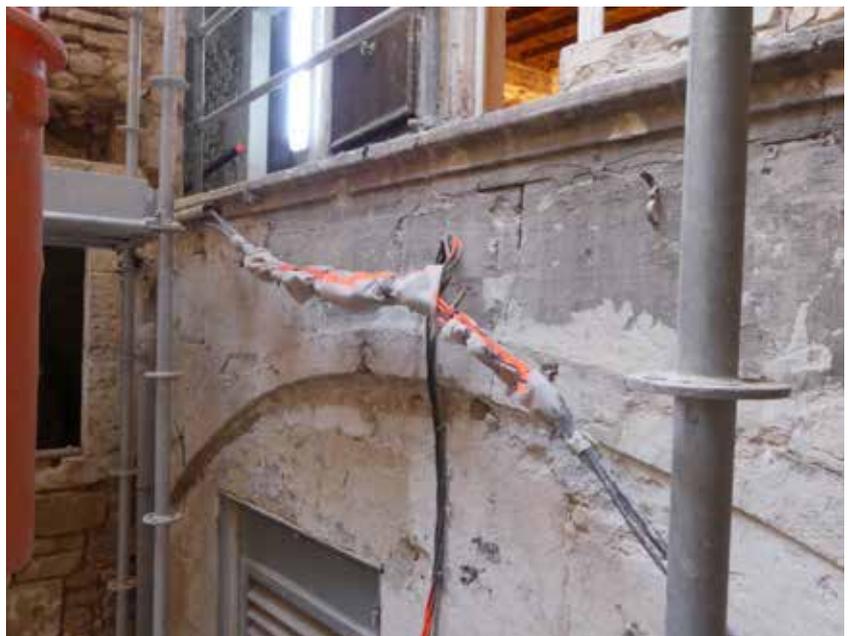
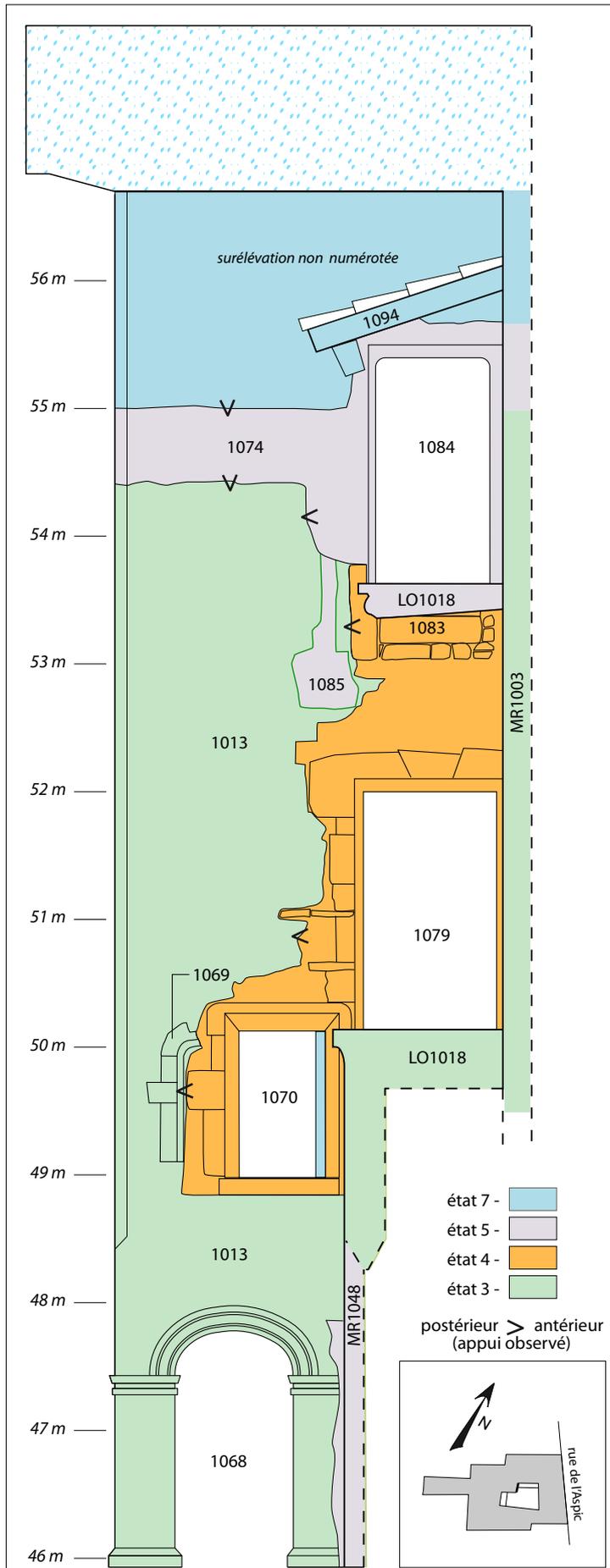


Fig.24 La façade orientale de l'escalier, MR1013, et la coupe des loggias qui s'y adossent

© Inrap infographie O. Maufrais



6.4. Réfection de la façade

C'est au cours de l'état 3 que la façade est transformée avec un abandon de l'encorbellement ou bien, si le mur précédent était bâti sur un seul plan vertical, un réalignement de la façade avec reconstruction en retrait.

Le mur MR1001 constitue la façade d'aujourd'hui. Elle a récemment été enduite et le détail de sa maçonnerie n'est pas apparent. Au rez-de-chaussée elle est composée d'une porte d'entrée, presque centrale, et de deux très larges et très récentes vitrines. Au premier étage, trois grandes fenêtres la percent et au second trois fenestrons décalés. Aucune travée ne se dessine (cf. *supra* fig. 2).

La porte d'entrée est construite en pierre de taille dans un pan du mur qui s'appuie à la cloison MR1011 de l'état 1. La porte est donc plus récente, mais, au rez-de-chaussée, la réfection ne concerne peut-être que l'entrée et le reste du mur pourrait être celui de l'état 1, maintenu.

En revanche, dans les étages, la reconstruction du mur sur toute sa longueur en retrait par rapport à un état antérieur est manifeste. La façade y est réalisée en deux pans construits entre les trois murs perpendiculaire MR1004 au nord, MR1011 de cloison intermédiaire et MR1006 au sud (cf. *supra* fig. 17). Le pan du nord s'appuie sur l'enduit du mur MR1004. Le pan du sud s'appuie au nord contre le montant de la porte de la cloison MR1011 et au sud contre le mur du voisin MR1006.

6.5. Datation de l'état 3

C'est la forme et la modénature des baies qui permettent la datation du troisième chantier de construction de la maison du 16 rue de l'Aspic. La porte d'entrée et les deux portes de l'escalier en vis adoptent les formes classiques de la seconde partie de la Renaissance : en particulier le fronton sur la première et la sobriété de la modénature des secondes rompent avec les premières formes de la Renaissance, encore empreintes du vocabulaire gothique. Celui-ci reste néanmoins en usage sur l'arc de la loggia du premier étage, la fenêtre de l'escalier et peut-être la base des fenestrons du deuxième étage sur rue (MR1001) qui semblent avoir eu une base de piédroits identique¹⁴.

Les formes classiques de la Renaissance apparaissent en Ile-de-France et en Bourgogne vers 1540, un peu plus tôt en Italie et sans doute plus tard en Languedoc où l'on réalise encore au XVI^e siècle des grandes croisées à la manière du XV^e. Ainsi, le troisième état pourrait être calé dans le courant de la seconde moitié du XVI^e siècle.

La réalisation d'une analyse dendrochronologique sur une poutre du plafond de la pièce 1-11 n'apporte malheureusement pas de précision. La poutre a été taillée dans un arbre abattu au plus tôt en 1295 : même si l'on restitue une quinzaine ou une trentaine de cernes disparues lors de l'équarrissage, la date reste en grand décalage par rapport aux formes architecturales observées et associées avec certitude à cette campagne de travaux. Nous en déduisons que la poutre est en emploi, sans pouvoir préciser si elle vient d'une partie de la propriété, d'une propriété voisine en cours de démolition ou d'un marchand de bois qui assure le recyclage des matériaux. La pratique est attestée par les textes dans la région et à Nîmes notamment.

(14) Corinne Potay note à juste titre que les bases ont l'air d'avoir été retaillées, de même que les montants lors de la réalisation ultérieure de chanfreins pour délarder l'encadrement et augmenter la pénétration de la lumière (Potay 2018).

À titre d'exemple, Corinne Potay nous signale qu'en mai 1548, lors de la démolition du couvent de Saint-Sauveur-la-Font, les bois de charpente ont été soigneusement récupérés pour être revendus (AD30, H698).

Enfin, la datation de l'état 4, mieux assurée et intervenant vers 1585 environ, ou plus probablement de 1565 à 1585 environ, ramène la datation de l'état 3 autour entre 1550.

La mention de la propriété du 16 rue de l'Aspic dans un dénombrement de 1547 (AD30, C1768, cahier 60) et dans le cannage des maisons de 1598 (AD30, E DEPOT 36 424, fo 48 vo) n'apporte pas d'éclairage immédiat sur la disposition des lieux mais un élément supplémentaire allant dans le sens du emploi d'une poutre issue de la parcelle. La propriété, en 1547, est occupée par deux maisons (Potay 2018, 5-6). L'une est manifestement celle en façade de la rue de l'Aspic, l'autre probablement sur la rue des Patins. En 1598, la propriété ne compte plus qu'une maison, celle du 16 rue de l'Aspic, bien sûr, où l'on constate une occupation continue depuis le XV^e siècle. La demeure en façade sur la rue des Patins a pu être démolie et les bons matériaux de ses charpentes (des épicéas abattus au début du XIV^e siècle ?) récupérés pour leur emploi immédiat dans l'aile septentrionale de la maison du 16. Une nouvelle seconde maison sur la parcelle n'est construite que très tard, au XIX^e siècle probablement (Potay 2018).

7. États 4, campagne complémentaire entre 1565 et 1585

Très peu de temps après la création de l'aile septentrionale et de l'escalier en vis au nord-est de la cour, une grande campagne de travaux est entreprise sur le premier étage de la maison. Deux loggias sont ajoutées à l'ouest de la cour et de nouvelles fenêtres sont ouvertes au premier étage que l'on suppose plus grandes que celles qu'elles remplacent. Les planchers-plafonds sont déplacés pour rehausser l'étage noble, apparemment sans intervention sur la hauteur des murs qui semblent rester en l'état. On ne peut exclure toutefois, que les murs aient été surélevés de quelques assises qui auront été dérasées au moment de la surélévation 1056-1066 de l'état 6. Cela occasionne la réfection de toutes les portes, peut-être des toitures, et surtout de l'escalier, très peu de temps après sa construction (fig. 25).

7.1. Réfection du premier étage

7.1.1. Ouverture des nouvelles fenêtres

Les fenêtres des façades sur cour de l'état 4 sont toutes au premier étage, sur les murs du nord (MR1003), de l'est (MR1002) et du sud. Comme il n'existe pas de fenêtre ancienne sur ces murs (à l'exception du petit fenestron 1051 de l'état 1), il est manifeste que l'on a remplacé des baies existantes, soit pour les agrandir, soit pour les mettre au goût du jour.

La façade sur cour MR1003 de l'aile septentrionale est percée au premier pour l'intégration de la fenêtre 1080 qui prend plus de place que celle qu'elle remplace, à moins qu'elle ne soit en remplacement d'une porte. Elle ouvre en effet sur la loggia. C'est une fenêtre à croisée de style gothique tardif ou Renaissance comme on en rencontre en région au XV^e et au XVI^e siècle, avec une modénature qui s'apparente à celle de la fenêtre 1125 de l'état 1 (double gorge autour du chambranle) et surtout du fenestron d'escalier 1069 de l'état 3 avec lequel elle a en commun la base en vase renversé souligné d'un mince boudin (fig. 26). Aucune des autres fenêtres de l'état 4 ne reprend ce vocabulaire, toutes étant dessinées selon les lignes plus sobres d'un style renaissant plus classique. Il y a donc tout lieu de croire que cette fenêtre 1080 a été récupérée sur l'une des façades sur cour MR1002 ou MR1005 au moment du remplacement de leurs baies et replacée ici, en situation plus discrète puisque la loggia la masque partiellement.

La façade orientale sur cour MR1002 reçoit une nouvelle fenêtre, 1025, de très grande taille (2,17 m de haut sur 1,54 m de large dans l'œuvre) non centrée sur le mur de la cour (cf. *supra* fig. 15). Elle éclaire la plus grande salle du corps de bâtiment sur rue au premier étage (pièce 1-1) qui reçoit aussi un éclairage par des ouvertures en façade, peut-être par les deux fenêtres qui y sont aujourd'hui. La fenêtre 1025 est sobre, avec son encadrement mouluré à plusieurs chants plats en ressaut (fig. 27). Les deux fenêtres de la façade sur cour MR1005, 1059 et 1061, sont percées aux extrémités du mur pour éclairer deux pièces du premier étage. D'une part la pièce en angle 1-13 qui ouvre aussi sur la rue de l'Aspic, d'autre part la pièce 1-12 qui n'a pas d'autre éclairage (fig. 25). Chacune a des proportions propres : la fenêtre 1059 est très étroite, occupant un pan de mur qui l'est tout autant. Mais sa hauteur est, à 2 cm près, celle de la nouvelle fenêtre 1025 (fig. 28). La fenêtre 1061 est très large, mais surtout très haute puisqu'elle descend jusqu'au sol. Un garde-corps en fer forgé placé sur son appui saillant protège des chutes. Ces fenêtres reprennent, avec quelques variantes, la modénature de la fenêtre 1025.

Fig.25 État 4 de la maison, entre c. 1565 et c. 1585

© Inrap infographie O. Maufrais



Fig.26 La façade sur cour MR1003 de l'aile septentrionale et le détail de la fenêtre 1080 au premier étage, très remaniée, dont la traverse a été buchée et le meneau déposé (sa trace est perceptible sur le joint des deux blocs du linteau). Détail des moulures

© Inrap clichés M. Pizkorz, O. Maufrais



Fig.27 La fenêtre 1025, au premier étage du corps de bâtiment sur rue, côté cour. NB : la lacune dans le linteau n'est pas le négatif d'une clef mais la purge de la partie abimée du linteau (fendu) en vue de sa restauration

© Inrap cliché O. Maufrais



Fig.28 Les fenêtres du premier étage du corps de bâtiment méridional. À gauche et à droite, les fenêtres 1059 et 1061 de l'état 3. Au centre la fenêtre tardive 1060 (état 7 ou 8)

© Inrap cliché O. Maufrais



La façade sur jardin MR1009 du corps de bâtiment occidental n'a pas été étudiée. Dans la mesure où, côté cour, le corps n'est percé que de portes, c'est nécessairement du côté de l'espace d'agrément que se trouvaient les ouvertures. Celles aujourd'hui obstruées n'ont pas été analysées, ni celles en place qui sont d'un style postérieur à celui de l'état 4. Lors de celui-ci, la baie 1125 du rez-de-chaussée sert manifestement toujours.

7.1.2. Cheminées

Une seule cheminée de cette période est conservée : 1063 dans la pièce 1-12. C'est une cheminée engagée dont il ne reste que la souche, débordant de la ligne de l'ancien toit en bâtière, visible en façade MR1005 depuis la cour (cf. *supra* fig. 12). Elle est aujourd'hui transformée en placard, la cheminée ayant été déplacée sur le mur opposé de la pièce.

Toutes les autres pièces du premier étage conservent une cheminée en place plus tardive ou un conduit indatable. Il est probable que la plupart de ces conduits sont en place au XVI^e siècle, voire dès le XV^e siècle et participe dès l'origine au confort de la maison.

7.1.3. Exhaussement du premier étage

Cinq des six planchers-plafonds entre le premier et le second étage sont refaits lors de cette campagne¹⁵, avec un exhaussement d'au moins 1 m dans le corps oriental, inconnu ailleurs. La mesure est donnée par la différence entre le vestige de la fenêtre 1051 du premier état sur la façade MR1002 et le niveau du nouveau plancher de la pièce 2-1.

Les nouveaux plafonds sont réalisés à poutres solives, avec un solivage assez serré, sans être tant plein que vide toutefois. Les ais d'entrevous ont donc été placés dans le sens des solives, de sorte qu'il n'y a pas eu besoin de couvre-joints. En revanche, des lambourdes ont été placées au sommet des poutres pour compléter le soutien des bois transversaux et soutenir les closoirs (fig. 29). Toutes les poutres de ces charpentes sont en sapin.

Les nouveaux plafonds sont très bien conservés, à l'exception des peintures qui sont soit absentes, soit récentes (fig. 30). La plupart des poutres qui les soutiennent ont livré des datations qui seront discutées plus loin.

Il est probable que les planchers du premier étage aient également été refaits lors de cette campagne de travaux ou de la précédente. Ils n'ont pas été observés puisqu'ils sont aujourd'hui masqués par des revêtements de sol et parce que le rez-de-chaussée n'est pas accessible pour observer leur face de plafond. C'est leur différence de niveau qui le suggère. En effet, les planchers des pièces 1-10 et 1-3 à l'ouest sont bâtis dans la continuité l'un de l'autre mais plus bas que ceux de l'aile méridionale et de l'aile orientale. La circulation verticale au moyen d'un escalier en vis qui ouvre sur deux corps de bâtiment sen équerre et qui en dessert un troisième au moyen d'une loggia (puis le quatrième dès lors qu'ont été construites les loggias de l'ouest), nécessite ce décalage. Les portes entre l'escalier et les différents espaces desservis d'un même étage ne sont pas au même niveau, sur un palier, mais décalés d'une demie à trois quarts de révolution, ce qui conditionne les différences de niveau constatées.

(15) C'est le plafond de la pièce 1-11 de l'état 3, récent donc, qui est conservé (le seul dont les ais d'entrevous sont perpendiculaires aux solives) et le seul de cet étage qui soit en épicea.

Fig.29 Le plafond PL1097 de la pièce 1-13 du premier étage, vu du nord-ouest. On note, à droite, dans le passage vers la pièce 1-12, la différence de niveau de sol compensée par un pan de mur dans les deux dernières assises sont en parpaing de béton

© Inrap cliché M. Piskorz



Fig.30 Le plafond PL1103 de la pièce 1-1 : vue partielle depuis le nord-est.

© Inrap cliché M. Piskorz



7.2. L'étage de combles

Nous n'avons pas d'information claire sur ce qui se passe au niveau des combles.

Il est possible que le corps de bâtiment oriental ait été surélevé et peut-être également les autres, plus ou moins en fonction du niveau de l'escalier qui dessert leur deuxième étage. La surélévation 1056 observée au-dessus du pan de mur initial 1002 ne présente pas de reprise et semble bâtie en une seule campagne. Surtout, elle est concomitante de la surélévation des autres ailes de la maison qui intervient au début du XVIII^e siècle (état 6, cf. *supra* fig. 15)¹⁶. Il est possible que les combles de cette partie de l'immeuble aient simplement perdu de leur hauteur à la suite de la surélévation de leur plancher. Ce dernier, dans le corps de logis de l'est, a dû se trouver juste sous la charpente du toit¹⁷.

Toutefois, la présence de deux loggias au deuxième étage, au nord et à l'ouest de la cour, montre que de ce côté les combles restaient accessibles. Ici les planchers ont dû être refaits avec une surélévation bien moindre, rester plus bas que les niveaux du deuxième étage dans les corps de l'est et du sud, ce qui a autorisé le maintien d'un espace accessible en sous-pente.

7.3. Réfection des portes et de l'escalier

Les planchers du premier étage ont donc pu être partiellement déplacés sur un ou deux des premiers corps de bâtiment au moment de la construction de l'escalier, tandis que les plafonds de ce même étage ont été surélevés lors de l'état 4, entraînant un changement de niveau et le déplacement ou la réfection des portes de la cage d'escalier.

La surélévation des plancher du deuxième étage, mais aussi probablement celle des planchers du premier, a entraîné le déplacement ou la réfection des portes de la cage d'escalier.

Toutes celles conservées sont insérées dans des brèches réalisées dans les murs MR1013 et MR1014 de l'escalier (fig. 25). Elles ne lui sont donc pas contemporaines. À titre d'exemple, la porte 1079 entre l'escalier et la loggia du nord et la porte 1083 à l'étage au-dessus, sont percées à l'extrémité septentrionale du mur MR1013 qui a été abattu sur au moins 3,60 m de haut et 1,15 à 2,05 m de large (fig. 24). La porte 1079 est posée en premier, le pan de mur est reconstitué dans une maçonnerie un peu différente (fig. 31), puis la porte 1083 est installée à son tour, lors du même chantier. Au même moment, alors que l'on insère aussi la fenêtre 1080 dans le mur sur cour MR1003 de l'aile septentrionale de la maison, on perce la porte 1081 entre la loggia du deuxième étage et le comble 2-11. Cette porte ne vient pas en remplacement d'une plus ancienne, c'est une création de l'état 4 (voir section 3, chapitre 2, Minute07). On a donc certainement alors cloisonné l'espace

(16) La poutre faîtière de la toiture de la pièce 2-1 du corps de bâtiment sur rue provient d'un arbre abattu après 1569, ce qui ne manque pas de mettre le doute à notre assertion. Cependant, si la toiture de ce corps de bâtiment avait été refaite au cours de l'état 4 (qui en contient d'autres de cette période dans ses planchers), il aurait alors fallu surélever ou transformer au moins la toiture du corps de bâtiment méridional pour la bonne évacuation des eaux de pluie. Or, ce bâtiment ne change pas avant l'état 5, au début du XVIII^e siècle. La poutre de la toiture de la pièce 2-1 est probablement un bois issu du recyclage des matériaux.

(17) La hauteur des corps de bâtiment est encore celui de l'état du XV^e siècle (état 1), selon toute vraisemblance, mais si elle nous paraît homogène, elle est décrite « partie à deux étages, partie à trois étages » dans le dénombrement de 1547 (Potay 2018 : 5). Cela correspondrait aujourd'hui à des corps de logis à 2 et 3 niveaux. Peut-être parce que le document fiscal ne compte-t-il pas les combles quand ils étaient trop bas pour servir de grenier.

2-11, dont la pièce occidentale est restée accessible par l'escalier, la pièce orientale nécessitant une nouvelle ouverture.

À l'autre extrémité de la loggia, on observe le même phénomène qu'à l'ouest, mais avec des portes stylistiquement très différentes qui nous incitent à les rattacher à l'état 6 (cf. *supra* fig. 15). Ici, lors du démontage de l'extrémité du mur MR1002, le pan conservé a été consolidé par le chaînage 1050 présenté au chapitre 5 et une porte a été insérée au premier étage, mais peut-être pas au second si cette aile n'a pas été surhaussée. L'encadrement de la ou des deux portes ont ensuite été modifiés au cours de l'état 6.

Le déplacement des portes ne s'est pas traduit par leur réfection totale, mais sans doute le plus souvent par le déplacement d'une porte existante. C'est probablement au moment de ces travaux que l'on élargit la porte 1073 au rez-de-chaussée par exemple (voir *supra* § 4.1, fig. 11). Les portes 1078 et 1079 au premier étage, respectivement vers la pièce du nord 1-11 et vers la loggia et la porte 1088 au deuxième étage vers l'aile occidentale (pièces 2-10) sont certainement celles de l'état 3 démontées et remontées plus haut et non des portes réalisées avec un encadrement neuf. C'est ce que suggère leur modénature, similaire à celle des états antérieurs de la maison (fig. 32, 33). Enfin, la création de loggias à l'ouest de la cour et au sud de l'escalier occasionne le percement de deux portes d'accès depuis celui-ci : 1075 au premier étage et 1086 au second, mais cette dernière a été déplacée depuis. De même, la porte au premier étage entre l'escalier et la pièce 1-10 a-t-elle été entièrement réalisée dans un état ultérieur (porte 1076), mais vraisemblablement en remplacement d'une porte de l'état 4 puisque la marche de l'escalier à l'angle de cette pièce et de la loggia a été élargie pour former un palier desservant les deux entrées (fig. 25).

Et en effet, les révolutions de l'escalier ne sont pas d'origine mais datent de l'état 4. Toutes les marches ont été démontées et remontées en adéquation avec les différents accès pour que toutes celles qui sont devant une porte soient élargies pour faciliter le passage. Certaines de ces marches sont au niveau du pas de porte, sinon bien centrées sur la baie pour recevoir le seuil (fig. 33).

La réfection des révolutions de l'escalier est perceptible presque partout au-dessus des marches, où quelques assises de petits moellons des murs MR1013 et MR1014 de la cage ont été démontées et remontées (fig. 34). On constate également que les talons en intrados à l'extrémité des marches, prévus pour reposer sur une arase du mur de la cage et rester alignés sur le parement de celle-ci, sont par endroits saillants (fig. 35). Cela indique que les nouvelles révolutions de l'escalier emploient une partie des marches de l'état précédent, sans doute la majorité d'entre elles. Seules les marches particulières, d'angle ou élargies en palier ont dû être taillées pour l'occasion.

Enfin, la fenêtre 1069 de l'entre-sol entre le rez-de-chaussée et le premier étage de la cage d'escalier est cassée lors de cet état et remplacée par la baie 1070 décalée vers le nord. Celle-ci est mise en place en même temps que la porte 1079 du premier étage, dans le mur MR1013, mais cette intervention n'est pas liée au changement des hauteurs de plancher dans l'immeuble. Sa raison d'être nous échappe (cf. *supra*, fig. 22, 24).

Fig.31 Les portes superposées 1079 entre la loggia L01018 et la cage d'escalier (état 4, dont on voit ici le linteau), 1080 (étage au-dessus, état 4, dont il ne reste que le seuil et la base des montants) et 1084 (seconde porte du deuxième étage, recassant la porte 1083 sur presque toute sa hauteur). On remarque bien la différence de maçonnerie entre le mur initial, à gauche, et le pan de l'état 4 contemporain de la pose des portes

© Inrap cliché M. Pizkorz



Fig.32 Détail de la modénature de la porte 1079, au premier étage entre l'escalier ES1015 et la loggia L01018 (vu du nord-ouest) et du calage des pierres d'encadrement dans la brèche percée dans le mur MR1013

© Inrap cliché M. Pizkorz



Fig.33 La porte 1088 au deuxième étage, entre l'escalier et la pièce 2.10. On note l'élargissement de la marche devant le seuil qui forme un palier

© Inrap cliché M. Pizkorz

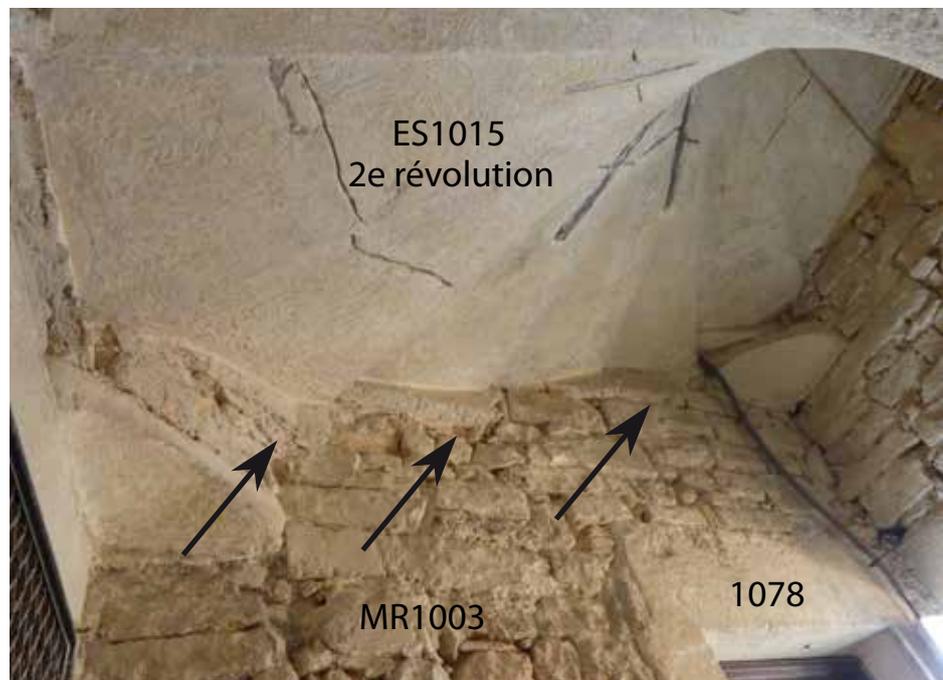
Fig.34 L'angle des murs MR1013 et MR1014 de la cage d'escalier (état 3), au début de la seconde révolution. On note ici le traitement courbe de l'angle. La ligne discontinue souligne, à la base, la saignée pour l'insertion des marches de l'état 4, et la brèche verticale faite dans le mur pour le déplacement des portes 1079 et 1080 vers les loggias du premier et du deuxième étage (état 4)

© Inrap cliché M. Pizkorz, O. Mauftras



Fig.35 Détail de l'insertion des marches de l'escalier dans le mur MR1003. Les flèches pointent les talons non alignés sur le parement du mur

© Inrap cliché M. Pizkorz, O. Mauftras



7.4. Les loggias de l'ouest

C'est également au cours de l'état 4 que sont construites les loggias devant la façade occidentale de la cour, MR1008. Elles sont tendues au premier (LO1020) et au deuxième étage (LO1021), entre la cage d'escalier et l'extrémité de l'aile méridionale de la maison. Elles longent l'aile occidentale sur laquelle elles ouvrent. Elles desservent donc le premier étage et les combles de deux corps de bâtiments (fig. 25, 36).

Celle du premier étage est très simple, mais il est vrai que son garde-corps a disparu et c'est lui certainement qui recevait les ornements. La loggia du deuxième étage est la plus ornée, parce qu'elle sert de couverture à la première qu'elle met en valeur. Son architrave reprend la modénature des grandes fenêtres sur cour, augmentée ici de l'ajout de 3 visages sculptés (fig. 37, 38). Les arcs doubleaux soutenant le demi berceau rampant de la voûte est orné de reliefs qui empruntent à l'art antique (fig. 38). En outre, on remarque que la technique de construction des coursives de l'état 4 diffèrent de celle encore en place de l'état 3 : la moindre longueur des loggias occidentales (2,95 m contre 4 m pour celles du nord) a permis le recours à la forme de l'architrave, plus en vogue dans la seconde moitié du XVI^e siècle que l'arc plein cintre ou segmentaire utilisé précédemment.

Outre les portes 1109 et 1086 percées dans le mur MR1014 de la cage d'escalier en même temps que la pose de la loggia pour y accéder, des portes sont ouvertes entre les loggias et les corps de bâtiments qui l'encadrent. La porte 1108 donne accès à la pièce 1-3 à l'ouest et la porte 1109 à la pièce 2-12 au sud, au premier étage. La première est très large mais son chambranle est très simple, sans aucune moulure. Il a pu être refait dans un état postérieur. C'est le cas des portes du deuxième étage, 1106 et 1107 desservant les pièces 2-3 et 2-12 et dont la première sans doute seulement remonte à l'état 4. Le plancher de la pièce du sud, 2-12 étant *a priori* trop haut et la toiture trop basse pour que l'espace soit accessible autrement que par une ouverture très basse.

Fig.36 La façade occidentale de la cour, MR1008, avec ses deux loggias superposées L01020 et L01021

© Inrap cliché M. Pizkorz



Fig.37 L'architrave et le mur d'échiffre de la loggia L01021 du deuxième étage, servant de couverture à la loggia du premier étage

© Inrap cliché M. Pizkorz



Fig.38 Détail du couverture de la loggia du premier étage L01020, formant le support de la loggia du second

© Inrap cliché O. Maufra



7.5. Datation

La datation de l'état 4 est apportée par le style des nouveaux ouvrages. Portes et loggias se conforment à l'architecture de la seconde Renaissance qui abandonne définitivement le vocabulaire de l'art gothique tardif et renoue avec l'art antique sans encore introduire le maniérisme. Le style indique la seconde moitié du XVI^e siècle, bien que l'on ne puisse jamais être sûr de la longévité d'une forme dans l'architecture privée, en particulier en province.

La datation la plus fiable est apportée par les analyses dendrochronologiques. Neuf poutres des 5 plafonds du premier étage de l'état 4 sont datées (cf. section 3, chapitre 2, Minute04 et section 3, chapitre 4, datation des pièces 1-1, 1-3, 1-10, 1-12, 1-13).

Les pièces de bois utilisées ne proviennent pas d'une campagne de coupe homogène. Les dates d'abattage ne sont pas connues avec une grande précision, l'équarrissage ayant tronqué une épaisseur de matière inégale, de 3 à 32 ans sur les 4 poutres datées par deux carottes. Les *termini post quem* obtenus sur les 9 poutres datées, en retenant la date la plus récente lorsque la pièce de bois a bénéficié de deux prélèvements, sont les suivant :

- après 1475, après 1514 et après 1560 pour le plafond PL1103 de la pièce 1-1,
- après 1514 pour le plafond PL1097 de la pièce 1-3,
- après 130 et après 1560 pour le plafond PL1044 de la pièce 1-10,
- après 1552 et après 1581 pour le plafond PL1099 de la pièce 1-12,
- après 1504, pour le plafond PL1101 de la pièce 1-13.

Les dates diffèrent au sein d'un même ouvrage. Même si l'on ajoute deux ou trois décennies aux *termini* les plus anciens pour compenser une éventuelle perte importante de cernes lors de l'équarrissage (1475, 1504 et 1514), les quatre bois qui livrent ces dates restent antérieurs à l'état 3 de la maison, a fortiori à l'état 4. Ainsi, la durée du chantier et l'échelonnement de la réfection des plafonds-planchers sur plusieurs années n'est pas l'unique explication des décalages dans le temps¹⁸. L'usage de poutres anciennes, avéré, signale une spécificité du commerce du bois qui remet en service des matériaux de recyclage. Le marché des matériaux de construction a sans doute connu aussi un ralentissement pendant les guerres de religion, de 1562 à 1598, ce qui a pu générer soit la durée de certains stocks ne trouvant plus preneurs, soit la multiplication des emplois.

Les dates les plus récentes : après 1560 et après 1581, suggèrent que le chantier s'est déroulé à cheval sur les deux derniers quarts du XVI^e siècle, entre 1565 environ et 1585 environ.

Il est étonnant de voir que la campagne de travaux de l'état 4 succède aussi rapidement à celle de l'état 3, et surtout de manière contradictoire. La rehausse du premier étage, non prévue vers 1550, a occasionné la réfection d'un ouvrage majeur de cette période, l'escalier en vis. Manifestement, un repentir a eu lieu, peut-être du fait d'un changement de propriétaire. En 1547, c'est Lois Genesi qui est propriétaire de la maison et en 1598 c'est son parent Jean Genezy (Potay 2018, 6). L'héritier aura eu plus de dynamisme ou de moyens que son prédécesseur.

(18) Nous imaginons en effet que le chantier ne s'est pas déployé sur l'ensemble de la maison au même moment mais qu'il a concerné une à deux ailes à la fois,

8. États 5 à 8, les transformations récentes

Les travaux reprennent au début du XVII^e siècle sur la parcelle (état 5), puis au tournant des XVII^e et XVIII^e siècle sur la maison elle-même dont le second étage est rehaussé et transformé en logis (état 6). Au cours du XVIII^e ou du XIX^e siècle une grande campagne d'ouverture de fenêtres supplémentaires nous paraît liée à la subdivision des pièces à chaque étage et à la multiplication des appartements indépendants (état 7). Les dernières interventions ne seront pas présentées ici : ce sont des travaux très ponctuels de transformation d'un conduit de cheminée en porte, de bouchage d'une baie, de réfection du couvert, du recalibrage des portes (état 8). Elles sont néanmoins en partie inventoriées dans les inventaires et figurées en bleu sur les plans et les élévations de notre documentation.

8.1. Extension au XVII^e siècle (état 5)

La maison se compose aujourd'hui, outre des 4 corps de bâtiments en carré autour de la cour 0-2, d'une aile supplémentaire ajoutée au nord-ouest, perpendiculairement au corps de bâtiment occidental¹⁹ (fig. 39). Le corps de bâtiment s'élève sur trois niveaux et s'adosse aux pièces 0-10, 1-10 et 2-10 de l'aile occidentale d'origine dont il obstrue une partie des ouvertures. Il est construit, comme la plupart des murs de la maison, en petit appareil de moellons équarris liés au mortier de terre brun rouge, sauf la façade qui est en bugets de calcaire. Les ouvertures sont toutes au sud, sur le jardin, le bâtiment étant mitoyen, au nord et à l'ouest, d'immeubles construits sur les parcelles voisines. Les fenêtres sont réparties en deux travées, chacune éclairant une pièce (chaque étage en comporte deux, en enfilade).

Entre le premier et le deuxième étage, le plafond-plancher d'origine est encore en place (fig. 40). C'est un ouvrage à solivage assez serré sur les poutres de support. Les ais d'entrevous sont parallèles aux solives à la manière moderne.

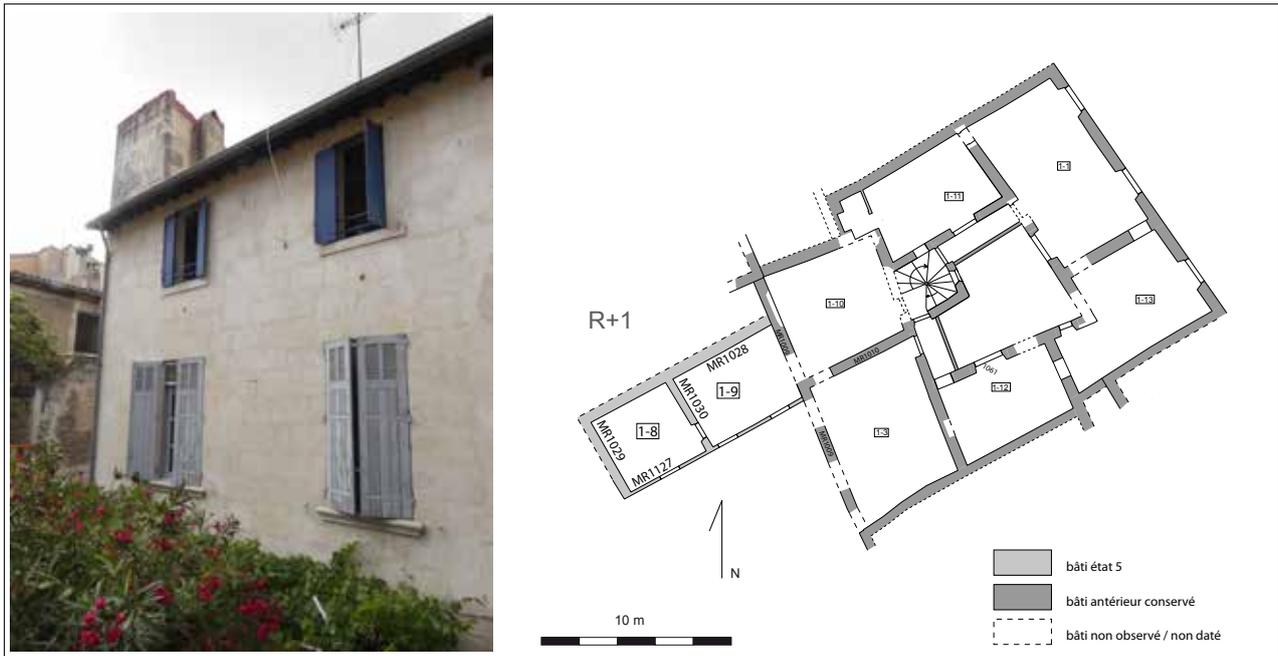
Un des prélèvements réalisés sur les poutres du plafond (1096) a livré le *terminus* de 1611 pour la date d'abattage de l'arbre. C'est donc vers 1615 au plus tôt que l'on peut restituer la construction de l'extension occidentale de la maison.

La panne faitière de la toiture est faite d'un tronc en remploi, abattu après 1298.

(19) Dans les inventaires, elle est nommée seconde ou deuxième aile occidentale.

Fig.39 État 5 de la maison, vers 1615

© Inrap cliché et infographie O. Maufra sur fond de plan Cabinet Crégut-Duport, Nîmes

**Fig.40** La pièce 2-9 au premier étage de l'extension occidentale de la maison au début du XVII^e siècle, et son plafond en place

© Inrap cliché M. Pizkorz



8.2. Rehaussement général vers 1700 (état 6)

Un nouveau grand chantier intervient à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles. Le second étage de comble est transformé en espace habitable.

Pour ce faire, tous les corps de bâtiments autour de la cour sont exhaussés par l'ajout, sur les murs existants, de pans de maçonnerie de 2 à 3 m de haut. Cela a été relevé sommairement sur les façades orientale et méridionale de la cour (MR1002, cf. *supra* fig. 15 et MR1005, fig. 41) et observé sans être dessiné sur toutes les autres. Dans le corps de bâtiment sur rue, la cloison MR1011 est surélevée elle aussi. Elle n'existait manifestement pas à ce niveau et sa construction a occasionné l'ancrage d'une besace à l'angle qu'elle forme avec le mur MR1002 (1055, cf. *supra* fig. 15).

La cage d'escalier est elle-aussi rehaussée à cette occasion, et la loggia du nord au deuxième étage, LO1019 est démontée et remontée une cinquantaine de centimètres plus haut

Ce déplacement est accompagné du remplacement des portes 1083 (entre l'escalier et la loggia) et 1081 (entre la loggia et la pièce 1-11) par les portes 1084 et 1092. Pour accéder à la pièce 2.11, deux autres portes sont percées, 1089 depuis l'escalier et 1091 depuis la loggia. Cela indique que l'espace a été divisé en trois (il l'est en 2 actuellement).

Au nord-est, les portes d'accès aux pièces 1-1 et 2-1 depuis les loggias semblent avoir été refaites à cette occasion.

Dans l'angle opposé de la cour également, les portes sont reprises. Au premier étage, la porte 1109 vers la salle 1-12 depuis la loggia LO1020 est rehaussée et réduite en largeur (fig. 42). La nouvelle porte est encadrée très simplement et ne donne plus l'impression d'un accès à un étage noble. Son linteau, déplacé vers le haut, entaille l'arc de la coursive supérieure. On note à cette occasion que le seuil aussi est surélevé, manifestement parce que le plancher du premier étage a été (de nouveau ?) surélevé.

Dans le même angle de la cour, mais à l'étage au-dessus, le sol de la loggia est rehaussé pour accéder à deux portes hautes, 1106 et 1107, coincées dans l'angle sud-ouest de l'immeuble et donnant accès aux pièces 2-3 et 2-12. La coursive de l'état précédent est maintenue, mais le garde-corps ancien, en buget et dans l'alignement des assises du mur d'échiffre, est surmonté d'un garde-corps galbé (fig. 36), et des marches sont ajoutées à l'ouest de la loggia pour compenser la différence de niveaux. De ce fait, l'encadrement de la porte 1086 entre l'escalier et la loggia a été retourné pour que le battant, qui ne pouvait plus se mouvoir côté coursive, puisse s'ouvrir côté escalier (fig. 43).

La surélévation de l'immeuble a entraîné la réfection des toitures qui ont été refaites avec un autre agencement des pentes. Elles se présentent alors comme elles sont aujourd'hui. Si les couverts ont été refaits depuis l'état 6, la charpente est encore partiellement en place : les pannes au moins sont conservées.

Les analyses dendrochronologiques ont permis la datation de trois pièces de bois provenant de deux toitures. Les pannes étant moins travaillées que les poutres (elles sont écorcées mais non équarries), il y a peu de perte de cernes de croissance et le terminus d'abattage est proche de la date réelle.

La panne faîtière 1114 couvrant la pièce 2-1 au nord de l'aile sur rue est faite d'un tronc d'arbre abattu après 1569. C'est une poutre en remploi qui n'apporte pas d'indice de datation précis. Cependant, la date coïncide avec la campagne de travaux de l'état 4. Il est possible que la toiture du corps de bâtiment oriental ait finalement été refaite et légèrement surhaussée dans la seconde moitié du XVI^e siècle, puis déposée pour être refaite avec un réel rehaussement lors de l'état 6. La panne aura été réservée pour resservir.

Deux pièces de bois, 1118 et 1119, sont tendues sur la pièce 2-3 au sud du corps de bâtiment occidental. Elles sont de section semi-circulaire et proviennent manifestement d'un même sapin abattu après 1697. C'est la date retenue pour caler le chantier de l'état 6 autour de 1700.

Fig.41 La façade sur cour de l'aile méridionale de la maison. Croquis sur fond de relevé d'architecte

© Inrap infographie O. Maufrais sur fond de plan Cabinet Crégut-Duport, Nîmes

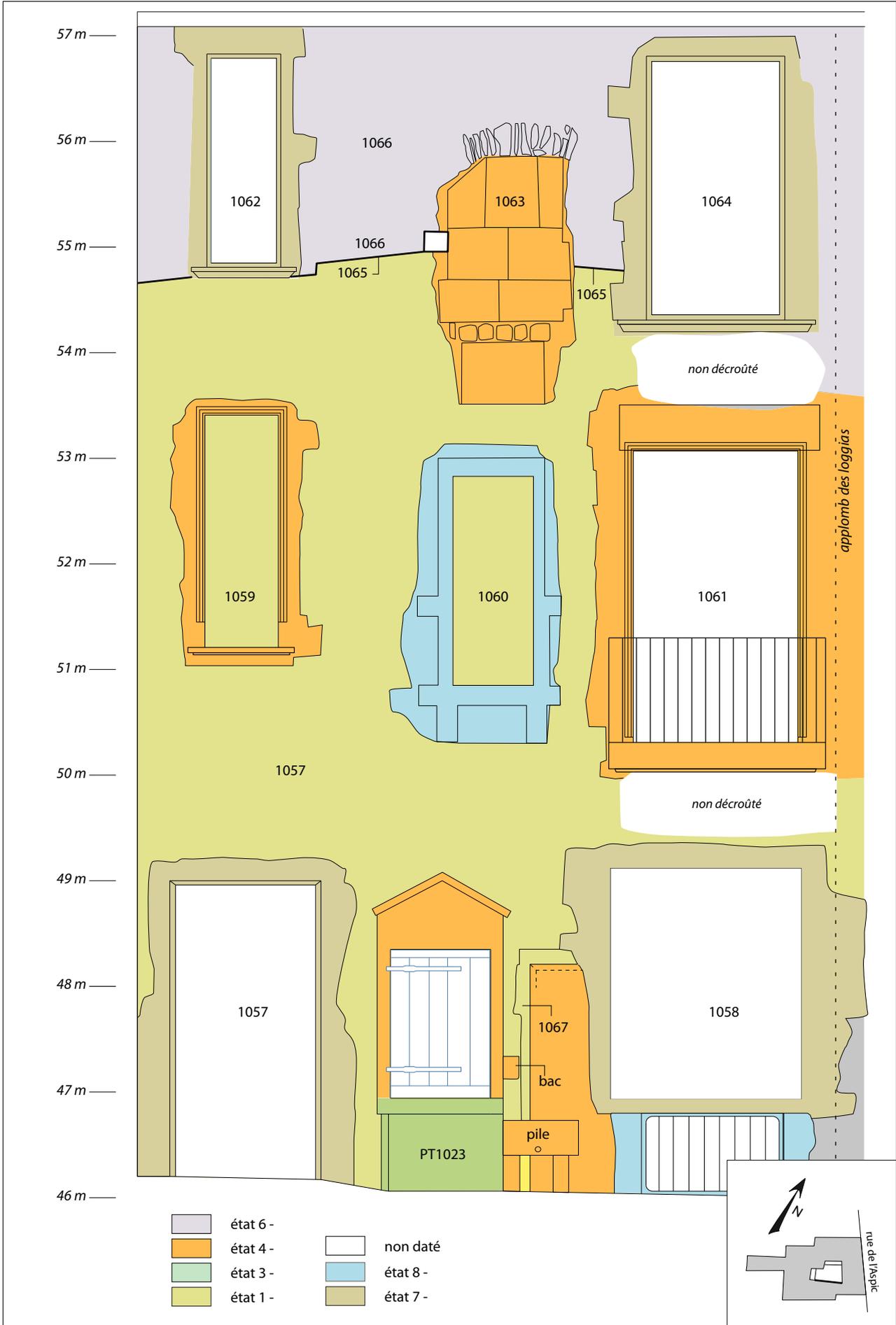


Fig.42 Les deux états de la porte 1109 à l'extrémité méridionale de la loggia LO1020, à l'ouest de la cour. Le rehaussement du linteau a été fait au détriment de l'arc de soutien de la loggia du deuxième étage

© Inrap cliché O. Maufra



Fig.43 La loggia LO1021 au deuxième étage, à l'ouest de la cour. Les marches et le sol sont de l'état 6, de même que le garde-corps à ce niveau. La porte d'accès, à l'extrémité de la coursive (1086) a été retournée : ses moulures sont côté coursive alors que toutes les autres portes de l'escalier ont leur ornement côté escalier

© Inrap cliché M. Pizkorz



8.3. Division des espaces au XVIII^e ou au XIX^e siècle (état 7)

Une dernière grande campagne de travaux intervient entre le début du XVIII^e siècle et le XX^e. Elle se traduit par le percement de sept ou huit grandes fenêtres sur les façades orientale et méridionale sur cour²⁰. Elle apporte de la lumière supplémentaire à des espaces qui n'en manquaient pas jusqu'ici, probablement parce que c'est le moment où l'on crée des couloirs et des petites pièces empiétant sur les salles existantes.

La façade sur cour MR1002 de l'aile orientale est ainsi percée d'une travée à son extrémité méridionale. Une grande saignée est pratiquée dans le mur sur environ 1,60 à 2,20 m de large, sur presque toute sa hauteur, et trois fenêtres superposées y sont insérées (cf. *supra* fig. 15). La fenêtre 1049 au rez-de-chaussée est large et très haute pour apporter de la lumière à une pièce, hors emprise, qui ne servait peut-être pas d'habitation ou d'atelier avant cette période. L'encadrement est taillé dans des blocs en remploi qui conservent des éléments moulurés. Au premier étage, la fenêtre 1024 reprend la hauteur de la grande baie 1025 de l'état 4 (vers 1050), mais sur une moindre largeur puisqu'elle occupe, côté interne, un pan de mur étroit. Elle est couverte par un linteau en accolade en remploi, dont l'ornement a été retaillé (fig. 44). Au deuxième étage, la fenêtre 1052 est ne présente aucune caractéristique. Elle reprend approximativement la largeur de l'ouverture de l'étage au-dessous et elle est moins haute.

La façade sur cour MR1005 de l'aile méridionale est percée de quatre ou cinq nouvelles fenêtres réparties de sorte à s'aligner sur celles existantes et former des travées. Au rez-de-chaussée, de part et d'autre du puits, sont ainsi aménagées la porte fenêtre 1057 et la grande fenêtre 1058 (cf. *supra* fig. 41). Leurs grandes dimensions facilitent la pénétration de la lumière à l'étage le plus sombre de la maison. Ces ouvertures viennent probablement en remplacement d'autres plus petites. Au premier étage, une baie supplémentaire (1060) est percée entre les fenêtres 1059 et 1061 de l'état 4. Cependant, sa facture particulière, avec l'usage de briques en allège et non de bugets suggère qu'elle soit plus récente, de l'état 8 (cf. *supra* fig. 28). Au dernier étage, les fenêtres 1062 et 1064 sont insérées après coup dans la surélévation 1066 de l'état 6 (cf. *supra* fig. 12). Elles aussi succèdent sans doute à deux baies plus petites.

(20) C'est aussi probablement le moment où l'on modifie ou multiplie les ouvertures du mur sur jardin MR1009 qui n'a pas été étudié dans le détail et qui révèle des ouvertures de l'état 1, 4 et 5 ou 6 ou 7.

Fig.44 Les fenêtres du premier étage dans l'angle sud-oriental de la cour. À droite, la fenêtre 1059 de l'état 4 (vers 1550), avec sa modénature de style Renaissance classique. À gauche la fenêtre 1025 de l'état 7 (XVIII^e ou XIX^e siècle) avec des blocs en remploi retaillés

© Inrap cliché O. Maufrais



9. Bilan

La maison du 16 rue de l'Aspic est une construction de la fin du Moyen Âge, aménagée sur un terrain vierge entre deux maisons préexistantes présentes sur les parcelles voisines. Elle est modifiée rapidement et à plusieurs reprises selon une évolution bien connue en région, à Nîmes notamment.

Dans son premier état du XV^e siècle, la demeure présente un plan en U autour d'une cour. L'étage noble est au premier qui accueille des grandes pièces ouvrant sur rue, sur cour ou sur jardin. La circulation est en enfilade, depuis une porte d'entrée restituable au premier étage. Une grande croisée conservée sur la façade sur cour suggère que le rez-de-chaussée aussi ait servi au logis, au moins dans cette partie de la maison, tandis que les combles servent en partie de grenier.

Au milieu du XVI^e siècle débute un grand chantier de transformations qui s'étend sur deux phases et s'achève vers 1685. Il augmente la demeure d'un quatrième corps de bâtiment et insère un dispositif de loggias associées à l'escalier en vis pour de nouvelles circulations où les pièces ne se commandent plus les unes les autres mais sont, pour une bonne moitié d'entre elles, accessibles individuellement. Les travaux conduisent aussi à un agrandissement du premier étage, dorénavant plus élevé, et un embellissement puisqu'il est largement remis au goût du jour.

Du XVII^e au XIX^e siècle, la maison est agrandie puis semble-t-il divisée en appartements indépendants (un par étage ?) avant d'être morcelée en plusieurs logements. Le morcellement est assez tardif par rapport à d'autres exemples nîmois, n'intervenant ici qu'à la fin de l'époque moderne ou à l'époque contemporaine.

Cette maison présente aussi l'intérêt de conserver de belles charpentes livrant une belle série de datations. Les données relatives au transport du bois relevé sur certaines pannes (chevilles de ligature des radeaux) ou à son commerce n'ont pas été exploitées ici. Elles alimentent un thème qui n'a pas encore été étudié sur Nîmes et qui en est, chez les archéologues, au stade de la collecte des premières informations. En revanche, les indices chronologiques montrent la technique des plafonds à solivage serré sans être encore plein-sur-joint autour du troisième quart du XVI^e siècle, ce qui pourra représenter un jalon pour les futurs travaux d'analyse architecturale. De même, l'introduction de formes classiques de la Renaissance est-elle ici associée à des dates relativement précises qui montrent qu'elle n'est pas très décalée par rapport aux usages de la cour.

Sources manuscrites et bibliographie

Sources manuscrites

AD30, C1768, cahier 60 : Archives départementales du Gard, série C de l'administration provinciale et de l'intendance. Dénombrement de 1547.

AD30, E DEPOT 36 434 : Archives communales de la ville de Nîmes déposées aux Archives départementales (ancienne cote : Série QQ des compoix terriers. Article QQ18). Cannage des maisons, 1596-1598.

AD30, E DEPOT 36 460 : Archives communales de la ville de Nîmes déposées aux Archives départementales (ancienne cote : Série QQ des compoix terriers. Article QQ44). Présage, quartier des Garrigues, 1672. Ou microfilm 2 Mi 22 rouleau n° 4 f° 264.

AD30, E DEPOT 36 462 : Archives communales de la ville de Nîmes déposées aux Archives départementales (ancienne cote : Série QQ des compoix terriers. Article QQ46). Présage, 2ème continué, 1671-1789. Ou microfilm 2 Mi 22 rouleau n° 6, f° 860.

AD30, E DEPOT 36 465 : Archives communales de la ville de Nîmes déposées aux Archives départementales (ancienne cote : Série QQ des compoix terriers. Article QQ49). Présage, 5ème continué, 1671-1789.

AD30, E DEPOT 36 476 : Archives communales de la ville de Nîmes déposées aux Archives départementales (ancienne cote : Série QQ des compoix terriers. Article QQ60). Rubriques des livres de compoix à partir de 1607, 1609-1789.

AD30, 2 E 36 744 : Archives notariales. Nîmes. Guillaume Daleirac, 1655.

AD30, H698 : Archives départementales du Gard, série H : archives ecclésiastiques, clergé régulier.

Bibliographie

Bessac et al. 1991 : BESSAC (J.-C.), LASSALLE (V.), PEY (J.). — *Les sculptures gothiques du musée archéologique de Nîmes*. Nîmes : Musées de France, 1989. 82 p. (Cahiers des musées et monuments de Nîmes ; 9).

Féault 2014 : FÉRAULT (M.-A.). — *Plafonds en bois du Moyen Âge au XVII^e siècle*. Paris : éditions du Patrimoine, 2014. 270 p.

Girard 1996 : GIRARD (A.). — *L'aventure gothique entre Pont-Saint-Esprit et Avignon, du XIII^e au XV^e siècle : genèse des formes et d sens de l'art gothique dan la basse vallée du Rhône*. Aix-en-Provence : Edisud 1996. 190 p.

Maufras et al. 2020a : MAUFRAS (O.), ROCHETTE (M.) avec la contribution de GUIBAL (F.). — *Occitanie, Gard, Nîmes, 13 rue des Marchands : formation et évolution d'une maison des XV^e-XVII^e siècles*. Montpellier : SRA ; Nîmes : Inrap, 2020, 191 p. (Rapport de diagnostic archéologique non publié).

Maufras et al. 2020a : MAUFRAS (O.), ROCHETTE (M.) avec la contribution de GUIBAL (F.). — *Occitanie, Gard, Nîmes, 13 rue des Marchands : formation et évolution d'une maison des XV^e-XVII^e siècles*. Montpellier : SRA ; Nîmes : Inrap, 2020, 191 p. (Rapport de diagnostic archéologique non publié).

Monteil 1999 : MONTEIL (M.). — *Nîmes antique et sa proche campagne : étude de topographie urbaine et périurbaine (fin VI^e s. av. J.-C./VI^e s. ap. J.-C.)*. Lattes : UMR 154 du CNRS, 1999. (Monographies d'archéologie méditerranéenne ; 3).

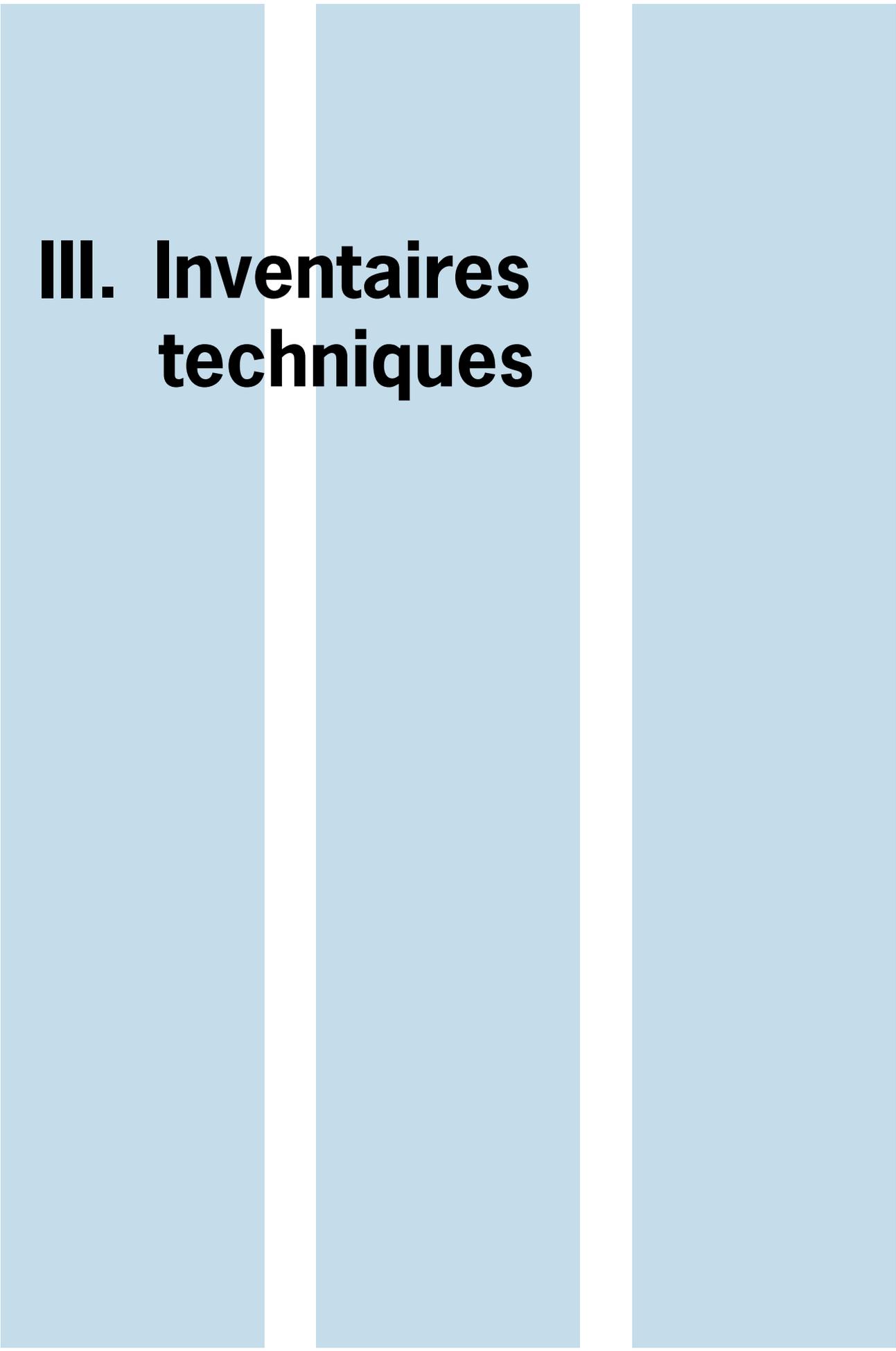
Potay 2018 : POTAY (C.). — *16 rue de l'Aspic / rue des patins, parcelle EY0269*. Nîmes ; ville de Nîmes, 2018, 19 p. Document inédit aimablement communiqué par l'autrice.

Liste des figures

- 24 Fig.1 Localisation de la parcelle EY269, objet du diagnostic, de sa partie étudiée et de sa partie non expertisée
© Inrap infographie O. Maufras sur fond de plan : cadastre actuel
- 29 Fig.2 La façade sur la rue de l'Aspic et l'emplacement de la parcelle EY269 (en orange) dans le centre urbain médiéval et moderne, sur fond de cadastre actuel
© Inrap cliché et infographie O. Maufras
- 30 Fig.3 . La maison du 16 rue de l'Aspic dans son contexte architectural, sur fond de cadastre napoléonien (1829). Les parcelles colorées sont celles qui présentent au moins un élément en place de style roman, gothique ou Renaissance (généralement en façade, l'inventaire ayant été principalement établi à partir des visites de rues de Pierre Garrigou Grandchamp en 2002 et Odile Maufras en 2016)
A : cathédrale, **B** : enclos cathédral, **C** : limite du bourg épiscopal jusqu'à la fin du XIIe siècle, **D** : parcelle de l'église médiévale Saint-Etienne du Chemin, **E** : parcelle de l'église médiévale et moderne Sainte-Eugénie
© Inrap infographie O. Maufras
- 33 Fig.4 Le bâti le plus ancien conservé sur la parcelle : les vestiges de deux maisons voisines observés au premier étage
© Inrap cliché et infographie O. Maufras
- 33 Fig.5 La besace d'angle MR1031 dont on voit ici le chanfrein, contrebuté par les murs postérieurs MR1009 (à gauche/au sud) et MR1016 (à droite/à l'est).
© Inrap cliché M. Piskorz
- 33 Fig.6 La partie occidentale du mur MR1006 en limite méridionale de la parcelle. À gauche (à l'est) le premier pan du mur et son chaînage avec une pierre en harpe d'attente. À droite (à l'ouest), la prolongation 1036. Le mur en retour de ce côté, MR1012, est postérieur, il appartient à l'état 1 de la maison du 16 rue de l'Aspic
© Inrap cliché M. Piskorz
- 35 Fig.7 État 1 de la maison, courant du XV^e siècle
© Inrap infographie O. Maufras sur fond de plan Cabinet Crégut-Duport, Nîmes
- 36 Fig.8 Sondage à l'angle la façade MR1001 de l'état 3 (à droite) et du mur MR1004 de séparation des 14 et 16 rue de l'Aspic (état 1, à gauche). La façade est appuyée à l'enduit du mur MR1004 qui s'avancé manifestement plus à l'est sur la rue
© Inrap cliché M. Piskorz
- 36 Fig.9 L'angle des murs MR1002 (à droite avec sa fenêtre 1024) et MR1005 (à gauche, avec sa fenêtre 1059). Vue d'ensemble et détail du chanfrein partiel
© Inrap cliché M. Piskorz
- 36 Fig.10 La cloison MR1011 au rez-de-chaussée et sa porte 1120 entre le passage d'entrée 0-1, au premier plan, et une pièce hors emprise à l'arrière. On note la parfaite intégration de l'encadrement de la porte dans la maçonnerie du mur et la reprise, approximativement au niveau du linteau, du sommet du mur pour la mise en place de la voûte VT1046
© Inrap cliché O. Maufras
- 36 Fig.11 La porte 1073 entre la cour 0-2 et la pièce septentrionale de l'aile occidentale. On remarque que le montant de droite (nord) a été refait pour élargir la baie et le linteau, conservé, a été décalé vers le nord à ce moment-là pour reposer sur les deux piédroits
© Inrap cliché O. Maufras
- 39 Fig.12 Le sommet de la façade sur cour MR1005 avec son ancienne ligne de toiture 1065 recoupée par la cheminée 1063 de l'état 4
© Inrap cliché et infographie O. Maufras
- 40 Fig.13 La fenêtre 1125 : une grande croisée dont il reste les montants et l'appui de part et d'autre de la fenêtre de remplacement (mur MR1009, rez-de-chaussée). **A** : vue d'ensemble (ou presque...). **B** : modénature dans l'angle haut, gauche. **C** : modénature à la base du piédroit de droite. **D** : appui
© Inrap clichés et infographie O. Maufras
- 40 Fig.14 Vestiges du fenestron 1051 (mur MR1002, deuxième étage)
© Inrap cliché O. Maufras
- 43 Fig.15 La façade sur cour MR1002. Croquis des unités de construction sur fond d'élévation relevé au 1-50e
© Inrap infographie O. Maufras sur fond d'élévation Cabinet Crégut-Duport, Nîmes

- 44 Fig.16 La besace 1050 dans la façade MR1002 : partie basse et partie haute (avec un léger recouvrement)
© Inrap clichés O. Mauftras
- 46 Fig.17 État 3 de la maison, vers 1550
© Inrap infographie O. Mauftras sur fond de plan Cabinet Crégut-Duport, Nîmes
- 46 Fig.18 L'angle nord-ouest de l'aile nord de la maison. Au premier plan, la cloison MR1034 dont il ne reste ici, après démolition, que le montant de la porte. À l'arrière-plan, le pan de mur MR1004 à droite et le mur MR1022 à gauche, dégarnis de leurs enduits jusqu'au niveau de l'assise singulière en pierre de taille. Vue du sud-est
© Inrap cliché M. Piskorz
- 47 Fig.19 Le plafond PL1110 de la pièce 1-11, au premier étage de l'aile septentrionale. Construction de l'état 3
© Inrap cliché M. Piskorz
- 48 Fig.20 Le puits PT1023, avec sa pargelle d'un premier état (état 3 ?), sa superstructure, sa pile et son bac peut-être postérieurs (état 3 à 7). On note que la pile passe devant la porte 1067 de l'état 1 (obstruée au plus tard au cours de l'état 7)
© Inrap cliché O. Mauftras
- 50 Fig.21 La plus grande des deux portes d'accès à l'escalier 1070. Vue du sud-ouest
© Inrap cliché M. Piskorz
- 50 Fig.22 Une des deux portes d'accès à l'escalier : 1068 (la plus petite mais la plus ornée) et les deux fenêtres successives, 1069 et 1070, qui la surmontent. Vue de l'est.
© Inrap cliché O. Mauftras
- 51 Fig.23 L'arc et le mur d'échiffre de la coursive LO1018, au premier étage de l'aile nord de la maison. Vue du sud-est.
© Inrap cliché O. Mauftras
- 52 Fig.24 La façade orientale de l'escalier, MR1013, et la coupe des loggias qui s'y adossent
© Inrap infographie O. Mauftras
- 56 Fig.25 État 4 de la maison, entre c. 1565 et c. 1585
© Inrap infographie O. Mauftras
- 56 Fig.26 La façade sur cour MR1003 de l'aile septentrionale et le détail de la fenêtre 1080 au premier étage, très remaniée, dont la traverse a été buchée et le meneau déposé (sa trace est perceptible sur le joint des deux blocs du linteau). Détail des moulures
© Inrap clichés M. Piskorz, O. Mauftras
- 57 Fig.27 La fenêtre 1025, au premier étage du corps de bâtiment sur rue, côté cour. NB : la lacune dans le linteau n'est pas le négatif d'une clef mais la purge de la partie abîmée du linteau (fendu) en vue de sa restauration
© Inrap cliché O. Mauftras
- 57 Fig.28 Les fenêtres du premier étage du corps de bâtiment méridional. À gauche et à droite, les fenêtres 1059 et 1061 de l'état 3. Au centre la fenêtre tardive 1060 (état 7 ou 8)
© Inrap cliché O. Mauftras
- 59 Fig.29 Le plafond PL1097 de la pièce 1-13 du premier étage, vu du nord-ouest. On note, à droite, dans le passage vers la pièce 1-12, la différence de niveau de sol compensée par un pan de mur dans les deux dernières assises sont en parpaing de béton
© Inrap cliché M. Piskorz
- 59 Fig.30 Le plafond PL1103 de la pièce 1-1 : vue partielle depuis le nord-est.
© Inrap cliché M. Piskorz
- 62 Fig.31 Les portes superposées 1079 entre la loggia LO1018 et la cage d'escalier (état 4, dont on voit ici le linteau), 1080 (étage au-dessus, état 4, dont il ne reste que le seuil et la base des montants) et 1084 (seconde porte du deuxième étage, recassant la porte 1083 sur presque toute sa hauteur). On remarque bien la différence de maçonnerie entre le mur initial, à gauche, et le pan de l'état 4 contemporain de la pose des portes
© Inrap cliché M. Piskorz
- 62 Fig.32 Détail de la modénature de la porte 1079, au premier étage entre l'escalier ES1015 et la loggia LO1018 (vu du nord-ouest) et du calage des pierres d'encadrement dans la brèche percée dans le mur MR1013
© Inrap cliché M. Piskorz
- 62 Fig.33 La porte 1088 au deuxième étage, entre l'escalier et la pièce 2.10. On note l'élargissement de la marche devant le seuil qui forme un palier
© Inrap cliché M. Piskorz

- 63 Fig.34 L'angle des murs MR1013 et MR1014 de la cage d'escalier (état 3), au début de la seconde révolution. On note ici le traitement courbe de l'angle. La ligne discontinue souligne, à la base, la saignée pour l'insertion des marches de l'état 4, et la brèche verticale faite dans le mur pour le déplacement des portes 1079 et 1080 vers les loggias du premier et du deuxième étage (état 4)
© Inrap cliché M. Pizkorz, O. Mauftras
- 63 Fig.35 Détail de l'insertion des marches de l'escalier dans le mur MR1003. Les flèches pointent les talons non alignés sur le parement du mur
© Inrap cliché M. Pizkorz, O. Mauftras
- 65 Fig.36 La façade occidentale de la cour, MR1008, avec ses deux loggias superposées L01020 et L01021
© Inrap cliché M. Pizkorz
- 65 Fig.37 L'architrave et le mur d'échiffre de la loggia L01021 du deuxième étage, servant de couverture à la loggia du premier étage
© Inrap cliché M. Pizkorz
- 65 Fig.38 Détail du couverture de la loggia du premier étage L01020, formant le support de la loggia du second
© Inrap cliché O. Mauftras
- 68 Fig.39 État 5 de la maison, vers 1615
© Inrap cliché et infographie O. Mauftras sur fond de plan Cabinet Crégut-Duport, Nîmes
- 68 Fig.40 La pièce 2-9 au premier étage de l'extension occidentale de la maison au début du XVII^e siècle, et son plafond en place
© Inrap cliché M. Pizkorz
- 70 Fig.41 La façade sur cour de l'aile méridionale de la maison. Croquis sur fond de relevé d'architecte
© Inrap infographie O. Mauftras sur fond de plan Cabinet Crégut-Duport, Nîmes
- 71 Fig.42 Les deux états de la porte 1109 à l'extrémité méridionale de la loggia L01020, à l'ouest de la cour. Le rehaussement du linteau a été fait au détriment de l'arc de soutien de la loggia du deuxième étage
© Inrap cliché O. Mauftras
- 71 Fig.43 La loggia L01021 au deuxième étage, à l'ouest de la cour. Les marches et le sol sont de l'état 6, de même que le garde-corps à ce niveau. La porte d'accès, à l'extrémité de la coursive (1086) a été retournée : ses moulures sont côté coursive alors que toutes les autres portes de l'escalier ont leur ornement côté escalier
© Inrap cliché M. Pizkorz
- 73 Fig.44 Les fenêtres du premier étage dans l'angle sud-oriental de la cour. À droite, la fenêtre 1059 de l'état 4 (vers 1550), avec sa modénature de style Renaissance classique. À gauche la fenêtre 1025 de l'état 7 (XVIII^e ou XIX^e siècle) avec des blocs en remploi retaillés
© Inrap cliché O. Mauftras



III. Inventaires techniques

1 - Inventaire des vestiges archéologiques immobiliers

Cet inventaire recueille toutes les données disponibles sur la base de données Syslat qui compile elle-même les notes prise sur différents supports au moment du terrain. Les vestiges ont été numérotés sur le site de 1001 à 10127, selon la méthode de Harris, avec une numérotation continue des US (Unités Stratigraphiques de construction). Les structures composées de plusieurs US – les faits – ont été enregistrés en utilisant le numéro d'une des US qui les composent (ou de l'US qui regroupe plusieurs éléments, par exemple l'ensemble des poutres et des solives pour une toiture) et d'un préfixe en deux lettres majuscules qui en indiquent la nature (MR pour mur, PL pour pafond-planchers, TO pour toiture, VT pour voûte).

Dans l'inventaire qui suit, les vestiges sont présentés par ordre numérique, et pour un même numéro, l'US précède le fait, s'il y a lieu.

US 1001

Fait : MR1001

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Sous : 1027

Sur : 1004. 1006. 1011

Dimensions : long. 15 m larg. 0,50 m

Matériaux : calcaire froid, petit appareil de moellons équarris en assises régulières. Mortier de chaux, joints épais.

Description. Façade sur rue de l'Aspic. Voir MR1001.

Phase 3?

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 1, 10, 11, 113, 12, 13, 170, 171, 172, 1a, 3, 4, 9

Auteur : Michel Piskorz

Fait : MR1001

Composition : 1001 : élévation de mur

Commentaire. Façade sur la rue de la maison du 16 rue de l'Aspic. Le mur est entièrement enduit sur ses deux faces. Il a été décroûté au premier étage dans les limites de sondages étroits (0,60 m de haut sur 0,40 m de large environ) à l'angle des murs perpendiculaires et observé à ces endroits. La porte d'entrée, au rez-de-chaussée est également dégarnie d'enduit en parement interne, mais les angles avec les murs perpendiculaires qui l'encadrent sont largement masqués par des réseaux. Chronologiquement, le mur est construit, au premier étage, en deux pans qui viennent s'intercaler entre le mur de limite de parcelle MR1004 au nord et la cloison MR1011 au centre pour le premier, et entre cette cloison et le mur de limite de l'immeuble au sud MR1006. La façade leur est donc postérieure. On observe, sur le parement interne du mur MR1004, un enduit contre lequel la façade MR1001 s'adosse. La façade MR1001 remplace donc une façade plus ancienne dont elle a été construite en retrait à ce niveau. Au rez-de-chaussée, il semble que le mur MR1001 soit postérieur au mur MR1011 auquel il s'appuie, mais ici sans en englober l'épaisseur (la façade passe devant la cloison). La façade a pu, ici, être reconstruite à l'emplacement qu'elle a eu initialement, u avec un retrait moindre qu'à l'étage. Cela suggère un état initial du mur en encorbellement. Le mur a une épaisseur de 0,50 à 0,55 m. Il se développe du rez-de-chaussée au deuxième étage. Il est percé d'une large porte d'entrée qui donne accès au porche 0-1. Celle-ci est à linteau droit, son encadrement présente un fort ébrasement et elle est couverte d'un fronton. Les autres ouvertures anciennes du rez-de-chaussée ont été détruites par le percement de grandes vitrines. Le premier et le deuxième étage sont percés de trois baies chacun, qui ne forment pas de travées n'étant pas alignées d'un niveau à l'autre. Les fenêtres du premier sont sans style, avec une modeste moulure sur le linteau. Celle d deuxième étage sont de grands fenestrons ouvrant sous la ligne de toiture et signalant un usage de combles pour ce niveau. Leurs montants et leur linteau sont ébrasés par un chanfrein qui s'interrompt avant la base des piédroits. Au premier étage, la maçonnerie est un petit appareil de moellons de calcaire froid gris équarris pour la plupart, parfois de calcaire semi dur blanchâtre du type Bois des Leins, taillés, et disposés en assises horizontales régulières. Les assises ont 7 à 15 cm de hauteur environ et les joints sont épais. L'appareil est lié par un mortier de chaux et de sable gris beige clair ou beige rosé clair.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 1, 10, 11, 113, 12, 13, 170, 171, 172, 1a, 3, 4, 9

Auteur : Michel Piskorz. Odile Maufra

US 1002

Secteur : 0-2

Fait : MR1002

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Synchrone de : 1011. 1017. 1051

Sous : 1024. 1025. 1027. 1047. 1049. 1050. 1052. 1053. 1055. 1056

Dimensions : long.12,25 m larg. 0,58 m haut. 8,25 m

Matériaux : calcaire froid. Moellons équarris. Mortier de terre sableuse fine orangée

Description. Façade arrière (sur cour) du corps de bâtiment en front de rue de l'Aspic. Voir MR1002.

Phase : 1

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute05

Photos : 1, 16, 173, 175, 175a, 175b, 175c, 18, 19, 1a, 2, 20, 24, 26, 27, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 85, 86

Auteur(e)(s) : Odile Maufra, Michel Piskorz

Fait : MR1002

Composition : 1002 : élévation de mur. 1024 : fenêtre. 1025 : fenêtre. 1026 : encadrement ne porte. 1047 : encadrement de porte. 1049: fenêtr. 1050 : chaînage. 1051 : fenestron. 1052 : fenêtre. 1053 : fenêtre. 1054 : porte. 1055 : chaîne. 1056 : surélévation

Commentaire. Mur arrière (occidental) du corps de bâtiment en front de rue de l'Aspic. Le mur se développe aujourd'hui sur 12 m de haut et 15,10 m de large, entre le mur de limite septentrionale de propriété MR1004 et la façade sur cour MR1005 du corps de bâtiment perpendiculaire méridional. Entre les murs perpendiculaires MR1004 et MR1003 c'est un mur de cloison. Du mur MR1003 au mur MR1005 c'est un mur de façade ouvrant sur la cour intérieure orientale dont il constitue la limite orientale. Il a été observé partiellement, à l'intérieur à l'angle qu'il forme avec le mur MR1005 et à l'extérieur uniquement sur sa partie en façade qui a été entièrement dégarnie de ses enduits. Chronologiquement, le mur n'est pas homogène. Il est construit en deux temps au moins et 8 de ses 10 ouvertures sont percées après son premier état conservé. Sa relation chronologique avec les murs perpendiculaires MR1003 et MR1004 a été rompue à tous les étages par le percement de portes et sa liaison avec le mur en retour MR1005 au sud a été refaite tardivement. De surcroît la grande homogénéité de sa maçonnerie ne facilite pas le repérage des reprises. Le mur pourrait avoir évolué en plus d'états que nous n'en avons perçus. Au rez-de-chaussée, le mur est chaîné aux cloisons MR10011 et MR1017 qui limitent un passage d'entrée traversant le corps de bâtiment. - Le mur MR1002 a été initialement dressé sur environ 8,5 m de haut et sans doute sur les 12,30 m de longueur qu'il présente aujourd'hui. Il est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid disposés en assises régulières et liés par un mortier de terre sableuse fine orangée contenant des billes de chaux. Sa moitié méridionale est percée de deux baies d'origine. Au rez-de-chaussée, une grande ouverture cochère (non numérotée) perce le mur sur 1,90 m de large et au moins 2,10 m de haut. Son couvrement a été refait postérieurement. Les piédroits du passage sont en moyen appareil de taille et communs aux murs MR1002, MR1011 et MR1017. Cette ouverture ne présente pas de feuillure et n'était pas close par des battants. Approximativement au centre de sa largeur sur cour, et en partie haute du premier étage, le mur conserve deux pierres d'un fenestron, 1051, qui est parfaitement lié au parement du mur, bien qu'il soit en pierre de taille et en calcaire tendre et non en moellons de calcaire dur. La hauteur de son appui, à 6,35 m du sol actuel de la cour, est intermédiaire entre la hauteur d'appui actuelle des fenêtres du premier et des fenêtres du deuxième étage. Cette ouverture est certainement un éclairage et une aération de niveau de comble. L'encadrement de la baie est simplement chanfreiné, avec un chanfrein assez court, ce qui suggère une datation au XVe siècle au plus tôt. - Au cour d'un second état, le mur est surhaussé. Plus de 3 m d'élévation sont ajoutés par le pan 1056 également construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire liés à un mortier de terre orangée plus limoneuse que le liant du mur initial et avec des billes de chaux réparties plus régulièrement. La liaison entre les deux pans de mur est presque horizontale : elle se fait au centre du mur par une assise parfaitement arasée qui a certainement constitué précédemment une ligne de pose des poutres d'une toiture. Dans la partie méridionale du mur, cette assise a été démontée et remplacée par la nouvelle construction. C'est probablement au moment de la construction de ce rehaussement qu'est dressé le chaînage 1055 pour lier la surélévation de la cloison interne MR1011 à la surélévation du mur de façade, même si par endroits les deux éléments maçonnés ne sont pas parfaitement liés. Il est possible que ce chaînage soit un peu plus récent que la surélévation : il eut fallu fouiller les joints en profondeur pour établir leur relation chronologique avec certitude. On assiste ensuite à un certain nombre d'aménagements du mur, en particulier l'ouverture de fenêtre, qui n'ont pas toutes de relations physiques entre elles et que l'on ne sait pas ordonner parfaitement dans le temps. Nous les présentons dans l'ordre que le style de quelques unes suggère. On observe, au premier étage et au nord de la partie en façade sur cour du mur, un coup de sabre dans la maçonnerie formée par un chaînage presque vertical, 1050, conservé sur environ 2,80 m de haut. Cette chaîne en moellons équarris de calcaire froid est soignée et construite après la construction initiale 1002 du mur et avant celles de la loggia du premier étage LO1018 et de la fenêtre 1025. On note que lorsque la loggia est construite, le parement du mur MR1002 est repris, notamment par une maçonnerie qui vient s'appuyer contre le chaînage 1050 et en sous œuvre de ce dernier, comme si quelque chose de saillant à la base de la chaîne avait été arraché. Cela suggère que la chaîne puisse être le piédroit d'une grande porte sans moulure ni feuillure de ce côté, accessible depuis un palier dans les ancrages dans le mur ont été démontés au moment de la pose de la loggia. Ainsi l'entrée du logis au premier étage se serait fait par un escalier externe conduisant à un palier et à une porte. C'est là une hypothèse, non une certitude. En effet, on peut s'attendre à ce qu'une porte de logis soit en moellons taillés plutôt qu'équarris, comme ceux du passage d'accès à la cour, ou moulurés et surtout avec un montant vertical et non en léger glacis comme la chaîne 1050. Sous cette chaîne, la porte 1047 perce le mur MR1002 juste contre l'angle qu'il forme avec le mur MR1017. Elle est aménagée à une date inconnue, au plus tard juste avant la construction du mur en retour MR1048 qui s'appuie sur son piédroit et qui est bâti tardivement sous la loggia LO1018. Peut-être la porte précède-t-elle la loggia elle-même : aucun contact physique entre les deux ne permet de l'établir, mais l'arc formeret de la coursive est ancré dans le mur MR1002 au-dessus du piédroit de la porte 1047 qui a assuré la résistance aux nouvelles descentes de charge. - Deux loggias sont ensuite installées le long du mur perpendiculaire MR1003, mais ont leur extrémité orientale ancrée dans le mur MR1002, au nord de la cour. Elles sont superposées l'une à l'autre, au premier (LO1018) et au deuxième étage (LO1019). Leur construction intervient donc après que le mur MR1002 ait été surhaussé par le pan 1056. La première loggia est encore en place. Le parement du mur MR1002 est cassé pour que soit ancré l'arc formeret dans le mur. Une fois l'arc, le sol et la rambarde de la loggia posés, le pan du mur MR1002 impacté a été restauré par un parement qui contribue la chaîne d'angle 1050. Les deux portes qui ont été créées, une à chaque étage, entre les loggias et les pièces 1-1 et 2-1 du corps de bâtiment sur rue ont été remplacées, certainement au moment où l'on modifie les hauteurs de plancher dans le bâtiment et où l'on démonte la loggia LO1019 du deuxième étage pour la remonter plus haut. La grande période de construction des loggias en milieu urbain languedocien est le XVIe siècle. Ensuite, elles restent utilisées mais ne sont plus guère bâties. La petite fenêtre 1053 du deuxième étage pourrait remonter à cette période, puisque ses chanfreins simples lui donnent un style que l'on rencontre au XVe ou au XVIe siècle. Toutefois, la largeur de son chanfrein peut dénoncer une date plus récente, le XVIIe siècle ?. - Cette étape de rehaussement des planchers s'accompagne de la réfection des fenêtres. Cependant, nous ne savons pas les ordonner dans le temps. Deux styles montrent deux étapes dans le processus des ouvertures : une de réfection des baies initiales et une de multiplication. Nous ne pouvons dire dans quel ordre. Stylistiquement, la fenêtre 1025 paraît la plus ancienne. C'est une très grande fenêtre qui éclaire la pièce centrale 2-1 : elle remplace peut-être une baie plus ancienne et plus basse et elle recasse le fenestron 1051 de l'état initial du corps de bâtiment. C'est une fenêtre en pierre de taille, finement tillée et polie, avec une moulure peu volumétrique qui court sur les piédroits et le linteau droit. Elle donne une datation moderne, XVIIe ou XVIIIe siècle. C'est probablement au moment de cette étape de rehaussement des planchers que l'on démonte le couvrement de la porte d'accès à la cour, au rez-de-chaussée du mur, et qu'on le reconstruit plus haut, après avoir ajouté deux assises hautes aux piédroits. La fenêtre du deuxième étage 1053 pourrait intervenir à cette étape de l'évolution du mur. On note que les trois ouvertures approximativement centrales par rapport à la cour et superposées sur le mur MR1002 (porte sans numéro au rez-de-chaussée, fenêtre 1025 et 1053 dans les étages), ne sont pas aménagées au droit les unes des autres, mais décalées, ce qui peut être un indice d'insouciance du constructeur eu égard au courant esthétique du moment, ou bien un indice de travaux réalisés à des époques différentes et à un moment où la demeure n'est peut-être plus le fait d'un seul propriétaire. Enfin, la partie haute du mur a été reprise et surélevée sur une trentaine à une quarantaine de centimètres de hauteur à un moment où la toiture a été refaite. Ceci est intervenu après la construction de la surhausse 1056 et la dépose du toit qui couvrait cette dernière, soit au moment

de la réfection des planchers, soit plus tard. - Avant ou après cette étape de percement de la fenêtre 1025, une travée est ajoutée à l'extrémité méridionale du mur MR1002. Elle est composée par la grande fenêtre 1049 au rez-de-chaussée, et les fenêtres étroites et hautes 1024 et 1052, respectivement au premier et au deuxième étages. Elles ne sont pas exactement alignées dans le sens vertical, mais presque. Elles se caractérisent à la fois par leur simplicité (linteau droit, aucune moulure sur l'encadrement qui est cependant taillé avec soin et poli, qui ne formant aucune saillie qui le démarque du nu du mur, appui saillant au premier étage seulement) et le nombre des remplois qui les composent, en particulier deux claveaux d'arc dans le piédroit septentrional de la fenêtre 1049 et le linteau en accolade de la fenêtre 1024. La fenêtre du premier étage est bien intégrée dans le bâti, reprenant, à 2 centimètres près, la hauteur de celle 1025, disposée au même niveau et, comme elle, ayant une allège en bugeats et un appui saillant. Enfin, les trois fenêtres sont contemporaines puisqu'elles occupent une percée verticale faite sur presque toute la hauteur du mur. Cette travée est certainement créée au moment où les pièces du corps de bâtiment sont cloisonnées et où les ouvertures sur rue ne suffisent plus à l'éclairage interne. Ce cloisonnement paraissant tardif (après la réfection des planchers, mais peut-être en remplacement d'un cloisonnement plus ancien ?), on peut poser l'hypothèse que cette travée supplémentaire est ajoutée après que la fenêtre 1025 n'ait été créée. C'est manifestement au moment où cette travée est créée que l'angle des murs MR1002 et MR1005 est repris. La liaison entre les deux murs n'est pas aisée à lire. A l'extérieur, on note que le petit appareil du mur MR1005 se termine par un coup de sabre vertical qui paraît s'adosser, sur toute la hauteur du premier étage et du second (ce n'est pas perceptible au premier), aux piédroits ou à la maçonnerie de la brèche d'incorporation de la travée supplémentaire du mur MR1002. Mais c'est là, peut-être, en négatif, le vestige de l'appui initial du mur MR1005 sur le mur MR1002. La reconstruction de l'extrémité du mur MR1002 se serait donc appuyée sur ce coup de sabre, reconstituant la disposition antérieure, mais cette fois la restauration du mur MR1002 s'adosse à l'écorché vertical du mur MR1005. Du côté interne, on observe que les murs MR1005 et MR1002 forment un angle en L qui est chaîné. Le parement de l'extrémité des deux murs a été refait entre la fenêtre 1024 du mur MR1002 et l'ébrasement de la fenêtre 1059 du mur en retour MR1005 (photo 86). Là, il est en moyen et petit appareil de taille de calcaire coquillier blanc à grain fin et lié par un mortier de chaux et de sable beige clair. Cette réfection intervient en même temps que la réalisation de travée supplémentaire du mur MR1002 à laquelle elle est chaînée au premier étage et semble aussi liée aussi à l'ébrasement de la fenêtre 1059 du mur MR1005, mais peut-être simplement appuyé à ce dernier. Cela n'a pas été vérifié, faute de fouille des mortiers et de décroûtage suffisamment étendu. Au deuxième étage, il n'y a pas eu de sondage dans les enduits mais les manques dans celui-ci montrent que la fenêtre 1052 est postérieure à la chaîne de pierres de taille en calcaire froid de l'angle qui remonte à l'état 2, celui de la rehausse 1056. L'angle lui-même des deux murs a une forme qui varie : il est droit au deuxième étage et sur une grande partie de la hauteur du premier, mais, à ce niveau, sur deux assises (soit 0,67 m de haut), entre 2,17 et 2,84 m au-dessus du sol de la pièce 1-13, il est chanfreiné. On note la présence, en parement oriental de l'angle, un encastrement de poutre de forme quadrangulaire, de 0,25 m de haut et situé (sa base) à 1,92 m du sol actuel de la pièce 1-3. Ce boulin est probablement le négatif d'un bois de charpente d'une cloison participant de la division tardive de la pièce 113, et notamment de la création d'un couloir en arrière du mur MR1002, éclairé par la fenêtre 1024.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute05, Minute10

Photos : 1, 16, 173, 175, 175a, 175b, 175c, 18, 19, 1a, 2, 20, 24, 26, 27, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 85, 86

Auteur(e)(s) : Odile Maufras, Michel Piskorz

US : 1003

Fait : MR1003

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1013

Sous : 1018. 1080. 1081. 1091. 1092

Sur : 1008

Dimensions : long. 7 m haut. 9 m larg. 0,50 m

Matériaux : calcaire blanc froid : petit appareil de moellons équarris. Mortier de terre orangée sans chaux.

Description : Mur de façade méridionale, sur cour, du corps de bâtiment septentrional. Voir MR1003.

Phase : 3

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute07

Photos : 102, 103, 111, 117, 118, 119, 54, 55, 97

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Fait : MR1003

Secteur : 0-11, 1-11, 2-11

Composition : 1003 : élévation de mur. 1078 : porte. 1080 : fenêtre. 1081 : porte. 1082 : pan de mur. 1089 : porte. 1091 : fenêtre. 1092 : fenêtre

Commentaire : Mur de façade méridionale du corps de bâtiment du nord. Le mur a été observé à l'extérieur, en façade sur cour (parement méridional) au premier et au second étage où il a été dégarni de ses enduits. A l'intérieur, le même parement a été observé sur toute la hauteur du mur dans la cage d'escalier et le parement interne (du nord) n'a pas été observé du tout. C'est aujourd'hui un mur de 7 m de long sur environ 9,60 m de haut qui a une épaisseur de 0,50 m dans les étages. Chronologiquement il est construit en appui sur le mur perpendiculaire MR1008 à l'ouest (liaison observable et conservée uniquement au rez-de-chaussée sur quelques assises). La liaison avec le mur MR1002 à l'extrémité orientale du mur MR1003 a été cassée en parement externe à tous les étages par des portes et n'a pu être établie. Le mur est contemporain de la cage de l'escalier vis de la cour puisqu'il est chaîné à son mur oriental MR1013. Le mur est initialement construit sur 9 m de haut en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid de Barutel ou de Roquemallière. La maçonnerie (1003 = 1082) présente des assises régulières et est liée par un mortier de terre orangée qui ne contient pas de chaux. Les assises sont un peu moins hautes et moins régulières sur certaines parties du mur qui sert de cage d'escalier (1082) que sur la partie en façade sur cour (1002), mais cela ne paraît pas relever de deux chantiers distincts, plutôt de deux modes de construction lors d'un même chantier, le parement de la partie occidentale du mur ayant du intégrer les marches de l'escalier en vis. Au-dessus du mur initial, un pan a été ajouté qui rehausse la façade de 0,48 m. Le mur est percé de multiples ouvertures qui sont toutes postérieures à son état initial, mais pas toutes contemporaines les unes des autres. Au rez-de-chaussée il n'y a pas de porte entre la cage d'escalier et la pièce 0-11. Il a pu y en avoir entre cette pièce et la cour, mais cela est masqué par le mur postérieur MR1048, bâti sous la loggia du premier étage, devant la partie en façade sur cour du mur MR1003. Au premier étage la fenêtre 1080 perce le mur et éclaire la pièce 1-11. Elle est construite à la même hauteur que la baie 1025 du mur en retour MR1002 (les appuis sont au même niveau) mais elle lui est antérieure si l'on en croit

son style. C'était, à l'origine, une grande croisée à meneau et traverse qui a été modifiée par la suite. Elle est a priori la fenêtre la plus ancienne sur le mur et la seule qui existe dans l'état où elle est percée, sans doute en remplacement d'une plus ancienne encore, et plus petite, qui n'a pas laissé de trace. On n'imagine pas en effet que le mur ouvrant sur la cour ait été aveugle. Il est possible que la fenêtre 1080 ait été percée au moment où les loggias sont construites. Dans ce cas elle serait contemporaine de la porte 1081 du deuxième étage qui permet la communication entre la loggia L01019 (dans son premier état plus bas que l'actuel) et la pièce 2-11. Cette porte 1081 du deuxième étage est remplacée par la porte 1092 lorsque la loggia L01019 est rehaussée d'une quarantaine de centimètres. Au même moment on perce la fenêtre 1091 pour éclairer cette pièce. La porte 1092 et la fenêtre 1091 ont un traitement identique, tant dans la qualité de la pierre, la technique de taille, la mise en œuvre et les moulures. Elles sont manifestement contemporaines l'une de l'autre. Le deuxième étage du bâtiment septentrional est également desservi par une porte percée dans la partie du mur MR1003 qui sépare la pièce 2-11 de la cage d'escalier, en l'espèce la porte 1089 dont l'insertion dans le mur est peut-être assez tardive.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute07, Minute08, Minute11

Photos : 102, 103, 109, 111, 117, 118, 119, 131, 132, 133, 143, 144, 145, 150, 54, 55, 97

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1004

Fait : MR1004

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Equiv. : 1022. 1034

Sous : 1001

Dimensions : long. min. 6, 75 m

Matériaux : calcaire froid gris : moellons équarris. Calcaire coquillier à grain fin, taillé.

Description : Mur de limite septentrionale de la parcelle, entre les maisons des 14 et 16 rue de l'Aspic. Voir MR1004.

Phase : 3 ?

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 13, 37, 65, 66, 67, 90

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1004

Secteur : 0-11, 1-11, 2-11

Composition : 1004 : élévation de mur

Commentaire : Mur de séparation de la maison du 16 rue de l'Aspic, au nord de celle-ci, et de la maison du 14. Le mur n'a été observé que dans le cadre de deux sondages, l'un limité à quelques assises dans l'angle nord-est de la demeure qu'il forme avec la façade sur rue MR1011, et un à son extrémité opposée, au contact des murs perpendiculaires MR1022 et MR1034. Là, il se développe peut-être vers l'ouest sur la propriété voisine. C'est aujourd'hui un mur aveugle, mais l'absence de décroûtages étendus ne permet pas de dire s'il en a toujours été ainsi. Le mur a pu être percé d'ouvertures si la maison voisine est plus récente que celle du 16 ou si elle a été un temps plus basse. Le mur MR1004 se développe sur au moins 6,75 m de long et une hauteur qui n'a pas été déterminée. S'il est appuyé contre le mur du voisin, il a une hauteur de 9 à 10 m. S'il n'y a qu'un mur mitoyen pour séparer les deux maisons, alors il est nettement plus haut puisque l'immeuble du 14 rue de l'Aspic est plus élevé que celui du 16 (photo 37). Les sondages réalisés aux extrémités du mur ne permettent pas non plus d'apprécier en combien d'étapes il a été bâti. Nous le supposons réalisé en plusieurs étapes. Sa partie orientale est peut-être la plus ancienne s'il a uniquement fermé le corps de bâtiment oriental sur rue dans un premier temps. Il aura été allongé par la suite pour fermer le corps de bâtiment septentrional. Mais il est tout à fait possible que le mur soit tout entier celui de la maison voisine, construit par celle-ci en une ou plusieurs étapes et que la maison du 16 rue de l'Aspic se soit appuyée contre sans avoir son mur propre. Cette seconde hypothèse est cependant contredite dans la partie occidentale par le chaînage du mur MR1004 avec les murs perpendiculaires MR1022 et MR1034. A l'est, au premier étage, le mur est construit en petit/moyen appareil de moellons équarris de calcaire froid, gris, local. Les pierres sont disposées en assises irrégulières et liées à un mortier de terre gris beige mêlé d'éclats de pierre et de petits cailloux qui compensent l'irrégularité de la disposition des moellons. Ici le mur a été enduit avant que le mur de façade sur rue MR1001 ne soit construit. En effet, ce dernier s'appuie contre l'enduit du mur MR1004. Cela signifie, soit que le mur a initialement constitué le pignon de la maison voisine, sa face extérieure enduite devenant la face interne de la pièce 1-1 du premier étage au moment de la construction de la maison du 16 rue de l'Aspic, plus probablement que la première façade de l'immeuble était plus à l'est (entièrement ?, en encorbellement ?) et s'est vue reconstruite en retrait au moment d'une imposition de réaligement ou de l'abandon d'un encorbellement. A l'ouest, le mur MR1004 est construit comme à l'est, en assises irrégulières de moellons de calcaire froid équarris qui varient en module, notamment au sein d'une même assise (pierres de 5 à 20 cm de hauteur). Le même mortier de terre gris beige remplit la surface des joints et couvre les pierres pour former l'enduit du mur, mais ici, il contient peu d'éclats de pierre. A 1,90 m du sol actuel, une assise de pierres taillées en calcaire tendre, sableux et à grain fin a été insérée dans le mur sur toute la longueur mise au jour de l'appareil, soit 1,30 m. Cette assise est présente aussi sur le mur en retour MR1022 auquel le mur MR1004 est chaîné et avec lequel il forme l'angle nord-ouest de la pièce 1-1. Elle est également présente de part et d'autre de la cloison perpendiculaire MR1034, dont l'ancrage dans le mur MR1004 a été bâti au moment de leur construction simultanée. Toute cette partie de la construction a été faite en même temps. L'assise de pierres taillées est parfaitement horizontale, d'une hauteur régulière de 11,5 cm, une longueur du double au quintuple et elle semble avoir fonction de tirant ou de raidisseur. On note que les blocs de calcaires sont taillés dans les pierres en remploi. L'une d'entre elle conserve une moulure sur une face de joint latérale et une autre forme un retour de type liaison entre linteau et piedroit.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 13, 37, 65, 66, 67, 90

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1005

Fait : MR1005

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Equiv. : 1067

Sous : 1023. 1057. 1058. 1059. 1060. 1061. 1065

Dimensions : long. max 9,15 m haut. 8,90 m larg. 0,60 m

Matériaux : calcaire froid gris, moellons équarris.

Description : Façade septentrionale du corps de bâtiment méridional, formant la limite sud de la cour 0-2. Voir MR1005.

Phase : 1

Documents : Minute02, Minute03, Minute04, Minute06

Photos : 162, 163, 173, 174, 175, 175a, 175b, 175c, 179, 21, 22, 23, 247, 28, 29, 38, 44, 50, 51, 58, 59, 60, 68, 69, 70, 85, 86, 87

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Fait : MR1005

Composition : 1005 : élévation de mur. 1057 : porte-fenêtre. 1058 : fenêtre. 1059 : fenêtre. 1061 : fenêtre. 1062 : fenêtre. 1063 : conduit de cheminée. 1064 : fenêtre. 1065 : faitage. 1067 : porte. 1107 : porte. 1109 : porte

Commentaire : Mur fermant la cour au sud. Le mur est un pignon dans un premier temps puis la façade du corps de bâtiment méridional. Il est bâti en deux temps et évolue avec plusieurs campagnes de percement de baies que l'on ne sait pas toutes ordonner entre elles. Six fenêtres occupent aujourd'hui le mur. Elles sont réparties en deux travées sur trois niveaux, l'une à l'extrémité orientale, l'autre à l'extrémité occidentale du mur. Le mur a été observé à l'extérieur principalement puisqu'il a été entièrement décroûté en parement externe. A l'intérieur, seul l'angle qu'il forme avec le mur MR1002 a été observé au premier étage et modestement au deuxième. - Le mur MR1005 est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid disposés en assises assez irrégulières au rez-de-chaussée et à la base du premier étage, plus régulières au-dessus avec une meilleure horizontalité. Dans son premier état le mur se dresse sur environ 9 m de haut et se termine au sommet en accent circonflexe. Cette ligne, 1065, correspond à la base d'une toiture en bâtière qui a été entièrement démontée. Une des pentes est à 11% et déverse ses eaux vers l'est, c'est à dire sur la toiture du corps de bâtiment oriental qui s'écoulait vers la rue. L'autre pente, d'inclinaison similaire, porte les eaux pluviales à l'ouest de la parcelle, sur une toiture plus basse du corps de logis en retour et de là vers le jardin. De ce premier état du mur subsiste aussi une porte piétonne au rez-de-chaussée, 1067, réalisée en pierre de taille et en calcaire tendre à grains fins, comme la totalité des baies du mur. La porte mesure 2,12 m de haut et elle est conservée sur 0,55 m de large. C'est une porte piétonne dont le traitement est simple avec des montants sans moulure et un linteau droit chanfreiné. Cette porte est aujourd'hui bouchée. - Au cours d'un deuxième état, les loggias L01020 au premier étage et L01021 au second sont adossées au mur et la portes 1109 et 1007 sont percées pour faire communiquer la coursive et, respectivement, les pièces 1-12 et 2-12. Une cheminée engagée est insérée au deuxième étage de la maison, dans la pièce 2-12, soit dans cet état, soit dans le troisième. Le parement du mur MR1005 est remplacé à cette endroit par une maçonnerie de bugets qui forme le contre cœur et la paroi externe du coffre. Le conduit est conservé jusqu'à la souche qui débordé du toit de 0,80 m au moins. Un troisième état voit le percement des fenêtres 1059 et 1061 au premier étage du mur qui en reçoit peut-être d'autres au rez-de-chaussée mais ces dernières ne sont pas conservées. Ce sont deux baies assez sobres mais néanmoins travaillées avec des appuis saillant moulurés et un encadrement également mouluré, à l'identique de la fenêtre 1025 de la façade en retour MR1002, à l'est de la cour. La fenêtre 1061 est la plus grande : c'est une grande baie qui descend jusqu'au sol de la pièce 1.12 et qui est protégée par un garde-corps en fer forgé. Elle est contre l'angle sud-ouest de la cour. La fenêtre 1059 est située contre l'angle sud-est. Elle est placée un peu plus haut, n'ouvrant pas au niveau du sol mais à hauteur ordinaire d'appui. Elle se développe en revanche un peu plus haut que sa voisine, l'intrados de son linteau étant au niveau de l'extrados du linteau de la fenêtre 1061. Cette étape de percement est associée à la réfection des planchers avec un exhaussement. De ce fait, la porte 1109 entre la loggia et la pièce 1-12 est rehaussée, mais aussi réduite en largeur. C'est probablement à ce moment-là que l'on refait la loggia L01021 du deuxième étage et la porte 1107 qui donne accès à la pièce 1109, à l'extrémité occidentale du mur. - Dans un quatrième temps, la toiture 1065 est démontée et le mur rehaussé. On lui ajoute le pan 1066, construit dans un appareil similaire, si ce n'est que ses premières assises sont en biais pour récupérer progressivement la double pente du pignon. L'exhaussement 1066 obstrue la cheminée 1063 et il est contemporain de la construction des deux fenêtres 1062 et 1064 du deuxième étage avec lesquelles il est chaîné. C'est la superposition de ces fenêtres à celles du premier étage pour former deux travées régulières qui suggère l'ordre leur percement, ainsi que le style. Celle du premier étage sont classiques et celles du second paraissent plus tardives. Leur simplicité est cependant peut-être due à l'étage qu'elles occupent, le premier, noble, étant généralement plus orné. Ainsi les fenêtres des étages pourraient être contemporaines les unes des autres. Les fenêtres du rez-de-chaussée, 1057 en travée orientale et 1058 en travée occidentale, ont facture identique. Comme la majorité des baies du mur, elles sont percées après la construction de celui-ci. A l'ouest, la fenêtre 1058 a les dimensions d'une croisée des XVIe ou XVIIe siècle, mais une facture bien plus récente, sans aucune moulure ni appui. Elle a pu être tardivement aménagée dans le mur en remplacement d'une croisée plus ancienne. De même la porte fenêtre 1057 remplace-t-elle peut-être aussi une précédente ouverture. - Le cinquième état attesté est marqué par l'ajout d'une fenêtre au premier étage, 1060, entre les deux travées existantes. Celle-ci rompt l'ordonnance de la façade. Son allège en brique et la disposition de son encadrement de pierre qui descend jusqu'au niveau du sol de la pièce 1-12 suggèrent une facture récente, du XIXe ou du début du XXe siècle. La liaison entre les murs MR1005 et MR1008 à l'ouest n'a pas été observée. Les deux murs sont bâtis en retour l'un de l'autre, mais la porte 1109 insérée à l'extrémité de la façade MR1005 a masqué le contact initial. Il aurait fallu démonter le piédroit pour vérifier si les murs étaient chaînés ou construits en deux temps. La liaison entre le mur MR1005 et MR1002 à l'est a été observée au premier étage et au second. Elle a été largement reprise au premier étage lors de la pose de la fenêtre 1059 puis (ou précédemment ?) par la fenêtre 1024. L'angle des deux murs a été entièrement refait en calcaire coquillier en parement intérieur et a détruit le contact initial. Le contact entre la réfection et la fenêtre 1059, avec appui de l'une sur le piédroit de l'autre montre qu'elles se succèdent (la fenêtre en premier) mais ne permet pas d'établir si c'est dans le cadre d'un seul chantier ou de deux chantiers successifs. Nous avons retenu la seconde hypothèse, parce que la réfection de l'angle des deux murs est contemporaine de la mise en place de la fenêtre 1024 sur le mur MR1002 (elles sont liées, notamment par un mortier identique) et que les fenêtres 1059 et 1024 ont un traitement très différent. Voir MR1002 pour le détail de la réfection. Au deuxième étage, l'angle n'a pas été décroûté, mais l'enduit est tombé par endroits, laissant apparaître, à la base de ce niveau, un chaînage en moyen appareil de taille et en calcaire froid gris qui pourrait être celui du premier état du mur (dernières assises au niveau des combles).

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute06

Photos : 162, 163, 173, 174, 175, 175a, 175b, 175c, 179, 21, 22, 23, 247, 28, 29, 38, 44, 50, 51, 58, 59, 60, 68, 69, 70, 85, 86, 87

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1006

Fait : MR1006

Catégorie : mur

Type : élévation de mur
 Sous : 1001. 1036
 Dimensions : long. 7,10 m
 Matériaux : calcaire froid, équarri.
 Description : Extrémité orientale du mur MR1006. Voir MR1006.
 Phase : 0
 Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04
 Photos : 11, 14, 83, 84, 88
 Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1006

Composition : 1006 : élévation de mur. 1036 : élévation de mur
 Commentaire : Mur septentrional de la maison du 18 rue de l'Aspic, réutilisé par la maison du 16 qui ne l'a pas doublé. Le mur est construit perpendiculairement à la rue, sur 9,45 m de long. Il a été observé au premier étage uniquement, dans le cadre de deux sondages. L'un réduit dans l'angle sud-est de la pièce 1-13, l'autre plus étendu sur le tiers occidental du mur. Il est apparu construit en deux temps. Dans un premier état, le mur (1006) est long de 7,10 m seulement. Il s'interrompt à l'ouest par une chaîne verticale qui marque sans doute un retour vers une façade orientale de la maison du 18. Cette chaîne est interrompue par une pierre en harpe d'attente. Dans un second temps, le pan de mur 1036 est ajouté à l'ouest, dans l'alignement parfait de la partie initiale. La construction du premier état (1006) est une maçonnerie régulière de petits moellons équarris de calcaire froid disposés en lits horizontaux et liés par un mortier de terre argileuse orangée incluant des billes de chaux. Les joints sont minces, l'ensemble est homogène. La chaîne de l'ouest est construite avec des moellons un peu plus gros, également équarris, mais liés à un mortier de chaux et de sable beige clair très fin. Cette partie du mur conserve l'ancrage d'une poutre de plancher de la maison voisine. La poutre a été déposée et le trou bouché. La prolongation 1036 du mur présente un appareil similaire, avec toutefois des assises moins régulières et un mortier gris beige qui est celui de surface, peut-être pas celui d'origine. Ce pan de mur intègre une grande dalle de calcaire froid qui est positionnée sur chant. Elle correspond à un remploi. Chronologiquement, la façade MR1001 de la maison du 16 rue de l'Aspic s'adosse à l'extrémité orientale du mur MR1006 et lui est donc postérieure. Le parement du mur MR1006 présente à cet endroit une pellicule noire (non identifiée, peut-être de la suie) qui couvre les pierres et le mortier et qui s'est formée avant l'appui du mur MR1001, indiquant que les deux constructions relèvent de chantiers distincts. A l'ouest, la cloison MR1012 s'adosse à l'extrémité du pan 1036 du mur et lui est également postérieure. Il n'y a pas de vestige de chaînage ni d'appui entre le mur MR1006 et le mur perpendiculaire MR1002 dont on a l'assurance qu'il ne se prolongeait pas jusqu'au mur MR1006 mais s'interrompait à l'angle qu'il forme avec le mur MR1005.
 Documents : Minute02, Minute03, Minute04
 Photos : 11, 14, 83, 84, 88
 Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1007

Fait : MR1007
 Catégorie : mur
 Type : élévation de mur
 Sur : 1036 ?
 Dimensions : long.13 m
 Matériaux : calcaire froid, équarri.
 Description : Mur de limite entre les maisons du 16 et du 18 rue de l'Aspic, à l'ouest du mur MR1006 qu'il prolonge. Voir MR1007.
 Phase : 0
 Documents : Minute02, Minute03, Minute04
 Photos : 81, 82, 83, 91, 93
 Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

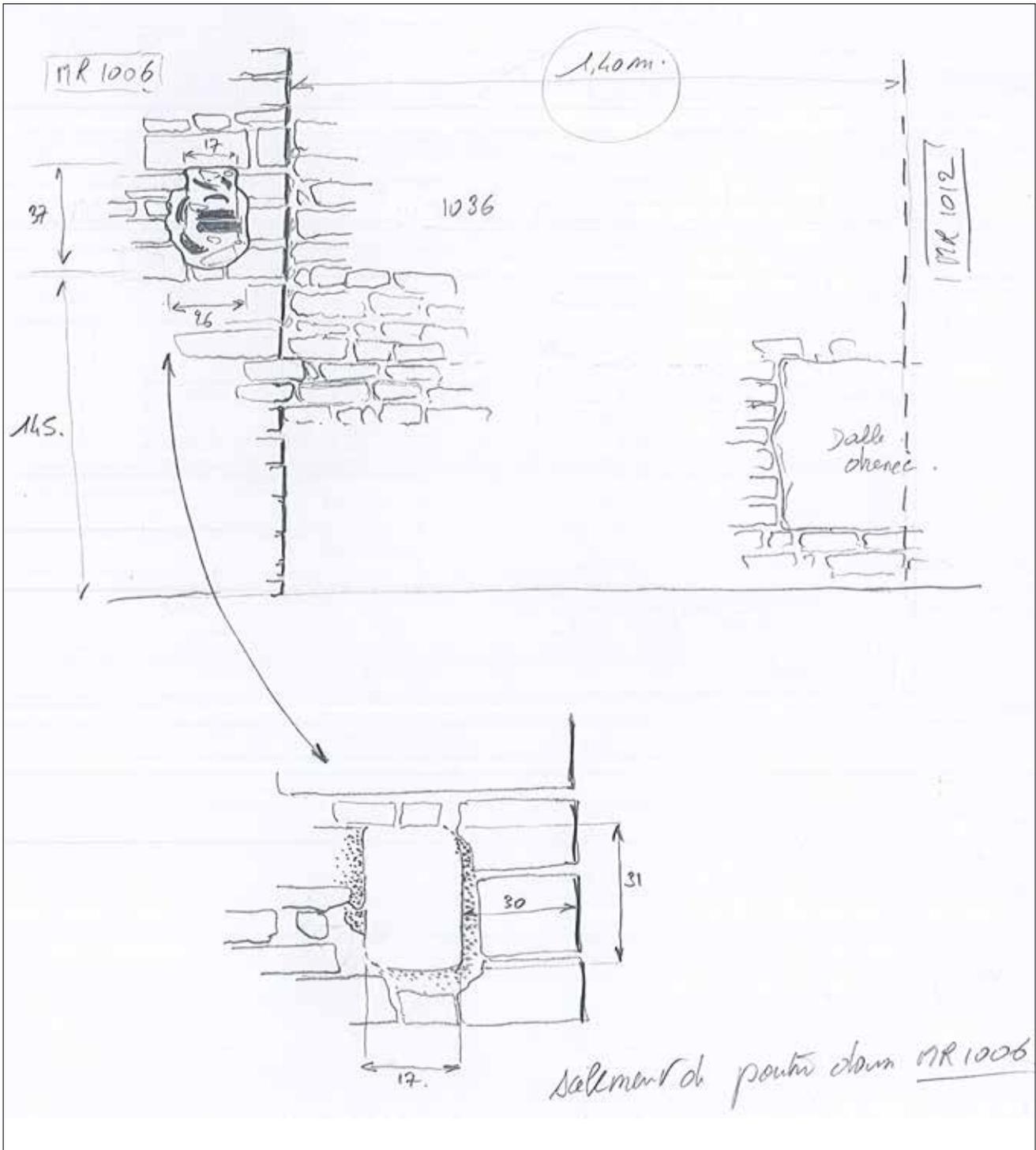
Fait : MR1007

Composition : 1007 : élévation de mur
 Commentaire : Mur bâti selon une direction approximativement est-ouest, à l'ouest du mur MR1006 et, comme ce dernier, constituant une partie du mur septentrional de la maison du 18 rue de l'Aspic. Le mur a été utilisé par la maison du 16 de la rue dont un des murs au moins s'y adosse. Ce mur n'a été observé que dans le cadre d'un sondage réduit à son extrémité occidentale, à l'endroit où il forme un retour vers le sud pour clore la parcelle voisine (du 18). Chronologiquement, le mur paraît postérieur au mur MR1006, bien que la liaison n'ait pas été observée (masquée par la cloison MR1012 dans la maison du 16, inaccessible dans la maison du 18). C'est sa position qui l'indique. Il n'est pas dans l'alignement du mur MR1006, mais décalé vers le sud d'une cinquantaine de centimètres. Il n'est pas directement contre le mur MR1006 mais contre un mur en retour qui forme un angle avec le mur MR1006. La cloison MR1008 de la maison du 16 vient s'appuyer contre le mur MR1007, indiquant sa postériorité et sans doute celle de toute cette partie de l'immeuble du 16. La liaison entre la façade sur jardin MR1009 de ce dernier et le mur MR1007 a été rompue par l'encastrement d'une porte lors de l'ajout d'une petite aile bâtie dans le jardin, contre la façade occidentale de la maison du 18. Là, le mur MR1007 apparaît, sur les quelques décimètres carrés dégagés, en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid, liés par un mortier de terre brune
 Documents : Minute02, Minute03, Minute04
 Photos : 81, 82, 83, 91, 93
 Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1008

Fait : MR1008
 Catégorie : mur
 Type : élévation de mur
 Sous : 1033. 1034. 1076. 1077. 1082. 1087. 1088. 1106. 1108
 Sur : 1007
 Dimensions : long. 13,40 larg. 0,50 à 0,55 m haut. 10,80 m
 Matériaux : calcaire froid, équarri.

MR1006. Détails de l'appui du pan 1036 sur le pan 1006, et de la dalle en carreau dans le mur.
Détail de l'ancien ancrage de poutre d'un plancher de la maison voisine. Croquis M. Piskorz



Description : Grand mur du corps de bâtiment occidental de l'immeuble, formant cloison dans sa partie en contact avec l'aile méridionale et retour, et façade sur cour sur le reste de son extension. Voir MR1008.

Phase : 1

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 104, 107, 109, 110, 114, 129, 130, 131, 141, 143, 147, 148, 149, 162, 166, 167, 168, 176, 177, 179, 180, 190, 208, 248, 249, 30, 37, 61, 80, 81

Auteur(e)(s) : Odile maufra. Michel Piskorz

Fait : MR1008

Composition : 1008 : élévation de mur. 1073 : porte. 1076 : porte. 1077 : fenêtre. 1087 : porte. 1088 : porte. 1094 : ligne de toiture

Commentaire : Grand mur du corps de bâtiment méridional de la maison formant cloison avec le corps méridional au sud et façade sur cour dans sa partie septentrionale et dans un premier temps. Lorsque le corps septentrional est construit en retour, seule la partie centrale du mur MR1008 reste une façade. Son extrémité du nord devient cloison. Le mur a été observés à cinq endroit. En partie interne, trois sondages réduits ont été pratiqués dans les enduits pour observer sa jonction avec les trois murs qui lui sont perpendiculaires à l'ouest. Côté externe, il a été vu, dégarni de ses enduits, sur tout la hauteur de la cage de l'escalier ES1015 qui s'adosse contre lui et en façade sur cour au premier et au second étage, c'est-à-dire au niveau des loggias. Chronologiquement, le mur est bâti en appui sur le mur de la parcelle voisine au sud MR1007. Les cloisons MR1010 et MR1034 s'y adossent. Au nord, il est recassé lors de la pose de la porte 1033 sur le mur perpendiculaire MR1016 qui est sans doute son contemporain. Le mur est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid liés au mortier de terre brun orangé avec quelques billes de chaux irrégulièrement réparties. Les assises sont horizontales et bien régulières. Le mortier de terre n'est pas homogène. Au nord et au centre du premier étage il est brun, au sud il est gris beige clair. Au premier étage toujours, l'extrémité du mur a été cassée à l'angle qu'il formait avec le mur en retour MR1016 pour la pose d'une porte. Le large pan de parement interne qui a été déposé à cette occasion a été restauré en briques pleines. Le mur semble se dresser dès l'origine sur 3 niveaux, mais le dernier n'est pas aussi développé qu'aujourd'hui. La limite entre le pan de mur initial et la reprise n'a pas été repéré. Le mur est percé de très nombreuses ouvertures, mais une seule d'origine : une porte du rez-de-chaussée. Hormis une fenêtre percée tardivement au deuxième étage et donnant dans la cage d'escalier, toutes les ouvertures mises au jour sont des portes. Le mur est en effet longé par deux loggias auxquelles deux portes donnent accès, tandis que les trois autres communiquent avec l'escalier. Une sixième porte permet la communication, au sud, entre les corps de bâtiment méridional et occidentale au premier étage. Elle est récente ou bien a été récemment élargie et n'a pas été enregistrée. Enfin, une grande porte cochère est percée au milieu du mur pour donner accès à un passage vers le jardin depuis la cour. Cette porte est postérieure à l'état initial du mur, masquée par la loggia LO1020 du premier étage et n'a pas non plus été renseignée dans le cadre de ce diagnostic. L'absence de fenêtre est problématique : le percement tardif des portes a dû effacer celles qui occupaient la façade à l'origine, mais cela suppose qu'elles étaient à l'emplacement de ouvertures actuelles, soit au nombre maximal de 3 par étage, et de largeur relativement modeste (au maximum d'une vingtaine de centimètres plus large que les portes). Au rez-de-chaussée, la porte 1073 permet la communication entre la cour et la pièce 0-10 (celle-ci hors emprise). C'est une très grande ouverture de 2,26 m de haut qui signale l'entrée dans un logis. Sa modénature est assez simple, avec des piédroits à angle adoucis par un quart-de-rond et un linteau chanfreiné, modénature que l'on retrouve sur plusieurs portes plus tardives de la cage d'escalier. Au premier étage, la porte 1076 donne accès à la pièce 1-10 et elle est au plus tôt contemporaine de la réfection des révolutions de l'escalier. Son encadrement simple, sans moulure, la rapproche des fenêtres sur cour 1024, 1049, 1052 (MR1002), 1057 et 1058 (MR1005) qui pourraient être de la fin de l'époque moderne, mais elle est également proche de la porte 1108 percée au premier étage du mur MR1008, entre la pièce 1-3 et la loggia LO1020, sans doute au moment de la construction de cette dernière et donc a priori au XVII^e siècle. Cependant, il est possible que la porte 1108 ait été élargie après le XVII^e siècle en remployant la position d'une porte contemporaine de la loggia. Notre argument chronologique pour dater cette porte repose uniquement sur l'observation d'un large percement réalisé dans le mur MR1008 pour sa pose (postérieure à l'état initial du mur donc) et sur la cohésion entre le niveau du sol de la cour et celui du pas de la porte. Toujours au premier étage, la fenêtre 1077 qui jouxte la porte 1076 et semble lui succéder, n'est pas d'origine, elle est percée entre l'escalier et la pièce 1-10 pour lui apporter un peu de lumière. Sa facture s'apparente celle porte voisine dont elle pourrait être la contemporaine (l'impression d'appui de l'une sur l'autre pourrait avoir eu lieu au cours d'un même chantier). L'allège en briques de la fenêtre 1077 laisse aussi une impression de facture récente. Au deuxième étage, le mur est percé de deux portes de communication entre la salle 2-10 et l'escalier. Celle du nord, 1088, est la porte la plus ancienne, avec la même modénature que celle de la porte 1073 du rez-de-chaussée, mais ici, au deuxième étage, le linteau (si ce n'est tout l'encadrement) est en remploi. La porte voisine 1087 ouvre sur la même pièce. Elle a été aménagée tardivement, après que la pièce ait été cloisonnée et peut-être même que la porte 1088 ait été condamnée. C'est une porte faite de pierres de taille en remploi, destinée à être enduite, avec un linteau en bois et en brique, du XIX^e ou du XX^e siècle. Plus au sud et au même niveau, la porte 1106 dessert la pièce 2-3 depuis la loggia. Elle est percée dans le mur MR1008 tardivement, alors que la loggia a été surhaussée. Sa facture semble récente.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute08

Photos : 104, 107, 109, 110, 114, 129, 130, 131, 141, 143, 147, 148, 149, 162, 166, 167, 168, 176, 177, 179, 180, 190, 208, 248, 249, 30, 37, 61, 80, 81

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1009

Fait : MR1009

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1125

Sous : 1028. 1032. 1126. 1127

Sur : 1007 ? 1031

Dimensions : long. 14,15 m larg. 0,55 m

Matériaux : calcaire froid, équarri

Description : Mur de façade sur jardin du corps de bâtiment méridional. Voir MR1009.

Phase : 1

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 181, 182, 189, 191, 192, 244, 245, 31, 32, 33, 82, 94

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Fait : MR1009

Composition : 1009 : élévation de mur. 1032 : niche. 1125 : fenêtre. 1126 : consoles

Commentaire : Mur de façade sur jardin du premier corps de bâtiment occidental. Le mur a été observé en parement externe dans le cadre d'un sondage étroit, et en parement interne grâce à un sondage plus étendu, au nord uniquement. Il a été photographié mais non décrit dans son ensemble et seuls ses liaisons stratigraphiques avec le bâti au nord ont été relevées. Chronologiquement il est postérieur aux murs MR1031 au nord et MR1007 au sud, auxquels il s'adosse (ce n'est pas avéré mais déduit au sud) et qui appartiennent à des bâtiments antérieurs scis sur les parcelles voisines. Il est antérieur au mur MR1028 du corps de bâtiment construit tardivement sur le jardin qui s'appuie contre lui (second corps de bâtiment occidental, perpendiculaire). Il est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire dur liés par un mortier de terre brun orangé. Environ en son centre, au rez-de-chaussée, il présente une interruption marquée par un chaînage qui est actuellement doublé par le mur MR1124 du passage cocher 0-3a et qui devait déjà, à l'origine constituer l'angle avec un mur perpendiculaire délimitant l'accès au jardin. A proximité de cet angle, au rez-de-chaussée toujours, le mur est percé de la fenêtre 1125 qui, dans son premier état, est liée à la maçonnerie du parement du mur et présente la forme d'une grande croisée des XVe ou XVIe siècles. Les fenêtres des autres niveaux n'ont pas été étudiées. Elles présentent des styles différents et ont été percées dans des états postérieurs à celui de la construction du mur. Au premier étage, le mur est, dans son tiers septentrional largement opaque. Le décroûtage étendu ne révèle aucune grande croisée, contrairement à ce que l'on pouvait attendre. L'actuel percement d'accès aménagé tardivement entre le premier et le second corps de bâtiment occidental, en l'espèce une ouverture sans style de 1,50 m de large, reprend sans doute l'emplacement d'une porte plus ancienne succédant elle-même à une fenêtre d'origine (porte entre les pièces 1-10 et 1-9). Au nord de cette porte, au premier étage toujours, le parement du mur MR1009 a été démonté de manière assez irrégulière, percant des assises de moellons posés à plat et des assises de réglage faites de moellons en épis. Ce trou partiel a permis l'aménagement de la niche 1032 (0,77 sur 0,69 m), couverte d'un linteau en bois, et peut-être surmontée d'une autre niche de 0,58 m de haut sur 0,43 m de large signalées par deux alignements de pierres superposées formant des piédroits irréguliers, mais non couverts par un linteau.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 181, 182, 189, 191, 192, 244, 245, 31, 32, 33, 82, 94

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1010

Fait : MR1010

Catégorie : mur

Type : élévation du mur

Sur : 1008

Dimensions : long. 5,90 m larg. 0,55 m

Matériaux : calcaire froid, équarri

Description : Cloison dans le premier corps de bâtiment occidental. Voir MR1010.

Phase : 1

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 184, 185, 186, 187, 188, 248, 249, 92

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1010

Composition : 1010 : élévation du mur

Commentaire : Cloison dans le premier corps de bâtiment occidental, construite selon une direction est-ouest, entre les murs de façade MR1008 sur cour et MR1009 sur jardin. Le mur n'a quasiment pas été observé. Seul son lien avec le mur MR1008 a été recherché dans le cadre d'un sondage étroit dans l'angle sud-est de la pièce 1-10 au premier étage. La cloison s'appuie à la façade. Dans e sondage, elle apparaît construite en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid liés par un mortier de terre gris beige.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 184, 185, 186, 187, 188, 248, 249, 92

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1011

Fait : MR1011

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1002

Sous : 1001. 1046. 1056. 1120

Dimensions : 5,75 m

Matériaux : caclaire froid, équarri

Description : Cloison dans le premier corps de bâtiment oriental.

Phase : 1 puis 7

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 10, 113, 12, 15, 4, 43, 5, 6, 7, 8, 89

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Fait : MR1011

Composition : 1011 : élévation de mur. 1120 : porte. 1122 : porte

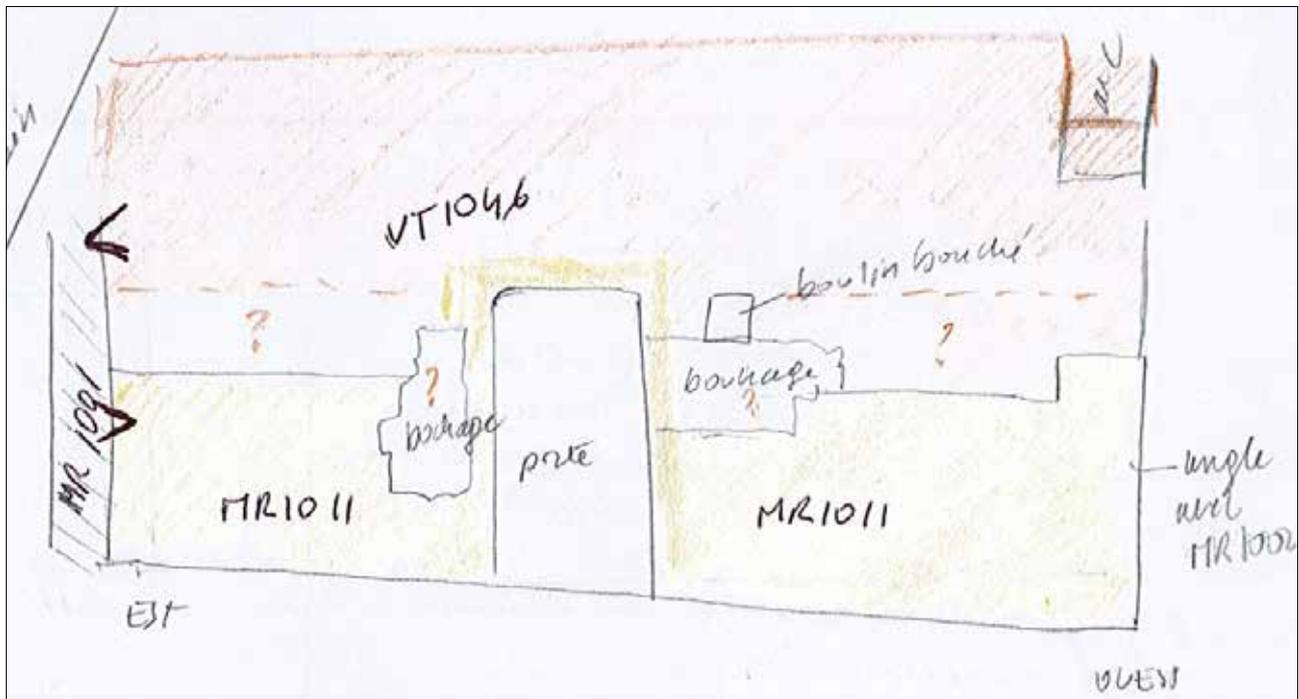
Commentaire : Cloison du corps de bâtiment oriental, construite entre les murs MR1002 sur cour et MR1001 sur rue. Au rez-de-chaussée la cloison est construite en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid dont le liant, repris par un rejointoiement récent, n'est pas observable. Au centre, la porte 1120 est prévue au moment de la construction et parfaitement liée à la maçonnerie du mur, bien qu'elle soit en moyen appareil de taille et en calcaire coquillier. Sa modénature est connue à Nîmes au XVI^e siècle, avec son linteau chanfreiné et ses montants à angle adouci par un quart-de-rond. Ce mur est chaîné à la façade MR1002 à l'ouest par une chaîne d'angle en moyen appareil de taille, et il semble contrebuté à l'est par la façade MR1001, mais le lien est masqué par des conduites électriques et de gaz. Ce mur est conservé sur 1,60 à 1,67 m de haut. Au-dessus, il est repris par la voûte VT1046 qui remplace pour l'exhausser soit une voûte plus ancienne, soit un plancher. Au premier étage, le mur est percée d'une porte vers son extrémité orientale, celle-ci à encadrement de pierre de taille et en calcaire coquillier. Seul un montant a été observé, celui de l'est, sans moulure et dont on ne peut assurer qu'il soit d'origine ou ajouter dans le mur lors d'un second état. Ce montant est contrebuté par la façade MR1001 qui vient s'appuyer contre lui. La porte permet le passage entre les pièces 1-1 et 1-13. Au deuxième étage, il n'y a pas eu de cloisonnement dans un premier temps. C'est seulement au moment de la surélévation de l'immeuble que le mur MR1011 est surhaussé avec une porte de circulation (1122) entre les deux pièces ainsi créées. On constate en effet, en parement extérieur de la façade du cour MR1002, une harpe (1055) présente uniquement sur la surélévation 1056, intégrée à celle-ci après la surélévation de l'immeuble, et située exactement à l'angle que le mur MR1002 forme avec la cloison MR1011 au deuxième étage.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 10, 113, 12, 15, 4, 43, 5, 6, 7, 8, 89

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

1011. Chronologie du mur MR1011 et de la voûte VT1046. Croquis O. Maufras

**US : 1012**

Fait : MR1012

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Sur : 1036

Dimensions : long. 3,20 m larg. 0,50 m

Description : Cloison du corps de bâtiment méridional. Voir MR1012.

Phase : 1

Documents : Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 14

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1012

Composition : 1012 : élévation de mur

Commentaire : Cloison bâtie dans l'aile méridionale de la maison, entre la façade sur cour MR1005 au nord et le mur MR1006 de limite avec la maison voisine au sud. La cloison est postérieure au second sur lequel elle s'appuie. Plus précisément, elle s'adosse à l'extension 1036 de ce mur. Elle n'a été observée que dans le cadre d'un sondage étroit à cette jonction. Là, elle est construite en petit appareil de moellons équarris disposés en assises régulières et liés par un mortier de terre brun-gris clair.

Documents : Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 14

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1013*Fait* : MR1013*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Equiv.* : 1003. 1014. 1069*Sous* : 1070. 1072. 1074. 1079. 1084. 1090*Dimensions* : long. 3,20 m larg. 0,40 m*Matériaux* : calcaire coquillier taillé. Calcaire dur équarri.*Description* : Mur oriental de la cage de l'escalier ES1015. Voir MR1013.*Phase* : 3*Documents* : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute08*Photos* : 101, 105, 108, 109, 112, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 132, 134, 135, 136, 142, 144, 151, 152, 164, 165, 246, 71, 72, 73, 97*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**Fait : MR1013***Composition* : 1013 : élévation de mur. 1068 : porte. 1069 : fenêtre. 1070 : fenêtre. 1079 : porte. 1084 : porte

Commentaire : Mur oriental de la cage de l'escalier ES1015. Le mur a été observé sur l'ensemble de ses deux parements, entièrement dégarnis de leurs enduits. Chronologiquement, le mur est contemporain de la façade MR1003 avec laquelle il est chaîné au nord, et du mur en retour MR1014 auquel il est lié par une harpe en moyen appareil de taille. A la base et sur 1,80 à 2,70 m de haut, le mur est bâti en moyen appareil de taille de calcaire coquillier blanc à patine jaunâtre. La chaîne d'angle à l'extrémité méridionale du mur, commune au mur MR1014 en retour, est réalisée dans ce même appareil. Le reste du mur, tant en parement externe qu'interne, est faite dans ce même matériau et cette même mise en œuvre. On note que le moyen appareil de l'angle est chaîné au montant méridional de la fenêtre 1069 qui perce le mur l'entresol. Au-dessus, le mur est bâti en assises régulières de petits moellons équarris de calcaire froid, parfaitement liés au moyen appareil de taille. Ce mur a été repris en face interne au moment où les marches de l'escalier ont été refaites, au niveau de celles-ci (généralement au-dessus sur une vingtaine de centimètres, avec quelques calages au-dessous), et sur les deux faces lorsque ses portes ont été modifiées. Initialement, le mur monte jusqu'à 8,30 m de hauteur environ (niveau de sa conservation). Il s'interrompt aujourd'hui sur une arase horizontale supportant la première toiture sur l'escalier qui a été démontée. Cette dernière pouvait avoir sa pente vers le sud ou vers l'est. Dans un deuxième état, la toiture est démontée, si le pan de mur en pente se trouvait sur le mur MR1013 pour former la pente du toit, il a été démonté et un nouveau pan de mur a été construit, 1074, qui exhausse la cage d'escalier d'une soixantaine de centimètres et supporte une seconde toiture (1094). Cette surélévation est bâtie en petit appareil de moellons équarris de calcaire dur qui se distingue de l'état antérieur par des assises moins régulières, en particulier du fait du remploi de moellons moins bien calibré, une même assise faite de pierres de plusieurs hauteurs. Après dépose de la toiture 1094, le mur MR1013 a été à nouveau surélevé, cette fois pour l'installation d'une petite pièce sur l'escalier, probablement à une date assez récente si l'on en croit l'usage du bois dans les marches pour y accéder et des briques dans la maçonnerie (point de ciment toutefois). Au rez-de-chaussée, sa porte d'entrée 1068 est d'origine, c'est une baie ouverte, prévue sans battants, pas très haute (1,82 m aujourd'hui, peut-être un peu plus si le sol de la cour était plus bas) mais ornée d'un arc plein-cintre à bandeaux étagés reposant sur des chapiteaux peu saillants et des piédroits à base moulurée et saillante. Juste au-dessus, éclairant le milieu de la première révolution, entre le rez-de-chaussée et le premier étage donc, les fenêtres 1069 et 1070 se succèdent. La première, avec son couverture en anse de panier et son encadrement délardé par un chanfrein en cavet, rappelle la grande croisée 1080 du premier étage du mur voisin MR1003 (bien que celle-ci ait probablement été mise en place après la fenêtre 1069). Elle est contemporaine de la construction du mur MR1013. La fenêtre 1070, un peu plus grande, est délardée à l'extérieur par un chanfrein plat assez large qui court sur les montants et le linteau, et elle est largement ébrasée à l'intérieure pour faciliter la pénétration de la lumière. Au premier étage, le mur est percé de la porte 1079 de communication entre l'escalier et la loggia LO1018. La porte est du modèle déjà rencontré sur le site à montants moulurés en quart-de-rond et à linteau chanfreiné. Elle intègre le mur dans un second état, au moment où les marches de l'escalier sont refaites. Il en va de même pour la porte 1084 du deuxième étage, communiquant avec la loggia LO1019, qui diffère de celle du premier par un linteau en remploi à accolade. Cette porte, contemporaine du second état de l'escalier et du second état de la loggia, surmonte la porte 1083 qui fonctionnait avec le premier état et qui est conservée sur un vingtaine de centimètres de hauteur sous le seuil de la baie plus récente. Il n'est pas impossible que les pierres mises en œuvre dans la nouvelle porte proviennent de la plus ancienne.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04, Minute08*Photos* : 101, 105, 108, 109, 112, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 132, 134, 135, 136, 142, 144, 151, 152, 164, 165, 246, 71, 72, 73, 97*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**US : 1014***Fait* : MR1014*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Equiv.* : 1013. 1071*Sur* : 1008*Dimensions* : long. 3,30 m larg. 0,30 m*Matériaux* : calcaire coquillier, taillé. Calcaire froid, équarri.*Description* : Mur méridional de la cage d'escalier ES1015. Voir MR1014*Phase* : 3*Documents* : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04*Photos* : 105, 112, 115, 130, 137, 138, 146, 155, 156, 169, 177, 178, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 98*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**Fait : MR1014***Composition* : 1014 : élévation de mur. 1071 : porte. 1075 : porte. 1086 : porte

Commentaire : Mur méridional de la cage de l'escalier ES1015. Le mur est observable sur l'ensemble de ses deux parements, entièrement dégnarnis de leurs enduits, mais il a très peu été étudié. Seuls ses contacts avec les portes qui le percent, les murs environnants et les marches de l'escalier ont été relevés. Chronologiquement, il est bâti en même temps que le mur MR1013 de la cage et il est en appui sur le mur perpendiculaire préexistant MR1008 (observation faite sur quelques assises au rez-de-chaussée, le contact entre les deux murs étant par ailleurs masqué par les marches ou rompu par le percement des portes d'angles sur les deux murs). La porte 1071 qui donne accès à l'escalier, occupe sa base dès l'origine. Dans les étages, les portes 1075 au premier et 1086 au deuxième sont percées dans un deuxième temps, alors que créent les loggias du sud-ouest LO1020 et LO1021. La porte 1086 est transformée, plus exactement retournée pour modifier le sens de son battant, lorsque qu'un escalier est placé sur la loggia LO1021 pour donner accès au deuxième étage du corps de bâtiment méridional, à un moment où le plafond-plancher qui le sépare du premier étage est surélevé et que le deuxième étage lui-même est exhaussé.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 105, 112, 115, 130, 137, 138, 146, 155, 156, 169, 177, 178, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 98

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1015

Fait : ES1015

Catégorie : escalier

Type : ensemble des marches d'un escalier

Sur : 1013. 1014. 1083

Dimensions : long. 2,55 à 2,75 m larg. 2,50 à 70 m dans l'œuvre, selon les étages

Matériaux : calcaire coquillier, taillé

Description : Escalier en vis aménagé dans l'angle nord-ouest de la cour 0-2. Voir ES1015. NB : la première révolution compte 18 marches ; la 18e s'élargit pour former un palier desservant les portes 1075 et 1076 du premier étage. La seconde révolution compte 15 marches. La 4e forme un palier devant la porte 1078 et la 5e devant la porte 1079. La 15e est découpée en biais pour former un palier devant les portes en angle 1086 et 1087. La troisième volée compte 10 marches : c'est une demie révolution. Au-dessus, une petite volée droite puis tournante à droite de 5 degrés a été ajoutées pour accéder à la pièce tardivement aménagée sur la cage d'escalier.

Phase : 3 puis 4

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 104, 105, 108, 109, 110, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 153, 154, 169, 56, 57, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 97

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Fait : ES1015

Composition : 1015 : ensemble des marches d'un escalier. 1072 : mur d'échiffre

Commentaire : Escalier en vis aménagé dans l'angle nord-ouest de la cour 0-2 sur trois niveaux pour desservir les étages de la maison. L'escalier prend place à l'angle des murs préexistants MR1008 à l'ouest et MR1003 au nord, entre ces deux murs et deux autres bâtis pour fermer la cage à l'est (MR1013) et au sud (MR1014). La cage est de plan carré, de 2,65 m de côté environ dans l'œuvre. Si à l'extérieur les parements sont rectilignes, en face interne ils sont traités de manière hétérogène, étant parfois droits et par endroit courbes, dans les angles en particulier pour limiter la portée des marches. Quelques culots jouent aussi ce rôle, mais tous les angles n'en sont pas garnis. Les marches, monolithiques en calcaire coquillier forment chacune une assise du noyau central, plein, circulaire et de 17 cm de diamètre sur toute la hauteur de la première révolution et de 13,5 cm de diamètre au-dessus. L'escalier se développe verticalement sur 3 révolutions qui sont de hauteur inégale. Le pas de marche est inconstant (autour de 17 cm de haut, mais à largeur variable) et le nombre des degrés varie : 18 pour la première révolution, 15 pour la seconde et 10 pour la troisième. Cinq états d'évolution de l'escalier ont été observés. Du premier il ne reste que les murs MR1013 et MR1014 dans leur premier état (voir ces numéros), ainsi que les trois portes d'accès du rez-de-chaussée. L'une d'entre elle, 1073, est antérieure à l'escalier (à l'ouest dans le mur MR1008), les deux autres, la petite porte 1068 à l'est et la grande 1071 au sud, sont construites en même temps que l'organe de circulation verticale. Au cours d'un second état, les marches sont déposées et replacées : ce n'est perceptible qu'à partir du milieu de la première révolution vers le haut avec une reprise de la maçonnerie des murs sur une vingtaine de centimètres de hauteur. La nouvelle maçonnerie est très soignée et réutilise les moellons des assises préalablement démontées pour l'encastrement. Lors de la pose des nouvelles marches, quelques-unes ont été ajoutées, compensant les changements de niveau de plancher dans les corps de bâti que l'escalier dessert. Certaines marches sont remployées, ce qui se lit en intrados à leur jonction avec les murs : le talon de ces marches n'est plus aligné sur le nu des murs de la cage mais en débord (elles sont manifestement trop courtes). D'autres marches ont été taillées pour ce nouvel état de l'escalier, ce sont celles qui servent de palier aux portes. Cela est manifeste dans la mesure où toutes les portes des étages de la cage sont postérieures à la construction des murs et insérées après percement de brèches un peu plus larges et hautes que l'encadrement des baies, avec des pas de porte exactement au niveau des marches élargies en paliers ou des seuils reposant sur lesdites marches pour les portes les plus tardives. Toutes ne sont en effet pas posées en même temps. Il semble que dans un premier temps l'escalier n'ait desservi que directement les corps de bâtiments du nord et de l'ouest, puis dans un deuxième temps les loggias du nord LO1018 et LO1019, puis dans un troisième temps les loggias créées à l'ouest LO1020 et LO1021 et enfin, lors d'un quatrième état, lorsque les combles de la maison sont transformés en logis et que les planchers sont refaits avec exhaussement, que les loggias du 2e étage sont, elles aussi, surélevées, la cage d'escalier l'est à son tour une première fois et deux portes sont déplacées. Enfin, lors d'un cinquième état, on exhausse les appartements à l'angle nord-ouest de la maison, avec l'ajout ou le déplacement d'une porte et l'on bâtit sur l'escalier une petite pièce accessible par l'ajout d'une petite volée (non numérotée) au-dessus de la troisième révolution (voir US 1123).

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 104, 105, 108, 109, 110, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 153, 154, 169, 57, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 97

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

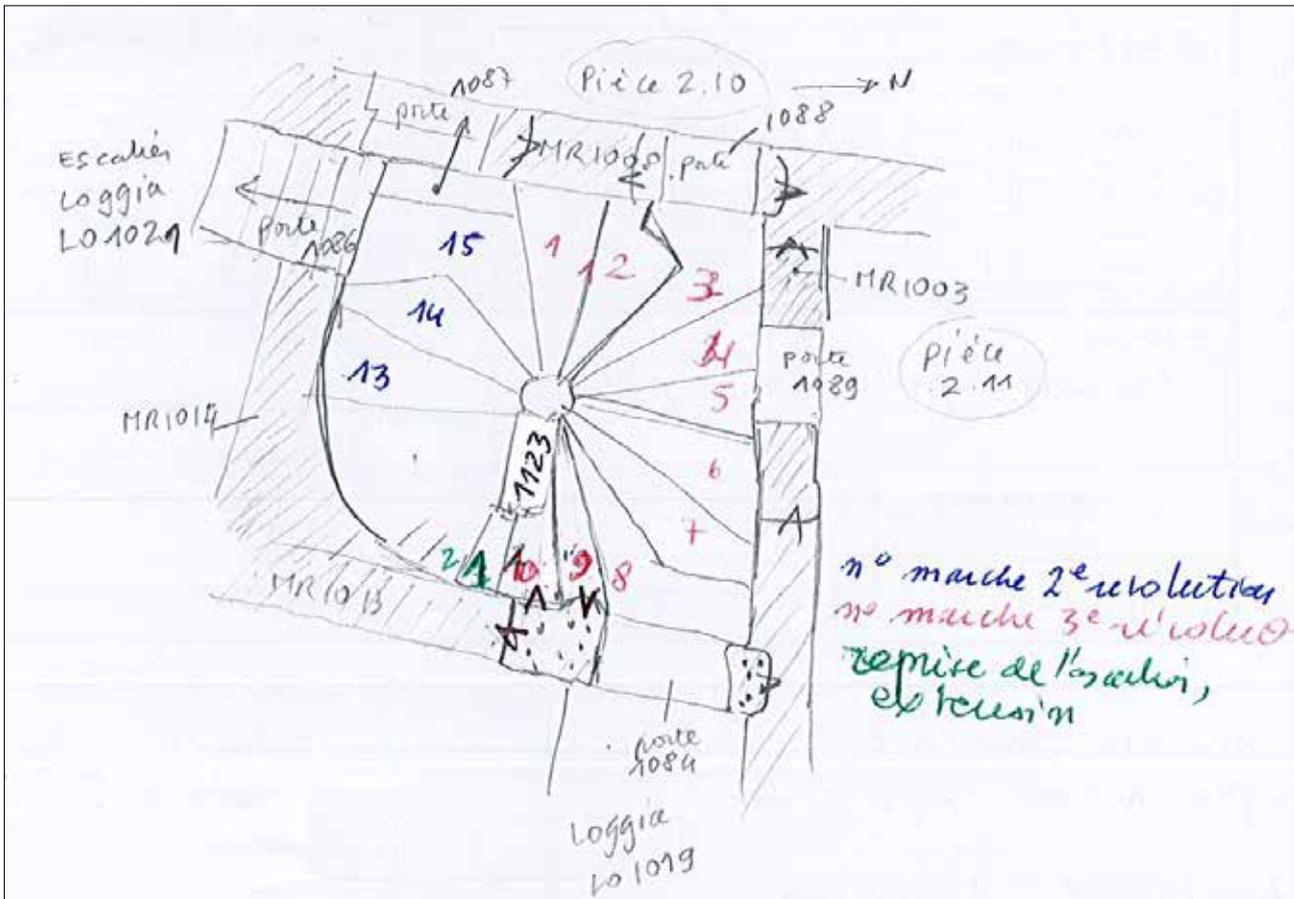
US : 1016

Fait : MR1016

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

MR1015. Dernière révolution de l'escalier (marches numérotées en rouge), début de la volée supplémentaires (en vert) et la moitié orientale du mur 1123 (l'autre moitié surmonte un linteau au-dessus des marches 1 et 2 de la dernière révolution de la vis). Croquis O. Mauftras



Sous : 1033

Sur : 1031

Dimensions : long. 6,55 m

Matériaux : calcaire froid, équarri.

Description : Mur de façade septentrionale du premier corps de bâtiment occidental. Voir MR1016.

Phase : 1

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 31, 32, 61, 62, 63, 80

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1016

Composition : 1016 : élévation de mur. 1033 : porte

Commentaire : Mur de façade septentrionale du premier corps de bâtiment occidental, observée au premier étage seulement, dans le cadre de deux sondages pratiqués à chacune de ses extrémités. Le mur est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid, disposés en assises horizontales de 10 à 12 cm de hauteur. Le mortier de terre brun orangé contient des billes de chaux en petit nombre. A l'ouest, la liaison avec le mur MR1009 n'existe pas puisque l'un et l'autre s'appuient à l'angle préexistant d'un bâtiment de la parcelle voisine, 1031. Cette disposition montre néanmoins que les deux murs (MR1009 et MR1016) sont contemporains puisqu'ils ferment un même corps de logis. A l'ouest, la liaison entre le mur MR1016 et son retour MR1008 n'est pas conservée. Elle a été rompue par l'installation de la porte 1033, insérée dans le mur pour faire communiquer le corps de bâtiment occidental avec le corps septentrional lorsque ce dernier a été créé. La porte occupe l'extrémité du mur MR1016, mais le piédroit oriental est inséré dans le mur MR1008 dont une bonne partie du parement interne a été démonté et remplacé par un parement de briques. Ce matériau, absent dans les états anciens de la maison, suggère que la porte n'ait pas été percée dès la construction de l'aille nord de l'immeuble, mais au moment de sa réunion avec le corps de l'ouest.

Documents : Minute01, Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 31, 32, 61, 62, 63, 80

Auteur(e)(s) : MMichel Piskorz. Odile Mauftras

US : 1017

Secteur : 0-1

Fait : MR1017

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1002

Sous : 1046. 1121

Dimensions : long. 5,60 m haut. cons. 2,60 m

Matériaux : calcaires durs variés. Moellons équarris petits à moyens. Mortier de terre orangée.

Description : Mur de cloisonnement du porche d'entrée 0-1. Voir MR1017.

Phase : 1

Documents : Minute01

Photos : 1, 113, 1a, 2, 3, 4, 5

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Fait : MR1017

Composition : 1017 : élévation de mur. 1121 : porte

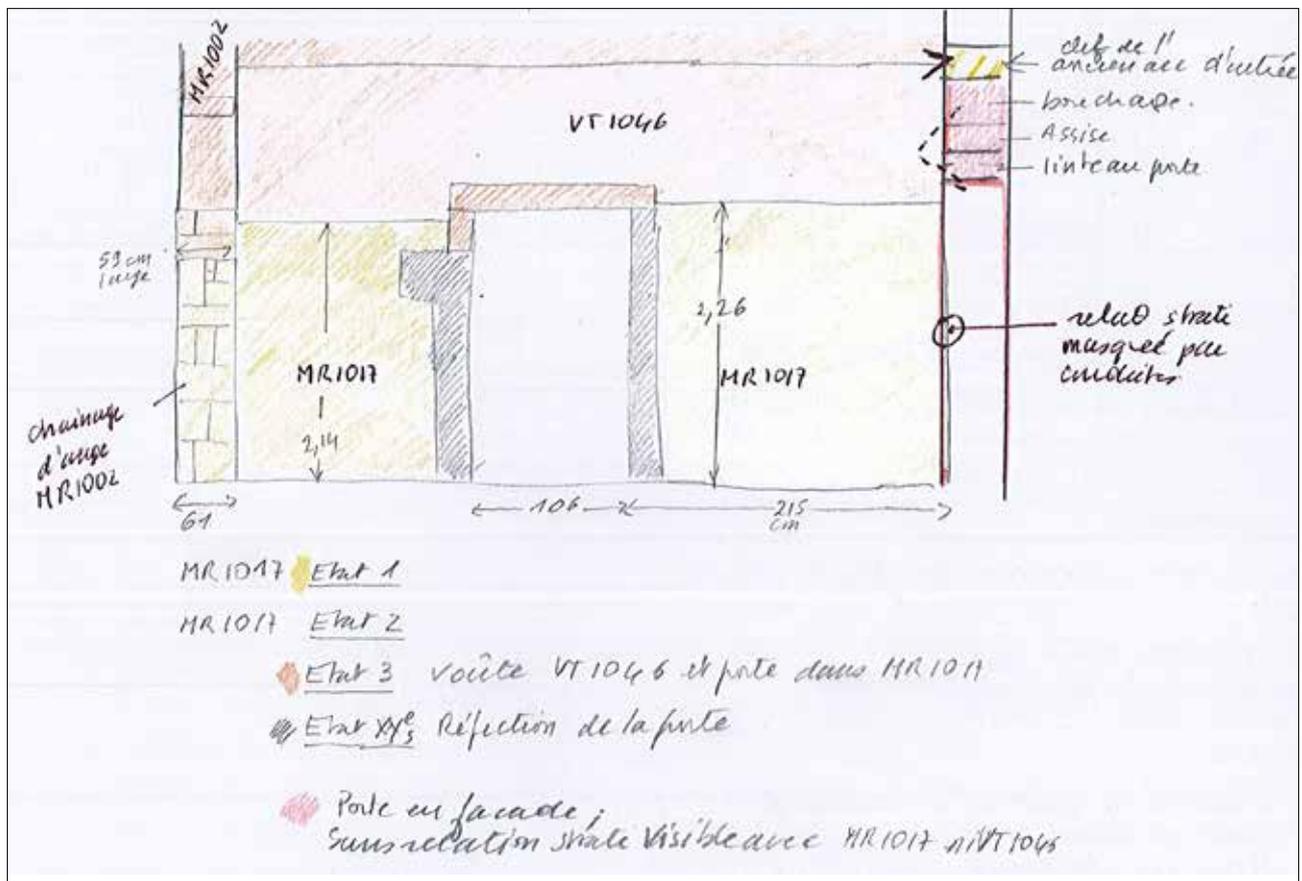
Commentaire : Mur de cloison du rez-de-chaussée bâtie au nord du porche d'entrée 0-1 pour le limiter. Ce mur n'existe pas dans les étages. Il prend place entre le mur MR1002 à l'ouest, avec lequel il est chaîné et la façade sur rue MR1001 avec laquelle le contact est masqué par le passage de gaines. Il est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire dur blanc, de calcaire gris beige et de calcaire orangé jaunâtre. Les assises sont de 12 cm de haut pour la plupart. Les joints sont épais mais réguliers; Le mur est percé d'une porte qui lui est postérieure, 1121, mais qui reprend sans doute en l'effaçant une porte plus ancienne, d'origine.

Documents : Minute01

Photos : 1, 113, 1a, 2, 3, 4, 5

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

MR1017. Chronologie du mur MR1017 et de la voûte VT1046. Croquis O. Maufra



US : 1018

Fait : L01018

Catégorie : loggia

Type : arc formeret, sol, garde-corps de loggia

Sous : 10261079

Sur : 1002. 1003. 1013 ?

Dimensions : long. 4,40 m larg. 1,12 m

Matériaux : pierre et bois

Description : Voir L01018.

Phase : 3

Documents : Minute03, Minute05, Minute07, Minute08, Minute09

Photos : 17, 24, 246, 25, 52, 54

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Fait : L01018

Composition : 1018 : arc formeret, sol, garde-corps de loggia

Commentaire : Loggia du premier étage au nord de la cour 2, aménagée en façade du mur MR1003. Elle desservait le corps de bâtiment septentrional et le corps de bâtiment oriental depuis la cage d'escalier. La loggia est construite d'est en ouest entre les murs MR1002 à l'est et MR1013 de l'escalier à l'est. Elle s'adosse au premier qu'elle recasse partiellement mais le contact avec le second n'est pas observable : il est rompu par le passage d'une gouttière. La loggia mesure un peu plus de 4 m de long et environ 1,10 m de large. Elle est supportée par un arc formeret aujourd'hui masqué par une cloison bâtie en sous-œuvre (1048) mais laissant percevoir le bandeau extérieur de claveaux assez hauts du type délardés par les moulures complexes de style gothique sur leurs deux faces avec un profil général en V tels qu'on les rencontre en support de voûte des XIVe, XVe et surtout XVe siècles. Le garde-corps a disparu. Il a été déposé avant notre intervention.

Documents : Minute03, Minute05, Minute07, Minute08

Photos : 17, 24, 246, 25, 52, 54

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1019

Fait : L01019

Catégorie : loggia

Type : plancher et garde-corps de loggia

Équiv. : 1092

Sous : 1054. 1084

Sur : 1083. 1085

Dimensions : long. 4,10 m larg. 1 m

Matériaux : bois

Description : Voir L01019.

Phase : 3 puis 5

Documents : Minute04, Minute05, Minute07, Minute08

Photos : 101, 152, 39, 40, 55

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Fait : L01019

Composition : 1019 : plancher et garde-corps de loggia

Commentaire : Loggia du deuxième étage au nord de la cour 2, aménagée en façade du mur MR1003. Elle desservait le corps de bâtiment septentrional et le corps de bâtiment oriental depuis la cage d'escalier. La loggia est construite d'est en ouest entre les murs MR1002 à l'est et MR1013 de l'escalier à l'est. Elle s'adosse aux deux. A l'ouest, on note dans le parement du mur MR1013 l'ancrage d'un premier état de la loggia, 1085, en l'espèce un trou de scellement de poutre horizontale 0,52 à 0,55 m sous le niveau de la loggia actuelle. Celle-ci a donc été relevée. La loggia mesure 4,10 de long sur 1 m de large. Elle est toute en bois avec une poutre est-ouest pour supporter son plancher et son garde-corps.

Documents : Minute04, Minute05, Minute07, Minute08

Photos : 101, 152, 39, 40, 55

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1020

Fait : L01020

Catégorie : loggia

Type : arc formeret, sol, garde-corps de loggia

Sur : 1005. 1014

Matériaux : calcaire coquillier, taillé

Description : Voir L01020.

Phase : 4

Documents : Minute03, Minute08

Photos : 114, 162, 174, 176, 177, 247

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Fait : L01020

Composition : 1020 : arc formeret, sol, garde-corps de loggia

Commentaire : Loggia du premier étage à l'ouest de la cour 2, aménagée en façade du mur MR1008. Elle desservait le corps de bâtiment méridional et le corps de bâtiment occidental depuis la cage d'escalier. La loggia est construite du nord au sud entre les murs MR1014 au nord et MR1005 au sud qu'elle recoupe. La loggia mesure 3 m de long sur 1,40 m de large. Elle est construite en pierre (calcaire coquillier) avec un arc formeret horizontal et un garde-corps probablement en bugets qui a été déposé avant notre intervention mais dont on voit la fine empreinte au sol. Le sol n'est pas régulier, il est fait de deux paliers, celui du nord plus bas de quelques centimètres que celui du sud.

Documents : Minute03, Minute08

Photos : 114, 162, 174, 176, 177, 247

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1021

Catégorie : loggia

Type : arc formeret, sol, garde-corps et reprise de loggia

Sur : 1005. 1014

Matériaux : calcaire coquillier, taillé

Description : Voir L01021.

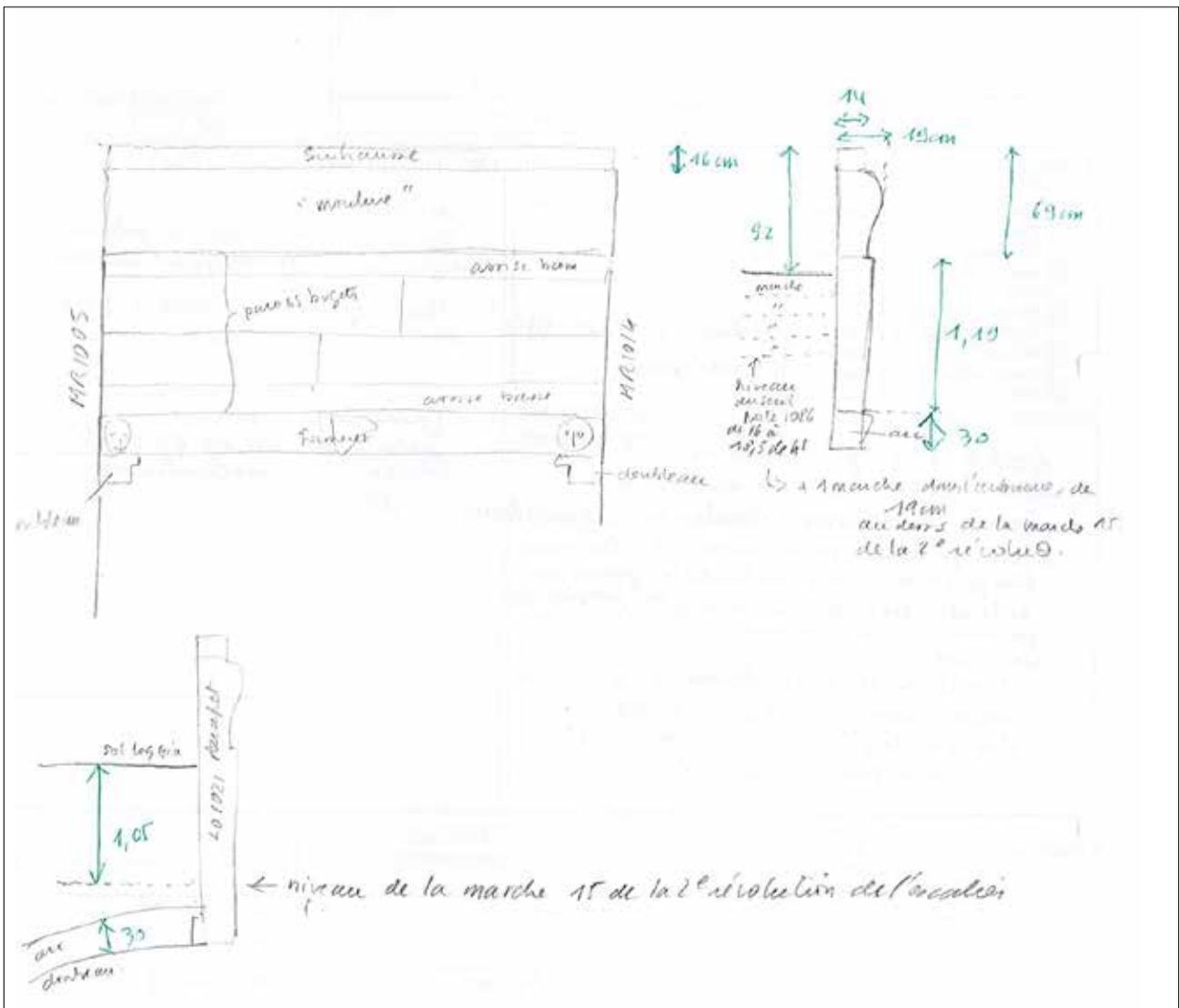
Phase : 4 puis 6 ou 7
 Documents : Minute04, Minute08
 Photos : 114, 116, 146, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 174, 177, 179, 180, 98
 Auteur(e)s : Odile Maufra

Fait : L01021

Commentaire : Loggia du deuxième étage à l'ouest de la cour 2, aménagée en façade du mur MR1008. Elle desservait le corps de bâtiment méridional et le corps de bâtiment occidental depuis la cage d'escalier. La loggia est construite du nord au sud entre les murs MR1014 au nord et MR1005 au sud qu'elle recoupe. La loggia mesure 3 m de long sur 1,10 m de large. Elle est construite en pierre (calcaire coquillier) et présente deux états successifs. Dans un premier temps elle est composée d'un arc formeret appareillé et horizontal, tendu entre les deux murs, mouluré de bandeaux étagés et orné de trois masques, au centre et aux extrémités. Deux demi-doubleaux sont engagés dans les murs latéraux pour soutenir un voutain en briquettes qui forme le plafond de la loggia L01018 de l'étage au-dessous. Eux aussi sont ornés de bandeaux, mais aussi d'un petit rang de perles. Le garde-corps est composé de deux assises de grands bugets. Dans un second temps, alors que les planchers des corps de bâtiment environnant sont exhaussés, le sol de la loggia l'est aussi, d'un mètre environ. Dans la moitié septentrionale de l'ouvrage, une volée droite de 5 marches est installée pour faire le lien entre la porte du nord de la loggia, maintenue au même niveau qu'antérieurement, et la porte du sud, reconstruite plus haut. Le garde-corps est surhaussé également, par l'ajout d'un ouvrage en pierre à profil galbé très prononcé. Ce garde-corps est percé au centre de sa longueur, au plus fort de son galbe par une perforation ovale qui est aujourd'hui bouchée et qui correspondait au scellement d'un décor, d'une inscription ou d'un blason. L'assise sommitale du garde-corps, un simple lit de pierres taillées, appartient à un troisième état.

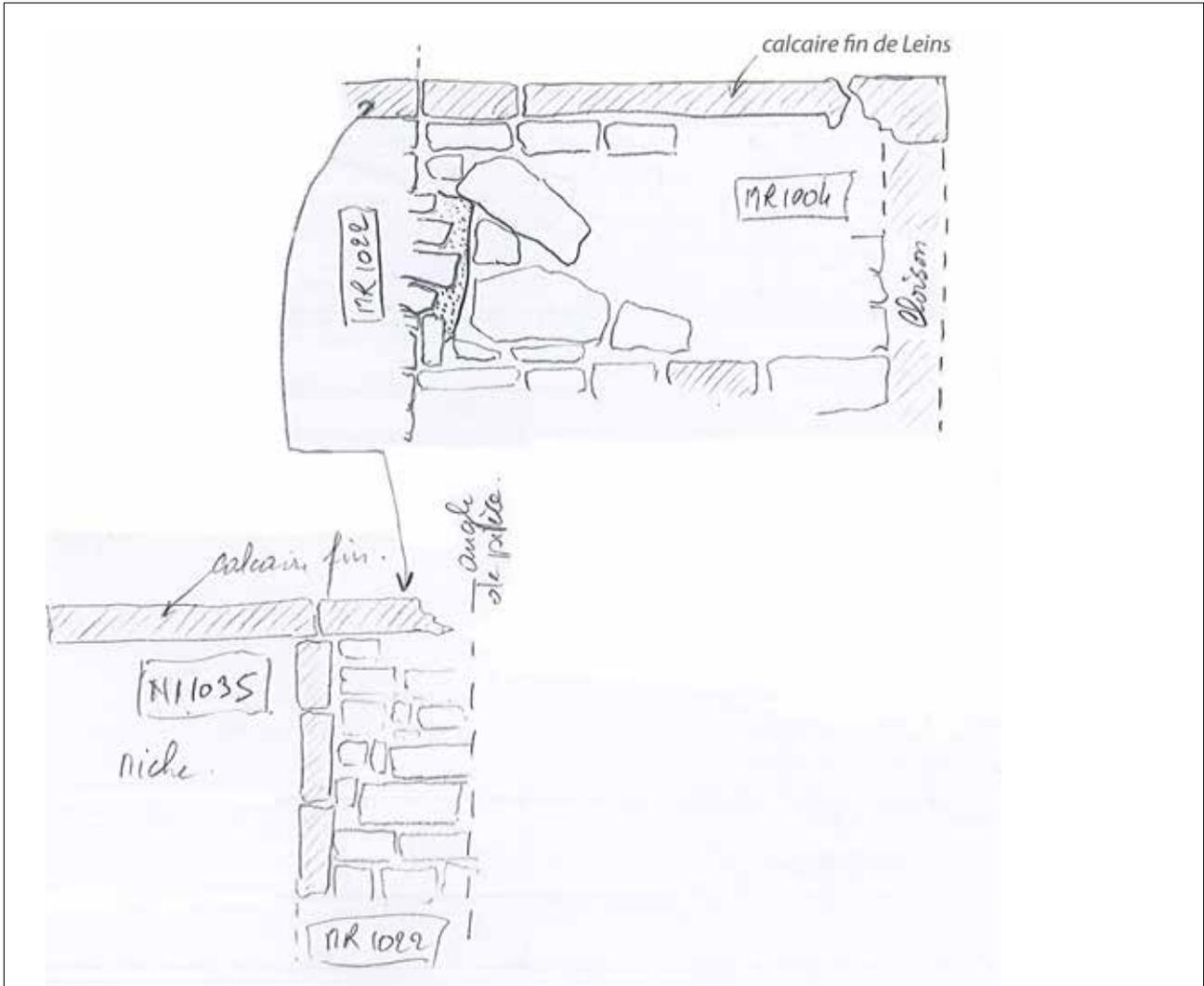
Documents : Minute04, Minute08
 Photos : 114, 116, 146, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 174, 177, 179, 180, 98
 Auteur(e)s : Odile Maufra

L01021. Loggia du 2^e étage à l'ouest de la cour. Croquis O. Maufra

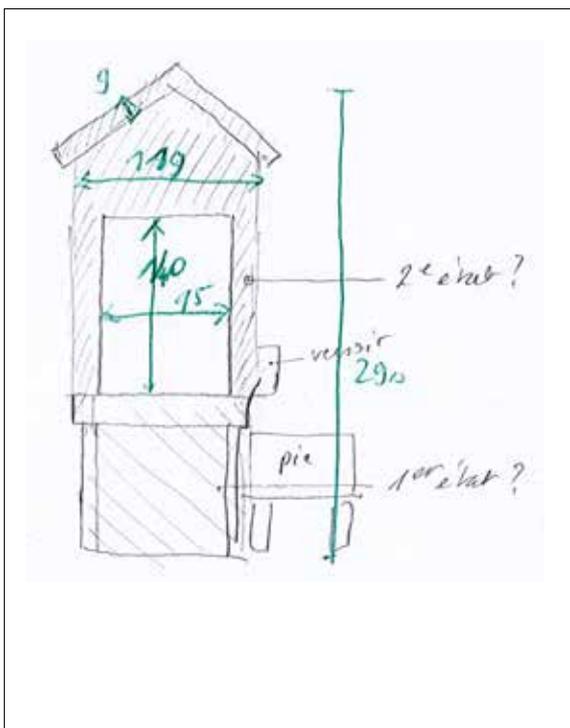


US : 1022*Secteur* : 1-11, 2-11*Fait* : MR1022*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Equiv.* : 1004*Sur* : 1016 ?*Dimensions* : long. 2,25*Matériaux* : calcaire froid, petits moellons équarris. Calcaire tendre sableux à grain fin taillé.*Description* : Mur construit selon un axe nord-sud au nord-ouest du volume 11 qu'il limite sur 2,25 m de long.*Phase* : 3*Documents* : Minute02, Minute03, Minute04*Photos* : 63, 64, 65, 66*Auteur(e)(s)* : Michel Piskorz**Fait : MR1022***Composition* : 1022 : élévation de mur. 1035 : niche*Commentaire* : Mur bâti selon un axe approximativement nord-sud, au nord de la parcelle pour former une partie de la limite occidentale de la maison du 16 rue de l'Aspic. Il a été observé au premier étage uniquement, dans le cadre d'un sondage. Plusieurs murs non alignés ferment la maison de ce côté. Le mur MR1022 est le plus septentrional. Il se développe sur 2,25 m de long entre les murs MR1004 au nord auquel il est chaîné et MR1016 au sud, sur lequel il s'appuie sans doute (la jonction des deux n'a pas été dégagée de son enduit pour le vérifier). Il est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid gris disposés en assises assez régulières et liés par un mortier de terre gris brun beige et par endroits un mortier de terre gris beige à nodules de chaux. A 190 m du sol, la maçonnerie forme une arase qui est couverte par une assise de pierres taillées oblongues de 11,5 cm de haut. Les pierres sont en calcaire tendre fin. Elles sont également présentes sur le mur en retour MR1004, avec une disposition identique, et dans la cloison MR1034. Presque en son centre, le mur est percé d'une niche, 1035, qui a peut-être été aménagée dans une ancienne porte.*Documents* : Minute02, Minute03, Minute04*Photos* : 63, 64, 65, 66*Auteur(e)(s)* : Michel Piskorz**US : 1023***Secteur* : 0-2*Fait* : PT1023*Catégorie* : puits*Type* : margelle, couverture de puits et pile associée*Sur* : 1005. 1067*Dimensions* : haut. 2,90 m larg. 1,10 m (hors œuvre et hors sol)*Matériaux* : calcaire coquillier, taillé, bugets.*Description* : Voir PT1023*Phase* : 3? puis ?*Documents* : Minute01, Minute06*Photos* : 21, 22, 23, 29*Auteur(e)(s)* : Odile Mauftras**Fait : PT1023***Secteur* : 0-2*Composition* : 1023 : margelle, couverture de puits et pile associée*Commentaire* : Fait : PT1023. Secteur : 0-2. Composition : 1023 : margelle, couverture de puits et pile associée. Commentaire : Puits aménagé dans la cour 0-2, contre la façade méridionale MR1005, entre la porte 1067 et la porte-fenêtre 1057. Le puits adopte un plan trapézoïdal. Son cuvelage n'a pas été observé. Sa superstructure est construite en bugets de calcaire coquillier. La margelle est haute de 0,85 m (par rapport au sol actuel) et couronnée par une assise saillante qui supporte la superstructure en forme de maisonnette, avec un toit à double pente (également en bugets) et une ouverture quadrangulaire en façade de 1,40 m de haut sur 0,95 m de large pour accéder à l'eau. La largeur maximale du puits est de 1,19 m et la hauteur totale de 2,90. Une potence est scellée dans le mur MR1005, à l'intérieur de la superstructure, et une petite cuve a été installée dans la paroi occidentale du puits. Elle repose sur l'assise saillante, elle est entourée par la paroi de la superstructure, mais ouverte au sommet de sorte que l'eau tirée par un seau fixé à la potence puisse être versée directement dans ce bassin. Celui-ci est ouvert aussi à l'extérieur et possède, de ce côté, un orifice d'évacuation qui se trouve au-dessus d'une pile installée au pied du puits, contre son flanc occidental. Chronologiquement, le puits pourrait avoir été fait en deux temps, bien que sa construction paraisse tout à fait homogène. La base de la margelle a peut-être servi seule avant que la superstructure de couverture ne soit installée. Ainsi le petit bassin sur la margelle et la pile au pied du puits pourraient appartenir à ce deuxième temps de construction. On note que le puits est adossé au piedroit de la porte 1067 du mur MR1005, en bordure seulement sans nuire à la circulation. Le puits est donc postérieur à cette baie mais ne l'a pas obstruée. C'est la poste de la pile, devant la porte, qui signe sa condamnation. Documents : Minute01, Minute06. Photos : 21, 22, 23, 29. Auteur(e)(s) : Odile Mauftras.*Documents* : Minute01, Minute06*Photos* : 21, 22, 23, 29*Auteur(e)(s)* : Odile Mauftras**US : 1024***Secteur* : 1-3*Fait* : MR1002*Catégorie* : baie*Type* : fenêtre*Equiv.* : 1052

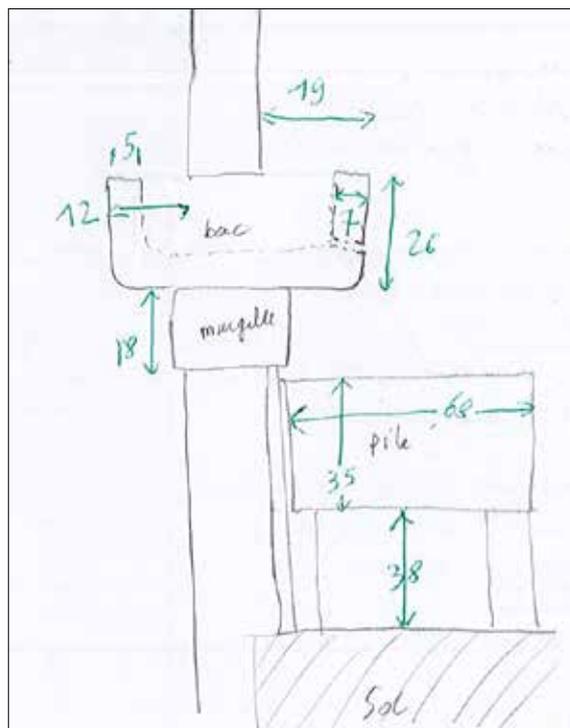
1022. Appareil du mur avec les assises fines de pierre de taille, notamment en remploi. Croquis M. Piskorz



1023. Le puits. Croquis O. Maufrais



1023. Détail de la disposition de la pile et du bac (ce dernier, en coupe) associés au puits. Croquis O. Maufrais



Sur : 1005 ? . 1056

Dimensions : haut. 2,19 m larg. 0,63 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain moyen, calcaire coquillier à grain fin. Taillé

Description : Fenêtre étroite au premier étage de la façade sur cour MR1002, travée du sud. La fenêtre est de forme rectangulaire, à linteau droit. Elle offre une ouverture de 2,19 m de haut et 0,63 m de large. L'encadrement est fait avec des pierres en remploi : un linteau à accolade retaillé à la base, pierres de calcaire coquillier fin blanchâtre et de calcaire coquillier à grain moyen de couleur jaunâtre pour les montants. Les pierres sont taillées et polies : aucune trace d'outil n'est visible. Les montants ne sont pas moulurés mais entaillés d'une feuillure externe et d'une feuillure interne doublée d'un ébrasement. Il subsiste sur le linteau, en face inférieure la pointe e l'accolade. L'appui de la fenêtre, d'environ 17 cm de haut, est saillant et mouluré (voir croquis et photographies).

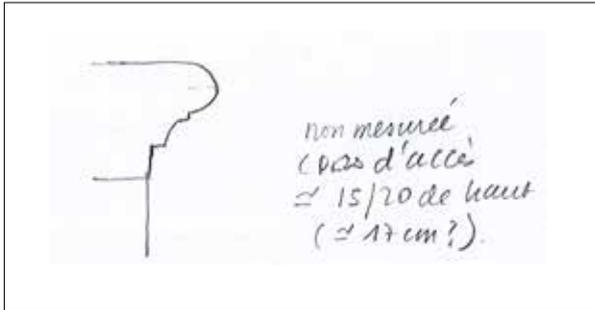
Phase : 7

Documents : Minute03, Minute05

Photos : 175, 175a, 175b, 175c, 45, 47, 50, 51, 53, 85, 86

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

1024. Moulure de l'appui. Croquis O. Maufras



US : 1025

Secteur : 1-1

Fait : MR1002

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Équiv. : 1059 ?

Sous : 1026. 1056. 1055

Sur : 1050. 1051

Dimensions : haut. 2,17 m larg. 1,54 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain fin et homogène. Couleur blanchâtre (beige très clair ou légèrement rosé dans les cassures).

Description : Grande fenêtre au premier étage de la façade sur cour MR1002, travée centrale. La fenêtre est de forme rectangulaire, à linteau droit. Elle offre une ouverture de 2,17 m de haut et 1,54 m de large. L'encadrement est en pierre de calcaire tendre à grain fin, de couleur blanchâtre. Les piédroits et le linteau sont ornés d'une même moulure (de l'extérieur vers l'intérieur : un petit quart-de-rond, un réglet, une bande, un canal plat) qui fait le tour de l'encadrement et s'interrompt par un retour à angle droit disposé à une vingtaine de centimètres au-dessus de l'appui. Ce dernier est saillant et mouluré (voir photographie et relevé). NB : la partie centrale du linteau est absente sur les clichés et le manque semble correspondre à la dépose du bloc de clef. En fait, le linteau était monolithique mais fendu et la partie centrale a été sciée pour son remplacement.

Phase : 4

Documents : Minute03, Minute05, Minute10

Photos : 26, 27, 45, 46, 47

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1026

Fait : MR1002

Catégorie : porte

Type : encadrement ne porte

Sur : 1018. 1025

Dimensions : haut. 2,19 m larg. 0,96 m

Matériaux : calcaire tendre à grain fin. Taillé.

Description : Porte de communication entre la loggia LO1018 du premier étage et la pièce 1-1. La porte est insérée dans le mur MR1002 après sa construction et après le percement de la fenêtre 1025. La porte 1026 est haute de 2,19 m, large de 0,96 m. Elle est simple, sans moulure, mais son linteau monolithique est entaillé au sommet d'une perforation en demi-ovale qui constitue vraisemblablement l'ancrage d'un médaillon positionné verticalement. L'encadrement est en calcaire tendre blanc. Les faces des pierres ne conservent de traces d'outil. Il y a une différence de niveau entre le sol de la loggia et celui de la pièce 1-1. Le seuil forme une marche qui fait la transition (la pièce est plus haute).

Phase : 6

Documents : Minute03, Minute05

Photos : 52

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1027

Secteur : 1-1

Fait : MR1027

Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Sur : 1001, 1002
Dimensions : long. 5 m
Matériaux : calcaire coquillier, taillé, bugets.
Description : Cloison. Voir MR1027.
Phase : 7 ?
Documents : Minute02, Minute03
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1027

Composition : 1027 : élévation de mur
Commentaire : Cloison du premier étage, dans l'espace 1-1 du corps de bâtiment oriental, le séparant en deux pièces (1-1a et 1-1). La cloison est bâtie en bugets de calcaire coquillier fin, perpendiculairement aux deux façades sur lesquelles elle vient s'appuyer. Une porte est réservée dans la partie occidentale pour permettre la communication entre les deux pièces.
Documents : Minute02, Minute03
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1028

Fait : MR1028
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Équiv. : 1029
Sous : 1030
Sur : 1009
Dimensions : long. 11 m min.
Description : Voir MR1028.
Phase : 5
Documents : Minute01, Minute03, Minute04
Photos : 33, 34
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1028

Composition : 1028 : élévation de mur
Commentaire : Mur nord, de limite avec la propriété voisine, du second corps de bâtiment occidental. Chronologiquement, le mur est en appui sur la façade MR1009 du premier corps de bâtiment occidental et il est chaîné au mur en retour MR1029 qui a été bâti au cours du même chantier. Le mur est maçonné, fait d'assises peu régulières de petits moellons équarris de calcaire froid liés par un mortier de terre gris orangé incluant quelques nodules de chaux et friable. Les moellons ont une hauteur de 8 à 15 cm et une longueur de 15 à 30 cm.
Documents : Minute01, Minute03, Minute04
Photos : 33, 34, 35
Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1029

Fait : MR1029
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Équiv. : 1028
Dimensions : long. min. 4,50 m
Matériaux : calcaire froid, équarri.
Description : Voir MR1030.
Phase : 5
Documents : Minute01, Minute03, Minute04
Photos : 35
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1029

Composition : 1029 : élévation de mur
Commentaire : Pignon ouest du second corps de bâtiment occidental. Chronologiquement, le mur est contemporain du mur MR1028 auquel il est chaîné. Les deux constructions présentent une maçonnerie similaire. Sur le mur MR1029 : assises peu régulières, voire irrégulières de petits moellons équarris de calcaire froid liés par un mortier de terre gris orangé à billes de chaux éparées. Les moellons ont une hauteur de 5 à 12 cm,

plutôt plus basse en moyenne que cette rencontrées dans les autres corps de bâtiment (où la moyenne tourne autour de 10-12 cm, mais ils sont généralement plus longs, avec des longueurs comprises entre 0,20 et 0,30 m.
Documents : Minute01, Minute03, Minute04
Photos : 35
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1030

Secteur : 1-8, 1-9
Fait : MR1030
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Sur : 1028
Dimensions : long. 4,20 m larg. 0,40 m
Matériaux : calcaire froid, équarri.
Description : Voir MR1030
Phase : 5
Documents : Minute01, Minute03, Minute04
Photos : 34
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1030

Composition : 1030 : élévation de mur
Commentaire : Cloison du second corps de bâtiment occidental, bâtie du nord au sud entre les façades MR1028 et MR1127. Le mur est en appui sur la première. On note que la cloison n'est pas en bugets mais maçonnée et de bonne largeur (0,40 m) : elle a un rôle porteur des planchers au premier étage et de la toiture au second. La cloison est construite en petit appareil de moellons équarris de calcaire dur (avec des pierres jusqu'à 33 cm de long mais des assises de 10, 12 cm comme sur l'ensemble de l'immeuble).
Documents : Minute01, Minute03, Minute04
Photos : 34
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1031

Fait : MR1031
Catégorie : mur
Type : chaîne d'angle
Sous : 1016
Sur : 1009
Matériaux : calcaire coquillier à grain fin, taillé.
Description : Voir MR1031.
Documents : Minute02, Minute03
Photos : 31, 32
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : MR1031

Composition : 1031 : chaîne d'angle
Commentaire : Ensemble de deux murs bâtis en équerre, l'un approximativement nord-sud et l'autre approximativement est-ouest, dont il n'a été vue que le chaînage d'angle dans l'angle nord-ouest de la pièce 1-10 au premier étage. L'angle est celui d'un bâtiment de la parcelle voisine contre lequel vient s'adosser le corps de bâtiment occidental de la maison du 16 rue de l'Aspic. Son pignon MR1016 s'adosse au parement oriental de la chaîne d'angle 1031 et sa façade MR1009 s'appuie au parement méridional de la chaîne. L'angle est en moyen appareil de taille, faite d'un calcaire coquillier à grain fin dont les éléments ont été assemblés à joints quasiment vifs. L'angle est délardé par un chanfrein plat.
Documents : Minute02, Minute03
Photos : 31, 32
Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1032

Secteur : 1-10
Fait : MR1009
Catégorie : mur
Type : niche

Sur : 1009

Dimensions : haut. 0,77 m larg. 0,69 m

Description : Aménagement d'une ou deux niches (aujourd'hui bouchées) dans le mur MR1009, dans la pièce 1.10. Voir MR1009.

Documents : Minute02

Photos : 31

Auteur(e)(s) : Mihel Piskorz

US : 1033

Secteur : 1-10

Fait : MR1016

Catégorie : baie

Type : porte

Sur : 1008. 1016

Dimensions : haut. 1,87 m larg. 0,73 m

Matériaux : calcaire coquillier blanc à patine jaunâtre, taillé.

Description : Porte bâtie dans le mur MR1016, à l'angle qu'il forme avec le mur MR1008, au premier étage de la maison. La porte est postérieure aux deux murs dont les extrémités sont cassées pour son insertion dans la construction. C'est une porte étroite, de 1,87 m de haut sur 0,73 m de large dans l'œuvre, faite de pierres taillées dans un calcaire froid à grains fins. La porte a un linteau très haut, de 0,38 m de hauteur et monolithique. NB : la relation chronologique n'est pas claire sur les clichés qui ont été pris avant un décroûtage complémentaire. Les moellons qui bouchent la brèche faite dans le mur MR1016 pour insérer la porte sont très bien assisés et donnent l'impression que le mur et la baie sont contemporains. L'élargissement, limité à une bande horizontale de faible hauteur, non pris en photo, a montré le percement du pan de mur initial à une trentaine de centimètres du montant de la porte et des assises un peu différentes entre ce pan et le bouchage.

Phase : 7 ?

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 109, 61, 80

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1034

Secteur : 1-11

Fait : MR1034

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Equiv. : 1004

Sur : 1008

Dimensions : long. 2,60 m larg. 0,12 m

Matériaux : calcaire coquillier, bugets de 12 cm d'épaisseur. Calcaire tendre sableux fin, taillé.

Description : Cloison bâtie dans l'angle nord-ouest de la pièce 1-11. Voir MR1034.

Phase : 3

Documents : Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 62, 63, 64

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz. Odile Maufra

Fait : MR1034

Secteur : 1-11

Composition : 1034 : élévation de mur

Commentaire : Fine cloison bâtie dans l'angle nord-ouest de la pièce 1-11 pour en isoler une excroissance formant une sorte de petite alcôve. La cloison a surtout pour fonction de donner à la pièce 1-11 sa régularité en masquant le décroché (en plan) de sa limite occidentale. En effet, le mur de façade MR1008 qui est devenu cloison au moment de la création de l'aile septentrionale sur cour (volume 11) est prolongé au nord par le mur MR1022 à cette occasion, mais celui-ci est construit plus à l'ouest, avec un décalage de 1,10 à 1,25 m. La cloison MR1034 est bâtie, elle, dans le prolongement du mur MR1008. Elle a été largement démontée. Il en reste un pilier formant une porte, le pan de mur au-dessus de cette porte jusqu'au plafond en bugets de calcaire coquillier et de 12 cm de large, la trace de l'accroche au plafond sur le reste de la longueur du mur et l'ancrage dans

le mur MR1004 au nord, parfaitement inséré dans la maçonnerie de ce dernier dont les pierres de parement viennent s'appuyer sur le négatif de la cloison MR1034, sans doute faite par un pilier de pierre de taille à cet endroit, l'ancrage dans le mur perpendiculaire étant un peu plus large que la cloison (0,14 m). On note que le pilier conservé formant piédroit de porte est en pierre de calcaire tendre, sableux et fin identique à celui utilisé dans les murs MR1002 et MR1004. Sa dimension est similaire (12 sur 12 cm pour 11,5 cm les autres). L'autre montant de la porte était inséré dans l'angle des murs MR1008 et MR1016 au sud. Il a été démonté lors de la pose de la porte 1033 au sein de ce dernier et surtout du bouchage de celle-ci.

Documents : Minute02, Minute03, Minute04

Photos : 62, 63, 64

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1035

Secteur : 1-11

Fait : MR1022

Catégorie : baie

Type : niche

Equiv. : 1022

Dimensions : haut. 1,89 m larg. 1,03 m prof. 0,38 m

Description : Niche aménagée dans le mur MR1022, approximativement en son centre, au premier étage (pièce 1-1). La niche est haute de 1,89 m et large de 1,03 dans l'œuvre. Elle est profonde de 0,38 m. Elle a les dimensions d'une porte et pourrait en avoir été une de communication avec une pièce qui est aujourd'hui sur la propriété voisine. Dans son dernier état, la baie est fermée et a servi de placard muni d'étagères. Chronologiquement elle est contemporaine du mur dans lequel elle s'insère. Voir MR1022

Documents : Minute03

Photos : 64, 65, 66

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1036

Fait : MR1006

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Sous : 1007 ? 1012

Sur : 1006

Dimensions : long. 2,45 m

Matériaux : calcaire froid, équarri.

Description : Partie occidentale du mur MR1006. Voir MR1006

Phase : 0

Photos : 14, 83, 84

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1037

Secteur : 1-13

Catégorie : cheminée

Sur : 1006

Description : Cheminée aménagée dans la pièce 1-13, contre le mur MR1006. Non analysée, sauf pour sa relation chronologique avec le bâti (postérieure au mur MR1006) et le lien avec les photographies.

Documents : Minute02

Photos : 88

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1038

Secteur : 1-1a

Catégorie : cheminée

Sur : 1011

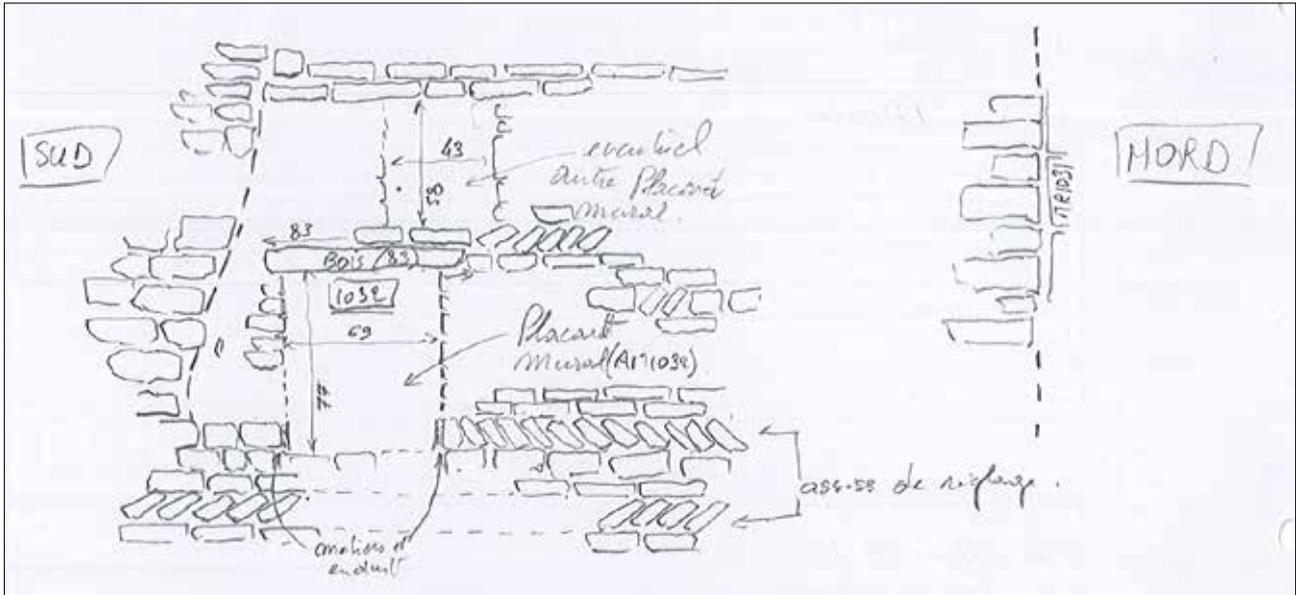
Description : Cheminée aménagée dans la pièce 1-1a, contre le mur MR1011. Non analysée, sauf pour sa relation chronologique avec le bâti (postérieure au mur MR1011) et le lien avec les photographies.

Documents : Minute02

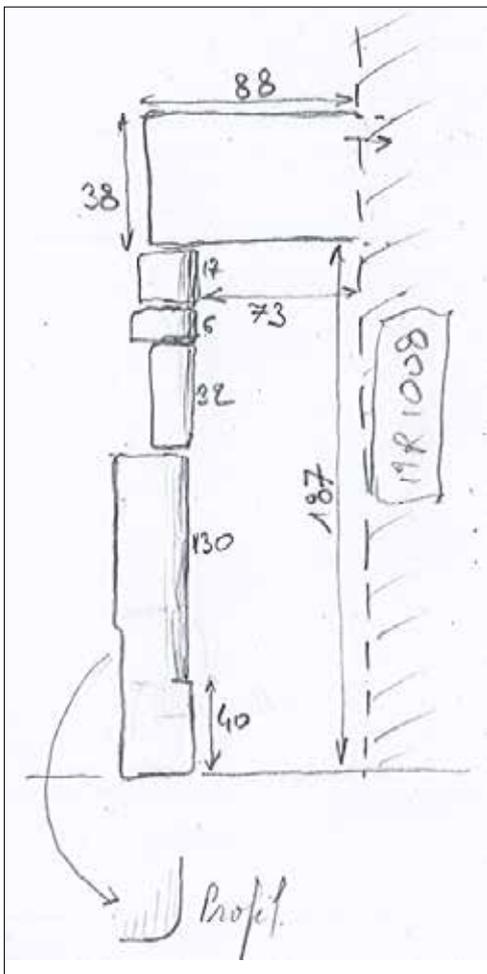
Photos : 88, 89

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

1032. Niche dans une partie refaite du mur MR1009. Croquis M. Piskorz



1033. Porte tardive du mur MR1016. Croquis M. Piskorz



US : 1039

Secteur : 1-1b

Catégorie : cheminée

Sur : 1004

Description : Cheminée aménagée dans la pièce 1-1b, contre le mur MR1004. Non analysée, sauf pour sa relation chronologique avec le bâti (postérieure au mur MR1004) et le lien avec les photographies.

Documents : Minute02

Photos : 88, 90

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1040

Secteur : 1-3

Catégorie : cheminée

Sur : 1007. 1097

Description : Cheminée aménagée au sud de la pièce 1-3 à un moment où celle-ci était cloisonnée (puisqu'elle dispose aussi d'une cheminée au nord), contre le mur MR1007. La cheminée est postérieure au mur MR1007 et au plafond PL1097 qui conserve le chevêtre d'une ancienne cheminée, au même endroit, mais au coffre plus large.

Documents : Minute02

Photos : 88, 91

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1041

Secteur : 1-3

Catégorie : cheminée

Sur : 1010

Description : Cheminée aménagée au nord de la pièce 1-3 (qui en compte deux), contre le mur MR1010. Non analysée, sauf pour sa relation chronologique avec le bâti (postérieure au mur MR1006) et le lien avec les photographies.

Documents : Minute01, Minute02

Photos : 88, 92

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1042

Secteur : 2-12

Catégorie : cheminée

Sur : 1007

Description : Cheminée aménagée dans la pièce 2-12, contre le mur MR1007. Non analysée, sauf pour sa relation chronologique avec le bâti (postérieure au mur MR1007) et le lien avec les photographies.

Documents : Minute02, Minute04

Photos : 88, 93

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1043

Secteur : 1-9

Fait : PL1043

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 4,15 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1028 au nord et MR1127 au sud. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1043 . Prélèvements dendochronologiques n° 1 et 2 . NB. On note la présence de 3 perforations pour la pose de chevilles de ligature. Celles-ci sont encore en place dans les trous, coupées (sciées ?) au ras de la poutre. Elles sont à l'extrémité septentrionale de la pièce de bois, sur la face latérale de l'est.

Phase : 5

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 198, 199, 200

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1043

Secteur : 1-9

Composition : 1043 : poutre

Commentaire : Plafond de la pièce 1-9 au premier étage, servant

de plancher à la pièce 2-9 du second. Le plafond n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, à priori du XVIII^e siècle au plus tôt si l'on en croit l'espacement assez serré des solives et le sens des ais d'entrevous, parallèle aux solives, ce qui évite les couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place.

Documents : Minute03

Photos : 198, 199, 200

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1044

Secteur : 1-10

Fait : PL1044

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Sur : 1008. 1009

Dimensions : long. 5,85 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1008 à l'est et MR1009 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1044 . Prélèvement dendochronologique n° 3.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 201, 202, 203, 204, 205

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1044

Secteur : 1-10

Composition : 1044 : poutre. 1045 : poutre

Commentaire : Plafond de la pièce 1-10 au premier étage, servant de plancher à la pièce 2-10 du second. Le plafond n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, à priori du XVIII^e siècle au plus tôt si l'on en croit l'espacement assez serré des solives et le sens des ais d'entrevous, parallèle aux solives, ce qui évite les couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place. La poutre 1045 a été doublée par un IPN qui masque les lambourdes et les closoirs. Pour le reste le plafond est très bien conservé.

Documents : Minute03

Photos : 201, 202, 203, 204, 205

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1045

Secteur : 1-10

Fait : PL1044

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Sur : 1008. 1009

Dimensions : long. 5,90 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond, tendue entre les murs MR1008 à l'est et MR1009 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1044 . Prélèvement dendochronologique n° 4.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 201, 202, 203, 205

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1046

Fait : VT1046

Catégorie : Voûte

Type : voûte en berceau brisé

Sur : 1001. 1002. 1011. 1017

Dimensions : long. 5,60 m larg. 1,85 (à l'ouest) à 2,15 m (à l'est)
Description : Voir VT1046.

Phase : 6

Photos : 1, 113, 1a, 3, 4, 5, 6, 9

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Fait : VT1046

Secteur : 0-1

Composition : 1046 : voûte en berceau brisé

Commentaire : Voûte enregistrée pour faire le lien chronologique avec les constructions environnantes, mais non étudiée. La voûte couvre le passage 0-1 d'entrée dans l'immeuble. Elle est postérieure aux murs MR1011 et MR1017 qui cloisonnent cet espace et sur lesquels elle s'appuie, sans doute après qu'un premier couvrement ait été déposé (un plancher ?). Elle s'appuie aussi au mur de façade sur rue MR1001. C'est un berceau brisé bâti en moellons non calibrés, bruts ou équarris, disposés sur chant (semble-t-il) et liés par des joints très larges. Elle semble faite en matériaux en remploi

Photos : 1, 113, 1a, 3, 4, 5, 6, 9

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1047

Secteur : 0-1

Fait : MR1002

Catégorie : porte

Type : encadrement de porte

Sous : 1048

Sur : 1002

Dimensions : haut. 1,79 m larg. 0,93 m

Matériaux : calcaire coquillier sableux à grains grossiers. Taillé.

Description : Porte piétonne de communication entre la cour et la pièce 0-1 (hors emprise), percée au rez-de-chaussée du mur MR1002. La porte n'est pas d'origine : elle a été installée dans le mur après sa construction, contre le piédroit de la grande porte cochère d'entrée principale de la cour. La porte présente une ouverture de 2,01 m de haut et 0,93 m de large. Elle a connu trois états successifs. Du premier il reste la partie en extradados des piédroits et du linteau. Ce dernier est en deux claveaux avec, en extradados, une forme d'ogive que l'ouverture présentait peut-être à l'origine aussi en intrados (bien que les arcs de ce type, à claveaux très longs, en comptent plus de deux à notre connaissance). L'ouverture a ensuite été retaillée pour former, dans l'œuvre, un linteau droit dont la liaison avec les montants est adoucie par un quart-de-rond à une extrémité (au nord) et par un pan coupé droit à l'autre (au sud). Ces deux «adoucissements» ne sont pas tant esthétiques que techniques : la porte a manifestement été élargie à cette occasion et la nouvelle découpe permet de conserver un repos des blocs du linteau sur ceux des piédroits. Dans un troisième temps une feuillure a été ajoutée, ainsi qu'un seuil. La porte est aujourd'hui bouchée. Dans son dernier état elle mesure 1,79 m de haut sur 0,93 m de large.

Phase : 2 puis 4 ?

Documents : Minute05

Photos : 16

Auteur(e)(s) : Odile maufra

US : 1048

Secteur : 0-2

Fait : MR1048

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Sur : 1018. 1047

Dimensions : long. 4 m larg. max 3,50 m

Matériaux : calcaire coquillier. Bugets

Description : Mur bâti sous la loggia L01018 dans la cour orientale. Voir MR1048.

Phase : 6 ?

Documents : Minute01, Minute05, Minute07

Photos : 17

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Fait : MR1048

Composition : 1048 : élévation de mur

Commentaire : Mur bâti sous la loggia L01018 pour fermer l'espace que la loggia recouvre et certainement agrandir la pièce 0-11 (hors emprise) initialement fermée par le mur MR1003 en

limite septentrionale de la cour (contre lequel s'appuie la loggia). Le mur MR1048 est bâti après la réalisation de la porte 1047 du mur MR1002 puisqu'il s'appuie à l'est sur le montant de cette porte. Il est bâti en sous-œuvre de la loggia préexistante dont il masque l'intrados de l'arc formeret. Il est construit en bugets de calcaire coquillier avec, en partie orientale, une porte de communication avec la cour. En partie occidentale, une fenêtre a été intégrée plus tard (peut-être en remplacement d'une fenêtre d'origine).

Auteur(e)(s) : Odile Maufra.

US : 1049

Secteur : 0-13

Fait : MR1002

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Sur : 1002

Dimensions : haut. 2,17 m larg. 1,75

Matériaux : calcaire blanc à grain fin. Taillé.

Description : Fenêtre percée dans le mur MR1002 au rez-de-chaussée, travée méridionale. La fenêtre est percée après la construction du mur, peut-être en remplacement d'une autre plus ancienne. Elle est simple, de forme quadrangulaire, sans moulure mais avec une feuillure pour la pose de volets. Plusieurs pierres de l'encadrement sont en remploi, peut-être toutes. Deux sont taillées dans des claveaux moulurés d'arcs. L'ouverture mesure 2,17 m de haut sur 1,75 de large.

Phase : 7

Documents : Minute05

Photos : 18, 19, 20, 45

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1050

Fait : MR1002

Catégorie : mur

Type : chaînage

Équiv. : 1025 ?

Sous : 1018. 1025 ? 1026

Dimensions : haut. 1,75

Matériaux : calcaire froid gris. Moellons équarris

Description : coup de sabre vertical observé dans le mur MR1002 sur environ 2,75 m de haut, à cheval sur le rez-de-chaussée et le premier étage, entre la loggia L01018 et la fenêtre 1025. Il est formé par un chaînage de moellons de calcaire froid liés à joints fins, presque secs. Il est réalisé dans une brèche faite dans le parement du mur MR1002 et la maçonnerie de restauration faite entre le chaînage et le pan initial du mur est un petit appareil de moellons équarris disposés en assises très régulières. Cet appareil est similaire à celui du mur initial. Il s'en distingue par des assises à des hauteurs légèrement différentes. Chronologiquement, il est contrebuté au nord par le pan de maçonnerie qui reforme le parement du mur MR1002 après la construction de la loggia, puis plus tard après la pose de la porte 1026. Au sud, il semble recoupé par l'encastrement de la fenêtre 1025, mais ce n'est pas assuré, le bouchage du percement de pose de celle-ci étant construit avec le même type d'appareil. On note que le chaînage n'est pas vertical. Il forme un léger glacis. Il ne semble pas correspondre à un piédroit de baie, à moins que son inclinaison ne soit pas d'origine mais lié à une évolution du mur. Dans ce cas, il pourrait s'agir de la porte d'origine d'accès au logis du premier étage dont le piédroit aurait été repris. Sinon, à la limite du corps du bâtiment sur rue dans son second état, plus court à l'étage d'environ 6 m par rapport à aujourd'hui ?

Phase : 2

Documents : Minute05

Photos : 24, 46, 52

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1051

Fait : MR1002

Catégorie : baie

Type : fenestron

Équiv. : 1002

Sous : 1025

Dimensions : haut. min. 0,57 m larg. min. 0,30 m

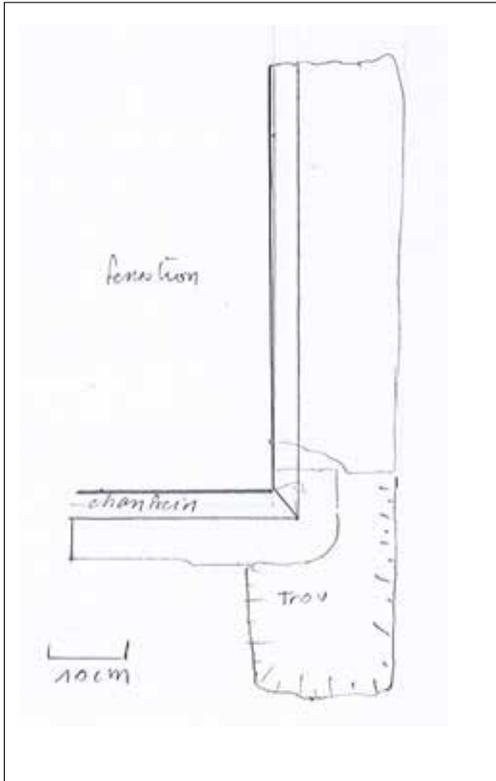
Matériaux : calcaire tendre sableux assez fin, blanc. Taillé.

Description : Vestige de fenêtre d'origine du mur MR1002. Le vestige est la pierre de l'extrémité de l'appui et la base du piédroit méridional. Les deux blocs sont en calcaire tendre sableux assez fin, taillés et chanfreinés. L'ouverture était d'au moins 0,57 m de haut et plus de 0,30 m de large. Le chanfrein droit, de seulement 4 cm de large et la taille réduite des pierres d'encadrement donnent l'impression que la baie 1051 est un fenestron plutôt qu'une grande fenêtre. La base de son ouverture est aujourd'hui au premier étage, mais à 6,35 m du sol actuel, ce qui pourrait correspondre à un fenestron de grenier sous le niveau de la toiture, au-dessus d'un premier étage plus bas que celui d'aujourd'hui.

Documents : Minute05

Photos : 45, 47, 48

Auteur(e)(s) : Odile Mauftras

1051. Détail de la porte. Croquis O. Mauftras**US : 1052**

Secteur : 2-13

Fait : MR1002

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Sur : 1005 ? 1056

Dimensions : haut. 1,38 m larg. 0,74 m

Matériaux : calcaire sableux blanc crème. Taillé. Pas de trace d'outil : polissage ?

Description : Fenêtre du mur MR1002, percée au deuxième étage, travée du sud, après la construction du mur. La fenêtre reprend approximativement la largeur de celle qu'elle surmonte (1025), soit 0,74 m, mais elle est bien moins haute (1,38 m). C'est une baie simple, quadrangulaire, sans moulure ni feuillure. Elle n'a pas d'appui saillant. La facture, taillée et polie, semble

quasiment industrielle (pierres sciées ?).

Phase : 7

Documents : Minute04, Minute05

Photos : 173, 44, 45, 51

Auteur(e)(s) : Odile Mauftras

US : 1053

Secteur : 2-1

Fait : MR1002

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Sur : 1056

Dimensions : haut. 0,82 m larg. 0,60 m

Matériaux : calcaire coquillier blanc à grain fin.

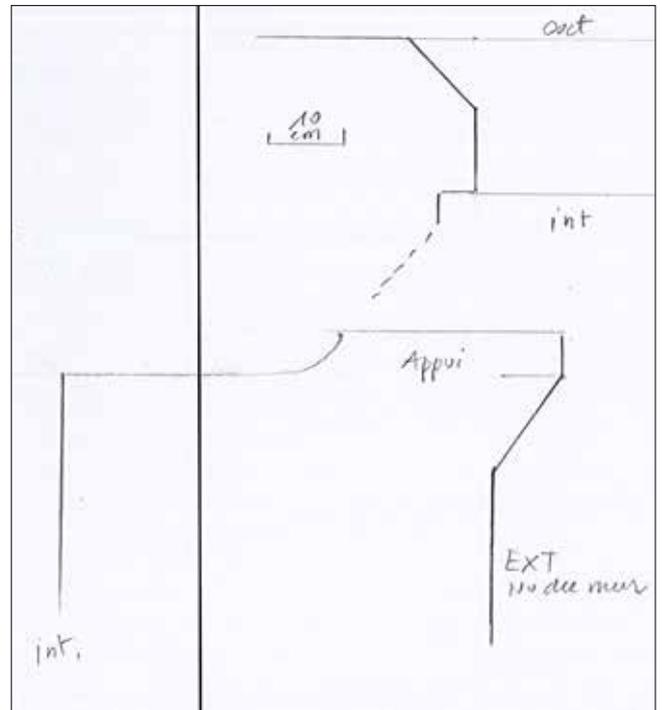
Description : Fenestron du deuxième étage, sur le mur MR1002, éclairant l'espace 2-1. LA fenêtre n'est pas d'origine, elle est percée au plus tôt au cours d'un troisième état. Elle est installée en effet après la construction de la surélévation 1056 du mur. C'est une fenêtre dont l'encadrement est en pierre de taille, de forme rectangulaire (à linteau droit), avec un chanfrein très large (13 cm) et un appui saillant simplement mouluré par un chanfrein droit surmonté d'un bandeau. A l'intérieur, les montants sont ébrasés et l'arrière voussure est plate. On note que comme pour l'ensemble des fenêtres de cette façade, bien qu'elles ne soient pas toutes contemporaines les unes des autres, les traces de taille ne sont pas perceptibles, les surfaces des pierres ayant été polies

Phase : ?

Documents : Minute04, Minute05

Photos : 36

Auteur(e)(s) : Odile Mauftras

1053. Moulures du piédroit de l'appui de la fenêtre. Croquis O. Mauftras**US : 1054**

Secteur : 2-1

Fait : MR1002

Catégorie : baie

Type : porte

Sur : 1056 ?

Dimensions : haut. 1,75 m larg. 0,83 m

Matériaux : calcaire coquillier blanchâtre.

Description : Porte de communication entre la coursive L01019

et la pièce 2-1. La porte est postérieure à la surélévation 1056 du mur MR1002 qu'elle perce. Elle mesure, dans l'œuvre, 1,75 m de haut sur 0,83 m de large et le pas de porte est marqué par deux degrés qui compensent la différence de niveau entre la loggia (plus basse) et la pièce. Le linteau est partiellement masqué par le pan de toiture qui couvre la loggia. On ne voit que la base de la moulure, avec (de bas en haut), trois tores et une gorge. Le matériau et un calcaire coquillier blanchâtre qui conserve des traces de taillant droit en layage simple et serré, uniquement sur la partie externe des pierres du piédroit méridional. Ailleurs ces traces sont inexistantes, soit parce qu'elles ont été polies, ou bien parce qu'elles ont été faites a posteriori.

Phase : ?

Documents : Minute04, Minute05

Photos : 39, 40, 41, 42

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1055

Secteur : 2-1, 2-13

Fait : MR1002

Catégorie : mur

Type : chaîne

Equiv. : 1022, 1056 ?

Sur : 1056 ?

Dimensions : haut. 4 m environ larg. 0,60 m environ

Matériaux : Calcaire coquillier verdâtre friable (Mus ?) et à grain grossier.

Description : Chaînage visible en façade du mur MR1002, au deuxième étage. Le chaînage est présent sur environ 4 m de haut et il mesure en moyenne 0,60 m de large. Il coïncide, côté interne, avec l'angle des murs MR1002 et MR1011. Il correspond à l'extrémité de la cloison MR1011 que le chaînage consolide et intègre à la maçonnerie du mur de façade. Il est fait de blocs de moyen appareil de taille disposés en carreau ou en boutisse qui alternent avec des assises de réglage en lauze et des assises de petits moellons. La pierre utilisée est un mauvais calcaire coquillier jaunâtre qui s'effrite en surface. Le chaînage prend place dans le mur à un moment incertain. Si l'on regarde son lien avec les assises de petits moellons de la surélévation 1056 dans laquelle il s'insère, il semble par endroit lié à celle-ci, avec des hauteurs de blocs du chaînage correspondant à un nombre entier d'assises du mur, mais à d'autres endroits il semble que le chaînage percute le parement initial de la surélévation qui est ensuite reconstitué. Le chaînage n'est donc pas d'origine : il est inséré dans la surélévation 1056 du mur MR1002 dont il casse les assises de moellons. Ainsi, le mur de cloison MR1011 est construit au deuxième étage non pas en même temps que l'on surélève le mur MR1002 de façade, mais plus tard.

Phase : 6 ou 7

Documents : Minute04, Minute05

Photos : 49

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1056

Secteur : 2-1, 2-13

Fait : MR1002

Catégorie : mur

Type : surélévation

Equiv. : 1055 ?

Sous : 1052, 1053, 1054, 1092

Sur : 1002

Dimensions : haut. 3,30 m environ

Matériaux : calcaire froid, petits moellons équarris

Description : Reprise du mur MR1002 en hauteur, au-dessus de l'élévation 1002 du rez-de-chaussée et du premier étage. La surélévation intervient manifestement à un moment où l'on transforme des combles en logis. Elle forme un chaînage avec la surélévation 1066 du mur en retour M1005. L'exhaussement se fait sur plus de 3 m de hauteur et vraisemblablement toute la largeur du mur. La construction es similaire à l'appareil de l'élévation initiale, en petit appareil de moellons équarris de

calcaire froid, liés par un mortier de terre orangée. Le chaînage avec le mur MR1005 et en moyen appareil de taille, également en calcaire dur local. Voir MR1002.

Phase : 6

Documents : Minute05

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1057

Secteur : 0-12

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : porte-fenêtre

Sur : 1005

Dimensions : haut. 2,75 m larg. 1,30 m

Matériaux : calcaire tendre fin blanc.

Description : Grande fenêtre du mur MR1005, descendant jusqu'au sol et pouvant servir de porte de communication entre la cour et la pièce 0-12 au rez-de-chaussée. Chronologiquement, la baie est postérieure au mur, étant insérée dans une brèche percée dans celui-ci. Elle est Haute de 2,75 m, large de 1,30 m et son encadrement est en pierre de taille, réalisé dans un calcaire tendre à grains fins qui a été poli. L'encadrement a un léger ébrasement externe.

Phase : 6 ?

Documents : Minute06

Photos : 29

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1058

Secteur : 0-12

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Sur : 1067

Dimensions : haut. 2,17 m larg. 1,77 m

Matériaux : calcaire tendre fin blanc.

Description : Grande fenêtre au rez-de-chaussée du mur MR1005, éclairant la partie occidentale de la pièce 1-12, de 2,17 m de haut sur 1,77 m de large. La fenêtre est percée dans le mur MR1005 après la construction de celui-ci ; elle casse les deux tiers de la largeur de la porte 1067 du mur initial, alors bouchée. Son encadrement est en calcaire blanc, tendre et fin. Les pierres sont taillées et polies. Aucune moulure n'orne l'ensemble.

Phase : 7 ?

Documents : Minute06

Photos : 29

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1059

Secteur : 1-13

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Equiv. : 1025 ?, 1061 ?

Sur : 1005

Dimensions : haut. 2,19 m larg. 0,68 m

Matériaux : calcaire coquillier (à grain fin ? Un badigeon masque la surface).

Description : Grande fenêtre au premier étage de la façade sur cour MR1005, travée occidentale. La fenêtre est de forme rectangulaire, à linteau droit. Elle offre une ouverture de 2,19 m de haut et 0,68 m de large. L'encadrement est en pierre de calcaire tendre à grain fin, de couleur blanchâtre. Les piédroits et le linteau sont encadrés d'une moulure identique à celle des fenêtres 1025 et 1061. L'appui, saillant, a la même moulure que celui de la grande baie 1025. Sous l'appui, l'allège est en bugets de calcaire coquillier.

Phase : 6

Documents : Minute03, Minute05, Minute06, Minute10

Photos : 175, 175a, 175b, 175c, 28, 50, 51, 58, 86, 87

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1060

Secteur : 1-12

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Sur : 1005

Dimensions : haut. 1,65 m larg. 0,75 m

Matériaux : calcaire tendre fin, taillé

Description : Fenêtre au centre du premier étage du mur de façade MR1005, bâtie après la construction du mur, entre les deux travées de l'est et de l'ouest, préexistantes certainement. La fenêtre s'intègre mal dans l'ensemble que forme la façade, non seulement par sa position indépendante de toute travée, mais aussi par ses dimensions et son niveau. Elle est bien moins haute que toutes les autres fenêtres du mur et disposée de manière plus basse par rapport aux baies de l'étage qu'elle occupe. Elle donne une impression de décalage. Elle a sans doute été ajoutée tardivement, bien que sa date ne soit pas connue. Son encadrement est en pierres de taille polies, sans moulure, avec une allège en briques plaines de petite taille. La fenêtre pourrait remonter à la fin du XVIIIe siècle, au XIXe ou au début du XXe siècle.

Phase : 7 ? 8 ?

Documents : Minute03, Minute06

Photos : 28, 59

Auteur(e)(s) : Odile Mauftras

US : 1061

Secteur : 1-12

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Equiv. : 1024 ? 1025 ?

Sur : 1005

Dimensions : haut. 2,77 m larg. 1,58 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain fin.

Description : Grande fenêtre au premier étage de la façade sur cour MR1005, travée orientale. La fenêtre est de forme rectangulaire, à linteau droit. Elle offre une ouverture de 2,77 m de haut et 1,58 m de large. La fenêtre ouvre au niveau du sol de la pièce 1-12. En façade, un garde-corps reposant sur un appui saillant la ferme. L'encadrement est en pierre de calcaire tendre à grain fin, de couleur blanchâtre. Les piédroits et le linteau sont encadrés d'une moulure identique à celle des fenêtres 1024 et 1025. L'appui, saillant, diffère. Il est plus haut et sa moulure est différente, avec notamment une bande haute pour la couronner (voir croquis).

Phase : 6

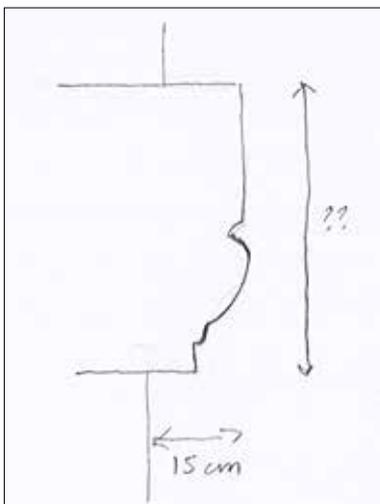
Documents : Minute03, Minute05, Minute06, Minute10

Photos : 175, 175a, 175b, 175c, 28, 50, 51, 58, 60, 86, 87

Auteur(e)(s) : Odile Mauftras

1061. Moulure de l'appui de la fenêtre.

Croquis O. Mauftras

**US : 1062**

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Equiv. : 1066

Sur : 1065

Dimensions : haut. 1,92 m larg. 0,62 m

Matériaux : calcaire coquillier très fin, taillé.

Description : Fenêtre du mur MR1005, au deuxième étage, travée de l'est. La fenêtre est similaire à sa contemporaine, 1064, qui occupe la travée de l'ouest sur le même mur. La baie 1062 diffère par une hauteur légèrement plus petite (1,92 m) et une largeur nettement moindre (0,62 m).

Phase : 7 ?

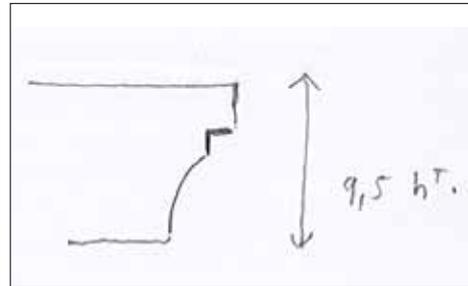
Documents : Minute04, Minute06

Photos : 173, 38, 70

Auteur(e)(s) : Odile Mauftras

1062. Moulure de l'appui de la fenêtre.

Croquis O. Mauftras

**US : 1063**

Secteur : 2-12

Fait : MR1005

Catégorie : mur

Type : conduit de cheminée

Sous : 1066

Sur : 1005, 1065

Dimensions : haut. cons. 2,33 m larg. max 1,23 m

Matériaux : calcaire coquillier, bugets

Description : Pan du mur MR1005 construit en bugets et positionné au centre du second étage. Le pan est inséré au sommet du premier état du mur (US 1005) à l'endroit où ce dernier forme un pignon. Le pan en bugets recoupe la jonction des deux lignes de bâtière 1065. Il mesure 0,75 à 1,23 m de large et il est conservé sur 2,33 m de haut. Il s'agit de l'allège d'un coffre d'une cheminée qui prenait place dans la pièce 2-12 et qui est aujourd'hui transformée en placard. La partie débordant du faitage 1065 correspond à la souche du conduit. La cheminée a cessé de fonctionner lorsque le mur MR1005 a été surhaussé. En effet, la surélévation 1066 couvre et bouche le conduit.

Phase : 4

Documents : Minute04, Minute06

Photos : 38, 68, 69

Auteur(e)(s) : Odile Mauftras

US : 1064

Secteur : 2-12

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Equiv. : 1066

Sur : 1065

Dimensions : haut. 2,40 m larg. 1,20 m

Description : Grande fenêtre du mur MR1005, disposée au deuxième étage, dans la travée occidentale. La fenêtre éclaire la pièce 2-12 depuis la cour. Elle présente une ouverture de 2,40 m de haut et 1,20 m de large. Elle a un encadrement en pierres de taille (calcaire coquillier très fin, taillé et poli) sans moulure,

mais un appui saillant et mouluré dont le profil est fait d'un bandeau au sommet et de deux cavets horizontaux au-dessous. L'appui a une hauteur de 12 cm. Chronologiquement, la fenêtre est postérieure au premier état du mur MR1005 et à la toiture 1065 qu'elle perce et elle est contemporaine de la surélévation 1066 du mur à laquelle elle est chaînée.

Phase : 7 ?

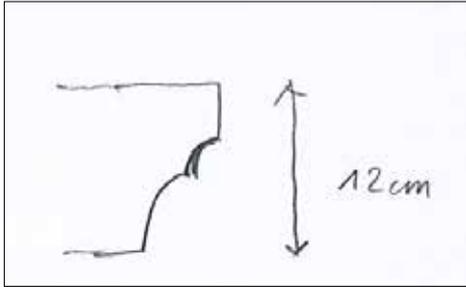
Documents : Minute04, Minute06

Photos : 38, 51

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

1064. Moulure de l'appui de la fenêtre.

Croquis O. Maufras



US : 1065

Fait : MR1005

Catégorie : mur

Type : faitage

Sous : 1063

Sur : 1005

Description : Ligne de faitage conservée au sommet du mur MR1005, en bâtière. La ligne a son point culminant à l'emplacement de la cheminée 1063 et forme de part et d'autre deux pentes qui descendent, l'une vers l'ouest et l'autre vers l'est. L'inclinaison n'a été calculée que sur la trace de l'est, mieux conservée : elle est de l'ordre de 11 %. Le faitage culminait autour de 9 m.

Phase : 1

Documents : Minute06

Photos : 38, 69

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1066

Fait : MR1065

Catégorie : mur

Type : surélévation de mur

Équiv. : 1062, 1064

Sur : 1063

Dimensions : haut. 2,25 à 2,90 m long. 6,55 m

Description : Pan de mur bâti au sommet du pignon MR1005 et transformant ce dernier en façade. En effet, le pan 1066 correspond à une surélévation du mur qui est accompagné d'un changement de morphologie de la toiture. La bâtière de l'état précédent qui écoulait les eaux pluviales vers la rue et vers le jardin est remplacée par un toit à pente unique qui descend vers la cour au nord. La surélévation est haute de 2,25 à 2,90 m et elle porte la hauteur du mur MR1005 à 11 m. Elle est construite en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid. Les premières assises (1 à 3) récupèrent progressivement la pente du négatif de la toiture déposée et les suivantes sont plus régulièrement horizontales. Au-dessus de la cheminée 1063, les pierres sont disposées sur chant pour former un arc qui bouche le conduit. Cette surélévation est percée de deux fenêtres qui lui sont contemporaines : 1062 à l'est et 1064 à l'ouest.

Phase : 6

Documents : Minute06

Photos : 38, 49, 68, 69

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1067

Secteur : 0-12

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : porte

Équiv. : 1005

Sous : 1058

Dimensions : haut. 2,12 m larg. cons. 0,55 m

Matériaux : calcaire coquillier taillé

Description : Porte au rez-de-chaussée du mur MR1005, de communication entre la pièce 0-12 et la cour. Chronologiquement la porte est bâtie en même temps que le mur. Son piédroit oriental est contrebuté par la construction du puits puis la porte est barrée par la ile installée au pied du puits PR1023. Elle a été recassée à l'ouest sur toute sa hauteur par la fenêtre 1058 d'abord puis par le soupirail installée sous cette dernière. la porte 1067 a une hauteur de 2,12 m de haut et une largeur inconnue. Son encadrement est en pierre de taille, en calcaire coquillier, sans moulure sur les montant dont les arêtes son vives, et à linteau droit chanfreiné. Le chanfrein est partiellement masqué par le bouchage de la porte construit au moment où la pile du puits a été aménagée. Voir MR1005.

Phase : 1

Documents : Minute06

Photos : 22

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1068

Fait : MR1013

Catégorie : baie

Type : porte

Équiv. : 1013

Sous : 1072

Dimensions : haut. 1,82 m larg. 0,92 m

Matériaux : calcaire coquillier, taillé.

Description : Porte percée au rez-de-chaussée du mur MR1013, donnant accès à la cage de l'escalier ES1015 depuis la cour 0-2. La porte est haute de 1,82 m, large de 0,82 et, en dépit de sa petite taille, est très ornée par une modénature sobre mais assez complexe. Les piédroits sont surmontés de chapiteaux et l'arc est souligné de plusieurs bandeaux (celui de l'extrados associé à une doucine) qui donnent de la volumétrie à l'ensemble. Ce type de porte est connu dans la seconde moitié du XVIe siècle et au XVIIe. La porte intègre une partie de la cage d'escalier qui est faite en moyen appareil de taille de calcaire coquillier contemporaine de la création de l'escalier.

Phase : 3

Documents : Minute01, Minute08

Photos : 112, 57, 71, 72

US : 1069

Fait : MR1013

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Équiv. : 1013, 1014

Sous : 1070

Dimensions : haut. 1,19 m larg. cons. 0,22 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain assez fin, taillé.

Description : Fenêtre de la cage de l'escalier, ouverte à l'est et éclairant la première révolution. La fenêtre a été cassée par celle qui la remplace dans un second temps, 1070. Il n'en reste que le montant méridional et la base du couvrement en anse de panier. Bouchée, elle n'est pas complètement observable. Cependant on distingue sur le piédroit une moulure en cavet qui se prolonge sur l'arc et s'interrompt à la base pour laisser la place à un élargissement souligné d'un petit tore horizontal. Cette moulure s'apparente à celle de la fenêtre 1080 sur le mur en retour MR1003, ayant toutefois des dimensions plus petites. La baie 1069 mesure 1,19 m de haut (dans l'œuvre) et sa largeur est estimée de l'ordre de 0,60 m. En parement interne, elle n'est pas moulurée et présente un arc segmentaire en couvrement. Les pierres qui forment le piédroit du sud sont chaînées avec celles de l'angle que forme le mur MR1013 avec le mur MR1014

Phase : 1

Documents : Minute08
 Photos : 125, 126, 134, 135, 56, 57, 71, 73
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1070

Fait : MR1013
 Catégorie : baie
 Type : fenêtre
 Sous : 1079
 Sur : 1013, 1069

Dimensions : haut. 1,14 larg. 0,73

Matériaux : calcaire coquillier taillé.

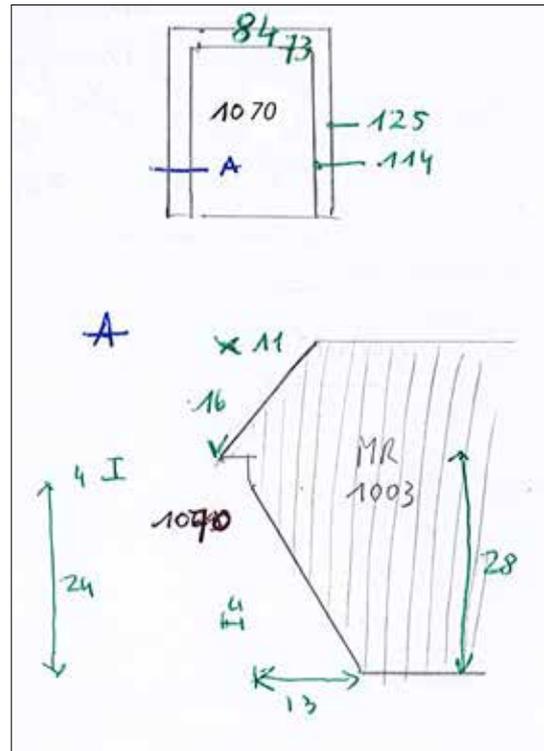
Description : Fenêtre de la cage de l'escalier ES1015, percée à l'entresol entre le rez-de-chaussée et le premier étage, à l'est, dans le mur MR1013. La fenêtre 1070 remplace la baie antérieure 1069 qu'elle casse en partie, étant construite à la même hauteur mais avec un décalage (plus au nord). Elle offre une ouverture de 1,15 m de haut sur 0,73 m de large. Son encadrement est en pierre de taille avec un linteau droit délardé, comme les piédroits, par un chanfrein plat qui élargit l'ouverture à 1,26 m sur 0,95. L'appui, largement cassé, n'est ni mouluré ni saillant. Côté interne, le chambranle est largement ébrasé. La fenêtre a du souffrir de faiblesse (elle reçoit en effet la charge du piédroit de la porte 1079 qui repose sur l'extrémité de son linteau) et son piédroit septentrional a été doublé par un montant sans moulure ni ébrasement.

Phase : 4

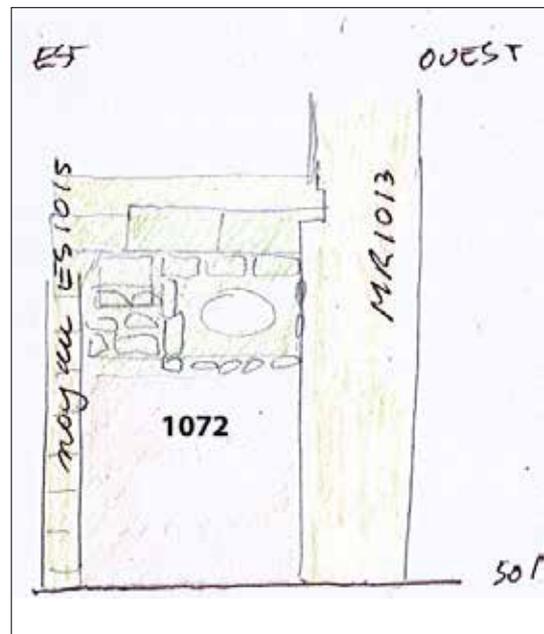
Documents : Minute08

Photos : 123, 124, 125, 126, 134, 135, 136, 56, 57, 71, 73

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

1072. Détails de la fenêtre. Croquis O. Maufras

US :

1072. Les deux états du mur d'échiffre 1072. Croquis O. Maufras**US : 1071**

Fait : MR1014
 Catégorie : baie
 Type : porte
 Equiv. : 1014
 Sur : 1008, 1073

Dimensions : larg. 1,55 m

Description : Grande porte d'accès à l'escalier ES1015 depuis la cour, ouverte au rez-de-chaussée du mur MR1014, en face du départ de la première révolution. La porte n'a pas été étudiée. Seule sa relation chronologique avec le bâti environnant a été observée. Elle est construite en pierre de taille, sur une très grande hauteur, en même temps qu'est construit le mur MR1014. Son piédroit occidental vient en appui sur le mur perpendiculaire MR1008 et sur le piédroit de la porte 1073 de ce mur.

Phase : 3

Documents : Minute01

Photos : 112, 130, 74, 75, 76, 77, 78

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1072

Fait : ES1015
 Catégorie : escalier
 Type : mur d'échiffre
 Sur : 1015, 1068

Dimensions : haut. 1,80 m long. 1,15 m épais. 0,37 m

Matériaux : calcaire dur, moellons équarris. Calcaire coquillier, moellons taillés.

Description : Mur d'échiffre construit selon une direction est-ouest entre le sol de la cage d'escalier et l'intrados de la 10e marche de la première révolution. Il isole un petit réduit sous la cage d'escalier, dont le sol est plus bas que celui de la cour. Le mur est en appareil irrégulier de moellons taillés ou équarris de calcaire tendre et de calcaire dur. Il est bâti en deux fois. Le premier état est conservé jusqu'à 1,04 m de haut. Au-dessus, il a été démolé et reconstruit pour la pose d'un oculus ovale qui éclaire le réduit. Ce dernier est accessible depuis la pièce 0-11, par une porte (hors emprise).

Phase : 4 ? , 5 ? puis 6 ou 7

Photos : 127, 77, 79

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

1073

Secteur : 0-10

Fait : MR1008

Catégorie : baie

Type : porte

Equiv. : 1008 ?

Sous : 1015

Dimensions : haut. 2,26 m larg. 1,02

Matériaux : calcaire coquillier blanc, taillé

Description : Porte au rez-de-chaussée du mur MR1008, entre la cour (puis la cage d'escalier) et la pièce 1-10. Chronologiquement, la porte semble intégrée au mur MR1008, dans son état initial. Ce n'est pas bien net car le piédroit septentrional a été refait au moment de la pose de l'escalier et parce que les marches de celui-ci s'adosent au linteau de la

porte, masquant son lien avec la maçonnerie alentour du mur. La porte a évolué au cours de deux états. Dans un premier temps, c'est une grande porte d'entrée de 2,26 m de haut sur environ 0,95 m de large, à encadrement en pierre de taille. Le calcaire utilisé est coquillier blanc à patine jaunâtre. Les montants ont leur angle adouci par un quart-de-rond et le linteau par un chanfrein en cavet. La liaison entre le linteau et le piédroit est à angle droit, mais les extrémités du cavet du chanfrein s'estompent pour adopter la forme convexe de la moulure des montants. Dans un second temps, qui coïncide avec la construction de l'escalier en vis ou la réfection de ses marches, la porte 1073 est élargie. Le piédroit du nord est démonté et remplacé par un nouveau, réalisé avec des blocs de pierre en remploi retailés (notamment un mouluré). Celui-ci est disposé avec un plus fort écartement, à 1,02 m du piédroit méridional, et le linteau a été tiré vers le nord pour pouvoir reposer sur quelques centimètres sur le nouveau montant.

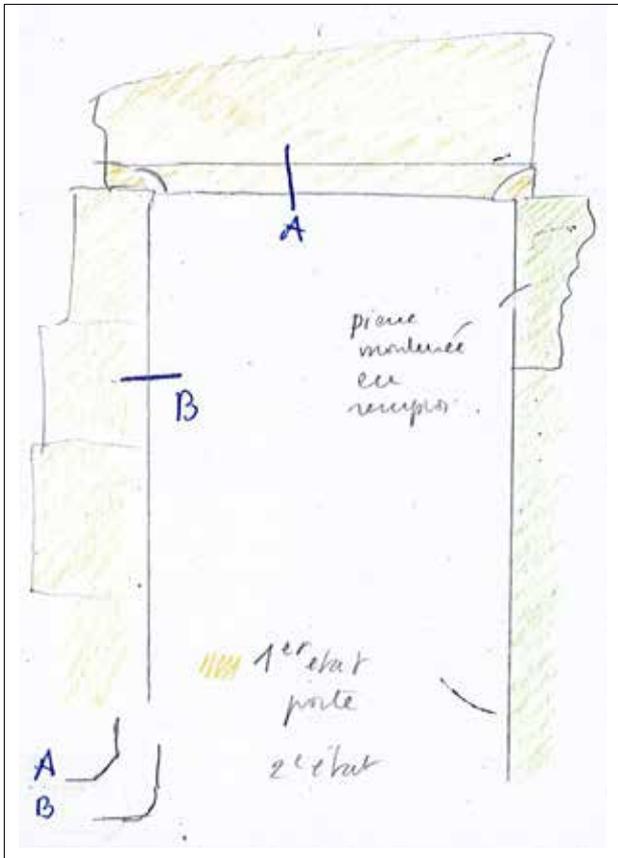
Phase : 1

Documents : Minute01

Photos : 129, 130

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

1073. Porte 1073 au rez-de-chaussée du mur MR1008.
Croquis O. Maufras



US : 1074

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Equiv. : 1019. 1094

Sur : 1013

Dimensions : haut. 0,60 à 1,40 m

Matériaux : calcaire froid, équarri

Description : Surélévation du mur MR1013 de la cage d'escalier supportant un deuxième état de toiture (1094) mais dérasé dans un état ultérieur, jusqu'à une assise horizontale pour servir de base à une seconde surélévation, non enregistrée, qui supporte le couverture actuel. Voir MR1013.

Phase : 6

Documents : Minute08

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1075

Fait : MR1014

Catégorie : baie

Type : porte

Equiv. : 1015 ?

Sous : 1015 ?. 1076

Sur : 1014

Dimensions : haut. 1,82 m larg. 0,83 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain moyen à fin, taillé.

Description : Porte entre l'escalier et la loggia LO1020 du premier étage, percée au moment de la construction de la loggia. La porte a un encadrement en pierre de taille (calcaire coquillier) avec la feuillure au sud, côté loggia et les moulures au nord, sur l'escalier. Une marche de l'escalier forme un palier devant la porte, mais quelques centimètres sous celle-ci sans qu'il soit possible de dire si la porte est contemporaine du premier état de l'escalier ou du second. Les piédroits ont un angle adouci par un quart-de-rond et le linteau droit est adouci par un chanfrein plat. On note que le linteau est réalisé dans une pierre en remploi qui conserve, au sud-ouest de la cage), une moulure et qu'il supporte une console du second état de l'escalier (au sud-ouest de la cage).

Phase : 4

Documents : Minute03

Photos : 115, 137, 138, 177, 178

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1076

Secteur : 1-10

Fait : MR1008

Catégorie : baie

Type : porte

Sous : 1077 ?

Sur : 1008. 1075. 1015

Dimensions : haut. 2,15 m larg. 0,99 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain fin.

Description : Porte percée au premier étage de la maison, entre l'escalier en vis et la pièce 1-10. Le seuil de la porte repose sur une marche formant palier alors que les portes contemporaines des marches en place ont leur pas au niveau de celles-ci. Ceci, ainsi que la facture de l'ouvrage aussi et ses dimensions laisse penser que la porte est tardive, cependant, il semble que la console et les marches qui la surmontent lui soient postérieures. La liaison n'est pas claire : la porte a pu être placée en sous œuvre. L'ouverture est très haute (2,15 m), l'encadrement, en pierres (calcaire coquillier à grain fin), n'a pas de moulure mais des angles vifs et son linteau est en trois blocs, celui du centre formant la clef, sans saillie. On note que la brèche qui a été faite ou élargie dans le mur MR1008 pour la pose de la porte a été bouchée par une maçonnerie soignée de petits moellons qui s'adosse à la porte 1075 du mur en angle.

Phase : 7

Documents : Minute03

Photos : 141

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1077

Secteur : 1-10

Fait : MR1008

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Sur : 1003. 1076 ?. 1078

Matériaux : calcaire coquillier à grain fin.

Description : Fenêtre insérée dans le mur MR1008, au premier étage, après la construction du mur, après celle de l'escalier et après le percement de la porte 1078 sur le mur en retour MR1003. La porte occupe le début de la seconde révolution de l'escalier. Elle permet une aération et un maigre éclairage, depuis celui-ci, de la pièce 1-10. C'est une fenêtre quadrangulaire ordinaire, à encadrement en pierre de taille qui remploie une pierre moulurée. Elle a une allège en petites briques pleines, ce qui la rapproche, techniquement, de la fenêtre 1060 du mur en

retour MR1005.
 Phase : 7
 Documents : Minute03
 Photos : 141, 143
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1078

Secteur : 1-11
 Fait : MR1003
 Catégorie : baie
 Type : porte
 Equiv. : 1015
 Sur : 1082
 Dimensions : haut. 2,09 m larg. 0,75 m
 Matériaux : calcaire coquillier taillé et poli.
 Description : Porte du mur MR1003, au premier étage, entre l'escalier ES1015 et la pièce 1-11. Elle est disposée au milieu de la seconde révolution de l'escalier. C'est une porte dont l'encadrement est en pierre calcaire taillée. Sa forme est ordinaire à montants et linteaux droits, sans mouluration, à arêtes vives. Chronologiquement, la porte est insérée dans le mur après la construction initiale de ce dernier. Son accès se fait depuis une marche élargie de l'escalier ES1015 qui forme palier devant le pas de la porte. Cette révolution n'est pas d'origine et la porte est donc contemporaine de la réfection de l'escalier. Elle remplace certainement une porte plus ancienne ; peut-être la porte d'origine a-t-elle simplement été surhaussée au moment de la reprise de l'escalier.
 Phase : 4
 Documents : Minute03
 Photos : 109, 145
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1079

Fait : MR1013
 Catégorie : baie
 Type : porte
 Equiv. : 1070 ?
 Sur : 1003, 1013
 Dimensions : haut. 1,90 m larg. 0,98 m
 Matériaux : calcaire coquillier à grain fin. Taillé.
 Description : Porte de la cage d'escalier, percée à l'extrémité du mur MR1013 au premier étage pour desservir la loggia LO1018. Elle est disposée au niveau d'une marche de la seconde révolution de l'escalier qui est élargie pour former un palier au niveau du pas de porte. C'est une porte dont l'encadrement est en pierres taillées dans un calcaire coquillier à grain fin. Il est mouluré avec des piédroits aux arêtes adoucies au-dessus d'une hauteur de plinthe par un quart-de-rond et le linteau par un chanfrein plat. L'angle formé par le linteau et les montants est droit et la moulure est du côté de l'escalier, tandis que la feuillure est du côté de la coursive. Les traces de taille ont été effacées par un polissage. Chronologiquement la porte est insérée dans le mur après sa construction initiale : elle prend place dans une large saignée qui monte jusqu'au deuxième étage où la porte 1083 est insérée. Elle est contemporaine de la réfection des révolutions de l'escalier ES1015 puisque le niveau du pas de porte coïncide exactement avec celui de la marche d'accès. Le bloc à la base du montant en parement interne repose exactement sur le linteau de la fenêtre 1070, sans qu'il y ait eu retaille de l'un ou de l'autre. La porte semble donc contemporaine de la fenêtre. Néanmoins, si ce n'est pas le cas, il n'est pas possible de préciser, sans démontage de l'un ou l'autre élément, qui a été inséré parfaitement sur ou sous l'autre.
 Phase : 4
 Documents : Minute03, Minute08
 Photos : 108, 120, 121, 122, 123, 124, 142, 97
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1080

Secteur : 1-11
 Fait : MR1003

Catégorie : baie
 Type : fenêtre
 Sur : 1003
 Dimensions : haut. 1,71 m larg. 1,38 m
 Matériaux : calcaire coquillier à grain fin. Taillé et poli.
 Description : Fenêtre percée dans le mur MR1003 pour éclairer la pièce 1-11 au premier étage depuis la cour 0-2 sur laquelle elle ouvre. La fenêtre est haute (1,71 m) et large (1,38 m), de forme rectangulaire; Elle conserve des éléments de sa forme d'origine : la trace d'un meneau central disposé sous le joint des deux blocs formant linteau et le buchage des montants à hauteur d'une traverse. La baie était donc à l'origine une grande croisée. Elle était moulurée de la même manière sur les montants et le linteau, par deux cavets en arc segmentaire formant des cannelures verticales, celui externe un peu plus large que celui interne (voir relevé). A la base des montants les cavets s'interrompent et l'angle du piédroit est arrondis et s'évase vers la base, étant souligné au sommet par un tore interrompu par une minuscule gorge et à la base par une petite gorge. Cette moulure est similaire à celle, plus petite, à la base du piédroit conservé de la fenêtre 1069. La fenêtre 1080 est d'un style en usage en Languedoc oriental aux XVe et XVIe siècle généralement associé à un appui mouluré et saillant. Ici il est inexistant. La pierre d'appui est un bloc en remploi. Il repose sur des bugets en position d'allège, ce qui pourrait être une facture un peu plus tardive. Sous la fenêtre, le mur MR1003 est allégé par une paroi mince en bugets. En chronologie relative, la fenêtre est insérée dans le mur après sa construction : elle pourrait être en remploi. La fenêtre a été transformée par la suite : le meneau et la traverse ont été ôtés (ce qui a occasionné la fragilité du joint au centre des deux pierres du linteau qu'il a fallu agraffer) et une feuillure a été créée sur une partie de l'encadrement pour la pose de volets. La moitié occidentale de la fenêtre a été transformée en porte par la destruction de la moitié de l'allège. Cela est intervenu au moment où la pièce 1-11 a été divisée en deux, une partie étant desservie par la porte 1078, l'autre par la porte-fenêtre 1080.
 Phase : 4
 Documents : Minute03, Minute07, Minute11
 Photos : 111, 117, 118, 54
 Auteur(e)(s) : Odile maufras

US : 1081

Secteur : 2-11
 Fait : MR1003
 Catégorie : baie
 Type : porte
 Equiv. : 1056 ?
 Sous : 1019, 1092
 Sur : 1002, 1003
 Dimensions : haut. cons. 0,25 m larg. 0,78 m
 Matériaux : calcaire coquillier à grain fin, taillé.
 Description : Porte percée au deuxième étage du mur MR1003, entre la pièce 2-11 et la loggia LO1019 dans son premier état. En effet, aujourd'hui la base de la porte est conservée sous la loggia. Chronologiquement, la porte est postérieure au premier état des murs MR1003 et MR1002 (elle perce le premier et d'adosse au second), peut-être contemporaine de la surélévation 1056 du mur MR1002. Elle est antérieure au déplacement de la loggia avec rehaussement et remplace, à ce moment-là, par la porte 1092 qui la surmonte. C'est une porte en pierre calcaire taillée avec des montants dont la base est à arêtes vives. Le seuil était monolithique à l'origine et assez large pour s'étendre jusque sous les montants. Il a été rompu en son centre par l'insertion d'une poutre de plancher au moment où celui de la pièce 2-11 a été refait et où la loggia a été surhaussée.
 Phase : 3
 Documents : Minute03, Minute07
 Photos : 119
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1082*Fait* : MR1003*Catégorie* : mur*Type* : pan de mur*Équiv.* : 1003*Sous* : 1078*Sur* : 1008, 1089

Description : Partie du mur MR1003 qui n'est pas en façade sur la cour mais entre le corps de bâtiment septentrional et la cage d'escalier initialement isolé parce que les deux parties du mur semblaient ne pas être contemporaines (elles le sont). Voir MR1003.

Phase : 3*Documents* : Minute01, Minute02, Minute03*Photos* : 131, 132, 133, 143, 144, 145, 150*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**US : 1083***Fait* : MR1013*Catégorie* : baie*Type* : porte*Équiv.* : 1013*Sous* : 1084*Matériaux* : calcaire coquillier blanc à grain moyen

Description : Porte du mur MR1013, au deuxième étage, dont il ne reste que le seuil et la base du piédroit méridional. La porte permettait d'accéder à la loggia LO1019 lorsque celle-ci était à environ 7 m au-dessus du sol de la cour. Elle a été démontée et remplacée par la porte 1084 lorsque la loggia a été relevée d'une quarantaine de centimètres.

Phase : 3*Documents* : Minute08*Photos* : 108, 120, 121*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**US : 1084***Fait* : MR1013*Catégorie* : baie*Type* : porte*Sous* : 1094*Sur* : 1003, 1013, 1083*Dimensions* : haut. 1,81 m larg. 0,92 m*Matériaux* : calcaire coquillier à grain moyen, taillé.

Description : Porte du mur MR1013, au deuxième étage, percée entre la cage de l'escalier ES1015 et la loggia LO1019. La porte est construite en remplacement d'une plus ancienne, 1083, qu'elle surmonte et dont il est possible qu'elle remploie les matériaux. Les deux portes sont construites l'une sur l'autre, la plus récente est contemporaine du rehaussement de la position de la loggia LO1019. C'est une porte de 1,81 m de haut et 0,92 m de large dans l'œuvre, avec une feuillure côté loggia et une moulure côté escalier. Les montants ont leur angle adouci par un quart-de-rond et le linteau par un chanfrein plat orné d'une accolade en son centre et au extrémités arrondies au contact des montants. L'ensemble est en calcaire coquilliers, mais les montants sont taillés dans un calcaire à grain moyen tandis que le linteau est dans une pierre beaucoup plus fine et dense. On note que la moulure du linteau n'est pas adaptée à celle des piédroits. Elle est trop courte, manifestement parce que le linteau est en remploi.

Phase : 6*Documents* : Minute04, Minute08*Photos* : 101, 151, 152, 164, 165*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**US : 1085***Fait* : MR1013*Catégorie* : creusement*Type* : Trou de scellement*Équiv.* : 1079 ?, 1083 ?*Sous* : 1019*Dimensions* : haut. c. 1,25 m larg. max. c. 0,60 m

Description : Trou de scellement bouché présent dans le mur MR1013, en parement externe, en partie haute du premier étage. Le trou mesure environ 2,50 m de haut et 0,15 à 0,60 m de large. Il est de forme quadrangulaire ramassée à la base (0,45 m de haut sur 0,50 m de large environ) et rectangulaire allongée au sommet (0,70 m de haut sur 0,15 de large). Il s'agit de l'ancrage de poutre horizontale de support de la loggia LO1019 dans son premier état et de celui de la rambarde du garde-corps. Les percements de scellement ont dû être élargis au moment de la dépose, lorsque la loggia a été refaite plus haut. Voir LO1019 et MR1013.

Documents : Minute08*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**US : 1086***Fait* : MR1014*Catégorie* : baie*Type* : porte*Sous* : 1087*Sur* : 1014*Dimensions* : haut. 2,33 m larg. 0,93*Matériaux* : calcaire coquillier à grain fin, taillé.

Description : Porte aménagée au deuxième étage dans le mur MR1014 pour permettre la circulation entre l'escalier en vis et la loggia LO1021 du deuxième étage. Étonnamment, la porte a ses moulures côté loggia et sa feuillure côté escalier : c'est la seule dans ce cas dans toute la cage, toutes les autres ayant les feuillures du côté opposé à l'escalier. La porte est en calcaire coquillier à grain fin, elle est très bien taillée et polie. Sa mouluration est à montants adoucis par une taille des arêtes verticales en quart-de-rond, et le piédroit de l'est n'a pas de moulure de ce côté (il est à angle vif) tandis qu'il a été cassé sur toute sa hauteur côté escalier lors de la pose de la porte 1087. Le linteau est délardé par un chanfrein plat qui devient convexe à l'extrémité orientale pour s'adapter à la moulure du montant, mais reste droit à l'extrémité occidentale. Ces éléments indiquent que la porte, installée dans le mur MR1014 au moment de la construction de la loggia du deuxième étage, c'est-à-dire dans le deuxième état de l'escalier (celui où toutes les marches sont reprises), est d'abord positionnée comme les autres portes de l'ensemble, avec la moulure côté escalier et le battant de la porte se mouvant côté loggia. Au cours d'un état ultérieur, alors que la loggia est exhaussée d'environ 1 m et que sa partie au contact de l'escalier en vis reçoit une volée droite de cinq degrés pour compenser la différence de niveau (sans doute sans avoir à surélever l'escalier en vis), la porte est démontée, son piédroit oriental et son linteau sont retourner pour inverser le sens du battant qui ne peut désormais plus s'ouvrir côté loggia (bloqué par la nouvelle volée de marches). La piédroit occidental est laissé en place et le linteau sans doute retaillé de ce côté pour être allongé, la porte ayant dû être élargie à cette occasion et certainement aussi surélevée d'une assise, ce que suggèrent ses 2,33 m de hauteur.

Phase : 6*Documents* : Minute04*Photos* : 146, 155, 156, 98*Auteur(e)(s)* : Odile Maufras**US : 1087***Secteur* : 2-10*Fait* : MR1008*Catégorie* : baie*Type* : porte*Sur* : 1008, 1015, 1044*Dimensions* : haut. 2,13 m larg. 0,85 m*Matériaux* : calcaire tendre taillé (en remploi)

Description : Porte percée dans le mur MR1008 au deuxième étage, entre la cage d'escalier et la pièce 2-10. La porte est récente : elle a été aménagée en complément de la porte 1088 lorsque la pièce 2-10 a été cloisonnée. La porte 1087 est contemporaine ou postérieure à la réfection du plafond-plancher de la pièce (PL1044) : trois marches occupent son embrasure

et compensent le dénivelé entre la marche de l'escalier sur laquelle ouvre la porte et le niveau du sol de la pièce. De ce fait la hauteur de la porte diffère d'un parement à l'autre : elle est haute de 2,13 m côté escalier et de 1,95 m côté pièce. Elle a des montants en moellons de remploi qui sont agencés à joints épais et ne forment aucune moulure. Son linteau droit est en bois et briques.

Phase : 8

Documents : Minute04

Photos : 110, 147, 149, 97

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1088

Secteur : 2-10

Fait : MR1008

Catégorie : baie

Type : porte

Sous : 1089

Sur : 1008

Dimensions : haut. 1,70 m larg. 0,78 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain fin, taillé

Description : Porte au deuxième étage du mur MR1008, entre l'escalier et la pièce 2-10. La porte ouvre au niveau d'une marche de l'escalier s'élargissant pour former un palier. Elle est haute de 1,70 m, large de 0,78 et faite d'un encadrement en pierre de taille. Les montants ont leur angle adouci par un quart-de-rond et le linteau par un chanfrein plat. La liaison entre le linteau et les piédroits n'est pas à angle droit mais légèrement courbe. La courbe devait être plus prononcée à l'origine, mais elle a été retouchée aux deux extrémités du linteau (au sud plus qu'au nord) pour adapter le bloc de pierre à l'espacement des piédroits. Le linteau est manifestement en remploi et provient d'une porte un peu moins large. . Après sa condamnation, la porte a été transformée en placard du côté de la pièce 2-10.

Phase : 4

Documents : Minute04

Photos : 104, 107, 110, 148, 149, 166, 167, 168

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1089

Secteur : 2.11a

Fait : MR1003

Catégorie : baie

Type : porte

Sur : 1015. 1088

Dimensions : haut. 2,46 m larg. 0,75 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain moyen, taillé.

Description : Porte de communication entre l'escalier en vis et la pièce 2-11. La porte est percée dans le mur MR1003 après la construction de celui-ci et après la réfection de l'escalier ES1015 dont aucune marche ne coïncide avec le seuil de la porte. Cette dernière est manifestement ajoutée lorsque l'on sépare la pièce 2-11 en deux pour desservir la partie occidentale de l'ancienne salle. C'est une porte faite en pierres de calcaire coquillier taillées qui forment un encadrement sobre aux arêtes vives. La dimension de la baie est étonnante : si la largeur est ordinaire (0,75 m), ce n'est pas le cas de la hauteur qui atteint 2,46 m dans l'œuvre. La raison d'un tel développement vertical n'est pas connue.

Phase : 8

Documents : Minute04

Photos : 150

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1090

Catégorie : couche technique

Type : us annulée

Description : Numéro attribué, par erreur, à un vestige déjà numéroté : la porte 1084.

Phase : 6

Documents : Minute04

Photos : 151, 152

US : 1091

Secteur : 2-11

Fait : MR1003

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Équiv. : 1092

Sur : 1003

Dimensions : haut. 1,08 m larg. 0,55 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain assez fin, taillé.

Description : Fenêtre du mur MR1003, percée au deuxième étage, entre la pièce 2-11 et la cour. Chronologiquement, la fenêtre recoupe les dernières assises d'état initial du mur MR1003 et est liée à la maçonnerie du rehaussement d'un deuxième état. La fenêtre a un encadrement en pierre de taille, en calcaire coquillier blanc à grain assez fin. Il est entièrement chanfreiné. La moulure simple est réalisée au taillant droit tenu de manière presque perpendiculaire aux surfaces taillées de sorte que les coups ont formé des entailles très fines et assez creuses. Les coups ont été portés de manière très régulière, tous parallèles les uns aux autres sur une même face, ce qui est volontaire et a pu constituer un décor (très laid !). (NB : le chanfrein plat s'inscrit en diagonale d'un carré de 5,5 cm de côté).

Phase : 6

Documents : Minute04, Minute07

Photos : 55

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1092

Secteur : 2-11

Fait : MR1003

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Équiv. : 1092

Sur : 1003. 1056

Dimensions : haut. 1,73 m larg. 0,80 m

Matériaux : calcaire coquillier à grain assez fin, taillé.

Description : Porte du mur MR1003, percée au deuxième étage, entre la pièce 2-11 et la loggia L01019 sur laquelle elle ouvre. Chronologiquement, la porte recoupe les dernières assises de l'état initial du mur MR1003 et est liée à la maçonnerie du rehaussement d'un deuxième état. Elle est contemporaine de la réfection de la loggia et remplace la porte plus ancienne 1081 qu'elle surmonte. La porte a un encadrement en pierre de taille, en calcaire coquillier blanc à grain assez fin. Il est chanfreiné sur les montants et le linteau, avec le même traitement au taillant droit que la fenêtre voisine 1091 qui lui est manifestement contemporaine.

Phase : 6

Documents : Minute04, Minute07

Photos : 101, 102, 103, 40, 55

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1093

Secteur : 1-10

Fait : PL1044

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,70 m dans l'œuvre

Description : Poutre de rive de plafond, tendue entre les murs MR1008

à l'est et MR1009 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1044. Prélèvement dendochronologique n° 5.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1094

Catégorie : mur

Type : ligne de toiture

Sous : 1072

Sur : 1003, 1084, 1128

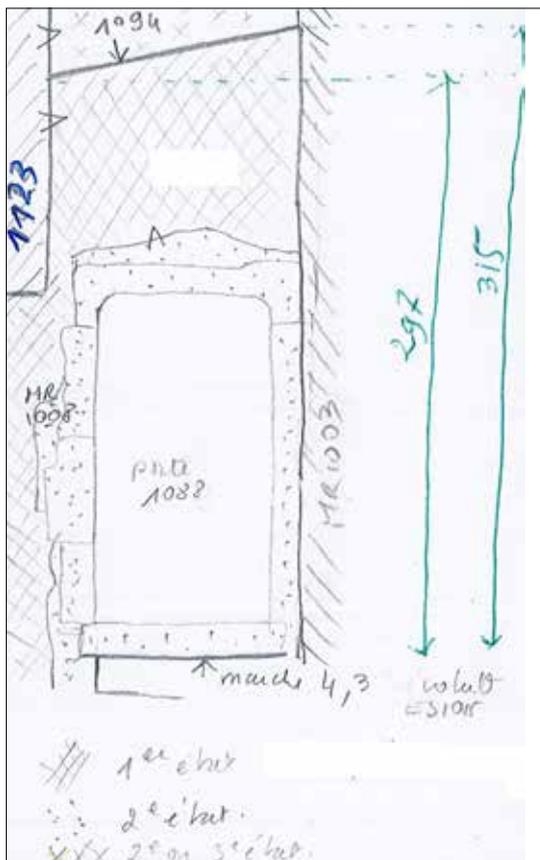
Description : Toiture de la cage d'escalier dont il ne reste que deux négatifs, sous forme de limite inclinée entre deux pans de maçonnerie, d'une part sur le mur MR1008, d'autre part sur le mur parallèle MR1013. Les négatifs du toit ont été observés, chacun, sur un peu plus d'un mètre de long. Ils forment une pente à 17 % qui descend vers le sud.

Documents : Minute04, Minute08

Photos : 166, 167

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

1094. Ligne de toiture ancienne dans la cage d'escalier (mur MR1008). Croquis O. Maufras

**US : 1095**

Secteur : 1-8

Fait : PL1095

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 4,20 m (dans l'œuvre)

Description : Poutre de plafond, tendue entre les murs MR1028 au nord et MR1127 au sud. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1095 . Prélèvements dendochronologiques n° 7 et 8.

Phase : 5

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 196, 197

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1095

Secteur : 1-8

Composition : 1095 : poutre, 1096 : poutre

Commentaire : Plafond de la pièce 1-08 au premier étage, servant de plancher à la pièce 1-10 du second. Le plafond

n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, à priori du XVIIe siècle ou du XVIIIe siècle si l'on en croit l'espacement assez serré des solives et le sens des ais d'entrevous, parallèle aux solives, ce qui évite les couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place.

Documents : Minute03

Photos : 196, 197

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1096

Secteur : 1-8

Fait : PL1095

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 4,25 m (dans l'œuvre)

Description : Poutre de plafond, tendue entre les murs MR1028 au nord et MR1127 au sud. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1095 . Prélèvement dendochronologique n° 6.

Phase : 5

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 196, 197

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1097

Secteur : 1-3

Fait : PL1097

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,75 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1008 à l'est et MR1009 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1097 . Prélèvement dendochronologique n° 9 . NB. On note la présence de 2 perforations pour la pose de chevilles de ligature. Celles-ci sont encore en place dans les trous, coupées (sciées ?) au ras de la poutre. Elles sont à l'extrémité orientale, sur la face inférieure.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 206, 207, 209, 210

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1097

Secteur : 1-3

Composition : 1097 : poutre, 1098 : poutre

Commentaire : Plafond de la pièce 1-3 au premier étage, servant de plancher à la pièce 2-3 du second. Le plafond n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, à priori du XVIIe siècle ou du XVIIIe si l'on en croit l'espacement assez serré des solives et le sens des ais d'entrevous, parallèle aux solives, ce qui évite les couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place.

Documents : Minute03

Photos : 206, 207, 209, 210

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1098

Secteur : 1-3

Fait : PL1097

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,80 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1008 à l'est et MR1009 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1097 . Prélèvement dendochronologique n° 10.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 206, 207, 211, 212, 213, 214

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1099

Secteur : 1-12

Fait : PL1099

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 4,15 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1005 au nord et MR1007 au sud. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1099 . Prélèvement dendochronologique n° 11.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 211, 212, 213, 214

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1099

Secteur : 1-12

Composition : 1099 : poutre. 1100 : poutre

Commentaire : Plafond de la pièce 1-12 au premier étage, servant de plancher à la pièce 2-12 du second. Il n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, a priori du XVIIe siècle ou du XVIIIe si l'on en croit l'espacement assez serré des solives et le sens des ais d'entrevous, parallèle aux solives, ce qui évite les couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place. Quelques planches d'entrevous ont été changées et quelques solives ont été doublées en partie septentrionale, entre la poutre 1100 et le mur MR1012.

Documents : Minute03

Photos : 211, 212, 213, 214

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1100

Secteur : 1-12

Fait : PL1099

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 3,90 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1005 au nord et MR1007 au sud. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1099 . Prélèvements dendochronologiques n° 12 et 13.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1101

Secteur : 1-13

Fait : PL1101

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,25 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1011 au nord et MR1006 au sud. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1099 . Prélèvements dendochronologiques n° 14 et 15.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 215, 216, 217, 219

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1101

Secteur : 1-13

Composition : 1101 : poutre. 1102 : poutre

Commentaire : Plafond de la pièce 1-12 au premier étage, servant de plancher à la pièce 2-12 du second. Le plafond se développe selon un plan en L qui suit celui de la pièce. Il n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec

les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, a priori du XVIIe siècle ou du XVIIIe si l'on en croit l'espacement assez serré des solives et le sens des ais d'entrevous, parallèle aux solives, ce qui évite les couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place.

Documents : Minute03

Photos : 215, 216, 217, 218, 219

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1102

Secteur : 1-13

Fait : PL1101

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,25 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1008 à l'est et MR1009 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1099 . Prélèvements dendochronologiques n° 16 et 17.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 215, 216, 217, 218

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1103

Secteur : 1-1

Fait : PL1103

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,10 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1001 à l'est et MR1002 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1103 . Prélèvements dendochronologiques n° 18 et 19 . NB : la poutre conserve une perforation de fixation de chevilles de ligature.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 220, 221, 222

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1103

Secteur : 1-1

Commentaire : Plafond de la pièce 1-11 au premier étage, servant de plancher à la pièce 2-1 du second. Il couvre les actuelles pièces 1-1a et 1-1b : il est donc antérieur à la cloison MR1027. Il n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, a priori du XVIIe siècle ou du XVIIIe si l'on en croit l'espacement assez serré des solives et le sens des ais d'entrevous, parallèle aux solives, ce qui évite les couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place.

Documents : Minute03

Photos : 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

US : 1104

Secteur : 1-1

Fait : PL1103

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,10 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1001 à l'est et MR1002 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1103 . Prélèvement dendochronologique n° 20.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 220, 221, 222

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1105

Secteur : 1-1

Fait : PL1103

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Dimensions : long. 5,15 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1001 à l'est et MR1002 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1103 . Prélèvements dendochronologiques n° 21 et 22.

Phase : 6

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 220, 221, 222, 223, 224, 225

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1106

Secteur : 2-3

Fait : MR1008

Catégorie : baie

Type : porte

Sur : 1108

Description : Porte de communication entre la loggia LO1021 et la pièce 2-3 au deuxième étage. Le seuil de la porte est à un niveau cohérent avec celui de la loggia dans son deuxième état (après surélévation). La porte a donc été percée dans le mur, au plus tôt lorsque la loggia a été réhaussée. Voir MR1008.

Phase : 7

Documents : Minute04, Minute08

Photos : 179, 180

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1107

Secteur : 2-12

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : porte

Sur : 1005

Description : Porte percée dans le mur MR1005 au deuxième étage, entre la loggia LO1021 et la pièce 2-12. Enregistrée mais non observée en détail. Encadrement en pierre.

Phase : 7

Documents : Minute04

Photos : 179

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1108

Secteur : 1-3

Fait : MR1008

Catégorie : baie

Type : porte

Sur : 1008

Description : Porte de communication entre la loggia LO1020 et la pièce 1-3 au premier étage. La porte a été percée dans le mur après sa construction, peut-être en remplacement d'une fenêtre et vraisemblablement au moment de la construction de la loggia (le pas de porte est au niveau du sol de la cour). Voir MR1008.

Phase : 4

Documents : Minute03, Minute08

Photos : 176, 177, 208

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1109

Secteur : 2-12

Fait : MR1005

Catégorie : baie

Type : porte

Equiv. : 1061 ?

Sur : 1005

Description : Porte de communication au premier étage du mur MR1005, entre la pièce 1-12 et la loggia LO1020. La porte est percée dans le mur au moment de la création de la loggia.

Son seuil est au niveau du sol de cette dernière. Dans un état suivant la porte est rétrécie par la construction d'un nouveau montant oriental contre celui d'origine et par la surélévation du linteau. Cette réfection est contemporaine du rehaussement des planchers de la maison et elle est accompagnée de l'ajout de 4 marches devant la porte, sur la loggia, et dans l'embrasure. La dernière marche coïncide avec le niveau de sol de la pièce et l'ouverture de la fenêtre 1061. Ces éléments sont manifestement synchrones.

Phase : 4 puis 5 ?

Documents : Minute03

Photos : 162, 174

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1110

Secteur : 1-11

Fait : PL1110

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Sur : 1008. 1009

Dimensions : long. 4,15 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1004 au nord et MR1003 au sud. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1110 . Prélèvement dendochronologique n° 23.

Phase : 3 ?

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 227, 228, 229, 230

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1110

Secteur : 1-10

Composition : 1110 : poutre

Commentaire : Plafond de la pièce 1-10 au premier étage, servant de plancher à la pièce 2-10 du second. n'a pas été étudié (non mesuré notamment), mais enregistré pour faire le lien avec les photographies et les prélèvements dendochronologiques. Il s'agit d'un plafond à la française, a priori antérieur au XVII^e siècle si l'on en croit l'espacement lâche entre les solives et le sens des ais d'entrevous, perpendiculaire aux solives, ce qui impose la pose de couvre-joint. Le plafond est bien conservé, avec ses closoirs et ses lambourdes en place, une large moitié des couvre-joint a toutefois disparu. Une solive a été renforcée par la pose de deux autres la chemisant sur ses longs côtés.

Documents : Minute03

Photos : 227, 228, 229, 230, 62, 64

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1111

Secteur : 0-3

Fait : PL1111

Catégorie : plafond-plancher

Type : poutre

Sur : 1008. 1009

Dimensions : long. 6,15 m dans l'œuvre

Description : Poutre de plafond tendue entre les murs MR1008 à l'est et MR1009 à l'ouest. La relation chronologique avec ces murs n'a pas été observée. Voir PL1111 . Prélèvement dendochronologique n° 24.

Documents : Minute02, Minute03

Photos : 183, 184, 185

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : PL1111

Secteur : 0-3

Composition : 1111 : poutre

Commentaire : Plafond du porche 0-3 entre cour et jardin, au rez-de-chaussée, servant de plancher à une partie de la pièce 1-3 au premier étage. Le plancher n'a pas été étudié mais simplement enregistré pour le lien avec le prélèvement dendochronologique réalisé sur sa poutre principale. C'est un plancher à poutre, solives peu espacées mais les ais d'entrevous leur sont

néanmoins perpendiculaires. Facture moins soignée que les plafonds du premier étage (notamment, des lambourdes et des closoirs, mais pas de couvre-joint), sans doute parce qu'il s'agit ici d'un espace de circulation, non d'une pièce d'habitation.

Photos : 183, 184, 185, 248, 249

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1112

Secteur : 2-9

Fait : TO1112

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 5,40 m dans l'œuvre

Description : Panne médiane de la toiture TO1112, tendue entre les murs MR1030 à l'ouest et MR1009 à l'est. La poutre est au milieu de la moitié orientale de la toiture. Voir TO1112 . Prélèvement dendrochronologique n° 25.

Phase : 5

Documents : Minute04

Photos : 231

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : TO1112

Secteur : 2-8, 2-9

Composition : 1112 : panne. 1113 : panne

Commentaire : Toiture du deuxième corps de bâtiment occidental, couvrant les pièces 2-8 et 2-9 du deuxième étage. La toiture n'a pas été analysée, simplement numérotée pour faire le lien avec les clichés et les prélèvements dendrochronologiques. C'est une toiture à pente unique reposant sur les murs MR1028 au nord, MR1127 au sud, MR1029 à l'ouest, MR1009 à l'est et sur la cloison MR1030 au centre. La pente est vers le jardin, au sud.

Documents : Minute04

Photos : 231, 232

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1113

Secteur : 2-8

Fait : TO1112

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 4,35 m dans l'œuvre

Description : Panne médiane de la toiture TO1112, tendue entre les murs MR1029 à l'ouest et MR1030 à l'est. La poutre est au milieu de la moitié occidentale de la toiture. Voir TO1112. Prélèvement dendrochronologique n° 26.

Phase : 5

Documents : Minute04

Photos : 232

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1114

Secteur : 2-1

Fait : TO1114

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 9,15 m dans l'œuvre

Description : Panne médiane de la toiture TO1114, tendue entre les murs MR1004 au nord et MR1011 au sud. Voir TO1114. Prélèvement dendrochronologique n° 27.

Documents : Minute04

Photos : 242

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : TO1114

Secteur : 2-1

Composition : 1114 : panne

Commentaire : Toiture du corps de bâtiment oriental sur rue, couvrant la pièce 2-1 du deuxième étage. La toiture n'a pas été analysée, simplement numérotée pour faire le lien avec les clichés et les prélèvements dendrochronologiques. C'est une toiture à pente unique reposant sur les murs MR1004 au

nord, MR1011 au sud, MR1002 à l'ouest, MR1001 à l'est. La pente est vers la rue, à l'est. La poutre principale repose sur la cloison MR1011 qui est relativement tardive (elle appartient à un quatrième ou cinquième état du corps de bâtiment). Nombreuses planches de voligeage ont été changées.

Documents : Minute04

Photos : 242

Auteur(e)(s) : Odile Maufras00

US : 1115

Secteur : 2-13

Fait : TO1115

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 5,45 m dans l'œuvre

Description : Panne de la toiture TO1114, tendue entre les pannes 1106 à l'est et 1017 à l'ouest, et entre les murs MR1011 au nord et MR1006 au sud. Voir TO1115 . Prélèvement dendrochronologique n° 28.

Documents : Minute04

Photos : 237, 239, 240

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : TO1115

Secteur : 2-13

Composition : 1115 : panne. 1116 : panne. 1117 : panne

Commentaire : Toiture du corps de bâtiment oriental sur rue, couvrant la pièce 2-13 du deuxième étage. La toiture n'a pas été analysée, simplement numérotée pour faire le lien avec les clichés et les prélèvements dendrochronologiques. C'est une toiture à pente unique reposant sur les murs MR1011 au nord, MR1006 au sud, MR1002 à l'ouest, MR1001 à l'est. La pente est vers la rue, à l'est. Tout le voligeage a été remplacé.

Documents : Minute04

Photos : 237, 239, 240, 241

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1116

Secteur : 2-13

Fait : TO1115

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 5,45 m dans l'œuvre

Description : Panne de la toiture TO1114, tendue à l'est de la panne 1115, entre les murs MR1011 au nord et MR1006 au sud. Voir TO1115 . Prélèvement dendrochronologique n° 29.

Documents : Minute04

Photos : 237, 239, 240, 241

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1117

Secteur : 2-13

Fait : TO1115

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 2,75 m dans l'œuvre

Description : Panne de la toiture TO1114, tendue à l'ouest de la panne 1115, entre l'angle des murs MR1002 et MR1005 au nord et le mur MR1006 au sud. Voir TO1115 . Prélèvement dendrochronologique n° 30.

Documents : Minute04

Photos : 237, 239, 240

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1118

Secteur : 2-3

Fait : TO1118

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 7,90 m dans l'œuvre

Description : Panne médiane de la toiture TO1114, tendue entre les murs MR1010 au nord et MR1007 au sud. Voir TO1118 .

Prélèvement dendrochronologique n° 31.

Documents : Minute04

Photos : 233, 234, 235

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

Fait : T01118

Secteur : 2-3

Composition : 1118 : panne. 1119 : panne

Commentaire : Toiture de la partie sud du premier corps de bâtiment occidental, couvrant la pièce 2-3 du deuxième étage. La toiture n'a pas été analysée, simplement numérotée pour faire le lien avec les clichés et les prélèvements dendrochronologiques. C'est une toiture à pente unique reposant sur les murs MR1010 au nord, MR1007 au sud, MR1008 à l'est, MR1009 à l'ouest. La pente est vers le jardin, à l'ouest. Tout le voligeage a été remplacé.

Documents : Minute04, Minute08

Photos : 233, 234, 235, 236

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1119

Secteur : 2-3

Fait : T01118

Catégorie : toiture

Type : panne

Dimensions : long. 7,60 m dans l'œuvre

Description : Panne médiane de la toiture T01114, tendue entre les murs MR1010 au nord et MR1007 au sud. Voir T01118.

Prélèvement dendrochronologique n° 32.

Documents : Minute04

Photos : 233, 234, 236

Auteur(e)(s) : Michel Piskorz

US : 1120

Secteur : 0-1

Fait : MR1011

Catégorie : baie

Type : porte

Equiv. : 1011

Dimensions : haut. 1,83 m larg. 0,81 m

Matériaux : calcaire coquillier, taillé.

Description : Porte du mur MR1011, au rez-de-chaussée, entre le passage d'entrée 0-1 et la pièce hors emprise 0-13 au sud. La porte est haute de 1,83 m et large de 0,81. Elle est construite en pierre de taille et en calcaire coquillier. Les pierres de l'encadrement sont liées à la maçonnerie du mur. Les montants ont leur angle adouci par un quart-de-rond et le linteau par un chanfrein plat. Le linteau est arrondi aux extrémités pour adoucir l'angle au contact des piédroits.

Phase : 1

Documents : Minute01

Photos : 15, 5, 6, 7, 8

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1121

Fait : MR1017

Catégorie : baie

Type : porte

Sur : 1017

Dimensions : haut. 2,28 m larg. 1,06 m

Matériaux : calcaire coquillier jaunâtre

Description : Porte percée tardivement au centre du mur MR1017, pour faire communiquer le porche d'entrée dans l'immeuble et la pièce du nord-est au rez-de-chaussée (aujourd'hui boutique hors emprise). La porte en remplace possiblement une plus ancienne qui n'est pas conservée. Elle conserve un linteau et quelques pierres des piédroits en calcaire coquillier et sans moulure. La base des piédroits est masquée par des réfections en béton.

Phase : 5 ? 6 ?

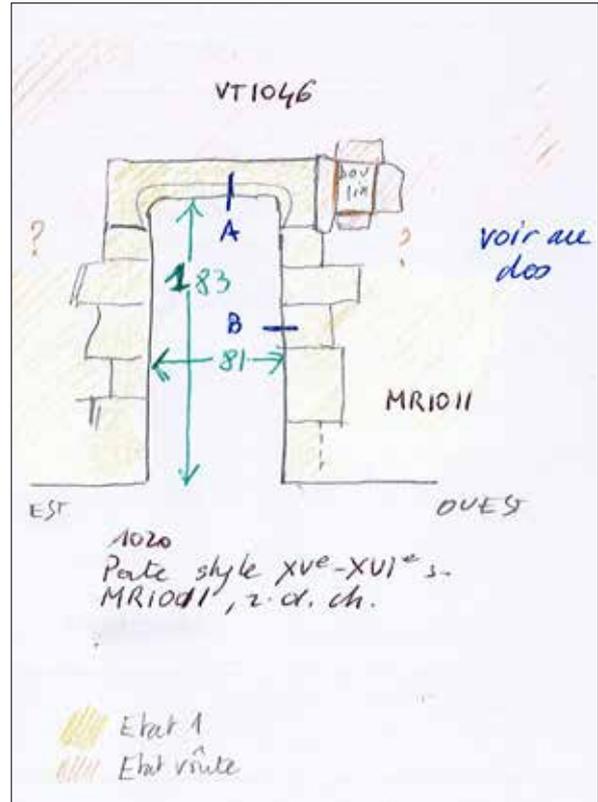
Documents : Minute01

Photos : 3

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

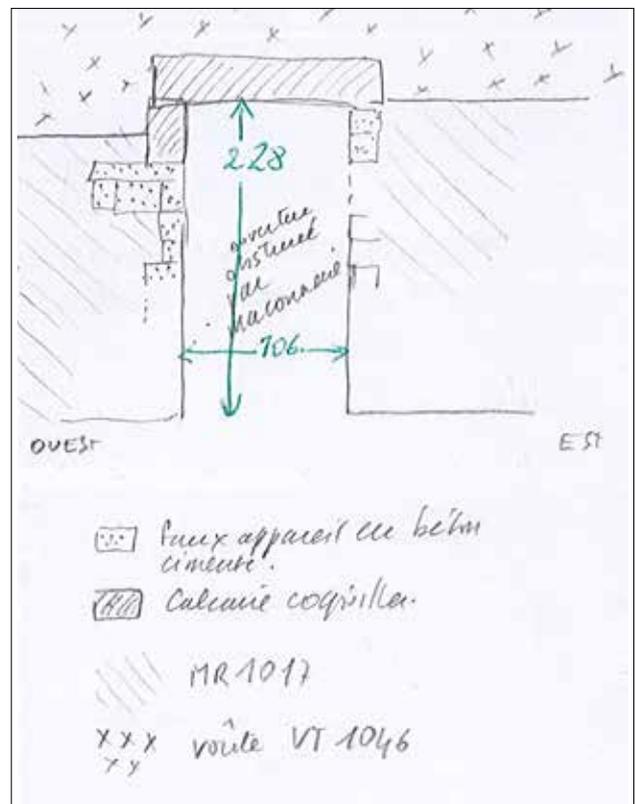
1120. Porte du mur MR1011, au rez-de-chaussée.

Croquis O. Maufras



1121. Porte au rez-de-chaussée, mur MR1017.

Croquis O. Maufras



US : 1122

Secteur : 2-1, 2-13

Fait : MR1011

Catégorie : baie

Type : porte

Équiv. : 1055

Description : Porte de la cloison MR1011, au deuxième étage.

Enregistrée mais non étudiée.

Documents : Minute04

Photos : 43

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1123

Catégorie : ensemble bâti

Type : parois, porte, fenêtres escalier d'accès d'une piécette sur l'escalier en vis.

Sur : 1094

Description : Petite pièce construite au sommet de l'escalier ES1015, le couvrant entièrement. La pièce réutilise les murs MR1008 à l'ouest et MR1014 au sud qui sont surélevés (ou l'ont été préalablement). Au nord une paroi est dressée qui s'appuie sur un grand linteau monolithique formant poutre et ancré dans le mur MR1008 à l'ouest et reposant à l'est sur le noyau et la moitié de la longueur des 9e et 10e marches de la troisième révolution. Au-dessus, 5 marches ont été ajoutées. Elles sont deux fois moins larges que les précédentes et aboutissent à une porte percée dans le quatrième mur de la petite pièce sommitale, ce dernier dressé entre l'extrémité du mur du nord et du mur du sud. Cet espace, très récent (construction en pierres et surtout en brique pour en alléger le poids) n'a pas été vraiment étudié ni relevé.

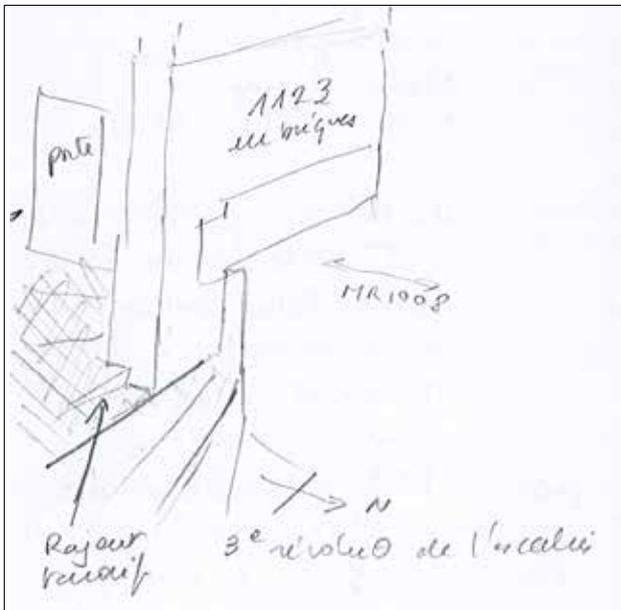
Phase : 7 ou 8

Documents : Minute04

Photos : 104, 105, 153, 166

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

MR1123. Dernière révolution de l'escalier ES1015 et mur 1123. Croquis O. Maufras

**US : 1124**

Secteur : 0-3

Fait : MR1124

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Sur : 1008, 1009

Description : Voir MR1124.

Phase : 7 ?

Documents : Minute01

Photos : 182, 183, 184, 185, 189, 190

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1125

Secteur : 0-3b

Fait : MR1009

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Équiv. : 1009

Matériaux : calcaire tendre fin.

Description : Fenêtre du mur MR1009, au rez-de-chaussée, ouvrant sur le jardin et éclairant la pièce hors emprise 0-3b.

La fenêtre n'a pas été étudiée, mais simplement photographiée. C'est une grande baie à couverture en arc segmentaire et en pierre de taille qui reprend l'emplacement d'une ancienne croisée de style gothique dont le meneau et la traverse ont été cassés. Cette première fenêtre est mise en place en même temps que le mur. Elle est attribuable au XVe ou au XVIe siècle.

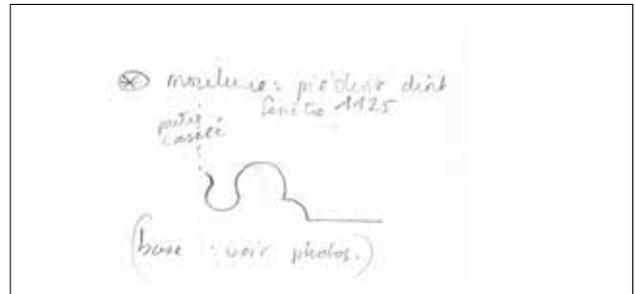
Phase : 1

Documents : Minute01

Photos : 191, 192, 245

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

MR1125. Profil partiel de la moulure du piédroit méridional de la fenêtre 1025. Croquis O. Maufras

**US : 1126**

Fait : MR1009

Catégorie : mur

Type : consoles

Sur : 1009

Description : Ensemble de 4 consoles de 1,10 m de haut sur 0,04 m de large et 0,18 m d'épaisseur, en pierre de taille (calcaire tendre) ancrées dans la façade MR1009 et en partie dans le mur du voisin méridional, à 2,15 m de hauteur par rapport au sol actuel. Elles supportent un bâtiment construit hors œuvre, à cheval sur la maison du 16 rue de l'Aspic à partir de laquelle il est accessible, et de la maison de 18.

Phase : 7 ?

Documents : Minute01

Photos : 193

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

US : 1127

Fait : MR1127

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Sur : 1009 ?

Description : Voir MR1127.

Phase : 5

Documents : Minute01, Minute03, Minute04

Photos : 195, 243

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Fait : MR1127

Composition : 1127 : élévation de mur

Commentaire : Façade du second corps de bâtiment occidental, enregistrée pour faire le lien avec les clichés photographiques mais non étudiée.

Documents : Minute01, Minute03, Minute04

Photos : 195, 243

2 - Inventaire des relevés de terrain / minutes de chantier

La version informatisée des relevés de terrain figure en fin d'inventaire. On notera que les minutes 2 et 3 ont été reportées sur le même document (plan du premier étage) et que les minutes 9 à 11 l'ont été également (relevés de moulures).

Minute01

Secteurs : 1 à 13

*Vestiges (n° d'US et de faits)*1001, MR1001, 1002, MR1002, 1003, MR1003, 1004, MR1004, 1006, MR1005, 1008, MR1008, 1009, MR1009, 1010, MR1010, 1011, MR1011, 1013, MR1013, 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1016, MR1016, 1017, MR1017, 1023, PT1023, 1028, MR1028, 1029, MR1029, 1030, MR1030, 1041, 1048, 1068, 1071, 1073, 1082, 1120, 1121, 1124, MR1124, 1125, 1126, 1127, MR1127

Type : plan

Description : Minute de terrain. Plan de l'immeuble au rez-de-chaussée : numérotation des éléments architecturaux, relevé des observations, notamment chronologiques sur fond de plan du cabinet Cregut-Duport.

Échelle : 1/100e

Support : papier végétal, format A3

Auteure : Odile Maufras

Minute02

Secteurs : 1 à 13

*Vestiges (n° d'US et de faits)*1001, MR1001, 1002, MR1002, 1003, MR1003, 1004, MR1004, 1005, MR1005, 1006, MR1006, 1007, MR1007, 1008, MR1008, 1009, MR1009, 1010, MR1010, 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1013, MR1013, 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1016, MR1016, 1022, MR1022, 1027, MR1027, 1031, MR1031, 1032, 1033, 1034, MR1034, 1037, 1038, 1039, 1040, 1043, 1044, 1045, 1082, 1093, 1095, 1096, 1097, 1098 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105

Type : plan

Description : Minute de terrain. Plan de l'immeuble au premier étage : numérotation des éléments architecturaux, relevé des observations, notamment chronologiques, localisation de prélèvements dendrochronologiques sur fond de plan du cabinet Cregut-Duport.

Échelle : 1/100e

Support : papier végétal, format A3

Auteur : Michel Piskorz

Minute03

Secteurs : 1 à 13

*Vestiges (n° d'US et de faits)*1001, MR1001, 1002, MR1002, 1003, MR1003, 1004, MR1004, 1005, MR1005, 1006, MR1006, 1007, MR1007, 1008, MR1008, 1009, MR1009, 1010, MR1010, 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1013, MR1013, 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1016, MR1016, 1018, LO1018, 1020, LO1020, 1022, MR1022, 1024, 1025, 1026, 1027, MR1027, 1028, MR1028, 1029, MR1029, 1030, MR1030, 1031, MR1031, 1033, 1034, MR1034, 1035, 1043, PL1043, 1044, PL1044, 1045, 1059, 1060, 1061, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1095, PL1095, 1096, 1097, PL1097, 1098, 1099, PL1099, 1100, 1101, PL1101, 1102, 1103, PL1103, 1104, 1105, 1108, 1109, 1110, PL1110, 1127, MR1127

Type : plan

Description : Minute de terrain. Plan de l'immeuble au premier étage : numérotation des éléments architecturaux, relevé des observations, notamment chronologiques sur fond de plan du cabinet Cregut-

Duport.

Échelle : 1/100e

Support : papier végétal, format A3

Auteure : Odile Maufras

Minute04

Secteurs : 1 à 13

*Vestiges (n° d'US et de faits)*1001, MR1001, 1002, MR1002, 1003, MR1003, 1004, MR1004, 1005, MR1005, 1006, MR1006, 1007, MR1007, 1008, MR1008, 1009, MR1009, 1010, MR1010, 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1013, MR1013, 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1016, MR1016, 1019, LO1019, 1021, LO1021, 1022, MR1022, 1028, MR1028, 1029, MR1029, 1030, MR1030, 1034, MR1034, 1042, 1052, 1053, 1054, 1055, 1062, 1063, 1064, 1084, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1094, 1106, 1107, 1112, TO1112, 1113, 1114, TO1114, 1115, TO1115, 1116, 1117, 1118, TO1118, 1119, TO1119, 1122, 1123, 1127, MR1127

Type : plan

Description : Minute de terrain. Plan de l'immeuble au deuxième étage : numérotation des éléments architecturaux, relevé des observations, notamment chronologiques sur fond de plan du cabinet Cregut-Duport.

Échelle : 1/100e

Support : papier végétal, format A3

Auteurs : Odile Maufras. Michel Piskorz

Minute05

Secteurs : 2

*Vestiges (n° d'US et de faits)*1002, MR1002, 1018, LO1018, 1019, LO1019, 1024, 1025, 1026, 1047, 1048, 1049, 1050, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056

Type : élévation

Description : Minute de terrain. Élévation de la façade sur cour du corps de bâtiment sur rue (façade orientale de la cour 0-1). Numérotation des éléments architecturaux, report des observations sur fond de relevé du cabinet Cregut-Duport.

Échelle : 1/50e

Support : papier végétal, format A4

Auteure : Odile Maufras

Minute06

Secteurs : 2

*Vestiges (n° d'US et de faits)*1005, MR1005, 1023, PT1023, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067

Type : élévation

Description : Minute de terrain. Élévation de la façade sur cour du corps de bâtiment méridional (façade méridionale de la cour 0-1). Numérotation des éléments architecturaux, report des observations sur fond de relevé du cabinet Cregut-Duport.

Échelle : 1/50e

Support : papier végétal, format A4

Auteure : Odile Maufras

Minute07

Secteurs : 2

Vestiges (n° d'US et de faits)1003, MR1003, 1018, LO1018, 1019, LO1019, 1048, 1080, 1081, 1091, 1092

Type : élévation

Description : Minute de terrain. Elévation de la façade sur cour du corps de bâtiment méridional (façade méridionale de la cour 0-1). Numérotation des éléments architecturaux, report des observations sur fond de relevé du cabinet Cregut-Duport.

Échelle : 1/50e

Support : papier végétal, format A4

Auteure : Odile Mauftras

Minute08

Secteurs : 2

Vestiges (n° d'US et de faits)MR1003, MR1008, 1013, MR1013, 1018, LO1018, 1019, LO1019, 1020, LO1020, 1021, LO1021, 1068, 1069, 1070, 1074, 1079, 1083, 1084, 1085, 1094, 1106, 1108, TO1118

Type : élévation

Description : Minute de terrain. Elévation de la façade sur cour du corps de bâtiment méridional (façade méridionale de la cour 0-1). Numérotation des éléments architecturaux, report des observations sur fond de relevé du cabinet Cregut-Duport.

Échelle : 1/50e

Support : papier végétal, format A4

Auteure : Odile Mauftras

Minute09

Secteurs : 2

Vestiges (n° d'US et de faits)1018

Type : relevé de moulure

Description : Minute de terrain. Profil de moulure : cordon soulignant le sol de la loggia LO1018

Échelle : 1/1

Support : papier végétal, millimétré, format A4

Auteure : Odile Mauftras

Minute10

Secteurs : 2

Vestiges (n° d'US et de faits)1025, MR1002

Type : relevé de moulure

Description : Minute de terrain. Profil de moulure : moulure de l'appui saillant de la fenêtre 1025.

Échelle : 1/1

Support : calque polyester, format A4

Auteure : Odile Mauftras

Minute11

Secteurs : 2

Vestiges (n° d'US et de faits)1080, MR1003

Type : relevé de moulure

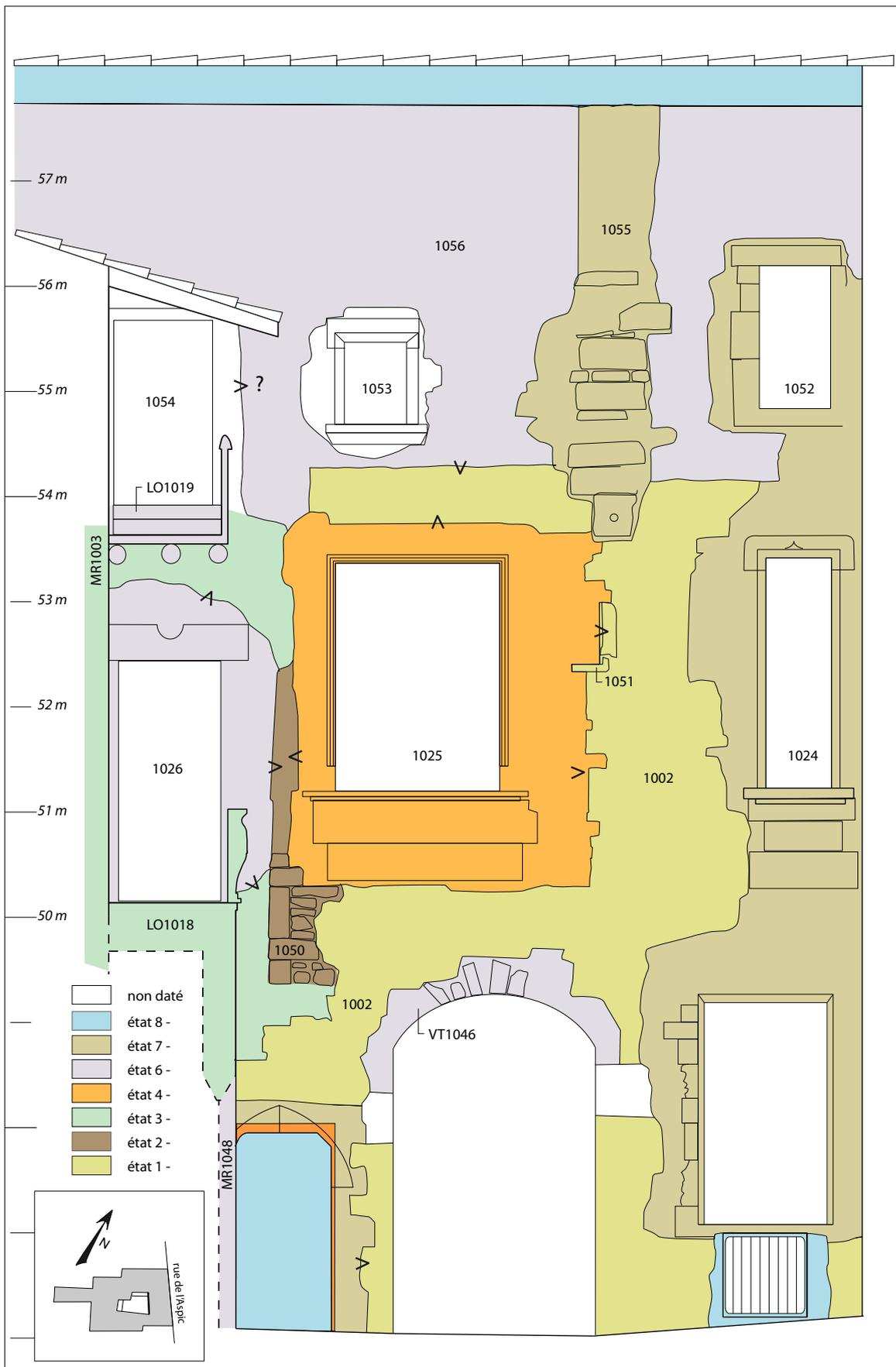
Description : Minute de terrain. Profil de moulure : moulure du montant et de la base du montant de la fenêtre 1080, mur MR1003

Échelle : 1/1

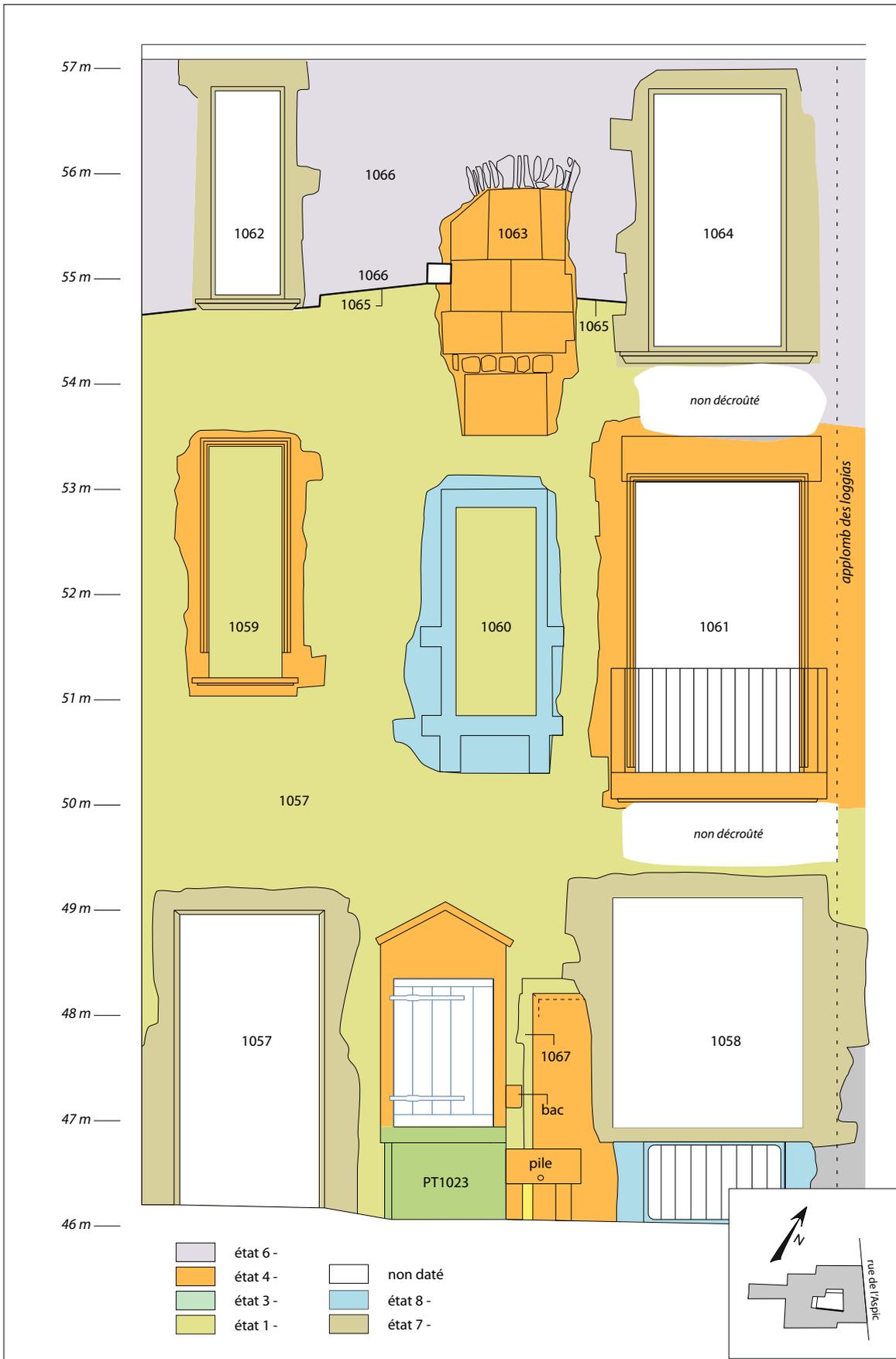
Support : calque polyester, format A4

Auteure : Odile Mauftras

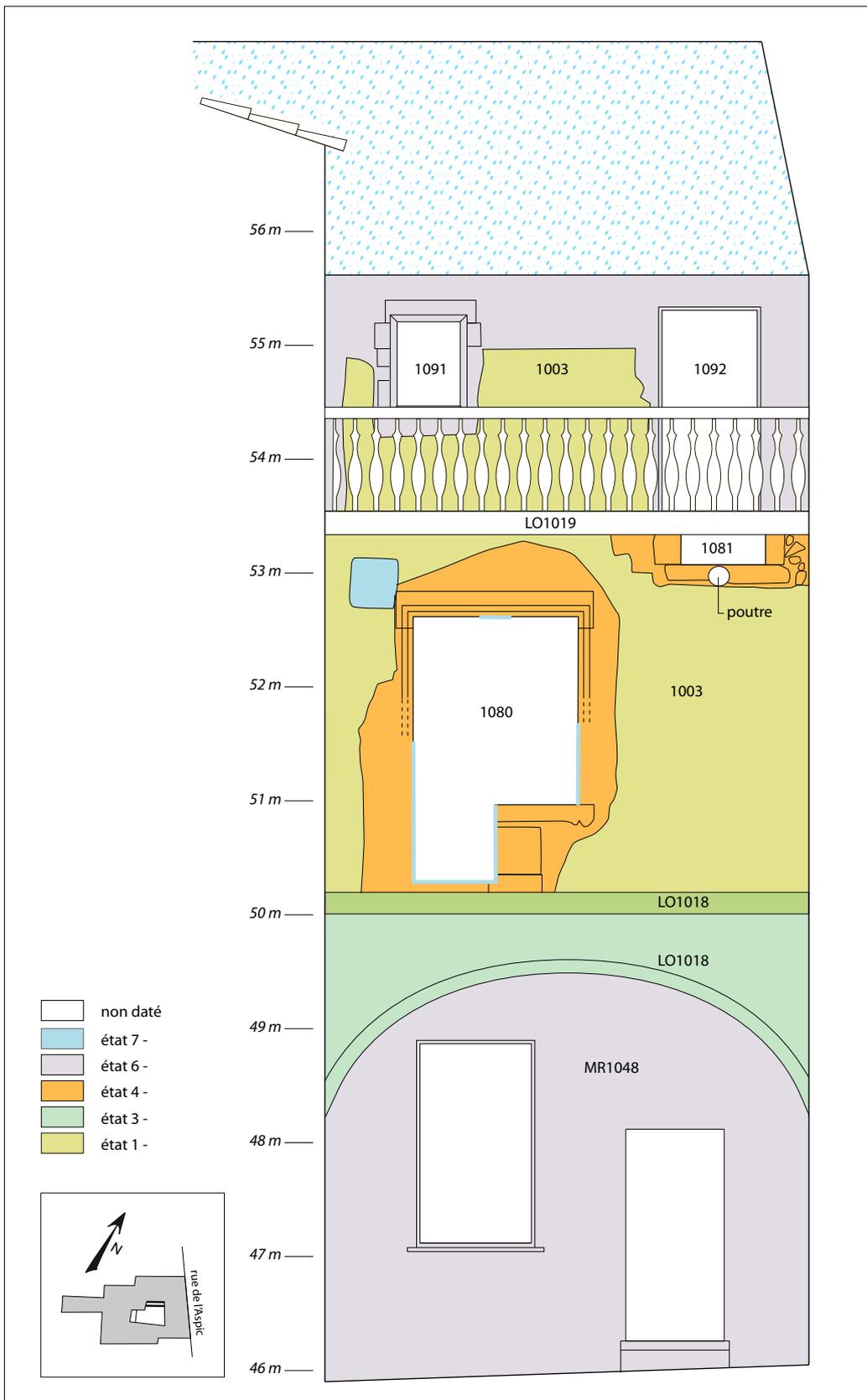
Croquis de la façade du mur MR1002



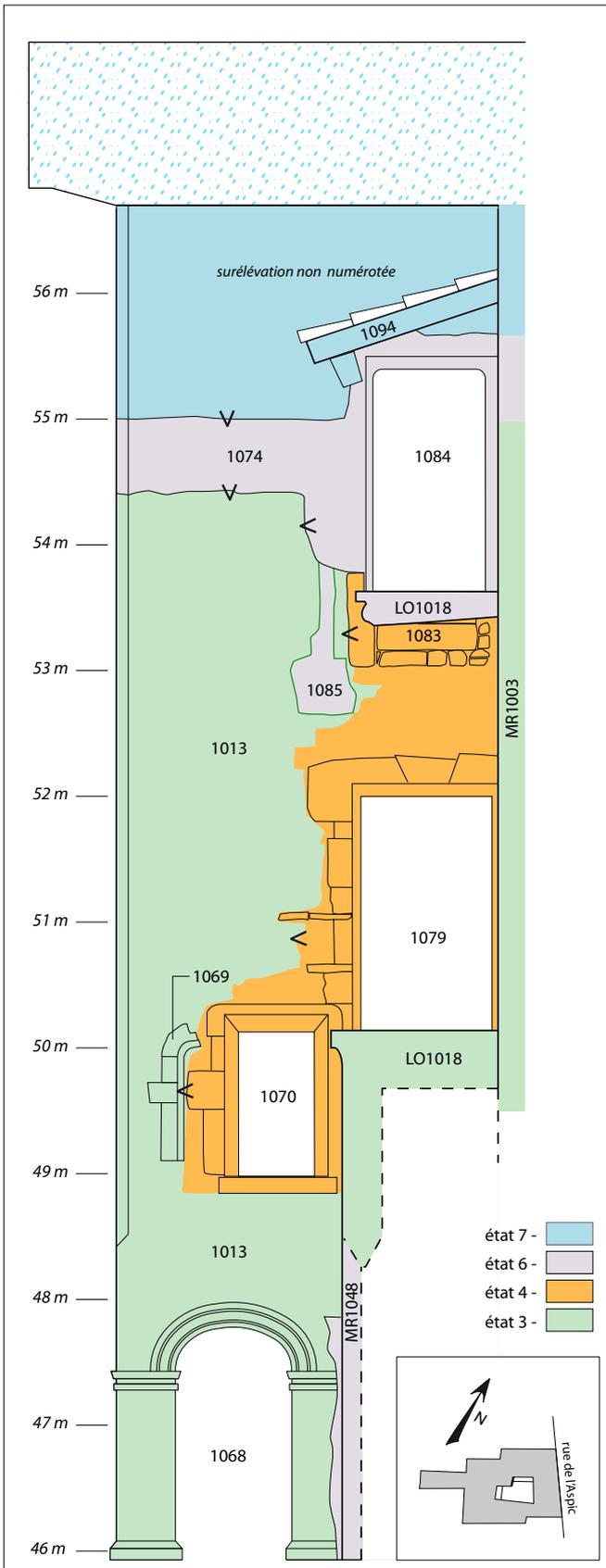
Croquis de la façade du mur MR1005



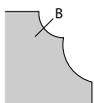
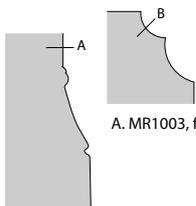
Croquis de la façade du mur MR1003



Croquis de la façade du mur MR1013

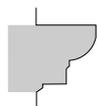


Moules

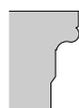


A. MR1003, fenêtre 1080. Moulure des piédroits (profil horizontal, parement externe en haut)

B. MR1003, fenêtre 1080. Moulure de la plinthe des piédroits (profil vertical, parement externe en haut)



MR1002, fenêtre 1025. Moulure de l'appui saillant.



Loggia LO1018. Moulure du cordon soulignant de niveau du sol.

25 cm



dessin Odile Maufra / Inrap

3 - Inventaire des photographies

NB : tous les clichés existent en format numérique uniquement. Ils figurent sous forme de planche contact à la suite de l'inventaire.

Photographie 1

Secteur : 0-1

Sujet : Le porche d'entrée (espace 0-1) vu de la cour intérieure (espace 0-2).

Sujet : 1001, MR1001, 1002, MR1002, 1017, MR1017, 1046, VT1046

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 2

Secteur : 0-1

Sujet : Détail du chaînage des murs MR1002 et MR1017 à l'angle nord-ouest du porche d'entrée 0-1.

Sujet : 1002, MR1002, 1017, MR1017

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 3

Secteur : 0-1

Sujet : Vue d'ensemble du mur MR1017 (porche d'entrée 0-1) et de sa porte centrale 1121. A droite (à l'est), le revers de la façade MR1001.

Sujet : 1001, MR1001, 1017, MR1017, 1046, VT1046, 1121

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 4

Secteur : 0-1

Sujet : Vue d'ensemble du porche d'entrée 0-1 et de sa voûte VT1046.

Sujet : 1001, MR1001, 1011, MR1011, 1017, MR1017, 1046, VT1046

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 5

Secteur : 0-1

Sujet : Vue d'ensemble du porche d'entrée 0-1 et de sa voûte VT1046.

Sujet : 1011, MR1011, 1017, MR1017, 1046, VT1046, 1120

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis l'est

Photographie 6

Secteur : 0-1

Sujet : Vue d'ensemble du mur MR1011 (porche d'entrée 0-1) et de sa porte centrale 1120.

Sujet : 1011, MR1011, 1046, VT1046, 1120

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 7

Secteur : 0-1

Sujet : Détail de la porte au centre du mur MR1011 (porche d'entrée 0-1) et de sa porte centrale 1120.

Sujet : 1011, MR1011, 1120

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 8

Secteur : 0-1

Sujet : Détail de la porte au centre du mur MR1011 (porche d'entrée 0-1) et de sa porte centrale 1120.

Sujet : 1011, MR1011, 1120

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 9

Secteur : 0-1

Sujet : Revers de la porte d'entrée, entre la rue et le porche 0-1.

Sujet : 1001, MR1001, 1046, VT1046

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 10

Secteur : 0-1

Sujet : Détail de la liaison entre le mur MR1001 (à gauche) et le mur MR1011 (à droite), au rez-de-chaussée, dans l'angle sud-est du porche d'entrée 0-1.

Sujet : 1001, MR1001, 1011, MR1011

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 11

Secteur : 1-13

Sujet : Sondage à l'angle des murs MR1001 (à gauche) et MR1006 (à droite), au premier étage, dans l'angle sud-est de la pièce 1-13 (qui est aussi l'angle de la maison). Où l'on voit la façade MR1001 appuyée contre le parement du mur de séparation avec la maison du 18 rue de l'Aspic MR1006.

Sujet : 1001, MR1001, 1006, MR1006

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 12

Secteur : 1-13

Sujet : Sondage à l'angle la façade MR1001 (à droite) et la cloison MR1011 (à gauche, avec sa porte), au premier étage, dans l'angle nord-est de la pièce 1-13. Le mur MR1001 s'appuie au piédroit de la porte de la cloison?

Sujet : 1001, MR1001, 1011, MR1011

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 13

Secteur : 1-1

Sujet : Sondage à l'angle la façade MR1001 (à droite) et du mur MR1004 de séparation des 14 et 16 rue de l'Aspic (à gauche). La façade est appuyée à l'enduit du mur MR1004 qui s'avancit manifestement plus à l'est sur la rue.

Sujet : 1001, MR1001, 1004, MR1004

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 14

Secteur : 1.13

Sujet : Sondage dans l'angle sud-ouest de la pièce 1-13, au premier étage. A droite le mur de cloison MR1012 appuyé contre l'extension 1036 du mur MR1006 de séparation avec la maison du 16 rue de l'Aspic. On note l'emploi, dans ce dernier, d'une grande dalle de calcaire froid.

Sujet : 1006, MR1006, 1012, MR1012, 1036

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 15

Secteur : 0-1

Sujet : Détail de la porte au centre du mur MR1011 (porche d'entrée 0-1) et de sa porte centrale 1120. On note la particularité de l'encadrement, avec un ange adouci entre les montants et le linteau.

Sujet : 1011, MR1011, 1120

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord

Photographie 16

Secteur : 0-2

Sujet : Détail de la porte 1047 au rez-de-chaussée du mur MR1002, ouvrant sur la cour 0-2

Sujet : 1002, MR1002, 1047

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 17

Secteur : 0-2

Sujet : La paroi 1048 de cloisonnement sous la loggia L01018.

Sujet : 1018, L01018, 1048

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud

Photographie 18

Secteur : 0-2

Sujet : La fenêtre moderne 1049 au rez-de-chaussée du mur sur cour MR1002.

Sujet : 1002, MR1002, 1049

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 19

Secteur : 0-2

Sujet : Détail du remploi du haut dans le montant de la fenêtre moderne 1049 au rez-de-chaussée du mur sur cour MR1002.

Sujet : 1002, MR1002, 1049

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 20

Secteur : 0-2

Sujet : Détail du remploi du bas dans le montant de la fenêtre moderne 1049 au rez-de-chaussée du mur sur cour MR1002.

Sujet : 1002, MR1002, 1049
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 21

Secteur : 0-2
Sujet : Le puits PT1023 dans la cour 0-2, adossé au mur MR1005.
Sujet : 1005, MR1005, 1023, PT1023
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 22

Secteur : 0-2
Sujet : Le puits PT1023 dans la cour 0-2, adossé au mur MR1005, avec le petit bac de remplissage. et le grand bac.
Sujet : 1005, MR1005, 1023, PT1023, 1067
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 23

Secteur : 0-2
Sujet : Détail de l'appui du puits PT1023 au mur MR1005.
Sujet : 1005, MR1005, 1023, PT1023
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 24

Secteur : 0-2
Sujet : Le coup de sabre 1050 dans le mur MR1002, entre rez-de-chaussée et premier étage.
Sujet : 1002, MR1002, 1018, LO1018, 1050
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 25

Secteur : 0-2
Sujet : Détail de la moulure de l'arc formeret de la loggia LO1018 et de celle du cordon qui souligne le niveau du sol au premier étage de l'aile septentrionale de la maison.
Sujet : 1018, LO1018
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 26

Secteur : 0-2, 1-1
Sujet : La base de la grande fenêtre 1025, au premier étage de la maison, entre la pièce 1-1 et la cour 0-2
Sujet : 1002, MR1002, 1025
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 27

Secteur : 0-2, 1-1
Sujet : Détail de la moulure volontairement interrompue à la base de la grande fenêtre 1025, au premier étage de la maison.
Sujet : 1002, MR1002, 1025
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 28

Secteur : 0-2, 1-12
Sujet : Le premier étage de la façade MR1005 avec ses trois baies.

Sujet : 1005, MR1005, 1059, 1060, 1061
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 29

Secteur : 0-2, 0-12
Sujet : Le rez-de-chaussée de la façade MR1005 avec ses deux baies et son puits adossé.
Sujet : 1005, MR1005, 1023, PT1023, 1057, 1058
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 30

Secteur : 1-10
Sujet : Le sondage à la jonction des murs MR1008 (à gauche) et MR1010 (à droite), dans l'angle sud-est de la pièce 1-10. Le second (MR1010) s'appuie au premier.
Sujet : 1008, MR1008, 1010 MR1010
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 31

Secteur : 1-10
Sujet : Le pan de mur MR1009 dégagé d'une partie de ses enduits. Vers le centre, le placard mural 1032 bouché. A droite, détail de la jonction des murs MR1009 et MR1016 dans l'angle nord-ouest de la pièce 1-10 avec l'angle 1031 de la maison voisine.
Sujet : 1009, MR1009, 1016, MR1016, 1031, MR1031, 1032
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis l'est

Photographie 32

Secteur : 1-10
Sujet : Détail de la jonction des murs MR1009 et MR1016 dans l'angle nord-ouest de la pièce 1-10. Les deux murs, en petite appareil irrégulier de moellons s'adossent à l'angle 1031 de la maison voisine. Ce dernier est en pierre de taille avec un chanfrein atténuant l'angle.
Sujet : 1009, MR1009, 1016, MR1016, 1031, MR1031
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 33

Secteur : 1-9
Sujet : Le sondage dans l'angle nord-est de la pièce 1-9 et la liaison entre les murs MR1028 (à gauche) et MR1009 (à droite). Le mur MR1009 a été enduit avant que le mur MR1028 ne vienne s'adosser contre son parement.
Sujet : 1009, MR1009, 1028, MR1028,
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 34

Secteur : 1-8
Sujet : Le sondage dans l'angle nord-est de la pièce 1-8 et la liaison entre les murs MR1028 (à gauche) et MR1030 (à droite). Ce dernier vient s'appuyer contre le précédent.
Sujet : 1028, MR1028, 1030, MR1030
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 35

Secteur : 1-8
Sujet : Le sondage dans l'angle nord-ouest de la pièce 1-8 et la liaison entre les murs MR1028 (à droite) et MR1029 (à gauche). Les deux murs sont chaînés entre eux.
Sujet : 108, MR1028, 1029, MR1029,
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 36

Secteur : 2-1
Sujet : La fenêtre 1053, au deuxième étage de la maison, façade MR1002 sur cour.
Sujet : 1002, MR1002, 1053
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 37

Secteur : 2-10, 2-11
Sujet : La façade de la pièce 2-10 au-dessus des toits : sommet du mur MR1008 (à gauche). A droite, l'élévation du mur MR1004 de séparation entre les maisons du 14 et du 16 rue de l'Aspic. AU premier plan, la toiture refaite de la pièce 2.11.
Sujet : 1004, MR1004, 1008, MR1008
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 38

Secteur : 2-12
Sujet : La façade sur cour MR1005 au niveau du deuxième état avec ses deux baies et le dos du conduit de cheminée entre les deux.
Sujet : 1005, MR1005, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 39

Secteur : 2-1
Sujet : La porte 1054 entre la loggia LO1019 et la pièce 2-1 au deuxième étage de la maison.
Sujet : 1002, MR1002, 1019, LO1019, 1054
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 40

Secteur : 2-1, 2-11b
Sujet : Les portes 1092 (à gauche) et 1054 (à droite) entre la loggia LO1019 et les pièces 2-11b et 2-1 au deuxième étage de la maison.
Sujet : 1002, MR1002, 1019, LO1019, 1054, 1092
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 41

Secteur : 2-1
Sujet : Détail de la moulure du linteau de la porte 1054 et du sommet du montant.
Sujet : 1002, MR1002, 1054
Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 42

Secteur : 2-1

Sujet : Détail de la moulure du linteau de la porte 1054 et du sommet du montant, vue de dessous, perpendiculairement.

Sujet : 1002, MR1002, 1054

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 43

Secteur : 2-1

Sujet : La porte 1122 au deuxième étage, dans la cloison MR1011, entre les pièces 2-1 (premier plan) et 2-13 (derrière la cloison). Détail de la maçonnerie : la porte semble d'origine.

Sujet : 1002, MR1002, 1011, MR1011, 1122

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 44

Secteur : 2-13

Sujet : Le chaînage à l'angle des murs MR1002 et MR1005 au deuxième étage de la maison. Où l'on constate que la maçonnerie de l'allège de la fenêtre 1052 est différente de celle au contact du chaînage (assises plus irrégulières, mortier de terre plus sableux).

Sujet : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1052

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 45

Secteur : 0-2

Sujet : Vue d'ensemble de la façade MR1002.

Sujet : 1002, MR1002, 1024, 1025, 1049, 1051, 1052

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 46

Secteur : 1-1

Sujet : La grande fenêtre 1025 au premier étage de la façade MR1002. Vue d'ensemble. On ote, sur le cliché 46b, le coup de sabre 1050 à gauche de la fenêtre (au nord).

Sujet : 1002, MR1002, 1025, 1050

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 47

Secteur : 1-1, 1-13

Sujet : Détail des fenêtre 1024 (à droite) et 1025 (à gauche) au premier étage de la façade MR1022. Entre les deux, le vestige du piédroit et de l'appui de l'ancienne baie 1051.

Sujet : 1002, MR1002, 1024, 1025, 1051

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 48

Sujet : Détail des vestiges de l'ancienne baie 1051 (piédroit et appui).

Sujet : 1002, MR1002, 1051

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 49

Sujet : Le chaînage d'angle de la façade MR1002 et de la cloison MR1011 au deuxième étage, perceptible en façade, entre les baies 1024 et 1025, derrière les montants de l'échafaudage de gauche.

Sujet : 1002, MR1002, 1055, 1066

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 50

Sujet : Les fenêtres 1024 (à gauche) et 1059 (à droite) dans l'angle sud-est de la cour, au premier étage

Sujet : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1024, 1059

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 51

Sujet : Les fenêtres 1024 (à gauche en bas), 1052 (à gauche en haut), 1064 (à droite en haut) et 1059 (à droite en bas) dans l'angle sud-est de la cour, aux premier et second étages

Sujet : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1024, 1052, 1059, 1064

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 52

Secteur : 1-1

Sujet : La porte 1026 au premier étage, entre la loggia LO1018 et la pièce 1-1. On note à droite le coup de sabre 1050 dans la maçonnerie.

Sujet : 1002, MR1002, 1018, LO1018, 1026, 1050

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 53

Secteur : 1-13

Sujet : La fenêtre 1024, faite de pierres en calcaires variés et à l'inteau en remploi, retailé.

Sujet : 1002, MR1002, 1024

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 54

Sujet : La façade sur cour MR1003 au rez-de-chaussée et au premier étage.

Sujet : 1003, MR1003, 1018, LO1018, 1080

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 55

Sujet : La façade sur cour MR1003 au rez-de-chaussée et au premier étage.

Sujet : 1003, MR1003, 1019, LO1019, 1091, 1092

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 56

Sujet : La cage de l'escalier ES1015.

Sujet : 1015, MR1015, 1069, 1070

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 57

Sujet : La base de la cage de l'escalier ES1015 et ses trois ouvertures.

Sujet : 1015, ES1015, 1068, 1069, 1070

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 58

Secteur : 1-13

Sujet : La fenêtre 1059 au premier étage de la façade MR1005.

Sujet : 1005, MR1005, 1059

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 59

Secteur : 1-12

Sujet : La fenêtre 1060 au premier étage de la façade MR1005.

Sujet : 1005, MR1005, 1060

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 60

Secteur : 1-12

Sujet : La fenêtre 1061 au premier étage de la façade MR1005.

Sujet : 1005, MR1005, 1061

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 61

Secteur : 1-10

Sujet : La porte 1033 à l'extrémité orientale du mur MR1016, vue de la pièce 1-10, à l'angle formé avec le mur MR1008 (angle nord-est de la pièce 1-10). (Certains clichés sont pris de face, du sud).

Sujet : 1008, MR1008, 1016, MR1016, 1033

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 62

Secteur : 1-11

Sujet : La cloison MR1034, largement évidée. Il en subsiste un pilier et le négatif de l'arrachage, à droite, dans le mur MR1004.. Cliché 62a : détail de la jonction de la cloison avec la poutre du plafond PL1110.

Sujet : 1016, MR1016, 1034, MR1034, PL1110

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 63

Secteur : 1-11

Sujet : Le négatif de l'arrachage de la cloison MR1022 de part entre deux pans du mur MR1004. On note que les 2 pans du mur MR1004 s'appuyaient à la cloison disparue et que l'ensemble a été construit, à cet endroit, en même temps et conjointement au mur MR1022 en retour. L'ensemble est chaîné par une assise de pierres cacaires taillées de faible hauteur. A gauche, le mur MR1022.. Clichés 63a, 63b, 63c : détails, de haut en bas, du négatif. et de l'appui des deux pans du mur MR1004.

Sujet : 1016, MR1016, 1022, MR1022, 1034, MR1034

*Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-est*

Photographie 64

*Secteur : 1-11
Sujet : La cloison MR1034, largement démolie. AU fond, le mur de limite de parcelle MR1022.. Cliché 62b : détail de la jonction de la cloison avec la poutre du plafond PL1110.*

Sujet : 1022, MR1022, 1034, MR1034, 1035, PL1110

*Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis l'est*

Photographie 65

*Secteur : 1-11
Sujet : Détail de la liaison entre les murs MR1022 (à gauche) et MR1004 (à droite), dans l'angle nord-ouest de la pièce 1-11.*

Sujet : 1004, MR1004, 1022, MR1022, 1035

*Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-est*

Photographie 66

*Secteur : 1-11
Sujet : Le mur MR1022 et sa niche 1034. Détails des pierres de taille oblongue servant de piédroit ou de raisdisseur dans le mur.*

Sujet : 1004, MR1004, 1022, MR1022, 1035

*Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis l'est*

Photographie 67

*Secteur : 1-11
Sujet : L'extrémité occidentale du mur MR1004 au premier étage.*

*Sujet : 1004, MR1004
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud*

Photographie 68

*Secteur : 2-12
Sujet : La paroi externe, en façade MR1005, du conduit de cheminée 1063 de la pièce 2-12.*

*Sujet : 1005, MR1005, 1063, 1066
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est*

Photographie 69

*Secteur : 2-12
Sujet : La paroi externe, en façade MR1005, du conduit de cheminée 1063 de la pièce 2-12 et , de part et d'autre, les vestiges d'une toiture en bâtière (US 1065).*

*Sujet : 1005, MR1005, 1063, 1065, 1066
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est*

Photographie 70

*Secteur : 2-12
Sujet : Détail de l'appui de la fenêtre 1062, au deuxième étage de la façade MR1005.*

*Sujet : 1005, MR1005, 1062
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est*

Photographie 71

*Secteur : 0-2
Sujet : Le mur MR1013 de la cage d'escalier, avec sa porte 1068 au rez-de-chaussée et les fenêtres successives 1069 et 1070 à l'étage.*

*Sujet : 1013, MR1013, 1068, 1069, 1070
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'est*

Photographie 72

*Secteur : 0-2
Sujet : Détail de la porte 1068 au rez-de-chaussée du mur MR1013 de la cage d'escalier.*

*Sujet : 1013, MR1013, 1068
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'est*

Photographie 73

*Secteur : 0-2
Sujet : Détail des fenêtres successives 1069 et 1070 à l'entresol su mur MR1013 de la cage d'escalier.*

*Sujet : 1013, MR1013, 1069, 1070
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'est*

Photographie 74

*Secteur : 0-2
Sujet : La grande porte d'entrée 1071 de l'escalier ES1015, dans le mur MR1014 de la cage d'escalier.*

*Sujet : 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1071
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest*

Photographie 75

*Secteur : 0-2
Sujet : La grande porte d'entrée 1071 de l'escalier ES1015, dans le mur MR1014 de la cage d'escalier.*

*Sujet : 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1071
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest*

Photographie 76

*Secteur : 0-2
Sujet : Le début de la première révolution de l'escalier ES1015, vu de la porte 1071 du mur MR1014 de la cage.*

*Sujet : 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1071
Auteur(e) (s) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud*

Photographie 77

*Secteur : 0-2
Sujet : Le début de la première révolution de l'escalier ES1015, vu de la porte 1071 du mur MR1014 de la cage. On note le muret 1072 bâti sous une marche avec son oculus inséré a posteriori (cliché 077a).*

*Sujet : 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1071, 1072
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud*

Photographie 78

Secteur : 0-2

Sujet : La porte 1071 d'accès à l'escalier ES1015, vue de l'intérieur.

Sujet : 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1071

*Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le nord*

Photographie 79

*Secteur : 0-2
Sujet : Le muret 1072 construit sous l'escalier pour fermer un réduit sous les marches du milieu de la première révolution.*

*Sujet : 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1072
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud*

Photographie 80

*Secteur : 1-10
Sujet : Le contact entre les murs MR1016 (à gauche, avec sa porte 1033) et MR1008 (à droite, refait au moment de l'insertion du montant de la porte) dans l'angle nord-est de la pièce 1-10 au premier étage.*

*Sujet : 1008, MR1008, 1016, MR1016, 1033
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-ouest*

Photographie 81

*Secteur : 1-3
Sujet : Le contact entre les murs MR1008 (à gauche) et MR1007 (à droite) dans l'angle sud-est de la pièce 1-3 au premier étage.*

*Sujet : 1007, MR1007, 1008, MR1008
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le nord-ouest*

Photographie 82

*Secteur : 1-3
Sujet : L'angle sud-ouest de la pièce 1-3 avec l'insertion du piédroit de porte vers les pièces tardives en extension (à droite) à l'angle de la façade MR1009 (à droite) et du mur de limite de propriété MR1007 (à gauche).*

*Sujet : 1007, MR1007, 1009, MR1009
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le nord-est*

Photographie 83

*Secteur : 1-13
Sujet : Le mur de limite de parcelle MR1006 au premier étage, dans la partie méridionale de la pièce 1-13. A gauche, la partie ancienne du mur, US 1006, au centre la partie plus récente, en extension (US 1036) et à droite la cloison MR1007 appuyée contre l'extension 1036.*

*Sujet : 1006, MR1006, 1007, MR1007, 1036
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le nord-est*

Photographie 84

*Secteur : 1-13
Sujet : Détail des deux pans de maçonnerie formant le mur MR1006 au premier étage. A gauche le mur dans son extension maximale, US 1006, formant chaînage et avec une pierre en attente, saillante.*

A droite l'extension US 1036. On note, dans le parement du premier pan de mur, la présence d'un scellement au plâtre. La poutre qui a dû y pendre place a été déposée et le trou bouché.

Sujet : 1006, MR1006, 1036

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 85

Secteur : 1-13

Sujet : L'angle des murs MR1002 (à droite avec sa fenêtre 1024) et MR1005 (au centre, derrière le chaînage). Vue d'ensemble et détail des maçonneries.

Sujet : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1024

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 86

Secteur : 1-13

Sujet : L'angle des murs MR1002 (à droite avec sa fenêtre 1024) et MR1005 (à gauche, avec sa fenêtre 1059). Vue d'ensemble maçonneries. Vue d'ensemble et détail des maçonneries et du chanfrein partiel.

Sujet : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1024, 1059

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 87

Secteur : 1-13

Sujet : L'extrémité du mur MR1005, à l'angle qu'il forme avec le mur MR1002. A gauche le montant de la fenêtre 101059, à droite le chaînage d'angle).

Sujet : 1005, MR1005, 1059

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 88

Secteur : 1-13

Sujet : Cheminée moderne 1037 adossée au mur MR1006 dans la pièce 1-13. Vue d'ensemble et détails.

Sujet : 1006, MR1006, 1037

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 89

Secteur : 1-1a

Sujet : Cheminée moderne 1038 adossée au mur MR1011 dans la pièce 1-1a. Vue d'ensemble et détails.

Sujet : 1011, MR1011, 1038

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 90

Secteur : 1-1b

Sujet : Cheminée moderne 1039 adossée au mur MR1004 dans la pièce 1-1b. Vue d'ensemble et détails.

Sujet : 1004, MR1004, 1039

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 91

Secteur : 1-3

Sujet : Cheminée moderne 1040 adossée

au mur MR1007 dans la pièce 1-3. Vue d'ensemble et détails.

Sujet : 1007, MR1007, 1040

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 92

Secteur : 1-3

Sujet : Cheminée moderne 1041 adossée au mur MR1010 dans la pièce 1-3. Vue d'ensemble et détails.

Sujet : 1010, MR1010, 1041

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 93

Secteur : 2-12

Sujet : Cheminée moderne 1042 adossée au mur MR1007 dans la pièce 2-12. Vue d'ensemble et détails.

Sujet : 1007, MR1007, 1042

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 94

Secteur : 0-4

Sujet : Façade MR1009 sur jardin.

Sujet : 1009, MR1009

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 95

Secteur : 0-5

Sujet : L'environnement de la cour 05 : les immeubles au sud-ouest de la parcelle du 16 rue de l'Aspic.

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 96

Secteur : 0-4

Sujet : L'environnement de la cour 0-4 : les immeubles au sud de la parcelle et sur les parcelles voisines du sud-est et du sud-ouest.

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 97

Sujet : L'escalier ES1015 : vue plongeant de la seconde révolution depuis la porte 1087 du deuxième étage. A gauche la porte 1089, sur la troisième révolution (mur MR1003). A droite, en bas, la porte 1079 vers la loggia LO1018 du premier étage.

Sujet : 1003, MR1003, 1013, MR1013, 1015, ES1015, 1079, 1087

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 98

Sujet : La loggia LO1021 au remier plan et au fond la porte 1086 d'accès à l'escalier ES1015.

Sujet : 1014, MR1014, 1021, LO1021, 1086

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 99

Secteur : 0-5

Sujet : L'environnement de la cour 0-5 vu

de l'est.

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 100

Secteur : 0-5

Sujet : L'environnement de la cour 0-5 vu de l'est.

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 101

Sujet : La loggia LO1019 du deuxième étage.

Sujet : 1013, MR1013, 1019, LO1019, 1084, 1092

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 102

Secteur : 2-11b

Sujet : La porte 1092 entre la loggia LO1019 du deuxième étage et la pièce 2-11b. (vue du sud-est et du sud-ouest).

Sujet : 1003, MR1003, 1092

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Photographie 103

Sujet : La porte 1084 entre la loggia LO1019 du deuxième étage et l'escalier ES1015.

Sujet : 1003, MR1003, 1092

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 104

Sujet : Le mur de briques 1123 et son énorme linteau au-dessus de l'escalier ES1015. A droite, la troisième révolution et la porte 1088.

Sujet : 1008, MR1008, 1015, ES1015, 1088, 1123

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 105

Sujet : La volée supplémentaire de marches de l'escalier ES1015, conduisant à la petite pièce qui surmonte l'escalier.

Sujet : 1013, MR1013, 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1123

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 106

Sujet : La porte d'accès à la patite pièce qui surmonte l'escalier ES1015, vue de l'intérieur, et la fenêtre obstruée qui éclairait ce petit local.

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 107

Secteur : 2-10

Sujet : L'ancienne porte 1088 entre l'exalier ES1015 et la pièce 2-10 au deuxième étage. (Elle a son battant encore en place, bloqué, côté escalier et elle est murée du côté de la pièce.

Sujet : 1008, MR1008, 1088

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 108

Secteur : 2-10

Sujet : La fin de la seconde révolution de l'escalier ES1015 et le début de la troisième. En bas, on note la porte 1079 au milieu de la seconde révolution, donnant accès à la loggia LO1018 du premier étage, et, au-dessus de la porte, le vestige muré d'une porte plus ancienne donnant accès à la première loggia du second étage (porte 1083).

Sujet : 1013, MR1013, 1015, ES1015, 1079, 1083

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 109

Sujet : La seconde révolution de l'escalier, vu depuis la première (intrados des marches). Au fond le mur MR1003 et le détail du talon des marches qui n'est pas aligné sur le plan vertical du mur. Vue d'ensemble et détail des consoles à l'angle des murs MR1008 et MR1003 (celle de gauche, de l'ouest) et à l'angle des murs MR1003 et MR1013 (à droite, à l'est). La baie dont on voit le linteau est la porte 1078 vers la pièce du nord 1-11.

Sujet : 1033, MR1003, 1008, MR1008, 1013, MR1013, 1015, ES1015, 1078

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 110

Sujet : La troisième révolution de l'escalier vue en contreplongée, de l'est. Le plafond horizontal du sommet n'est pas l'intrados d'un palier mais un faux-plafond sous la pièce qui surmonte l'escalier et notamment ses dernières marches (dont l'extrados est recouvert par la volée supplémentaire). Les portes dont on aperçoit des éléments sont 1087 à gauche et 1088 à droite, qui ouvrent au 2e étage, dans le mur MR1008, à l'ouest de l'escalier.

Sujet : 1008, MR1008, 1015, ES1015, 1087, 1088

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 111

Secteur : 1-11

Sujet : La fenêtre 1080, au premier étage. Détails.

Sujet : 1003, MR1003, 1080

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 112

Sujet : L'angle des murs MR1013 et MR1014 de la cage d'escalier au rez-de-chaussée.

Sujet : 1013, MR1013, 1014, MR1014, 1068, 1071

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 113

Secteur : 0-1

Sujet : Le porche d'entrée 0-1 sous plusieurs angles.

Sujet : 1001, MR1001, 1011, MR1011, 1017, MR1017, 1046, VT1046

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Photographie 114

Sujet : La façade orientale du corps de bâtiment occidental, MR1008, sur cour, masquée par les deux loggias.

Sujet : 1008, MR1008, 1020, LO1020, 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 115

Sujet : La porte 1075 entre la loggia LO1020 et l'escalier ES1015.

Sujet : 1014, MR1014, 1075

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 116

Sujet : Moulure et masques de l'arc formeret de la loggia LO1021 du deuxième étage, couvrant la loggia LO1020 du premier.

Sujet : 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 117

Secteur : 1-11

Sujet : Linteau de la fenêtre 1080 : détail de la trace du meneau.

Sujet : 1003, MR1003, 1080

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 118

Secteur : 1-11

Sujet : Détail de la maçonnerie de restauration du mur MR1003 après la pose de la fenêtre 1080, avec claveau mouluré en remploi.

Sujet : 1003, MR1003, 1080

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 119

Secteur : 2-11

Sujet : Vestiges de la porte 1081, sous la porte 1092. De part et d'autre de la poutre de plancher, les deux pierres qui soutenaient le seuil et au-dessus sur les côtés la base des montants. Ce que l'on voit enduit en blanc est le dessous du plancher de la loggia LO1019.

Sujet : 1003, MR1003, 1081

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 120

Sujet : Les portes superposées 1079, dont on voit toute la hauteur, et au-dessus 1083 dont on ne voit que le seuil et la base des montants. La porte 1083 est conservée sous le plancher de la loggia du 2e étage LO1029. Les deux portes permettaient la circulation entre l'escalier en vis et les loggias du nord au premier et deuxième étage.

Sujet : 1013, MR1013, 1079, 1083

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 121

Sujet : Détail du pan du mur MR1013 refait au moment de l'insertion des portes

1079 et 1083, à droite, à l'extrémité septentrionale du mur.

Sujet : 1013, MR1013, 1079, 1083

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 122

Sujet : Détail de l'ancrage de la porte 1079 (piédroit du sud) dans le mur préexistant MR1013.

Sujet : 1013, MR1013, 1079

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 123

Sujet : L'apparente contemporanéité de la porte 1079 et de la fenêtre 1070. Le piédroit de la première repose sur le linteau de la seconde jusque dans l'épaisseur du mur.

Sujet : 1013, MR1013, 1070, 1079

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 124

Sujet : Détail de l'irrégularité de l'appareil du mur MR1013 au niveau du premier étage.

Sujet : 1013, MR1013, 1070, 1079

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 125

Sujet : Les fenêtres successives 1069 et 1070 à l'entresol du mur MR1013 (cage de l'escalier). Les fenêtres ouvrent au milieu de la seconde révolution.

Sujet : 1013, MR1013, 1069, 1070

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 126

Sujet : Détail de la succession des fenêtres s1069 et 1070 à.

Sujet : 1013, MR1013, 1069, 1070

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 127

Sujet : Le mur 1072 bâti au rez-de-chaussée de la cage d'escalier, sous une marche du milieu de la première révolution pour fermer un réduit. On note l'oculus inséré après-coup.

Sujet : 1015, ES1015, 1072

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 128

Sujet : Les premières marche de l'escalier ES1015.

Sujet : 1015, ES1015

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 129

Secteur : 0-10

Sujet : La porte 1073 entre l'escalier et la pièce hors emprise 0-10.

Sujet : 1008, MR1008, 1015, ES1015, 1073

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 130

Sujet : La console de support de marche d'angle, sous la dernière marche de la première révolution de l'escalier. La console est dans l'angle sud-ouest de la cage, entre les murs MR1014 (à gauche) et MR1008 (à droite), au rez-de-chaussée
Sujet : 1008, MR1008, 1014, MR1014, 1015, ES1015, 1071, 1073
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 131

Sujet : La console de support de marche d'angle, sous une des premières marches de la seconde révolution de l'escalier. La console est dans l'angle nord-ouest de la cage, entre les murs MR1008 (à gauche) et MR1003 (à droite), entre le rez-de-chaussée et le premier étage.
Sujet : MR1003, 1008, MR1008, 1015, ES1015, 1082
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 132

Sujet : L'angle nord-est de la cage d'escalier : le chaînage des murs MR1003 (à gauche) et MR1013 (à droite).
Sujet : MR1003, 1013, MR1013, 1015, ES1015, 1082
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 133

Sujet : Le parement méridional de l'extrémité occidentale 1082 du mur MR1003 dans la cage d'escalier au rez-de-chaussée
Sujet : MR1003, 1082
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud

Photographie 134

Sujet : Le parement interne du mur MR1013 à l'entresol avec les fenêtres successives 1069 et 1070.
Sujet : 1013, MR1013, 1015, ES1015, 1069, 1070
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 135

Sujet : Les fenêtres successives 1069 et 1070 vues de l'intérieur de la cage d'escalier.
Sujet : 1013, MR1013, 1015, ES1015, 1069, 1070
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 136

Sujet : Détail de la fenêtre 1070 vue de l'intérieur de la cage d'escalier.
Sujet : 1013, MR1013, 1070
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 137

Sujet : La porte 1075 entre la cage d'escalier et la loggia occidentale du premier étage LO1020. La porte est insérée dans une partie du mur qui est

reprise. Vue d'ensemble et détail de la moulure.

Sujet : 1014, MR1014, 1075

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 138

Sujet : La porte 1075 entre la cage d'escalier et la loggia occidentale du premier étage LO1020. La porte est insérée dans une partie du mur qui est reprise. Vue d'ensemble et détail de la moulure.

Sujet : 1014, MR1014, 1075

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 139

Sujet : Les marches de la deuxième révolution de l'escalier ES1015 vues de dessous (toutes fendues, avec des agrafes sur chacune).

Sujet : 1015, ES1015

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 140

Sujet : Les marches de la deuxième révolution de l'escalier ES1015 vues de dessous (toutes fendues, avec des agrafes sur chacune).

Sujet : 1015, ES1015

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 141

Secteur : 1-10

Sujet : La porte 1076 entre l'escalier ES1015 et la fenêtre 1077, l'une et l'autre contemporaines. Les deux baies ouvrent sur la pièce 1-10.

Sujet : 1008, MR1008, 1015, ES1015, 1076, 1077

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 142

Sujet : La porte 1079 entre l'escalier ES1015 et la loggia 1018 du premier étage.

Sujet : 1013, MR1013, 1015, ES1015, 1079

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 143

Sujet : La console dans l'angle nord-ouest de la cage d'escalier au premier étage, à l'angle des murs MR1008 (à gauche) et MR1003 (à droite, US 1082). La fenêtre grillagée correspond à la baie 1077.

Sujet : MR1003, 1008, MR1008, 1015, ES1015, 1082, 1077

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 144

Sujet : La console dans l'angle nord-est de la cage d'escalier au premier étage, à l'angle des murs MR1003 (à gauche, US 1082, avec la porte 1078) et MR1013 (à droite et sa porte 1079).

Sujet : MR1003, 1013, MR1013, 1015,

ES1015, 1082,

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 145

Secteur : 1-11

Sujet : La porte 1078 du pan 1082 du mur MR1003, permettant la circulation entre l'escalier et la pièce 1-11.

Sujet : MR1003, 1082, 1078

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 146

Sujet : La porte 1086 du mur MR1014, permettant la circulation entre l'escalier et la loggia occidentale du deuxième étage LO1021 dont on voit les marches d'accès.

Sujet : 1014, MR1014, 1021, LO1021, 1086

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 147

Secteur : 2-10

Sujet : La porte 1087 du mur MR1008,

permettant la circulation entre l'escalier et la pièce 2-10.

Sujet : 1008, MR1008, 1087

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 148

Secteur : 2-10

Sujet : L'ancienne porte 1088 du mur MR1008, qui permettait la circulation entre l'escalier et la pièce 2-10, avant que l'accès soit fermé par une paroi maçonnée dressée derrière le battant.

Sujet : 1008, MR1008, 1088

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 149

Sujet : Détail du pan du mur MR1008 au deuxième étage, entre les portes 1087 et 1088. Où l'on voit que les deux portes sont percées dans le mur préexistant.

Sujet : 1008, MR1008, 1087, 1088

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 150

Sujet : La porte 1089 du mur MR1003 (US 1082), permettant la circulation entre l'escalier et la pièce 2-11a.

Sujet : MR1003, 1082, 1089

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 151

Sujet : La porte 1084 (aussi enregistrée 1090) du mur MR1013, entre la cage d'escalier et la loggia LO1019 du deuxième étage. Vue d'ensemble depuis la cage d'escalier et détails du linteau en remploi, trop court par rapport à l'espacement des piédroits.

Sujet : 1013, MR1013, 1084, 1090

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 152

Sujet : La porte 1084 (aussi enregistrée 1090) du mur MR1013, entre la cage d'escalier et la loggia LO1019 du deuxième étage. Vue d'ensemble depuis la loggia et détails.

Sujet : 1013, MR1013, 1019, LO1019, 1084, 1090

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'est

Photographie 153

Sujet : Diverses vues du muret 1023 bâti au sommet de l'escalier pour cloisonner la petite pièce bâtie au-dessus de la cage et de son linteau monolithique. Le muret est axé environ est-ouest. Les vues sont prises du nord-ouest et du nord. Elles englobent aussi la petite volée de marches étroites bâties sur les marches de la fin de la troisième révolution pour accéder à cette pièce réduite.

Sujet : 1015, ES1015, 1123

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 154

Sujet : La dernière volée de l'escalier ES1015, faite de marches courtes établies sur les dernières marches de la 3e révolution de l'état antérieur et permettant d'accéder à la pièce construite sur la cage, d'où est prise la photo (depuis le seuil).

Sujet : 1015, ES1015

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 155

Sujet : La porte 1086 entre l'escalier en vis et la loggia du 2e étage LO1021, vue de la loggia.

Sujet : 1014, MR1014, 1086

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 156

Sujet : Le contact entre les murs MR1005 (à gauche) et MR1088 (à droite), en haut du deuxième étage. Là, le mur MR1005 s'appuie contre MR1008 (il a été bâti ou surélevé après).

Sujet : 1014, MR1014, 1086

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 157

Sujet : La loggia LO1021 du deuxième étage, en façade orientale du corps de bâtiment de l'ouest (façade occidentale de la cour 0-2). L'arc formeret horizontal qui supporte la loggia souligne le couvrement de celle de l'étage inférieure, LO1020. La négatif d'incrustation de décor oval dans le garde-corps, au centre, bouché, est masqué par l'échafaudage.

Sujet : 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 158

Sujet : La loggia LO1021 : détail de l'arc formeret horizontal et du masque féminin

qui l'orne à l'extrémité septentrionale.

Sujet : 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 159

Sujet : La loggia LO102 : détail du masque central.

Sujet : 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 160

Sujet : La loggia LO1021 : détail du masque à l'extrémité méridionale de l'arc formeret horizontal.

Sujet : 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 161

Sujet : La loggia LO1021 : la moitié méridionale de l'arc formeret horizontal et ses deux masques.

Sujet : 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 162

Secteur : 2-12

Sujet : La loggia LO1020 du premier étage et sa porte méridionale 1109 d'accès à la pièce 1-12. NB : l'arc mouluré à masque qui couvre la loggia supporte celle du deuxième étage.

Sujet : 1005, MR1005, 1008, MR1008, 1020, LO1020, 1109

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 163

Secteur : 2-12

Sujet : La loggia LO1021 : ses marches d'accès septentrionale au premier plan et sa porte d'accès méridionale, ouvrant sur la pièce 2-12.

Sujet : 1005, MR1005, 1021, LO1021

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 164

Sujet : La porte 1084 (= 1090) entre l'escalier et la loggia LO2019 au deuxième étage, vue de l'escalier. On note son insertion dans un pan de mur préexistant.

Sujet : 1013, MR1013, 1084,

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 165

Secteur : 2-10

Sujet : La porte 1084 vue de l'intérieur, de la pièce 2-10 à laquelle elle donne accès depuis l'escalier. Vue d'ensemble et détail de l'arrière-vousure.

Sujet : 1013, MR1013, 1084,

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 166

Secteur : 2-10

Sujet : Le muret 1123 au sommet de l'escalier en vis et l'ancienne porte 1088.

On note, au-dessus de la porte, l'ancienne ligne de toiture 1094.

Sujet : 1008, MR1008, 1088, 1094, 1123

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 167

Secteur : 2-10

Sujet : Détail de l'ancienne ligne de toiture 1094 au sommet du mur MR1008, au-dessus de la porte 1088.

Sujet : 1008, MR1008, 1088, 1094

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 168

Secteur : 2-10

Sujet : Détail du linteau de la porte 1088.

Sujet : 1008, MR1008, 1088

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 169

Sujet : Détail de la position des 9e et 10e marche de la 3e révolution de l'escalier ES1015 par rapport au montant de la porte 1084. La 9e marche (juste au-dessus du palier qui forme le pas de porte) est appuyée au montant de la porte. La 10e marche est surmontée par un bloc de l'encadrement de la porte. NB : sur le cliché 169, la reprise de la maçonnerie du mur MR1013 juste au-dessus des marches de l'escalier pour insérer ces dernières.

Sujet : 1014, MR1014, 1015, ES1015

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 170

Sujet : Vue d'ensemble de la façade MR1001 de la maison du 16 rue de l'Aspic.

Sujet : 1001, MR1001

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 171

***Sujet* : Détail de la porte d'entrée de la maison, sur la façade MR1001.**

Sujet : 1001, MR1001

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 172

Sujet : Les trois travées (sud (cliché 172), centrale (172a) et du nord (172b) de la façade MR1001 au premier et deuxième étage.

Sujet : 1001, MR1001

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 173

Sujet : Détail de l'angle des murs MR1002 (à gauche) et MR1005 (à droite) au deuxième étage. Vue d'ensemble et détail de l'appui du second sur le premier.

Sujet : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1052, 1062

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 174

Secteur : 1-12

Sujet : La loggia LO1020 du premier étage et sa porte méridionale 1109 d'accès à la pièce 1-12. On note l'arc de couverture de la loggia, formé par le support de la loggia LO1021 de l'étage au-dessus, percuté par le linteau du dernier état de la porte.

Sujet : 1005, MR1005, 1020, LO1020, 1021, LO1021, 1109

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 175

Sujet : Détail de l'angle des murs MR1002 (à gauche) et MR1005 (à droite) au premier étage. Vue de détail de l'appui du second sur le premier. (Au niveau de la moitié inférieure de la fenêtre 1024 et de son appui puis entre les fenêtres 1024 et 1059.

Sujet : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1024, 1059

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 176

Secteur : 1-3

Sujet : La porte 1108 entre la loggia du premier étage LO1020 et la pièce 1-3. Vue depuis la loggia.

Sujet : 1008, MR1008, 1108, 1020, LO1020

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 177

Sujet : Détail de l'angle nord-ouest de la loggia LO1020, sous l'la voûte de support de la loggia LO1021 qui lui sert de couverture. A gauche la porte 1108 du mur MR1008 et à droite la porte 1075 du mur MR1014 de l'escalier.

Sujet : 1008, MR1008, 1014, MR1014, 1020, LO1020, 1021, LO1021, 1075, 1108

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 178

Sujet : La porte 1075 entre la loggia du premier étage LO1020 et l'escalier, vue depuis la loggia.

Sujet : 1014, MR1014, 1075

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 179

Secteur : 2-3, 2-12

Sujet : Les portes 1107 (à gauche, mur MR1005) et 1106 (à droite, MR1008) dans l'angle de la loggia LO1021 du deuxième étage, donnant accès, respectivement, aux pièces 2-12 et 2-3.

Sujet : 1005, MR1005, 1008, MR1008, 1021, LO1021, 1106, 1107

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 180

Secteur : 2-3

Sujet : La porte 1106 entre la loggia du deuxième étage LO1021 et l'escalier, vue depuis la loggia. La porte donne accès à la pièce 2-3.

Sujet : 1008, MR1008, 1021, LO1021, 1106

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 181

Secteur : 0-3, 0-4

Sujet : La façade MR1009, vue de l'extérieur : détail d'un piédroit d'origine au rez-de-chaussée, témoignant d'un passage plus large sur le porche 0-3, et réduction par la construction d'un nouveau piédroit avant le percement e la fenêtre à barreaux.

Sujet : 1009, MR1009

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 182

Secteur : 0-3, 0-4

Sujet : L'angle de l'la façade MR1009 (à droite) et du mur MR1124 en retour, limitant le porche 0-3. On remarque que le mur MR1124, en briques, est construit en avant d'un mur antérieur perceptible en arrière du chaînage, sur la façade MR1009 (présence d'un chaînage plus ancien, doublé).

Sujet : 1009, MR1009, 1124, MR1124,

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 183

Secteur : 0-3

Sujet : Vue d'ensemble du porche 0-3 depuis la cour 0-4, avec son mur de brique MR1124 et son plafond PL1111.

Sujet : 1111, PL1111, 1124, MR1124,

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 184

Secteur : 0-3

Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1111 du porche 0-3 depuis la cour 0-4.

Sujet : 1010, MR1010, 1111, PL1111, 1124, MR1124,

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 185

Secteur : 0-3

Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1111 du porche 0-3 depuis la cour 0-2.

Sujet : 1010, MR1010, 1111, PL1111, 1124, MR1124,

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 186

Secteur : 0-3

Sujet : Détail de la porte murée à l'est du mur MR1010, au rez-de-chaussée. Elle permettait la circulation entre le porche 0-3 et la salle hors emprise 0-10.

Sujet : 1010, MR1010

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 187

Secteur : 0-3

Sujet : Vue d'ensemble du mur MR1010 au rez-de-chaussée où il sépare le porche 0-3 et la salle hors emprise 0-10. La fenêtre

centrale éclaire la pièce (si on ouvre les volets...).

Sujet : 1010, MR1010

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 188

Secteur : 0-3

Sujet : Détail d'un épaississement à la base du mur MR1010 au rez-de-chaussée, dans l'angle nord-ouest du porche 0-3.

Sujet : 1010, MR1010

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 189

Secteur : 0-3

Sujet : Détail de l'angle sud-ouest du porche 0-3.

Sujet : 1009, MR1009, 1124, MR1124

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 190

Secteur : 0-3

Sujet : Détail de l'angle sud-est du porche 0-3 et de l'appui du mur MR1124 sur le mur MR1008.

Sujet : 1008, MR1008, 1124, MR1124

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 191

Secteur : 0-4

Sujet : Les deux fenêtres au rez-de-chaussée du mur MR1009, façade sur jardin du corps de bâtiment occidental. Celle de droite, de la Renaissance, est nommée 1125.

Sujet : 1009, MR1009, 1125

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 192

Secteur : 0-4

Sujet : Différents détails de la fenêtre 1125 au rez-de-chaussée de la façade MR1009. Vues prises du nord-ouest et de l'ouest.

Clichés 192, 192a : moulure de l'angle en haut à gauche, cassée par la réfection de la fenêtre. Cliché 192b : moulure en haut à droite. Cliché 192c : détail de l'appui. Clichés 192d, 192e : détail de la décoration de la base du piédroit de gauche (du nord). Cliché 192f : détail de la décoration de la base du piédroit de droite (du sud). Cliché 192g : le piédroit de droite (à droite) contrebuté par la maçonnerie de la nouvelle fenêtre (à gauche), vue plongeante. Clichés 192h, 192i : détail de l'arrachement de la traverse.

Sujet : 1009, MR1009, 1125

Auteur(e) (s) : Odile Mauftras

Photographie 193

Secteur : 0-4

Sujet : Différentes vues des consoles 1126en saillie d'un mur non enregistré, dans le prolongement du mur MR1009, au premier étage, pour soutenir le second. Clichés 193, 193a : première et seconde consoles, du nord au sud. Cliché 193b : 2e, 3e et 4e consoles.

Sujet : 1126
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 194
Secteur : 0-4, 0-6
Sujet : Le mur de séparation des cours 0-4 d'où le cliché est pris, à travers une vitre sale) et de la cour 0-6.
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le nord

Photographie 195

Secteur : 0-4
Sujet : Travée orientale du corps de bâtiment en façade sur les cours 0-4 et 0-5. On note, de part et d'autre de la porte fenêtre du rez-de-chaussée, les balustrades de séparation de deux parties d'un ancien jardin ou d'une terrasse et du jardin.
Sujet : 1127, MR1127
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 196

Secteur : 1-8
Sujet : Vue d'ensemble et de détail du plafond PL1095 de la pièce 1-8.
Sujet : 1095, PL1095, 1096
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'est

Photographie 197

Secteur : 1-8
Sujet : Vue d'ensemble et de détail du plafond PL1095 de la pièce 1-8.
Sujet : 1095, PL1095, 1096
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 198

Secteur : 1-9
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1043 de la pièce 1-9.
Sujet : 1043, PL1043
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 199

Secteur : 1-9
Sujet : Détail du plafond PL1043 de la pièce 1-9. On note, à l'extrémité septentrionale de la poutre 1043, trois chevilles de ligature des radeaux de troncs pour leur acheminement par voie d'eau.
Sujet : 1043, PL1043
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'est

Photographie 200

Secteur : 1-9
Sujet : Détail d'une quatrième cheville de ligature au centre de la poutre 1043, sur la même face que les précédentes (cliché 199).
Sujet : 1043, PL1043
Auteur(e) (s) : Corinne Potay
Cliché pris depuis l'est

Photographie 201

Secteur : 1-10
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1044 de la pièce 1-10.

Sujet : 1044, PL1044, 1045
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 202

Secteur : 1-10
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1044 de la pièce 1-10.
Sujet : 1044, PL1044, 1045
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 203

Secteur : 1-10
Sujet : Vues partielles du plafond PL1044 de la pièce 1-10 depuis le sud.
Sujet : 1044, PL1044, 1045
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 204

Secteur : 1-10
Sujet : Ancien chevêtre dans le plafond PL1044 de la pièce 1-10, travée du nord.
Sujet : 1044, PL1044
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'est

Photographie 205

Secteur : 1-10
Sujet : Ancien chevêtre dans le plafond PL1044 de la pièce 1-10, travée de l'est.
Sujet : 1044, PL1044, 1045
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'est-ouest

Photographie 206

Secteur : 1-3
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1097 de la pièce 1-3.
Sujet : 1097, PL1097, 1098
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 207

Secteur : 1-3
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1097 de la pièce 1-3.
Sujet : 1097, PL1097, 1098
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 208

Secteur : 1-3
Sujet : La porte 1108 entre la loggia LO1020 et la pièce 1-3.
Sujet : 1008, MR1008, 1108
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 209

Secteur : 1-3
Sujet : Détails du plafond PL1097 de la pièce 1-3 : centre et extrémité occidentale de la poutre 1097, détail de l'espacement des solives, des closoirs, des lambourdes.
Sujet : 1097, PL1097
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 210

Secteur : 1-3
Sujet : Détails du plafond PL1097 de la

pièce 1-3 : deux chevilles sous l'extrémité orientale de la poutre 1097.
Sujet : 1097, PL1097
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 211

Secteur : 1-12
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1099 de la pièce 1-12.
Sujet : 1099, PL1099, 1098
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 212

Secteur : 1-12
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1099 de la pièce 1-12.
Sujet : 1099, PL1099, 1098
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le nord

Photographie 213

Secteur : 1-12
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1099 de la pièce 1-12.
Sujet : 1099, PL1099, 1098
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 214

Secteur : 1-12
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1099 de la pièce 1-12.
Sujet : 1099, PL1099, 1098
Auteur(e) (s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 215

Secteur : 1-13
Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1101 de la pièce 1-13.
Sujet : 1101, PL1101, 1102
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 216

Secteur : 1-13
Sujet : Le plafond PL1101 de la pièce 1-13 vu de l'est : partie méridionale et détail.
Sujet : 1101, PL1101, 1102
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis l'est

Photographie 217

Secteur : 1-13
Sujet : Le plafond PL1101 de la pièce 1-13 vu de l'est : partie méridionale et détail de la poutre 1102.
Sujet : 1101, PL1101, 1102
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 218

Secteur : 1-13
Sujet : Détails de la poutre 1102 du plafond PL1101.
Sujet : PL1101, 1102
Auteur(e) (s) : Michel Piskorz
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 219

Secteur : 1-13

Sujet : Détails de la poutre 1101 du plafond PL1101.

Sujet : 1101, PL1101

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 220

Secteur : 1-1a

Sujet : Le plafond PL1103 de la pièce 1-1a

Sujet : 1103, PL1103, 1104

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 221

Secteur : 1-1a

Sujet : Le plafond PL1103 de la pièce 1-1a et détail de la poutre 1104.

Sujet : 1103, PL1103, 1104

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 222

Secteur : 1-1a

Sujet : Le plafond PL1103 de la pièce 1-1a : détail de la poutre 1104.

Sujet : 1103, PL1103, 1104

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 223

Secteur : 1-1b

Sujet : Le plafond PL1103 de la pièce 1-1b : vue d'ensemble.

Sujet : PL1103, 1105

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 224

Secteur : 1-1b

Sujet : Le plafond PL1103 de la pièce 1-1b : vue d'ensemble.

Sujet : PL1103, 1105

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 225

Secteur : 1-1b

Sujet : Le plafond PL1103 de la pièce 1-1b : détail de la poutre 1105.

Sujet : PL1103, 1105

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 226

Secteur : 1-1b

Sujet : Le plafond PL1103 de la pièce 1-1b : détail de la poutre de rive septentrionale, non numérotée.

Sujet : PL1103

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 227

Secteur : 1-11

Sujet : Le plafond PL1110 de la pièce 1-11 : vue d'ensemble du sud-ouest.

Sujet : 1110, PL1110

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 228

Secteur : 1-11

Sujet : Le plafond PL1110 de la pièce 1-11

: vue du sud.

Sujet : 1110, PL1110

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 229

Secteur : 1-11

Sujet : Le plafond PL1110 de la pièce 1-11 : vue d'ensemble du sud-est.

Sujet : 1110, PL1110

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 230

Secteur : 1-11

Sujet : Le plafond PL1110 de la pièce 1-11 : détails divers.

Sujet : 1110, PL1110

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Photographie 231

Secteur : 2-9

Sujet : Vue d'ensemble de la partie de la toiture TO1112 qui couvre la pièce 2-9. Cliché 231 : vue du nord-est. Cliché 231a : vue du sud-ouest. Cliché 231b : vue du nord-ouest.

Sujet : 1112, TO1112

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Photographie 232

Secteur : 2-8

Sujet : Vue d'ensemble de la partie de la toiture TO1112 qui couvre la pièce 2-8. Cliché 232 : vue du sud-est. Cliché 232a : vue du nord-est

Sujet : TO1112, 1113

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 233

Secteur : 2-3

Sujet : Vue d'ensemble de la toiture TO1118 qui couvre la pièce 2-3.

Sujet : 1118, TO1118, 1119

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 234

Secteur : 2-3

Sujet : Vue d'ensemble de la toiture TO1118 qui couvre la pièce 2-3.

Sujet : 1118, TO1118, 1119

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 235

Secteur : 2-3

Sujet : Détail de la poutre 1118 du sud (demi tronc) de la toiture TO1118 qui couvre la pièce 2-3.

Sujet : 1118, TO1118

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 236

Secteur : 2-3

Sujet : Détail de la poutre 1119 du sud (demi tronc) de la toiture TO1118 qui couvre la pièce 2-3.

Sujet : TO1118, 1119

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 237

Secteur : 2-13

Sujet : Vue d'ensemble de la toiture TO1115 qui couvre la pièce 2-13.

Sujet : 1115, TO1115, 1116, 1117

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 238

Secteur : 2-13

Sujet : Détail de la poutre 1117 de la toiture TO1115, entre les deux parties de la pièce en L 2-13.

Sujet : TO1115 1117

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord

Photographie 239

Secteur : 2-13

Sujet : Vue d'ensemble de la toiture TO1115 qui couvre la pièce 2-13.

Sujet : 1115, TO1115, 1116, 1117

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 240

Secteur : 2-13

Sujet : Vue d'ensemble de la toiture TO1115 qui couvre la pièce 2-13.

Sujet : 1115, TO1115, 1116, 1117

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 241

Secteur : 2-13

Sujet : Détail de la poutre 1116 la toiture TO1115 qui couvre la pièce 2-13.

Sujet : TO1115, 1116

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud

Photographie 242

Secteur : 2-1

Sujet : Vue d'ensemble et détail de la toiture TO1114 en couverture de la pièce 2-1.

Sujet : 1114, TO1114

Auteur(e) (s) : Michel Piskorz

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 243

Secteur : 0-5

Sujet : Façade MR1127 sur la cour 0-5. Notamment, détail du cadran solaire (cliché 243b).

Sujet : 1127, MR1127

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 244

Secteur : 0-4

Sujet : Le bâti qui occupe la partie méridionale de la cour 0-4. A gauche, au premier plan, la façade MR1009, au-delà, dans son axe, la façade de la maison du 18 rue de l'Aspic contreboutée par les pièces en appui bâti sur la cour 0-4 de la propriété du 16 rue de l'Aspic. (Le dernier cliché est pris du nord).

Sujet : 1009, MR1009

Auteur(e) (s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 245

Secteur : 0-4

Sujet : La façade sur cour/jardin MR1009

Sujet : 1009, MR1009, 1125

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 246

Secteur : 0-2

Sujet : La jonction entre la loggia septentrionale du premier étage, LO1018 et le mur de cage de 'escalier ES1013 : masquée par une gouttière dont l'ancrage a partiellement cassé la liaison.

Sujet : 1013, MR1013, 1018, LO1018

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 247

Secteur : 0-2

Sujet : La jonction entre la loggia occidentale du premier étage, LO1020 et le mur de façade méridionale de la cour MR1005.

Sujet : 1005, MR1005, 1020, LO1020

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord

Photographie 248

Secteur : 0-3

Sujet : L'angle des murs MR1010 et MR1008 au rez-de-chaussée (angle nord-est du porche 0-3. Liaison entre le plafond PL1111 et la porte du porche.

Sujet : 1008, MR1008, 1010, MR1010, PL1111

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 249

Secteur : 0-4

Sujet : Base du mur de séparation de la cour 0-4 et du jardin 0-5. On note, en partie basse du mur, une assise de dalles qui a signé, un temps, le sommet du mur. Celui-ci n'était donc qu'un muret de séparation entre deux espaces extérieurs.

Sujet : 1008, MR1008, 1010, MR1010, PL1111

Auteur(e) (s) : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-est



001.JPG



001a.JPG



002.JPG



003.JPG



004.JPG



004a.JPG



004b.JPG



005.JPG



005a.JPG



006.JPG



006a.JPG



007.JPG



008.JPG



009.JPG



009a.JPG



009b.JPG



010.JPG



011.JPG



011a.JPG



011b.JPG



012.JPG



012a.JPG



012b.JPG



013.JPG



013a.JPG



013b.JPG



013c.JPG



013d.JPG



014.JPG



014a.JPG



014b.JPG



014c.JPG



014d.JPG



014e.JPG



015.JPG



016.JPG



016a.JPG



016b.JPG



017.JPG



017a.JPG



018.JPG



018a.JPG



018b.JPG



018c.JPG



019.JPG



019a.JPG



020.JPG



020a.JPG



021.JPG



021a.JPG



022.JPG



022a.JPG



022b.JPG



023.JPG



023a.JPG



023b.JPG



024.JPG



024a.JPG



024b.JPG



025.JPG



025a.JPG



025b.JPG



025c.JPG



026.JPG



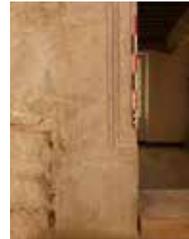
026a.JPG



027.JPG



027a.JPG



027b.JPG



027c.JPG



028.JPG



029.JPG



030.JPG



030a.JPG



030b.JPG



030c.JPG



030d.JPG



031.JPG



032.JPG



032a.JPG



032b.JPG



032c.JPG



033.JPG



033a.JPG



033b.JPG



033c.JPG



034.JPG



034a.JPG



034b.JPG



034c.JPG



035.JPG



035a.JPG



035b.JPG



035c.JPG



035d.JPG



036.JPG



036a.JPG



037.JPG



037a.JPG



038.JPG



038a.JPG



038b.JPG



039.JPG



040.JPG



040a.JPG



041.JPG



041a.JPG



041b.JPG



42.JPG



0042a.JPG



043.JPG



043a.JPG



043b.JPG



044.JPG



044a.JPG



044b.JPG



044c.JPG



044d.JPG



045.JPG



045a.JPG



046.JPG



046a.JPG



046b.JPG



047.JPG



048.JPG



048a.JPG



049.JPG



049a.JPG



050.JPG



051.JPG



052.JPG



052a.JPG



052b.JPG



053.JPG



053a.JPG



053b.JPG



054.JPG



054a.JPG



055.JPG



055a.JPG



055b.JPG



056.JPG



056a.JPG



056b.JPG



056c.JPG



056d.JPG



057.JPG



057a.JPG



058.JPG



058a.JPG



059.JPG



060.JPG



060a.JPG



060b.JPG



061.JPG



061a.JPG



061b.JPG



061c.JPG



061d.JPG



062.JPG



062a.JPG



063.JPG



063a.JPG



063b.JPG



063c.JPG



064.JPG



064a.JPG



064b.JPG



065.JPG



065a.JPG



065b.JPG



065d.JPG



065e.JPG



065f.JPG



066.JPG



066a.JPG



066b.JPG



066c.JPG



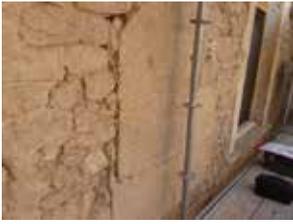
067.JPG



067a.JPG



068.JPG



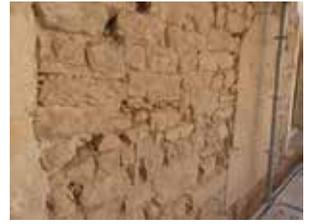
069.JPG



069a.JPG



069b.JPG



069c.JPG



070.JPG



071.JPG



072.JPG



073.JPG



073a.JPG



074.JPG



074a.JPG



074b.JPG



075.JPG



075a.JPG



076.JPG



076a.JPG



077.JPG



077a.JPG



078.JPG



079.JPG



079a.JPG



080.JPG



080a.JPG



080b.JPG



081.JPG



081a.JPG



081b.JPG



081c.JPG



082.JPG



082a.JPG



082b.JPG



083.JPG



083a.JPG



084.JPG



084a.JPG



084b.JPG



084c.JPG



084d.JPG



085.JPG



085a.JPG



085b.JPG



085c.JPG



085d.JPG



085e.JPG



086.JPG



086a.JPG



086b.JPG



086d.JPG



087.JPG



087a.JPG



087b.JPG



087c.JPG



087e.JPG



088.JPG



088a.JPG



088b.JPG



088c.JPG



089.JPG



089a.JPG



089b.JPG



089c.JPG



089d.JPG



090.JPG



090a.JPG



090b.JPG



090c.JPG



090d.JPG



090e.JPG



091.JPG



091a.JPG



091b.JPG



091c.JPG



091d.JPG



092.JPG



092a.JPG



092b.JPG



093.JPG



093a.JPG



093b.JPG



093c.JPG



093d.JPG



093e.JPG



094.JPG



094a.JPG



094b.JPG



094c.JPG



094d.JPG



094e.JPG



094f.JPG



094g.JPG



094h.JPG



094i.JPG



094k.JPG



095.JPG



095a.JPG



095b.JPG



096.JPG



096a.JPG



097.JPG



097a.JPG



097b.JPG



098.JPG



099.JPG



099a.JPG



100.JPG



101.JPG



101a.JPG



102.JPG



102a.JPG



102b.JPG



103.JPG



104.JPG



105.JPG



106.JPG



107.JPG



107a.JPG



108.JPG



109.JPG



109a.JPG



109b.JPG



110.JPG



110a.JPG



111.JPG



111a.JPG



111b.JPG



111c.JPG



111d.JPG



112.JPG



113.JPG



113a.JPG



113b.JPG



113c.JPG



113d.JPG



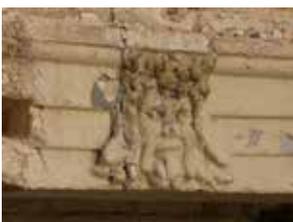
114.JPG



115.JPG



116.JPG



116a.JPG



116b.JPG



116c.JPG



116d.JPG



117.JPG



117a.JPG



118.JPG



119.JPG



119a.JPG



120.JPG



121.JPG



122.JPG



123.JPG



123a.JPG



124.JPG



125.JPG



125a.JPG



125b.JPG



126.JPG



126a.JPG



127.JPG



127a.JPG



127b.JPG



127c.JPG



128.JPG



128a.JPG



129.JPG



129a.JPG



129b.JPG



130.JPG



130a.JPG



130b.JPG



131.JPG



131a.JPG



131b.JPG



132.JPG



132a.JPG



133.JPG



133a.JPG



133b.JPG



134.JPG



134a.JPG



135.JPG



135a.JPG



136.JPG



137.JPG



137a.JPG



137b.JPG



137c.JPG



137d.JPG



139.JPG



139a.JPG



140.JPG



140a.JPG



140b.JPG



141.JPG



141a.JPG



141b.JPG



142.JPG



142a.JPG



142b.JPG



143.JPG



143a.JPG



143b.JPG



144.JPG



144a.JPG



145.JPG



146.JPG



146a.JPG



147.JPG



147a.JPG



147b.JPG



147c.JPG



148.JPG



148a.JPG



148b.JPG



149.JPG



150.JPG



150a.JPG



151.JPG



151a.JPG



151b.JPG



151c.JPG



151d.JPG



151e.JPG



152.JPG



152a.JPG



152b.JPG



153.JPG



153a.JPG



153b.JPG



153c.JPG



153d.JPG



153e.JPG



153f.JPG



154.JPG



155.JPG



155a.JPG



155b.JPG



155c.JPG



155d.JPG



157.JPG



158.JPG



158a.JPG



144.JPG



144a.JPG



145.JPG



146.JPG



146a.JPG



147.JPG



147a.JPG



147b.JPG



147c.JPG



148.JPG



148a.JPG



148b.JPG



149.JPG



150.JPG



150a.JPG



151.JPG



151a.JPG



151b.JPG



151c.JPG



151d.JPG



151e.JPG



152.JPG



152a.JPG



152b.JPG



153.JPG



153a.JPG



153b.JPG



153c.JPG



153d.JPG



153e.JPG



153f.JPG



154.JPG



155.JPG



155a.JPG



155b.JPG



155c.JPG



155d.JPG



157.JPG



158.JPG



158a.JPG



158b.JPG



159.JPG



159a.JPG



160.JPG



161.JPG



162.JPG



162a.JPG



162b.JPG



163.JPG



163a.JPG



163b.JPG



164.JPG



164a.JPG



165.JPG



165a.JPG



165b.JPG



166.JPG



167.JPG



168.JPG



168a.JPG



168b.JPG



169.JPG



169a.JPG



169b.JPG



170.JPG



170a.JPG



171.JPG



172.JPG



172a.JPG



172b.JPG



173.JPG



173a.JPG



173b.JPG



174.JPG



175 d.JPG



175.JPG



175a.JPG



175b.JPG



175c.JPG



176.JPG



176a.JPG



177.JPG



177a.JPG



178.JPG



179.JPG



179a.JPG



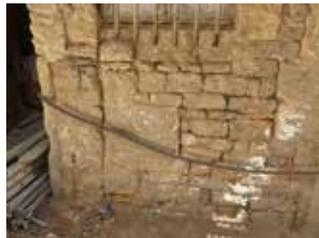
180.JPG



181.JPG



181a.JPG



181b.JPG



182.JPG



183.JPG



184.JPG



185.JPG



185a.JPG



185b.JPG



186.JPG



187.JPG



188.JPG



189.JPG



189a.JPG



189b.JPG



190.JPG



190a.JPG



191.JPG



192.JPG



192a.JPG



192b.JPG



192c.JPG



192d.JPG



192e.JPG



192f.JPG



192g.JPG



192h.JPG



192i.JPG



193a.JPG



193b.JPG



193c.JPG



194.JPG



195.JPG



195a.JPG



195b.JPG



195c.JPG



196.JPG



196a.JPG



196b.JPG



196c.JPG



197.JPG



197a.JPG



198.JPG



198a.JPG



199.JPG



199a.JPG



199b.JPG



200.JPG



201.JPG



202.JPG



203.JPG



203a.JPG



204.JPG



204a.JPG



205.JPG



205a.JPG



206.JPG



207.JPG



208.JPG



208a.JPG



209.JPG



209a.JPG



210.JPG



211.JPG



211a.JPG



212.JPG



213.JPG



214.JPG



215.JPG



215a.JPG



216.JPG



216a.JPG



217.JPG



218.JPG



218a.JPG



219.JPG



220.JPG



220a.JPG



221.JPG



221a.JPG



222.JPG



223.JPG



224.JPG



225.JPG



225a.JPG



226.JPG



227.JPG



228.JPG



229.JPG



229a.JPG



230.JPG



230a.JPG



230b.JPG



230c.JPG



230d.JPG



231.JPG



231a.JPG



231b.JPG



232.JPG



232a.JPG



233.JPG



234.JPG



235.JPG



236.JPG



237.JPG



238.JPG



239.JPG



240.JPG



240a.JPG



241.JPG



242.JPG



242a.JPG



242b.JPG



243.JPG



243a.JPG



243b.JPG



244.JPG



244a.JPG



244b.JPG



245.JPG



246.JPG



246a.JPG



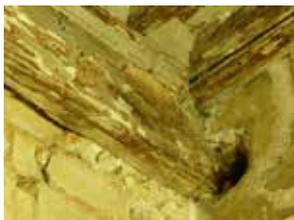
247.JPG



247a.JPG



248.JPG



248a.JPG



249.JPG

4 - Analyse dendrochronologique



ANALYSE DENDROCHRONOLOGIQUE DE L'IMMEUBLE 16 RUE DE L'ASPIC (NIMES, GARD)

Frédéric GUIBAL

Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale
U.M.R. 7263 C.N.R.S./Aix Marseille Université/I.R.D./U.A.
Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Pavillon Villemin - B.P. 80
13545 Aix-en-Provence Cedex 04
Frederic.guibal@imbe.fr

Juin 2020

Introduction

L'analyse dendrochronologique des poutres de plafond et éléments de charpente de l'immeuble situé au 16 rue de l'Aspic à Nîmes a été réalisée afin de dater l'année d'abattage des arbres utilisés pour la confection des différentes pièces de bois.

Les prélèvements destinés à l'analyse ont été recueillis par carottage à cœur des pièces de bois à la tarière de Pressler (diamètre interne : 5,15 mm) par F. Guibal, le 29 mai 2020 avec l'aide de M. Piskorz et O. Maufras (INRAP). Au total, 32 carottes ont été recueillies sur 25 pièces de bois (Annexe I).

Identification anatomique des essences

Avant la mise en œuvre de l'analyse dendrochronologique sur les séries de cernes, toutes les carottes ont fait l'objet d'une identification anatomique (analyse xylogologique) afin de s'assurer de l'essence dans laquelle chaque pièce a été confectionnée. Cette étape est un préalable indispensable du fait des exigences écologiques propres aux différentes essences qui limitent les comparaisons interspécifiques. En effet, très rares sont les essences qui, même installées en mélange dans la même formation forestière, présentent des séries de cernes suffisamment similaires pour entraîner des corrélations interspécifiques significatives.

Chaque échantillon recueilli a fait l'objet de coupes minces réalisées à la lame de rasoir, montées entre lame et lamelle¹ et examinées au microscope optique selon les trois plans traditionnels d'observation (transversal, tangentiel et radial). L'examen des caractères anatomiques mené sur consultation des atlas d'anatomie des bois européens (Jacquot, 1955 ; Jacquot *et al.*, 1973 ; Schweingruber 1978, 1990) a mis en évidence l'utilisation majoritaire du sapin (*Abies alba* Mill.) et, à un degré moindre, de l'épicéa (*Picea abies* Karst.) ; une pièce en peuplier a été identifiée (Tableau I).

Les espèces de milieu de montagne, tels les sapins et les épicéas, étaient acheminées depuis les sapinières et pessières alpines ou jurassiennes vers Nîmes, par voie d'eau, comme en témoignent les coins qui bloquaient les ligatures chargées de maintenir les grumes en radeau (Furestier, 2002), encore visibles sur quelques poutres de l'immeuble (Figure 1).



Fig. 1. Coin de blocage des ligatures des radeaux sur la pièce 1043 (carottes ASP01, ASP02).

¹Appareils utilisés : loupe binoculaire Wild Makroskop M420 (6,3x à 32x) et microscopes optiques Olympus BH-2 et Olympus CX41 (x40 à x1000).

Les emplois du sapin et de l'épicéa sont courants en charpenterie, tant terrestre que navale, comme dans l'industrie du bâtiment : parquets, boiseries murales, portes, fenêtres (Lieutaghi, 2004). Toutes deux ont été largement utilisées aussi bien pour la confection des charpentes que pour celle des plafonds, médiévaux et modernes, en Provence comme en Languedoc (Bouticourt et Guibal, 2011 ; Guibal et Bouticourt, 2010). A Montpellier et à Narbonne, le sapin a été couramment employé pour la confection de plusieurs plafonds (Guibal, *non publié*) ; l'épicéa semble avoir été davantage employé à Arles et autour de l'étang de Berre (Guibal, *non publié*). Deux études récemment menées à Nîmes, sur des immeubles situés aux 13 rue des Marchands et 10 rue de l'Horloge, ont révélé leur emploi.

Analyse dendrochronologique

Principe de base

La croissance annuelle des végétaux ligneux qui poussent dans les régions soumises à un climat tempéré se traduit, aussi bien dans leur appareil aérien que dans leur appareil souterrain, par un allongement terminal (croissance en hauteur ou croissance primaire) et un cerne (croissance en diamètre ou croissance secondaire). L'épaisseur des cernes résulte d'un ensemble de facteurs internes et de facteurs externes à l'arbre. Parmi les facteurs externes intervient le climat qui entraîne des variations d'épaisseur de fréquences variées, mais surtout de haute-fréquence (variations inter-annuelles). Ces variations inter-annuelles sont plus ou moins marquées et presque similairement reproduites sur tous les arbres d'une même espèce qui se développent sous les mêmes conditions climatiques. Il en résulte que des séquences de cernes minces ou affectés de caractères anatomiques particuliers, communes à plusieurs arbres, constituent des repères chronologiques qui permettent de synchroniser les séries de cernes mises en jeu. La comparaison d'échantillons de date inconnue avec des séries de cernes déjà datées (chronologies de référence) aboutit à dater l'année de formation de chaque cerne et, dans le cas où le dernier cerne fabriqué par l'arbre est conservé, à connaître l'année d'abattage de l'arbre dans lequel les pièces correspondantes ont été confectionnées (Baillie, 1982 ; Langouët et Giot, 1992 ; Schweingruber, 1988).

Les séries numériques d'épaisseurs de cernes contribuent à l'élaboration des chronologies élémentaires, individuelles, moyennes et régionales, ces dernières ayant valeur de référence. Construites sur la base d'échantillons représentatifs d'arbres sur pied pour lesquels l'année de formation du dernier cerne est connue et d'échantillons issus de pièces de bois de la même essence, présumées de plus en plus anciennes, les références permettent de dater l'année d'abattage des arbres d'où proviennent des artefacts d'époques variées.

D'un principe théorique relativement simple, la datation du bois par la dendrochronologie se heurte dans la pratique à deux écueils majeurs :

- l'inégalité des essences dans leurs réactions aux variations des facteurs de leur environnement. De fait, la croissance en diamètre de certaines essences (ex. saule, peuplier, essences fruitières) dépend davantage des conditions édaphiques que des conditions climatiques. Chez d'autres essences (ex. cyprès, olivier), de nombreux cernes dédoublés ou à la concentricité altérée ne permettent pas d'acquérir des séries de données exploitables ;
- les exigences d'échantillonnage propres à une méthode dans laquelle la synchronisation repose sur l'amplification du facteur externe annuel au détriment du facteur individuel. Cela passe par l'élaboration de chronologies moyennes fondées sur la sommation de plusieurs pièces de bois pour acquérir une chronologie moyenne longue d'au moins quatre-vingt années.

A cela il faut ajouter que la synchronisation exige des séries de cernes suffisamment longues (minimum : 60 cernes) afin de limiter le risque qu'elles ne se reproduisent à différentes périodes. Enfin, il n'est pas rare que surviennent, certaines années, des anomalies anatomiques de type faux cernes ou cernes absents (Schweingruber, 1988) que seule la

comparaison de pièces de bois différentes provenant d'arbres (individus) différents permet de détecter de façon fiable. Cette particularité, combinée aux exigences de dater des chronologies moyennes représentatives d'arbres différents et aux conséquences en matière d'interprétation des résultats, amène donc à multiplier les prélèvements.

Résultats

Après collage des carottes sur un support rainuré et après ponçage du plan transversal des carottes afin d'améliorer la lisibilité des cernes (papier émeri de grain x120, x180, x320, x400), les séries élémentaires d'épaisseurs de cernes ont été mesurées avec une précision de 1/100 mm à l'aide de la table à mesurer LINTAB6® RinnTech. Lorsque les pièces résultaient d'un débitage de brin (=débitage à coeur), les deux rayons anatomiques procurés par la carotte, diamétralement opposés de part et d'autre de la moelle, ont été mesurés.

Avant de rechercher des synchronismes entre pièces de bois, les séries d'épaisseurs de cerne ont été standardisées. La standardisation permet de réduire les signaux de basse- et moyenne-fréquence propres à une série élémentaire, notamment la décroissance générale de l'épaisseur des cernes avec l'âge et la géométrie du tronc, et accentuer les variations inter-annuelles (haute-fréquence) communes à toutes les séries. Une fois transformées en données standardisées, les séries peuvent être comparées deux à deux. Les séries ont été comparées selon les deux approches suivantes afin de rechercher les synchronismes :

- à l'aide du test de Student t appliqué au coefficient de corrélation intersériel qui quantifie la concordance entre deux séries après que les données brutes ont été standardisées. Ce test a été appliqué à un indice (indice E) qui rapporte le logarithme de chaque épaisseur de cernes à la moyenne des sept cernes sur lesquels il est centré après avoir éliminé de celle-ci le terme à corriger et les valeurs minimale et maximale de la moyenne mobile (Lambert et Lavier, 1992 ; Lambert, 1998) ;
- sur la base de la recherche de cernes ou de séquences de cernes similaires sur les courbes élémentaires de la variation de l'épaisseur des cernes au cours du temps, comparées deux à deux sur l'écran de l'ordinateur.

Après avoir synchronisé les différents rayons de mesures (séries élémentaires) d'une même pièce, la chronologie moyenne propre à chaque pièce a été construite et, de la même façon qu'au cours de l'étape précédente, les synchronismes entre pièces ont été recherchés.

Datation

Trois chronologies moyennes mettant en jeu quinze (Aspic.mn1), deux (Aspic.mn4) et deux (Aspic.mn5) chronologies individuelles, et respectivement longues de 229, 126 et 84 années ont été construites. Testées sur un ensemble de référentiels, elles synchronisent de façon répliquée sur les périodes suivantes :

1169-1294 (Aspic.mn4)

1377-1605 (Aspic.mn1)

1613-1696 (Aspic.mn5)

	Boll	Neuchâtel	Lorraine	Franche-Comté	AM6
Aspic.mn3	5.5	4.6	4.08	5.37	7.06
Aspic.mn4	4.98	-	2.96	-	-
Aspic.mn5	4.93	4.83	3.44	4.70	2.46

Tableau I. Valeurs du test Student t obtenues entre les chronologies moyennes du site et les chronologies de référence.

Les concordances statistiques sont confirmées par une concordance visuelle satisfaisante des courbes de croissance et des chronologies de référence (Fig. 2, 3, 4).

Comme souvent avec le sapin et l'épicéa chez qui le duramen ne se distingue pas de l'aubier une fois que le bois a séché, l'interprétation des dates relatives aux derniers cernes mesurés est délicate. Chaque date relative au dernier cerne mesuré d'une carotte doit donc être considérée comme un *terminus post quem*. Malgré cela, lorsque plusieurs poutres d'une même salle ont été prélevées et lorsque les dates des derniers cernes mesurés convergent, leur interprétation en termes d'abattage de l'arbre est plus simple. Il peut arriver que les écarts entre les dates des derniers cernes mesurés diffèrent d'une poutre à l'autre pour des raisons liées à l'équarrissage des billes ou à l'altération de la partie périphérique de la poutre. Cela explique les écarts parfois relevés entre deux carottes recueillies sur une même poutre, telles les poutres 1100, 1102, 1103, 1105.

Les datations traduisent au moins trois phase d'abattage d'arbres (Annexe I) :

- L'une correspond aux abattages les plus anciens, survenus sur deux épicéas abattus dans les dernières années du XIII^{ème} s., voire dans les premières années du XIV^{ème} s., employés pour la confection de deux poutres (1110, 1112) mises en place dans les salles 1-11 et 2-9 ;
- Une autre correspond aux abattages les plus récents, survenus sur deux sapins abattus dans les dernières années du XVII^{ème} s. voire dans les premières années du XVIII^{ème} s., employés pour la confection de deux pannes latérales de charpente (1118, 1119) mises en place dans la salle 2-3 ;
- Une troisième phase d'abattage couvre la période allant du début du XVI^{ème} s. au début du XVII^{ème} s. Parmi celle-ci semblent se distinguer des abattages vers le milieu de la première moitié du XVI^{ème} s. (poutres 1044, 1097, 1102, 1103, 1104) et d'autres vers le milieu de la deuxième moitié du XVI^{ème} s. (1045, 1099, 1100, 1105, 1114). L'année terminale 1605, livrée par la poutre 1096 relève peut-être d'un abattage survenu au début du XVII^{ème} s. mais l'interprétation de ce résultat isolé demeure incertaine.

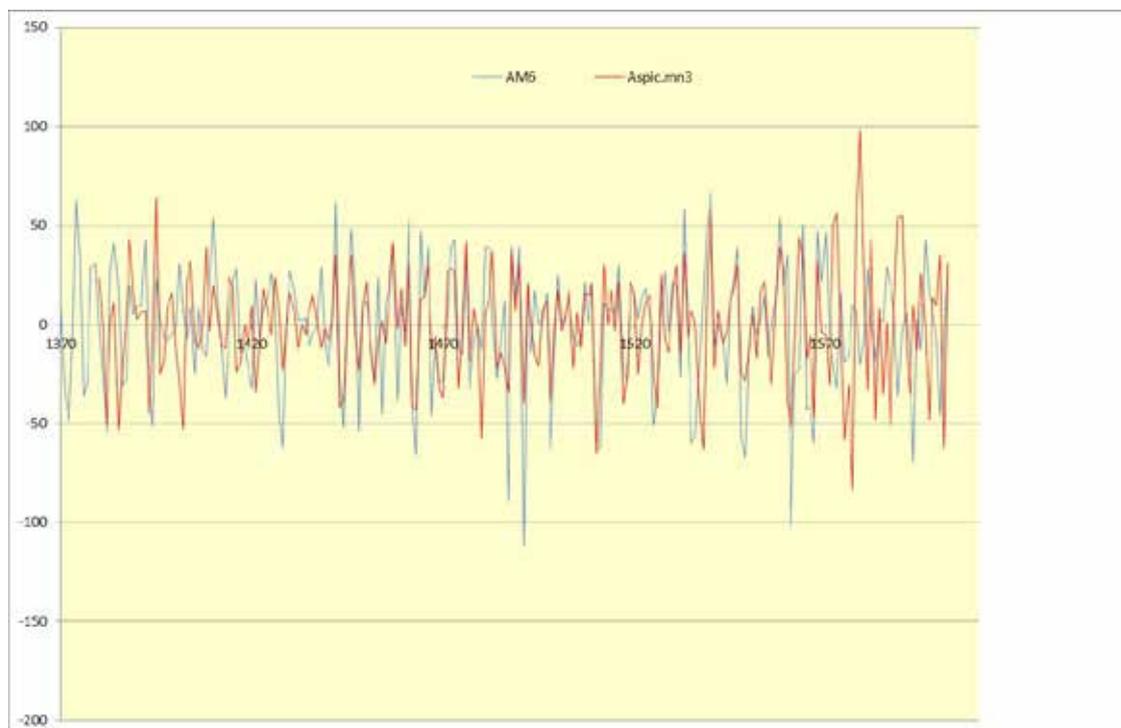


Fig. 2. Synchronisation graphique de la chronologie moyenne Aspic.mn3 (courbe rouge) et de la chronologie de référence AM6 représentatives de plafonds et charpentes en sapin issus de sites méditerranéens (courbe bleue). Chronologies standardisées.

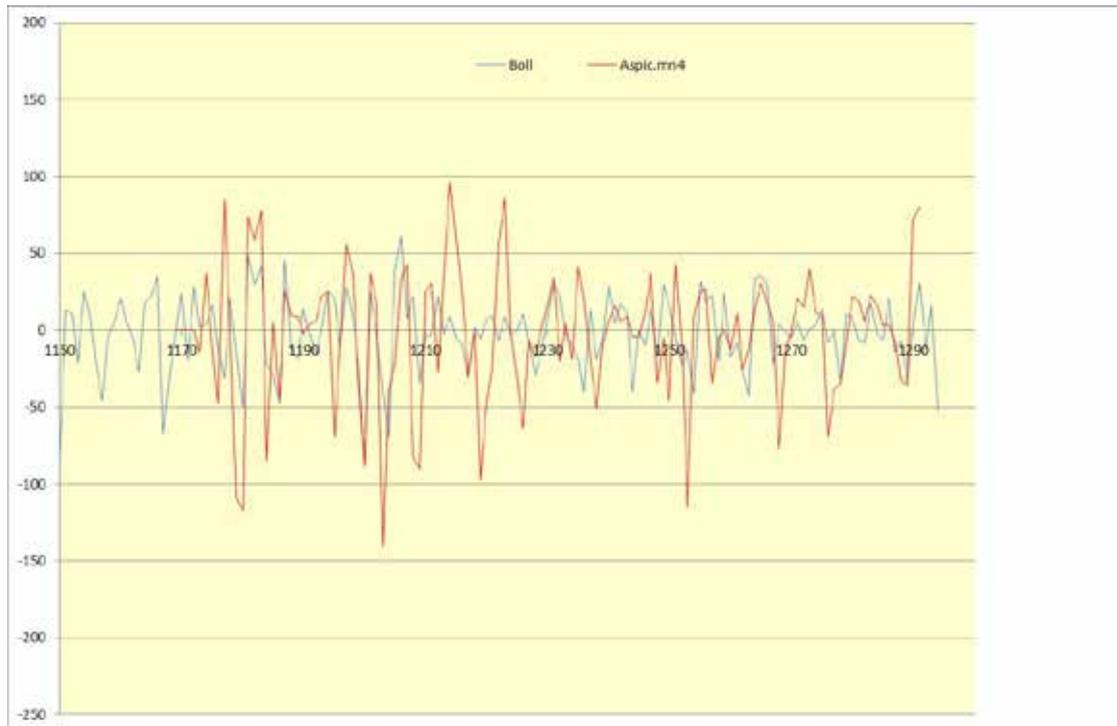


Fig. 3. Synchronisation graphique de la chronologie moyenne Aspic.mn4 (courbe rouge) et de la chronologie de référence Boll-plateau suisse (courbe bleue). Chronologies standardisées.

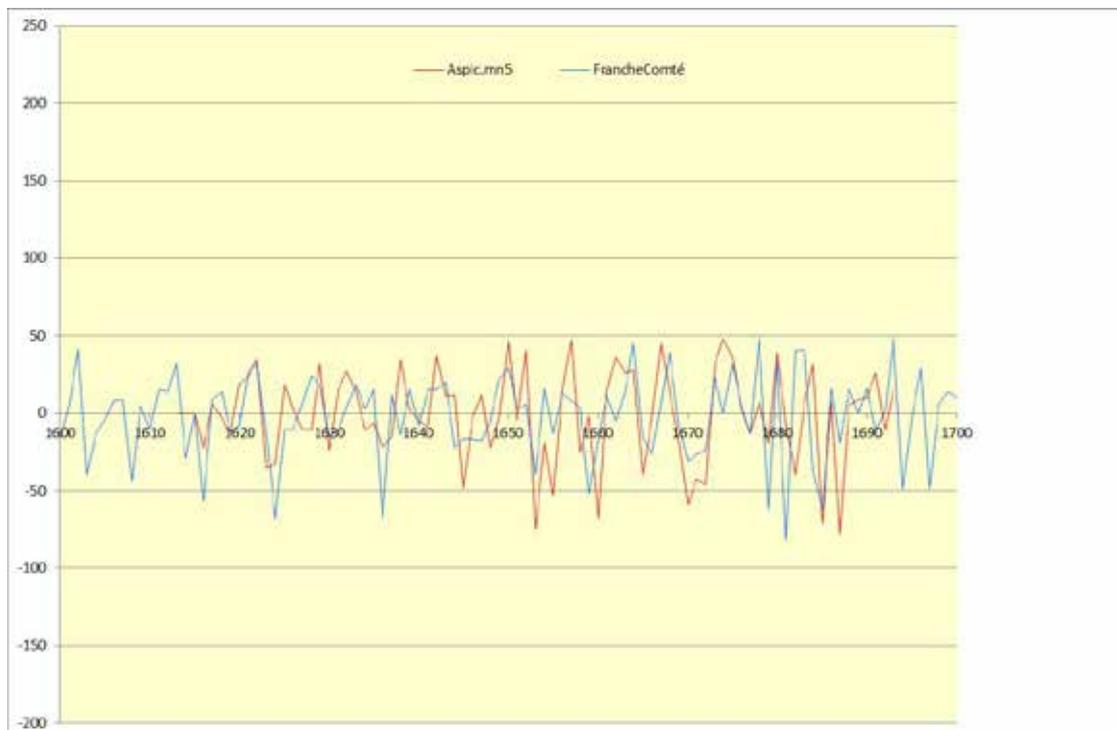


Fig. 4. Synchronisation graphique de la chronologie moyenne Aspic.mn5 (courbe rouge) et de la chronologie de référence Franche-Comté (courbe bleue). Chronologies standardisées.

Références bibliographiques

- BAILLIE, M. G. L., 1982,
Tree-Ring Dating and Archaeology. Croom Helm, London, 274p.
- BOUTICOURT, E. et GUIBAL, F., 2011,
Actualité de la recherche sur les charpentes et plafonds peints méditerranéens en Provence : études dendrochronologique et archéologique in Bernardi Ph., Mathon J.-B. (dir.) - Aux sources des plafonds peints médiévaux. Provence, Languedoc, Catalogne, 79-92.
- FURESTIER, D., 2002,
Les radeliers de la Durance, *Forêt Méditerranéenne*, 23, 1, 65-74.
- GUIBAL, F. et BOUTICOURT, E., 2010,
Dendrochronologie des charpentes et plafonds peints médiévaux en région méditerranéenne. Actes du Colloque « Panorama de la dendrochronologie en France », 8-10 oct. 2009, Digne-les-Bains, *Collection EDYTEM*, 11, 145-150.
- JACQUIOT, C., 1955,
Atlas d'anatomie des bois des conifères, t.1 : texte, t.2 : planches, Centre technique du bois, Paris, 134 p., 64 pl.
- JACQUIOT, C., TRENARD, Y. et DIROL, D., 1973,
Atlas d'anatomie des bois d'Angiospermes (Essences feuillues), t.1 : texte, t.2 : planches, Centre Technique du Bois, Paris, 176 p., 72 pl.
- LAMBERT, G.-N., 1998,
La dendrochronologie, mémoire de l'arbre. In : *La datation en laboratoire*, Collection "Archéologiques" (A. Ferdière ed.), Errance éd., Paris, 13-69.
- LAMBERT, G.-N. et LAVIER, C., 1992,
L'étalon de datation dendrochronologique Bourgogne 29. In "Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne", Catalogue d'exposition, 123-156.
- LANGOUËT, L. et GIOT, P., 1992,
La datation du passé. La mesure du temps en archéologie. G.M.P.C.A. éd., Suppl. Revue d'Archéométrie, 243p.
- LIEUTAGHI, P., 2004,
Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux. Actes Sud, Arles, 1322p.
- SCHWEINGRUBER, F. H., 1978,
Mikroskopische Holz Anatomie, Anatomie microscopique des bois, Microscopic wood anatomy, Institut Fédéral de Recherches Forestières, Ed. Zürcher AG, Zug.
- SCHWEINGRUBER, F.H., 1988,
Tree Rings. Basics and Applications of Dendrochronology. D. Reidel Publishing Co., Dordrecht, 276p.
- SCHWEINGRUBER, F. H., 1990,
Anatomie europäischer Hölzer, Anatomy of European woods, Haupt, Bern und Stuttgart, 800p.
-

Annexe I. Liste des prélèvements réalisés.

N° dendro	N° chantier	Localisation (salle)	Espèce	Nb cernes	Chronologie	Abattage
ASP01	1043	1-9	Sapin (<i>Abies alba</i>)	92		
ASP02	1043	1-9	Sapin (<i>Abies alba</i>)	61		
ASP03	1044	1-10	Sapin (<i>Abies alba</i>)	87	1438-1524	Après 1530
ASP04	1045	1-10	Sapin (<i>Abies alba</i>)	119	1439-1557	Après 1560
ASP05	1093	1-10	Sapin (<i>Abies alba</i>)	<30		
ASP06	1096	1-8	Epicéa (<i>Picea abies</i>)	102	1504-1605	Après 1611
ASP07	1095	1-8	Epicéa (<i>Picea abies</i>)	104		
ASP08	1095	1-8	Epicéa (<i>Picea abies</i>)	87		
ASP09	1097	1-3	Sapin (<i>Abies alba</i>)	80	1434-1513	Après 1514
ASP10	1098	1-3	Sapin (<i>Abies alba</i>)	<30		
ASP11	1099	1-12	Sapin (<i>Abies alba</i>)	105	1447-1551	Après 1552
ASP12	1100	1-12	Sapin (<i>Abies alba</i>)	108	1462-1569	Après 1581
ASP13	1100	1-12	Sapin (<i>Abies alba</i>)	119	1456-1574	Après 1579
ASP14	1101	1-13	Sapin (<i>Abies alba</i>)	27		
ASP15	1101	1-13	Sapin (<i>Abies alba</i>)	<30		
ASP16	1102	1-13	Sapin (<i>Abies alba</i>)	65	1439-1503	Après 1504
ASP17	1102	1-13	Sapin (<i>Abies alba</i>)	56	1416-1471	Après 1472
ASP18	1103	1-1	Sapin (<i>Abies alba</i>)	69	1445-1513	Après 1514
ASP19	1103	1-1	Sapin (<i>Abies alba</i>)	65	1423-1487	Après 1488
ASP20	1104	1-1	Sapin (<i>Abies alba</i>)	98	1377-1474	Après 1475
ASP21	1105	1-1	Sapin (<i>Abies alba</i>)	148	1412-1559	Après 1560
ASP22	1105	1-1	Sapin (<i>Abies alba</i>)	122	1431-1552	Après 1555
ASP23	1110	1-11	Epicéa (<i>Picea abies</i>)	126	1169-1294	Après 1295
ASP24	1111	RDC Couloir/cour	Sapin (<i>Abies alba</i>)	<30		
ASP25	1112	2-9	Epicéa (<i>Picea abies</i>)	68	1220-1287	Après 1298
ASP26	1113	2-8	Sapin (<i>Abies alba</i>)	43		
ASP27	1114	2-8	Sapin (<i>Abies alba</i>)	65	1504-1568	Après 1569
ASP28	1115	2-13	Sapin (<i>Abies alba</i>)	<30		
ASP29	1116	2-13	Sapin (<i>Abies alba</i>)	<30		
ASP30	1117	2-13	Peuplier (<i>Populus</i> sp.)	<30		
ASP31	1118	2-3	Sapin (<i>Abies alba</i>)	84	1613-1696	Après 1697
ASP32	1119	2-3	Sapin (<i>Abies alba</i>)	79	1615-1693	Après 1694

5 - Inventaire de la documentation remise au SRA

La documentation est remise au SRA sous deux formes : les originaux sur support papier ou polyester et les fichiers numériques gravés sur CD 1 DVDL. Il n'a pas été remis de caisse de mobilier ni e prélèvement. L'opération n'a pas donné lieu à une collecte d'objets et les carottes dendrochronologiques sont conservées au laboratoire où elles ont été étudiées, l'IMBE.

1 cahier

Cahier rassemblant la documentation de terrain et les inventaires issus de la base de donnée Syslat reliée par une spirale, soit :

- Les références, codes et mots de passe de l'opération
- L'inventaire des vestiges (version de terrain et extraction des données de Syslat)
- L'inventaire des relevés et les relevés
- L'inventaire et la planche contact des photographies
- Le rapport d'analyses dendrochronologiques
- Le CD et le DVD regroupant la version numérique de la documentation.

DVD « OA1111789-2020-A

Dossier « **0_OAn°1111789_Administration Inrap** »

Contient les fichiers

- « D129403 CV signée.pdf »
- « D129403 PLAN.pdf »
- « D129403 PSI.pdf »
- « D129403 PV MAD signé.pdf »
- « Devis6668CGV.pdf »
- « FDP-CV D129403 Nimes_16 rue de l'Aspic.doc »
- « PV FIN.pdf »
- « Questionnaire aménageur – complété »

Dossier « **0_OAn°1111789_Administration SRA** »

Contient les fichiers

- « ARR D129403 NIMES RUE ASPIC.pdf »
- « ART ARP Designation RSO 16 Aspic Nm 20200513.pdf »
- « D129403 Arrêté Designation RSO.pdf »
- « D129403 Arrêté initial.pdf »
- « Notif ARP Designation RSO PC 16 Aspic Nm 20200513.pdf »

Dossier « **OAn°1111789_Hygiène et sécurité** »

Contient le dossier
et les fichiers

- « Affiches hygiène Covid »
- « PPSPS.pdf »
- « fiche technique réglementaire PIR.pdf »

Dossier « **OAn°1111789_Doc Aménageur** »

et les fichiers

- « DOSSIER GRAPH - PC 16 ASPIC - def.pdf »
- « PLAN EDL_R+1_INRAP_interventions intérieures_V1.pdf »
- « PLAN EDL_R+1_INRAP_interventions intérieures_V2.pdf »

Dossier « OAn°1111789_Doc historique »

et les fichiers « 14 rue de l'Aspic dossier POTAY »
« 16 RUE DE L'ASPIC dossier POTAY »

Dossier « 0_OAn°1111789_Etiquettes_Fiches_Minutes »

Contient les fichiers « Cahier 1 Couverture.ai »
« Cahier 1 Intercalaire.ai »
« Etiquettes Minutes.ai »
« jaquette CD.ai »

Dossier « 0_OAn°1111789_Etiquettes_Fiches_Minutes »

Contient les fichiers qui sont la version Adobe Illustrator de la documentation graphique fournie par l'aménageur :

« 16rueAspicElévationsFaçades-1-50e.ai »
« 16rueAspicPlan1er-1-50e.ai »
« 16rueAspicPlan1er-1-50eautre.ai »
« 16rueAspicPlan1er-1-50ecorrigé.ai »
« 16rueAspicPlan2eme-1-50e.ai »
« 16rueAspicPlanRdC_commerces-1-50e.ai »
« 16rueAspicPlanRdC-1-50e.ai »

Dossier « 0_OAn°1111789_Dessin-relevés »

Contient les scans des 11 minutes de terrain en format jpg,
les mises au propre des 11 minutes de terrain au format Adobe Illustrator
les plans par étage et les façades étudiées sur format Adobe Illustrator correspondant aux
relevés du cabinet d'architectes Crégut Duport complétés par les données archéologiques
Une planche avec les moulures relevées sur site, au format Adobe Illustrator

Dossier « 0_OAn°1111789_Inventaire »

Contient les fichiers « Inventaire des photographies.docx »
« Inventaire des relevés graphiques.docx »
« Inventaire des vestiges (extrait Syslat).docx »
« Inventaire fichiers numériques remis au SRA.docx » (soit le présent inventaire)

Dossier « 0_OAn°1111789_Syslat_Docusit&Sauvegardes »

Contient les dossiers « Eléments du Docusit » de Syslat
« Sauvegarde Syslat »
et le fichier « Codes_Syslat » pour accéder à la base de donnée

Dossier « 0_OAn°1111789_Rapport Etude SPE »

Contient les fichiers « Dendro-V2.docx »
« Message-info.docx »
« RapportDendroNimesAspic4.doc »

Dossier « 0_OAn°1111789_Rapport »

Contient le fichiers « OAn°1111789_RFO.pdf »

DVD « OA1111789-2020-B**Dossier « 0_OAn°1111789_Photos »**

Contient les clichés numériques réalisés sur l'opération. Format jpg.

